



MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA MICROFINANCE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Évaluation formative de la Campagne Tolérance Zéro (CTZ) contre le mariage des enfants au Bénin (Juin 2017 - Septembre 2023)

RAPPORT
D'ÉVALUATION



Equipe d'évaluation

Mr Judicaël MOUTANGOU, Expert international, chef d'équipe

Mr Alexandre S. BIAOU, Expert national en statistique et évaluation

Mme Mélanie TEKOUNTI Épouse SEFANDE, Expert national en protection de l'enfant

Appui technique

Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale
Dakar, Sénégal

© Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Bureau du Bénin, 2024

Avenue CEN-SAD, Les Cocotiers, Cotonou

Novembre 2024

unicef  | pour chaque enfant

TABLE DES MATIERES

<i>LISTE DES TABLEAUX</i>	<i>i</i>
<i>LISTE DES FIGURES</i>	<i>i</i>
<i>LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES</i>	<i>ii</i>
<i>REMERCIEMENTS</i>	<i>v</i>
<i>RESUME EXECUTIF</i>	<i>vi</i>
<i>1. INTRODUCTION</i>	<i>1</i>
1.1. Contexte de l'évaluation	1
1.1.1. Contexte international et régional	1
1.1.2. Situation socio-économique, politique et institutionnelle nationale	1
1.2. Justification de l'évaluation	3
<i>2. OBJET DE L'ÉVALUATION ET SA THÉORIE DE CHANGEMENT</i>	<i>3</i>
2.1. Campagne Tolérance Zéro de violences et d'abus sexuels aux femmes et enfants	3
2.2. Les principales parties prenantes de la CTZ	5
2.3. Théorie de changement de la CTZ	7
<i>3. BUT ET UTILISATION DE L'ÉVALUATION</i>	<i>9</i>
3.1. But de l'évaluation	9
3.2. Utilisateurs et utilisations de l'évaluation	9
<i>4. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION</i>	<i>10</i>
4.1. Objectif général	10
4.2. Objectifs spécifiques	10
<i>5. PORTÉE DE L'ÉVALUATION</i>	<i>11</i>
5.1. Portée thématique	11
5.2. Portée géographique	11
5.3. Portée chronologique	12
<i>6. CRITÈRES ET QUESTIONS D'ÉVALUATION</i>	<i>13</i>
<i>7. MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION</i>	<i>15</i>
7.1. Approche méthodologique de l'évaluation	15
7.2. Méthodes et outils de collecte de données	16
7.2.1. Revue documentaire	16
7.2.2. Collecte des données quantitatives	17
7.2.3. Collecte de données qualitatives	17
7.3. Stratégie d'échantillonnage	18
7.3.1. Enquête quantitative	18
7.3.2. Enquête qualitative	18

7.4. Triangulation et analyse des données de l'enquête	20
7.5. Assurance qualité de l'évaluation	20
7.7. Considérations éthiques et principes d'évaluation	21
7.8. Limites et contraintes de l'évaluation	22
8. <i>CONSTATS PRINCIPAUX PAR CRITÈRE ET CONCLUSIONS PRÉLIMINAIRES</i>	23
8.1. Pertinence	24
8.1.1. Adéquation du paquet d'intervention et les aspirations des bénéficiaires, communautés ciblées, les politiques et stratégies de la lutte contre le mariage des enfants	24
8.1.2. Pertinence des stratégies de la CTZ au regard des priorités nationales et des besoins et des aspirations des communautés	25
8.1.3. Les bonnes pratiques ou leçons apprises lors de la conception et la mise en œuvre des stratégies de la CTZ	26
8.1.4. Les acteurs clés de chaque département influençant le changement des normes sociales favorables aux enfants	26
8.2. Cohérence	28
8.2.1. Complémentarité des interventions de la CTZ et celles des autres partenaires dans l'atteinte des objectifs nationaux et personnes vulnérables	28
8.2.2. Alignement des interventions au niveau communautaire avec les objectifs de la CTZ	28
8.2.3. Les facteurs contextuels pris en compte lors de la formulation et la mise en œuvre de l'intervention	29
8.3. Efficacité	29
8.3.1. Atteinte des objectifs de la CTZ	29
8.3.2. Résultats attendus et inattendus produits de la campagne	30
8.3.3. Les facteurs majeurs expliquant les résultats positifs et négatifs de la CTZ	32
8.3.4. Les forces et faibles de la mise en œuvre des stratégies de la CTZ	32
8.3.5. Les effets induits de la mise en œuvre des stratégies	33
8.3.6. Les ajustements majeurs à apporter pour améliorer les stratégies de lutte contre le mariage des enfants	34
8.3.7. Contribution des activités appuyées par l'UNICEF et les partenaires à l'accès aux services de protection des enfants et femmes vulnérables	34
8.3.8. Contribution des facteurs internes et externes à l'UNICEF à la réalisation des objectifs de la CTZ	35
8.3.9. Partenaires et partenariats stratégiques contributeurs à la réalisation des résultats de la CTZ	35
8.3.10. Bonnes pratiques et leçons apprises dans l'atteinte des stratégies de la CTZ	35
8.4. Efficience	36
8.4.1. Stratégies rationalisant les ressources financières, les ressources humaines et les fournitures	36
8.4.2. Autres stratégies alternatives permettant l'atteinte des résultats à moindre coût	37
8.4.3. Facteurs internes et externes à l'UNICEF affectant l'utilisation des ressources	37
8.4.4. Facteurs internes et externes à l'UNICEF entravant l'atteinte à moindre coût des résultats de la campagne	37
8.5. Effets ou impacts de la CTZ	38

8.5.1. Contribution de la CTZ à la création d'un environnement protecteur contre le mariage des enfants _____	38
8.5.2. Les changements positifs et négatifs à moyen et long termes observés chez les bénéficiaires _____	41
8.5.3. Correspondance entre les changements positifs et négatifs à moyen et long termes observés chez les bénéficiaires et les résultats escomptés ou planifiés _____	43
8.5.4. Interventions et stratégies ayant produits le plus de changements positifs à moyen et long terme et les moyens employés _____	44
8.5.5. Influence de la CTZ sur le système national de protection de l'enfant _____	45
8.5.6. Facteurs freinant la lutte contre le mariage et les violences des enfants _____	46
8.6.1. Intégration des mesures de poursuite de la CTZ _____	47
8.6.2. Reproduction des activités par le gouvernement et autres partenaires _____	47
8.6.3. Les principaux facteurs d'adhésion des bénéficiaires et autres parties prenantes à l'adoption de la campagne _____	48
8.6.4. Existence des mécanismes fonctionnels de pérennisation des acquis de la CTZ _____	48
8.6.5. Ajustements majeurs à apporter aux interventions de la CTZ pour assurer la durabilité _____	48
8.6.6. Les bonnes pratiques ou leçons apprises de durabilité des stratégies de la CTZ _____	49
8.7. Genre, droits humains et équité _____	49
8.7.1. Intégration des principes de genre, de droits humains et d'équité lors la conception et l'exécution de la CTZ _____	49
8.7.2. Contribution de la CTZ à la réduction des barrières empêchant aux filles et aux femmes d'accéder aux services _____	51
8.8. Coordination et mécanismes de mise en œuvre et de suivi _____	51
8.8.1. Renforcement ou amélioration de la coordination des acteurs dans la lutte contre le mariage des enfants _____	51
8.8.2. Les mécanismes de suivi, de mise en œuvre et de coordination de la CTZ et focalisation sur les résultats _____	52
8.8.3. Les différentes stratégies de suivi-évaluation et leur adaptation aux résultats _____	52
9. <i>CONCLUSIONS FINALES</i> _____	53
10. <i>LEÇONS APPRISES, DÉFIS ET OPPORTUNITÉS</i> _____	57
10.1. Leçons apprises _____	57
10.2. Défis et opportunités _____	58
11. <i>RECOMMANDATIONS</i> _____	58
11.1. Recommandations stratégiques _____	59
11.2. Recommandations opérationnelles _____	59
12. <i>ANNEXES</i> _____	62
12.1. Termes de référence _____	62
12.6. Témoignages des personnes victimes les violences, abus sexuels et de mariage des enfants _____	103
12.7. Autorisation parentale de participation à l'enquête _____	106
12.8. Check liste pour le bilan de la situation existante lors de l'observation directe _____	107

12.10. Conduite de l'évaluation	107
a. Recrutement des agents enquêteurs	107
b. Plan de sensibilisation	108
c. Protocole de contrôle de qualité et supervision	108
12.11. Détail des méthodes d'évaluation centrées sur les enfants	108
12.12. Visa statistique	109
12.13. Détails méthodologiques de l'évaluation	109
12.14. Liste des documents consultés	122
12.15. Les actions ayant contribué partiellement à la lutte contre le mariage des enfants	125
12.16 : Résultats réalisés entre 2020-2022	126
12.17. Ressources financières par produit.	128

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Répartition de la contribution financières des donateurs	3
Tableau 2: Communes couvertes sur la période 2017-2021	5
Tableau 3: Aperçu de l'objet de l'évaluation	6
Tableau 4: Les utilisateurs et les utilisations de l'évaluation	9
Tableau 5: Objectifs spécifiques.....	10
Tableau 6: Point statistique des données collectées.....	18
Tableau 7: Limites et stratégies d'atténuation proposées.....	22
Tableau 8: Structures pouvant contribuer à l'amélioration des normes sociales en faveur des enfants ..	26
Tableau 9: Niveau d'atteinte des objectifs et orientations	29
Tableau 10: Niveau d'atteinte des indicateurs par produits en 2023.....	30
Tableau 11: Accompagnement et suivi des enfants victimes des violences sexuelles, grossesses et mariages précoces par les CAPE entre 2017-2023.....	31
Tableau 12: Pourcentage des ménages capables de dénoncer les pratiques traditionnelles	41
Tableau 13: Perception de recours des ménages à un acteur pour dénoncer la violence sexuelle faite aux enfants	41
Tableau 14: Changements négatifs observés chez les groupes défavorisés	44
Tableau 15: Stratégies ayant produit des changements positifs et moyens employés	45
Tableau 16: Les déterminants du mariage des enfants dans les localités ces cinq dernières années	46
Tableau 17: Appréciation des possibilités de poursuite des activités de la CTZ.....	49
Tableau 18: Prise en compte des principes de genre, de droits humains et d'équité.....	50
Tableau 17: Montant total par année en USD.....	128

LISTE DES FIGURES

Figure 1: schéma illustrant la théorie de changement.....	8
Figure 2: Carte des communes d'intervention spécifiques couverture de la CTZ (2017-2023)	12
Figure 3: Tendances du mariage des enfants au Bénin	38
Figure 4: Situation de référence de 2017 par rapport à l'enquête de terrain en 2023	39
Figure 5: Proportion (%) de filles de 15-19 ans en situation de mariage précoce.....	42
Figure 6: Opinion des partenaires de mise en œuvre sur la durabilité.....	48
Figure 7: Phases de l'évaluation résultats et livrables	107
Figure 8: Cadre d'évaluation utilisant une approche à trois volets	110

LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ABMS/PSI	: Association Béninoise pour le Marketing Social/Population Services International
AFA-B	: Association des Femmes Avocates du Bénin
ANACEB	: Association Nationale des Conseils d'Enfants du Benin
ARCEP	: Autorité de Régulation des Communications Électroniques et de Postes
CAD	: Comité d'Aide au Développement
CADBE	: Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant
CAPE	: Centres d'Accueil et de Protection des Enfants
CAPI	: Entretien Personnel Assisté par Ordinateur
CCC	: Communication pour le Changement de Comportement
CCNE	: Conseil Consultatif National des Enfants du Bénin
CDE	: Convention relative aux Droits de l'Enfant
CEDEAO	: Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CGE	: Comité de Gestion de l'Évaluation
CIPCRE	: Cercle International pour la Promotion de la Création
CIPEC/VBG	: Centres de Prise en charge Intégrée des Violences Basées sur le Genre
CLOSE	: Comité de Liaison des Organisations Sociales de défense des droits de l'Enfant.
CP	: Comité de Protection
CPS	: Centres de Promotion Sociale
CTZ	: Campagne Tolérance Zéro
CRIET	: Cour de Répression des Infractions Économiques et du Terrorisme
CUA	: Commission de l'Union Africaine
DEDRAS	: Organisation pour le Développement Durable, le Renforcement et l'Auto-Promotion des Structures Communautaires
EDUCO	: Educacion y Cooperacion
EDS	: Enquête Démographique et de Santé
GEROS	: Global Evaluation Reports Oversight System
GNUE	: Groupe des Nations Unies pour l'Évaluation
HAAC	: Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication

IDG	: Indice de Développement de Genre
IDH	: Indice de Développement Humain du Bénin
INF	: Institut National de la Femme
INStaD	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
MASM	: Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance
ME	: Mariage des Enfants
MESTFP	: Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle
MODA	: Multiple Over lapping Depravation Analysis
MTFP	: Ministère du Travail et de la Fonction Publique
MJL	: Ministère de la Justice et de la Législation
MISP	: Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique
MICS	: Enquête en grappes à indicateurs multiples
OCDE	: Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OCPM	: Office Central de Protection des Mineurs
ODD	: Objectifs de Développement Durable
ONG	: Organisations Non Gouvernementales
OS	: Objectifs Spécifiques
OSC	: Organisations de la Société Civile
PAG	: Plan d'Action du Gouvernement
PAN	: Plan d'Action Nationale
PIB	: Produit Intérieur Brute
PMI	: Paquet Minimum d'Intervention
PNDSJ	: Programme National de Développement du Secteur de la Justice
PNPE	: Politique Nationale de Protection de l'Enfant
PSEA	: Prévention de l'Exploitation et des Abus Sexuels
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SIDoFFE-NG Génération	: Système Intégré des Données relatives à la Famille, la Femme et l'Enfant – Nouvelle Génération

UA : Union Africaine
UNFPA : Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VBG : Violences Basées sur le Genre
VFE : Violence Faites aux Enfants
WANEP : Réseau Ouest Africain pour la Consolidation de la Paix
WILDAF : Femmes en droit et développement en Afrique

REMERCIEMENTS

L'évaluation de la Campagne Tolérance Zéro (CTZ) de lutte contre le Mariage d'Enfants a été réalisée en collaboration avec différentes parties prenantes sous la coordination du Groupe de Référence de l'Évaluation (GRE) et la supervision générale du Bureau Régional et du Bureau Pays de l'UNICEF. L'équipe d'évaluation tient à présenter les remerciements à tous ceux qui ont soutenu l'évaluation et qui ont collaboré tout au long du processus. Ces contributions ont permis la réussite de la mission d'évaluation de la CTZ. Leurs soutiens inestimables, leurs expertises, leurs disponibilités ainsi que leurs encouragements ont été d'un apport déterminant à la réalisation et à la qualité du présent rapport.

Nous remercions tout d'abord, chaleureusement la responsable de la composante du programme « Protection de l'enfant » de l'UNICEF et les membres de son équipe. Leur bienveillance a créé un environnement de travail stimulant et convivial qui a facilité l'accès à l'information. Leurs précieux apports et orientations ont été d'une grande utilité dans l'assurance qualité des travaux tout au long de la mission.

Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance aux autres sections de l'UNICEF (Planification, Suivi & Evaluation, Éducation, Politiques sociales, etc....) qui se sont activement impliquées dans la collecte des données.

Nos remerciements vont aussi à l'endroit du Directeur Général des Affaires Sociales (DGAS), de la Cheffe du Département de la Famille, de l'Enfant et de l'Adolescent (DFEA) du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM) et aux Points focaux CTZ des différents Ministères concernés. Leur connaissance du projet a été déterminante pour diverses vérifications des logiques causales et de hypothèses clés.

Nous exprimons enfin notre reconnaissance envers tous les points focaux de la CTZ au niveau de : l'UNFPA, l'Ambassade des Pays-Bas, l'Ambassade de la Belgique, Plan International, Care Benin-Togo, Educo, CIPCRE, réseau CLOSE, ONGs DEDRAS, Autre-Vie, Sia N'son, Médecin du Monde, l'Association des Femmes Avocates du Bénin, les autorités locales, les leaders communautaires, les enfants et les adolescents. Leur coopération, accueil chaleureux et ouverture d'esprit ont contribué à rendre la mission agréable et enrichissante.

RESUME EXECUTIF

Ce rapport présente les principales constatations, conclusions et recommandations de l'évaluation de la Campagne Tolérance Zéro (CTZ) de lutte contre le Mariage d'Enfants au Bénin pour la période 2017-2023. L'évaluation a été commanditée par le Gouvernement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et les Pays-Bas.

Au Bénin, en dépit du renforcement du cadre légal et réglementaire de protection, notamment l'adoption d'un document de politique nationale de protection de l'enfant (2014-2025), la promulgation du Code de l'Enfant ; le phénomène du mariage des filles avant l'âge de 18 ans reste encore élevé (27,5%) au niveau national (MICS 2021/22-/2022), avec des disparités départementales. Chez les filles et les femmes, en particulier, la violence liée au genre est une menace omniprésente tel que révélée par les résultats de l'Enquête Démographique de Santé (EDS 2017). Soucieux de protéger la famille, la femme et l'enfant et des méfaits du mariage d'enfants, et pour lever les barrières liées à la protection de l'enfance, le Gouvernement béninois en partenariat avec l'UNICEF Bénin, les autres Partenaires Techniques et Financiers, les Organisations de la Société Civile ont mis en œuvre la Campagne Tolérance Zéro (CTZ) contre le Mariage des Enfants (ME) dans les sept (07) départements : l'Alibori, le Borgou, l'Atacora, le Zou, les Collines, le Littoral et l'Atlantique. La campagne a couvert la période 2017-2023.

1. OBJET DE L'ÉVALUATION ET THÉORIE DE CHANGEMENT

L'évaluation porte sur la Campagne Tolérance Zéro (CTZ) de lutte contre le mariage des enfants, dont le coût est estimé à environ \$ US 9 937 746. Cette campagne est informée par une Théorie du Changement qui comporte cinq (05) niveaux imbriqués et hiérarchiques dans la conception et l'implémentation de la CTZ, notamment le niveau individuel, le niveau interpersonnel, le niveau communautaire, le niveau organisationnel et le niveau politique ou environnement favorable. Les principales parties prenantes de la CTZ sont : le Gouvernement à travers les directions centrales et décentralisées œuvrant dans la protection de l'enfant notamment les Centres de Promotion Sociale, les Centres Intégrés de Prise en Charge (CIPEC) des Violences Bases sur le Genre (VBG), la police, la justice, l'éducation, les autres agences du Système des Nations Unies : l'UNFPA, les donateurs : l'Ambassade des Pays-Bas et l'Ambassade de la Belgique, les partenaires de mise en œuvre ou partenaires impliqués et, les groupes de population prioritaires desservis par le CTZ ainsi que les ONG/OSC.

2. BUT ET UTILISATION DE L'ÉVALUATION

L'évaluation a deux buts : la redevabilité et l'apprentissage organisationnel. L'apprentissage organisationnel vise à i) informer le développement de la nouvelle stratégie nationale de lutte contre le mariage des enfants et ii) éclairer le Gouvernement, l'UNICEF et ses partenaires à répliquer ce modèle d'intervention dans un plus grand nombre de communes. Les utilisateurs de cette évaluation incluent les autorités en charge des Ministères sectoriels impliqués, les directeurs centraux, et techniques, départementaux de l'Alibori, du Borgou et du Zou, les Préfets, les maires des 13 communes d'intervention, les chefs traditionnels et chefs religieux, les communautés y compris les parents, les enfants et les Partenaires Techniques et Financiers du secteur. *Principalement, les résultats de l'évaluation serviront à porter l'intervention à échelle et maximiser les chances de succès.*

3. OBJECTIFS ET PORTÉE DE L'ÉVALUATION

L'objectif fondamental de l'évaluation est d'apprécier l'atteinte des résultats de la Campagne Tolérance Zéro (CTZ) contre le Mariage des Enfants (ME) dans le contexte de persistance des violences faites aux enfants ainsi que des goulots qui entravent la lutte contre le mariage des enfants et les violences pour permettre aux autorités de prendre des décisions adéquates visant à créer un environnement protecteur pour les enfants. Elle s'est focalisée sur la CTZ en lien avec les interventions des trois produits de la composante de programme notamment la protection de l'enfant avec une attention particulière sur les activités mises en œuvre dans les domaines de renforcement du système de

protection de l'enfant et l'offre de service et la mobilisation sociale. Plus spécifiquement, cette évaluation a porté sur l'analyse de l'atteinte des stratégies planifiées, leurs activités ainsi que les résultats obtenus. Elle s'est étendue sur la période 2017-2023 et couvre les départements de l'Alibori, l'Atacora, l'Atlantique, le Borgou, les Collines, le Littoral et le Zou.

4. MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION

L'évaluation de la CTZ au Bénin a été réalisée suivant 8 critères dont six (06) critères de l'OCDE/CAD (pertinence, cohérence, efficacité, efficience, effet / impact et durabilité) et deux autres critères additionnels de l'UNICEF que sont l'équité, le genre, les droits humains et un second sur la coordination et les mécanismes de mise en œuvre et de suivi.

Pour produire les informations nécessaires à l'élaboration des réponses aux questions d'évaluation, l'équipe d'évaluateurs a recouru aux méthodes mixtes, notamment qualitatives et quantitatives. Les données de sources primaires et secondaires ont été collectées auprès des différentes parties prenantes et bénéficiaires directs de la CTZ y compris la revue documentaire. Au terme de différents processus de traitement, les constats sur l'apport de la Campagne Tolérance Zéro (CTZ) dans la lutte contre les violences faites aux enfants et femmes ont été établis. L'approche de la cartographie des résultats (« outcome mapping ») a été utilisée pour identifier les changements apportés par la CTZ en se basant sur sa théorie du changement comme fil conducteur. Les données ont été triangulées afin d'éliminer les redondances et les cas de discordance afin que les données quantitatives soient étayées à l'aide des données qualitatives. L'approche a été inclusive et participative en impliquant au maximum tous les acteurs clés.

Deux méthodes innovantes centrées sur les enfants ont été utilisées notamment le « Cadre H » et le « jeu de cartographie corporelle » respectivement pour les enfants des tranches d'âge de 10 à 14 ans et de 15 à 17 ans. En plus de la revue documentaire, un ensemble d'outils complémentaires digitalisés à l'aide de CSPro a été utilisé pour la collecte de données et comprend (i) les guides d'entretien pour les discussions de groupe et (ii) le questionnaire d'enquête quantitative auprès des groupes cibles bénéficiaires directs de la CTZ.

Les enquêtes quantitative et qualitative ont couvert 13 communes. Pour le quantitatif, un échantillon de mille treize (1013) ménages dont 513 femmes (50,64%) et 498 hommes (49,16%) a été tiré. En ce qui concerne la collecte des données qualitative, 46 entretiens avec les informateurs clés ont été réalisés auprès de 08 femmes et 38 hommes, et 175 focus groupes dont 89 focus groupes d'enfants âgés de 10 à 14 ans (44 filles et 45 garçons), 86 focus groupes d'enfants âgés de 15 à 17 ans (43 filles et 43 garçons), 24 focus groupes au niveau communautaire (chefs religieux, et traditionnels incluant les personnes vulnérables de tout genre) et 3 récits de vie d'enfants âgés de moins de 18 ans ayant vécu le mariage forcé dans les zones couvertes par l'évaluation (2 récits de filles et 1 récit de garçon) ont été réalisés.

Le Groupe de référence mis en place a assuré le contrôle qualité de l'ensemble du processus d'évaluation comprenant l'évaluabilité des questions et de la matrice d'évaluation, des consultations pendant la phase de démarrage et la validation des rapports. L'évaluation a été menée selon les normes et standards d'évaluation de l'UNICEF et du Groupe de l'Évaluation des Nations Unies (UNEG), en intégrant les droits humains, le genre et l'équité. Au niveau national, le visa statistique a été sollicité auprès de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStaD) afin de se conformer aux prescriptions du Conseil National de la Statistique en matière de collecte des données dans le pays. Cependant, il est à noter que la nature sensible du sujet, impliquant les violences et le mariage des enfants a introduit la possibilité d'un biais de déclaration, dans la mesure où les répondants pourraient être réticents à partager des informations personnelles en raison de craintes de répercussions négatives. Les contraintes liées aux données disponibles et la nature complexe de la CTZ ont rendu difficile la mesure de son impact.

5. CONSTATS PRINCIPAUX

PERTINENCE

Le but, les objectifs et les activités de la campagne tolérance zéro (CTZ) de lutte contre les violences et le mariage des enfants se sont révélés pertinents au regard des priorités nationales, et des besoins des détenteurs de droits et de leur communauté. Les partenaires de mise en œuvre des stratégies de la CTZ estiment (100%) que les stratégies correspondent aux attentes des bénéficiaires et est en adéquation (92,86%) avec les politiques. La CTZ a comblé les besoins, les aspirations des bénéficiaires, les communautés ciblées en termes financiers, matériels, formations, WASH, éducation sexuelle, protection, etc.... Les stratégies et les activités développées sur le terrain par la CTZ sont la sensibilisation, la promotion du partenariat avec les radios de proximité, les médias et les organisations de la société civile, le plaidoyer sur la protection des enfants ainsi que la fourniture des services de protection, la promotion de la participation et la capacitation des enfants, adolescent.es et jeunes par l'éducation par les pair.es, dans les écoles et les communautés.

Les interventions de la CTZ sont aussi alignées aux priorités nationales notamment l'axe 6¹ des piliers 3 et 6 du Programme d'Action du Gouvernement (PAG) 2021-2026, les cadres législatif, politique et institutionnel et la Politique Nationale de Protection de l'Enfant (PNPE, 2014-2025) et sont en adéquation avec les politiques et priorités nationales qui ont promu les bonnes pratiques d'implication de toutes les couches communautaires et institutionnelles (leaders, bénéficiaires, enfants, parents, acteurs étatiques et ONG) et le travail en synergie des acteurs. Il existe aussi des acteurs clés ou structures interviennent dans la protection de l'enfant et qui peuvent changer favorablement les comportements, normes sociales liées au mariage des enfants par département. Ces acteurs sont les CPS, la Police Républicaine, les ONG, l'UNICEF, Médecin du monde, le Gouvernement, les leaders religieux et traditionnelle qui font la sensibilisation, la formation, la prise en charge de victimes, la prévention des violences et le mariage des enfants.

COHÉRENCE

Les interventions de la CTZ sont complémentaires à celles mises en œuvre par les autres partenaires et le Gouvernement pour atteindre les objectifs nationaux et les populations les plus vulnérables. Sur le terrain, les partenaires de mise en œuvre (92,86%) affirment cette complémentarité. La CTZ a capitalisé le travail et les résultats les différents partenaires lors de sa formulation. Les actions de la CTZ (kits scolaires, dispositif de lavage de mains, transferts cash, etc.) ont renforcé les activités des autres partenaires (ONG, Gouvernement) afin d'éviter des duplications. Les facteurs contextuels de stabilité politique et mouvements de population vers les zones à faible risques sécuritaires, des populations déplacées ont été pris en compte lors de la formulation de l'intervention. La mise en œuvre de la CTZ a couvert les zones à hauts risques d'insécurité et a touché les populations déplacées. Cependant, il reste important de renforcer davantage les parents vulnérables et les organisations en planification à court, moyen et long terme pour assurer une bonne cohérence. Les ONG appuient le Gouvernement et grâce aux mécanismes de coordination, il n'y a pas eu de duplications des actions dans l'atteinte des objectifs fixés. Les interventions de la CTZ vont dans le même sens que d'autres partenaires qui prennent en charge les personnes démunies qui sont souvent exposées aux ME.

EFFICACITÉ

L'atteinte des objectifs visés par la CTZ a été variables. La campagne tolérance zéro a visé plusieurs objectifs dont certains ont été totalement atteints tandis que d'autres ont été partiellement atteints. Les objectifs atteints (100%) sont notamment le plaidoyer pour la protection de l'enfant contre les violences, abus et exploitations ; le renforcement des adolescents, groupes ou clubs d'enfants et engagement de jeunes et des enfants à des actions de protection ou auto protection et de défense de leurs droits et de veille citoyenne ainsi que la protection et la prise en charge des enfants victimes d'abus, de violence et d'exploitation y compris le mariage des enfants. Les structures de protection de

¹ Énoncé axe 6 : Renforcement des services sociaux de base et protection sociale

l'enfance au niveau central et services sociaux locaux sont dotés de capacités et offrent des services de prévention et de prise en charge pour une protection de qualité aux enfants à risque ou victimes de violence, abus sexuels, mariage et exploitation économique) et les enfants, les adolescents, parents, membres de la communauté, chefs traditionnels et chefs religieux des trois départements prioritaires ont des capacités pour l'abandon des normes et pratiques nuisibles et sont capables d'identifier, prévenir et référer les cas de violence et abus. Les facteurs qui expliquent les résultats positifs de la CTZ sont liés à la mise en place des dynamiques communautaire et scolaire, la mobilisation et l'engagement des leaders traditionnels et religieux, l'organisation des séances de sensibilisation/causerie et l'organisation des déclarations publiques qui ont contribué à améliorer la lutte contre le mariage d'enfants dans les villages et la dénonciation par les comités de veille, et le transfert des fonds aux filles pour leur autonomisation.

En revanche, le renforcement du système de protection de l'enfant au niveau communautaire souffre du déficit de formation des acteurs dans les familles et la sensibilisation des parents. L'appui aux systèmes nationaux d'information et de gestion de données pour la protection de l'enfant reste encore faible et ne facilite pas la remontée des données ainsi que l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de formations. Les départements et municipalités ne disposent pas des capacités pour planifier, budgétiser, mettre en œuvre, coordonner, suivre et évaluer les interventions et veiller à l'application des lois et des politiques selon une approche intégrée pour assurer un environnement protecteur aux enfants. L'efficacité de la CTZ a été limitée par la faible couverture d'information dans certaines localités, l'éloignement des résidences de certains points focaux de protection de l'enfant de leurs zones d'intervention. De même, certains leaders religieux et traditionnels résistent et restent attachés aux normes socio-culturelles qui entretiennent les pratiques adverses existantes au sein de leurs communautés. Les comités de veille se démotivent aussi à cause de l'insuffisance des ressources en générale et des ressources financières en particulier ainsi que le non-respect des procédures de lutte contre le mariage des enfants par certaines communautés. Plusieurs forces et quelques faiblesses ont été identifiées dans la mise en œuvre des stratégies de la CTZ.

EFFICIENCE

La plupart des stratégies mises en œuvre au cours de la CTZ ont été efficaces en rationalisant l'utilisation des ressources financières, humaines et matérielles. Les entretiens avec les acteurs de mise en œuvre, ainsi que le personnel d'UNICEF ont confirmé l'existence de l'adéquation des ressources aux stratégies ci-après : l'éducation aux compétences de vie courante à l'école et dans les communautés (64,3%), la promotion de la masculinité positive auprès des garçons/adolescents pour leur implication dans la lutte contre les ME, VBG, VFE (50 %), la promotion de la participation et capacitation des enfants, adolescent.es et jeunes par l'éducation par les pair.es, dans les écoles et les communautés, comme agents de changement pour la dénonciation des cas (57,1%). Ils affirment qu'ils n'existent pas d'autres stratégies alternatives qui auraient pu être mises en œuvre pour atteindre le même niveau de résultat à moindre coût. Mais, les facteurs qui ont entravé l'efficacité des résultats de la CTZ sont liés à la pandémie de COVID-19, les rotations survenues dans les services étatiques et la perte de la mémoire institutionnelle par endroits. En revanche, les stratégies de fournitures de services intersectoriels : transfert de cash, fournitures scolaires, soutien académique, amélioration de l'environnement scolaire pour le maintien des filles à l'école ont été moins efficaces (42,9%), car les synergies intersectorielles, le partenariat stratégique et les mécanismes de coordination et de gestion de la CTZ ont eu partiellement les ressources pour la mise en œuvre des interventions de la campagne. Toutefois, le manque de données détaillées sur les dépenses a rendu difficile l'évaluation de l'efficacité des ressources allouées aux objectifs de la CTZ.

EFFETS DE LA CTZ

Grâce à la CTZ, plusieurs effets ont été atteints. Le système national de protection de l'enfant a encouragé l'application des textes de lois et outillé le Programme National de Développement du Secteur de la Justice (PNDSJ) pour mieux intervenir dans la protection de l'enfant. Le Gouvernement du Bénin a promulgué la loi N° 2021-11 du décembre 2021 portant dispositions particulières pour la répression des infractions à raison de sexe et de la protection des

femmes, permettant aux filles et garçons de se protéger en dénonçant toutes formes de violences à leur égard, y compris le mariage et les abus sexuels. Elle a également permis de mettre en place des normes en matière de protection de l'enfant dans les centres d'accueil et de protection des enfants, la vulgarisation et le respect du code de l'enfant ainsi que la sensibilisation sur les droits des enfants. Le budget du secteur social a augmenté de 0,5% en 2021 à 0,9% en 2022. L'adoption progressive de la culture de dénonciation a été observée sur le terrain grâce à la création de la Ligne d'Assistance aux Enfants. Ceci a facilité l'adoption des comportements favorables dans les communautés et davantage d'implication des centres de promotion sociale. Une synergie d'action entre les écoles, les CPS, les centres de santé et la police a aussi été notée pour la protection des victimes du mariage des enfants.

Les résultats de l'enquête finale, comparés aux résultats de l'étude de base², montrent que la capacité des ménages à dénoncer les violences, abus sexuels et mariages des enfants s'est améliorée. En effet, la connaissance des adolescent.es à identifier au moins trois types de violences sexuelles a augmenté de 15 points de pourcentage, tandis que les adolescent.es qui se sentent capables de dénoncer les cas de violences auprès des autorités de leur localité ont accru de 19 points de pourcentage par rapport en 2017 qui était respectivement de 49,2 et 45,7%. Sur l'ensemble des 539 ménages ayant donné leurs avis sur leurs capacités à dénoncer au moins un cas de violence/abus sexuelle faite aux enfants, 69,20% pensent être capables de dénoncer un cas de violence sexuelle faite sur enfant; 16,51% seraient capable de dénoncer sous anonymat; 4,64% à travers une ligne téléphonique; 5,19% seraient aussi capables de prévenir les abus sexuels sur ses enfants et 4,45% ne seraient pas en mesure d'entreprendre une quelconque dénonciation. En revanche, les résultats de l'enquête montrent que le mariage des enfants persiste. La proportion de parents qui ont l'intention de ne pas marier leurs filles avant l'âge de 18 ans a diminué de 23 points de pourcentage par rapport à 85,7% de la situation de référence (enquête TraC, 2017).

DURABILITÉ

La sensibilisation et la formation pratique des acteurs compétents et partenaires, la mise en place des différentes structures de lutte contre les violences et mariages des enfants ont été intégrés dans les activités de la CTZ afin de pérenniser les acquis. La mobilisation et les motivations financières et logistiques envers les communautés (transfert de fond aux filles victimes, distribution des kits scolaires etc...) ont favorisé l'adhésion des bénéficiaires et autres parties prenantes aux objectifs de la campagne de lutte contre le mariage des enfants. Les activités mises en œuvre dans le cadre de la CTZ ne pourront pas se poursuivre sans les ressources financières apportées par les bailleurs. Bien qu'il y ait eu la mise en place des structures de lutte contre le mariage des enfants, la pérennisation des acquis (comités de veille impliquant les autorités locales, religieuses et traditionnelles), la durabilité dépend encore fortement de l'engagement continu des acteurs locaux, des ressources financières disponibles et de la prise en compte des réalités spécifiques de chaque localité. Les activités de campagne ont été reproduites adéquatement par le Gouvernement et d'autres partenaires et il existe des mécanismes fonctionnels au niveau des services techniques étatiques, des ONG partenaires et des communautés pour pérenniser les acquis de la CTZ, sur lesquels des améliorations majeures doivent être apportées. Ces améliorations concernent l'installation des comités de sages de quartiers, la formation des enfants et des jeunes sur leurs droits pourraient assurer la durabilité de ces acquis.

GENRE, DROITS HUMAINS ET ÉQUITÉ

Les stratégies de la CTZ ont intégré le genre pour la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Les principes de genre, de droits humains et d'équité ont été intégrés lors de la conception et l'exécution du programme et l'ensemble des couches vulnérables ont été touchées par la CTZ. Les partenaires de mise en œuvre (95,85%), les

² Enquête TRaC sur la capacité d'identification, de prévention et de dénonciation des abus sexuels commis sur les enfants y compris le mariage des enfants dans 12 communes du Bénin; Association Béninoise pour le Marketing Social/ Population Services International (ABMS/PSI), UNICEF, MASM, 2017

ménage (96,54%) ainsi que les responsables des structures centralisées et décentralisées (88%) ont reconnu que le genre a été effectivement pris en compte lors de la conception et l'exécution de la CTZ. De même, 100% du Staff UNICEF ainsi que les PTF ont affirmé la prise en compte du genre lors de la CTZ. La prise en compte des dimensions « genre, droits humains et équité » a été faite à travers les actions d'éducation favorables à l'accès des filles à l'école, la sensibilisation aux droits en matière de santé reproductive et la lutte contre la violence basée sur le genre. La CTZ a encouragé la participation économique des femmes par le Cash Transfert. L'approche pour une masculinité positive a été intégrée dans les activités de sensibilisation, de formation et de plaidoyer auprès des garçons et filles impliqués et par les thématiques et activités de la campagne. Les enfants/adolescent.es/jeunes ont été équipés (kits, fournitures scolaires, prise en charge psychosociale, sanitaire, etc.) et mobilisés, renforçant ainsi leurs capacités d'autoprotection. Cependant, quelques difficultés telles que l'insuffisance des moyens financiers pour assurer la prise en charge complète et l'éloignement de certaines structures de prises en charge ont empêché les filles et les femmes d'accéder aux services mis à leur disposition.

COORDINATION ET MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

La CTZ a amélioré la coordination des acteurs autour des questions de protection de l'enfant et de lutte contre le mariage des enfants en permettant aux acteurs de travailler ensemble, notamment la police (qui travaillait seule) et les ONG partenaires. Les plateformes de collaboration formelles pour le partage des informations et des meilleures pratiques, la résolution des problèmes et défis rencontrés ainsi que la coordination des efforts ont été efficaces. Des séances formelles de coordination (68 contre 27 prévues) ont été réalisées par les comités opérationnels de coordination dans les sept (7) départements (Alibori, Atacora, Atlantique, Borgou, Collines, Littoral et Zou). Les mécanismes de suivi de la CTZ ont été basés sur des objectifs clairs et des indicateurs de résultats spécifiques, mesurables, atteignables, pertinents et limités dans le temps (SMART). Il n'a pas été possible de faire un suivi régulier des changements positifs induits par les interventions.

10. LEÇONS APPRISSES, DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

En termes de leçons apprises, la CTZ a abordé des questions sociales controversées liées aux violences et au mariage des enfants. Les solutions mise en œuvre ont été notamment : **le plaidoyer** est un mécanisme essentiel qui favorise la prise de conscience du Gouvernement sur les risques et la faiblesse de la Police associés à la menace pour la sécurité. **La sensibilisation accrue et continue** de la campagne, à travers les radios communautaires, les comités de veille, les enseignants, permet de diffuser des informations cruciales dans la société en accroissant les connaissances et le changement de mentalité.

La mobilisation communautaire et participative, permet aux communautés de diriger les dialogues qui ont déclenché la prise de conscience collective avec une renégociation des normes et pratiques sociales ainsi qu'une opérationnalisation des comités villageois WASH. Les activités de mobilisation des jeunes ont capacité de ces derniers à s'auto protéger grâce aux services de e-report. Cette mobilisation a façonné les interventions communautaires, en renforçant la responsabilité des dirigeants communautaires dans la prévention et l'alerte précoce de la VBG et d'autres formes de violence.

Les dialogues intergénérationnels : des séances trimestrielles de discussion sont organisées entre les jeunes filles et garçons avec les aînés de la localité sur divers sujets de droits y compris sur la nécessité de mettre fin au mariage des enfants. **L'approche champions du changement ou U-reporters** permet aux garçons et aux filles bénéficiaires de mener au sein de leurs communautés des activités de communication pour un changement de comportement en direction de leurs pairs. Divers sujets sont abordés incluant le mariage des enfants et **la mise en place de plateformes de discussion** leur offrant des opportunités de porter leurs voix et de s'exprimer librement sur diverses thématiques qui les touchent dans un espace privé sûr et recevoir les informations sur leurs droits. Ces solutions pourront probablement être répétés plusieurs fois, éventuellement sous différentes formes.

11. RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES

Recommandation 1. Renforcer les capacités des structures acteurs clés en matière de la protection, de communication, de conduite du dialogue et de négociation/plaidoyer visant à changer favorablement les comportements, normes sociales liées au mariage des enfants dans les communautés. Il est important que l'État et les partenaires financiers aident les structures d'accueil publiques et privées pour la prise en charge des enfants victimes de mariage précoce. (**Lead : DGAS/MASM ; Structures associées : Section Protection/ UNICEF; Niveau de priorité : Élevé**).

Recommandation 2. Améliorer les stratégies de suivi-évaluation, en intégrant davantage les perspectives des communautés de lutte contre le mariage des enfants dans les stratégies de suivi-évaluation et l'établissement des mécanismes formels de rétroaction continue entre les parties prenantes pour une compréhension partagée des progrès et des défis du suivi des résultats des mesures de lutte contre le mariage des enfants et réaliser des études approfondies pour mieux comprendre les normes sociales et les pratiques néfastes au mariage précoce (**Lead : Section Protection /PM&E UNICEF ; Structures associées : DGAS/MASM; Niveau de priorité : Élevé**).

RECOMMANDATIONS OPÉRATIONNELLES

Recommandation 3. Appuyer le Gouvernement dans la sensibilisation des acteurs impliqués dans : la Protection de l'Enfance; l'installation des comités villageois dans les localités insuffisamment couvertes par les points focaux des zones d'intervention des Centre de Promotion Sociale (CPS) et la dotation des mécanismes communautaires en matériels et formations (Relais communautaires, Comités de veille, Leaders religieux & communautaires, Système de détection et appui psychosocial (EAE). Renforcer la fourniture du soutien alternatif aux enfants vulnérables dans les zones éloignées, l'adhésion des leaders religieux et traditionnels et adresser les normes socioculturelles qui entravent encore la lutte contre le mariage des enfants (**Lead : Section protection UNICEF ; Structures associées : DGAS; Niveau de priorité : Moyen**).

Recommandation 4. Poursuivre l'autonomisation des femmes bénéficiaires du programme de soutien aux victimes de mariage précoce, y compris l'accès à l'éducation et à des services de conseil. Impliquer activement les jeunes dans la sensibilisation et les programmes éducatifs pour créer un changement positif durable de normes sociales (**Lead : Section Protection UNICEF ; Structures associées : DGAS; Niveau de priorité : Élevé**).

Recommandation 5. Les Encourager la participation active des femmes dans les processus décisionnels au niveau communautaire en les aidant à franchir les barrières culturelles et sociales qui limitent souvent l'implication; renforcer les capacités des enfants/adolescents/jeunes d'autoprotection, victimes de violences filles et personnes handicapées, enfants touchés par la crise sécuritaire et des CAPE dans la prise en charge par les pensionnés et les travailleurs sociaux basés au niveau décentralisé et qui accompagnent les survivantes des VBG (**Lead : DGAS ; Structures associées : Section protection/ UNICEF; Niveau de priorité : Élevé**).

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte de l'évaluation

1.1.1. Contexte international et régional

Les violences, les abus sexuels et le mariage d'enfants constituent une pratique néfaste portant atteinte aux droits des enfants et femmes et qui, subséquemment, les empêchent de se développer et de s'épanouir. La protection de ces droits est devenue un des principaux défis du développement dans le monde. Elle s'est manifestée dans différents pays par la ratification de la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) et la Convention pour l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEFDEF) des Nations-Unies en 1989 et, la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (CADBE) de 1990 en vue d'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Cette protection des enfants et femmes contribue à l'atteinte de plusieurs ODD (1, 3, 4, 10) bien qu'il y en ait un, l'ODD 5, qui vise à créer l'égalité des sexes, et spécifiquement dédié à l'élimination du mariage des enfants et à la promotion de la scolarisation des filles. Ainsi, les enfants sont détenteurs de droits (droit à la vie, à la survie, au développement et à la protection) et les États porteurs d'obligations se sont engagés à mettre en place toutes les mesures juridiques et administratives nécessaires pour la réalisation de ces droits.

En Afrique de l'Ouest, la prévalence des violences et des traditions de mariage des enfants reste élevée malgré des avancées notables en termes de scolarisation, de lutte contre les violences basées sur le genre et de la promotion des libertés individuelles (WILDAF-AO, 2019). Le nombre total de mariages d'enfants devrait augmenter d'ici 2030 en raison de l'accroissement démographique dans les régions où le mariage d'enfants est le plus répandu, comme l'Afrique de l'Ouest (UNFPA, 2018). Les États membres se sont engagés (Agenda 2063 de l'Union Africaine) à mettre fin aux violences sexuelles et au mariage des enfants et à d'autres pratiques néfastes qui touchent les femmes et les filles.

1.1.2. Situation socio-économique, politique et institutionnelle nationale

Le Bénin, un pays de l'Afrique de l'Ouest s'étendant sur une superficie de 114.763 km², est limité au nord par la République du Niger, au nord-ouest par le Burkina Faso, à l'ouest par le Togo, à l'est par le Nigeria et au sud par l'Océan Atlantique. La structure par âges de la population témoigne d'une population à dominance jeunes avec les moins de 18 ans (les enfants détenteurs de droits) qui représentent 54% de la population. La proportion des adolescent(e)s, groupes d'âges 10-14 ans et 15-19 ans, est en progression constante (RGPH-4, 2013). Sur le plan économique, le Bénin a connu une croissance économique annuelle d'environ 6% sur les cinq dernières années (INStAD, 2023). Ceci classe le pays parmi ceux qui ont eu une croissance forte en Afrique de l'Ouest. Mais, il reste dans le groupe des pays à revenu intermédiaire de la tranche faible. L'Indice de Développement Humain du Bénin (IDH) entre 2017 et 2021 est passé de 0,530 à 0,525³. L'indice de développement de genre (IDG)⁴ en 2019, montre que cet indice au Bénin est de 0,502 pour les femmes, contre 0,587 pour les hommes, ce qui donne un IDG de 0,855 et place le pays dans le groupe 5⁵. Cet indice était 0,875 en 2018.

Au cours des 10 dernières années, plusieurs changements stratégiques ont été opérés dans le domaine de la protection de l'enfant au Bénin. Ils ont permis des avancées dans l'amélioration de la promotion des droits de l'enfant. Les cadres législatif, politique et institutionnel ont été renforcés par l'adoption du document de politique nationale de protection de l'enfant (2014-2025), l'élaboration de plan national de lutte contre la traite des enfants, la constitution de comités communaux des droits de l'enfant, le renforcement des capacités opérationnelles du secteur de la justice et l'élaboration

³ : <https://fr.countryeconomy.com/demographie/idh/benin>

⁴ L'IDG mesure les inégalités de genre dans trois dimensions fondamentales du développement humain : la santé (mesurée par l'espérance de vie des femmes et des hommes à la naissance), l'éducation (mesurée par la durée attendue de scolarisation des garçons et des filles et le nombre moyen d'années d'études pour les adultes âgés de 25 ans et plus) et le contrôle des ressources économiques (mesuré par le RNB estimé des hommes et des femmes, par habitant).

⁵ <https://hdr.undp.org/sites/default/files/Country-Profiles/fr/BEN.pdf>

d'une loi spécifique sur les violences faites aux femmes et aux filles. Ce cadre législatif et normatif a été renforcé par : l'adoption de la Politique Nationale de Protection de l'Enfant (PNPE)- le vote en 2015, de la loi n° 2015-08 du 8 décembre 2015 portant Code de l'Enfant en République du Bénin qui devient dès lors l'arsenal juridique en matière de la protection de l'enfant ; le vote de la loi n° 2021-11 du 20 décembre 2021 portant dispositions spéciales de répression des infractions commises à raison du sexe des personnes et de protection de la femme en République du Bénin; la fermeture des Centres d'Accueil et de Protection des Enfants (CAPE) hors normes; la remise des agréments aux CAPE reconnus par le Gouvernement comme ceux respectant les normes et standards y relatifs dans le cadre de l'assainissement de la prise en charge des enfants au Bénin.

1.1.3. Description des titulaires de droits et des détenteurs d'obligations

Malgré la mise en place de ce dispositif de protection, au niveau des titulaires de droits, le phénomène du mariage avant l'âge de 18 ans chez les filles reste encore élevé au niveau national, avec des disparités régionales. Chez les filles et les femmes, en particulier, la violence liée au genre est une menace omniprésente. Les violences physiques subies par les détenteurs de droits par département et selon le sexe sont présentées dans le tableau 19 en annexe. Il ressort de ce tableau que par ordre d'importance, les départements du Borgou, de l'Atacora et de l'Atlantique sont les plus touchés par les violences sexuelles et le mariage des enfants. Malgré une amélioration du cadre juridique, des défis restent à relever en ce qui concerne la protection des femmes, des filles et des garçons. Les femmes sont exposées à différents types de violences. En effet, celles-ci sont encore victimes d'abus telles que les violences sexuelles et physiques, le mariage précoce, l'infanticide, l'excision et d'autres pratiques culturelles néfastes qui affectent leurs droits à la santé et au développement. En outre, les pires formes de travail des enfants, la traite et toute autre forme d'exploitation demeurent des préoccupations majeures.

L'enquête démographique de santé (EDSB-5) 2017-2018 révèle que 91% d'enfants béninois de la tranche 1 à 14 ans ont été victimes de violences psychologiques ou physiques durant le mois précédent l'enquête. De même, 23% des enfants de 5 à 17 ans sont impliqués dans le travail des enfants en menant des travaux dangereux et; 3 filles sur 10 sont mariées avant l'âge adulte. La même enquête révèle aussi que, près de trois femmes de 15-49 ans sur dix (27 %) ont subi des violences physiques depuis l'âge de 15 ans. Parmi ces femmes en union ou en rupture d'union, 42 % ont déclaré avoir subi, à un moment donné, n'importe quelle forme de violences, qu'elle soit physique, émotionnelle ou sexuelle exercées par leur mari/partenaire. L'on note que 4% des femmes ont subi les premiers actes de violence sexuelle avant d'atteindre 18 ans. Dans 2 % des cas, ces actes de violence ont eu lieu avant l'âge de 15 ans. Ces cas de violences et d'abus ne sont presque jamais signalés aux agents de protection. Les résultats de l'EDSB-5 révèlent aussi qu'une femme de 15-49 ans sur dix (10 %) a subi des actes de violence sexuelle à un moment quelconque de sa vie. Le pourcentage des actes de violence émotionnelle, physique ou sexuelle depuis l'âge de 15 ans varie en fonction de l'âge, passant de 22 % chez les femmes de 15-19 ans à 30 % chez celles de 25-29 ans.

Au niveau des détenteurs d'obligations, les déficiences dans les connaissances, les attitudes et les pratiques sont enracinées dans l'environnement socioculturel, notamment les traditions culturelles et les relations inégales entre les sexes, qui constituent le socle commun de barrières déterminant le niveau et l'intensité des privations de l'enfant. Les défis d'opérationnalisation du socle de protection subsistent encore. En 2017, l'analyse de la situation de l'enfant révèle que 160 structures nationales et internationales sont impliquées dans la protection de l'enfance, mais le pays ne dispose pas cependant d'une entité supranationale chargée d'assurer la coordination des interventions que ces structures déploient en faveur des enfants. Au total 4846 cas violences sexuelles et mariages ont été commis contre les enfants entre 2017-2022, soit 3968 violences envers les filles et 878 violences envers les garçons⁶.

La pratique du mariage précoce est encore largement influencée par la tradition et représente une grave menace pour le développement et le bien-être des enfants. Les raisons importantes communément évoquées par les parents pour justifier

⁶ <https://sidoffe-ng.social.gouv.bj/sidoffeng>

le mariage précoce de leurs filles est qu'il s'agit d'un moyen de préservation de leur dignité. De même, le mariage précoce est utilisé comme une stratégie de survie économique pour certaines familles pauvres qui reçoivent une dote en échange de l'entrée en union de leurs filles. La connaissance sur le mariage des filles avant 18 ans et ses inconvénients varient selon le sexe (23,8% hommes contre 59,9% femmes) et l'âge : moins de 50 ans (59%) et 50 ans et plus (70,3%). Les violences faites aux filles et aux femmes en milieu scolaire revêtent plusieurs formes : agressions sexuelles, intimidation, harcèlement sexuel, brimades, châtements corporels, corvées obligatoires, négligences. Les écoles (primaires, secondaires ou lycées) sont des lieux de diverses violences à l'endroit des filles et des femmes et constituent de plus en plus un fléau majeur de la société. WANEP-Bénin⁷ révèle que 53% des élèves du primaire et du secondaire au Bénin, ont déclaré avoir été témoins, ou subi des attouchements inappropriés, des pressions ou des blagues à connotation sexuelle. De plus, 80% des filles interrogées disent connaître des élèves qui ont été approchés par un enseignant pour obtenir des faveurs sexuelles et 77% des filles pensent que des enseignants de leurs écoles ont des relations sexuelles avec des élèves. Au Bénin, une fille sur dix, âgée de moins de 15 ans est mariée (8,8%) et trois filles sur dix le sont avant l'âge de 18 ans (31,7%). Ces filles sont mariées de force par leurs parents ou tuteurs, avant d'être physiquement ou émotionnellement matures pour devenir des épouses et des mères. L'ampleur des cas de mariage d'enfants varie en fonction du département. Les disparités observées par régions concernant le mariage précoce selon le sexe et l'âge sur la période 2017-2023 montrent que les départements les plus touchés par ordre d'importance sont le Borgou, l'Alibori, l'Atacora, l'Atlantique, les Collines et le Zou (MICS, 2021/22).

1.2. Justification de l'évaluation

Soucieux du bien-être de la famille, de la femme et de l'enfant et des méfaits du mariage d'enfants, afin de lever les barrières liées à la protection de l'enfance, l'UNICEF a renforcé le système de protection de l'enfance au Bénin pour prévenir et répondre adéquatement aux violences et au mariage des enfants dans les départements du Bénin à forts taux de privation des droits de l'enfant en lien avec les violences, abus et exploitation. Ce renforcement fait suite aussi à l'appel de la Commission de l'Union Africaine (CUA) au Ministère des Affaires sociales du Bénin à se référer au lancement continental de la campagne de l'Union Africaine (UA) qui a eu lieu le 29 mai 2014 lors de la réunion ministérielle de la 4^{ème} conférence des ministres chargés du développement social pour mettre fin au mariage d'enfants en Afrique. Ainsi, le Gouvernement béninois en partenariat avec UNICEF Bénin, les Partenaires Techniques et Financiers, les Organisations de la Société Civile ont mis en œuvre la Campagne Tolérance Zéro (CTZ) contre le Mariage des Enfants (ME) dans treize (13) communes des départements de l'Alibori, du Borgou, de l'Atacora, du Zou, des Collines, du Littoral et de l'Atlantique sur la période 2017-2023. Pour assurer la gestion axée sur les résultats de la CTZ, la présente évaluation a été lancée afin de tirer des leçons et d'informer sur d'éventuels changements d'approche à la fois stratégique et opérationnelle.

2. OBJET DE L'ÉVALUATION ET SA THÉORIE DE CHANGEMENT

2.1. Campagne Tolérance Zéro de violences et d'abus sexuels aux femmes et enfants

L'évaluation porte sur la Campagne Tolérance Zéro (CTZ) de lutte contre le mariage des enfants dans le contexte de violences et d'abus sexuels aux femmes et enfants au Bénin. Elle a été mise en œuvre dans sept (07) départements du pays (soit 13 communes) au cours de la période 2017-2023, dont le coût est estimé à environ neuf millions neuf cent trente-sept mille sept cent quarante-six dollars US (\$ 9 937 746). La contribution des différentes prenantes au financement de la CTZ par année est synthétisée dans le tableau suivant.

Tableau 1: Répartition de la contribution financières des donateurs

⁷ Wanep-Bénin citant un rapport sur les violences de genre en milieu scolaire en Afrique subsaharienne <https://lanouvelletribune.info/2016/04/education-d-inquietantes-statistiques-de-wanep-Bénin-sur-le-harcelement-sexuel/>

Années	Budget estimé en dollars US	Ressources allouées en dollars US			Total	Ressources non disponibles en dollars US
		Gouvernement	UNICEF	Donateurs		
2017	1997000	0	837000	270000	1107000	890000
2018	1623000	0	678000	655000	1333000	290000
2019	ND	0	ND	ND	ND	0
2020	3107000	0	ND	ND	3107000	0
2021	3067572	0	ND	ND	1605560	1462012
2022	3252740	0	ND	ND	2148777	1103963
2023	3279000	0	803000	203900	2842000	437000

Source : Extrait des PTA 2017 à 2023 ; (ND : Non Disponible)

La CTZ est une intervention (c'est-à-dire un paquet d'activités) qui s'intègre dans la composante de « Protection de l'Enfant » du Programme de Coopération Bénin-UNICEF 2014-2018 et 2019-2023 rassemblant les interventions programmatiques contribuant : 1) au renforcement du système de protection de l'enfant ; 2) à l'amélioration de l'offre et la qualité des services de protection, et 3) à l'application des politiques et législations. Les activités contribuent au renforcement de capacités à long terme au niveau national, décentralisé et communautaire, afin d'instaurer un environnement protecteur pour les enfants au Bénin. Au sein du Programme de Coopération Benin – UNICEF, la CTZ a fait partie de la composante Programme « Protection de l'Enfant » et opérationnalisé par trois produits à savoir :

Produit 1. Les institutions nationales, départementales et municipales ont des capacités pour planifier, budgétiser, mettre en œuvre, coordonner, suivre et évaluer les interventions et veiller à l'application des lois et des politiques selon une approche intégrée pour assurer un environnement protecteur aux enfants.

Produit 2. Les structures de protection de l'enfance au niveau central et services sociaux de base sont dotés de capacités et offrent des services de prévention et de prise en charge pour une protection de qualité aux enfants à risque ou victimes de violence, abus sexuels, mariage et exploitation économique.

Produit 3. Les enfants, adolescents, parents, membres de la communauté, chefs traditionnels et chefs religieux des trois départements prioritaires ont des capacités accrues pour l'abandon des normes et pratiques nuisibles et sont capables d'identifier, prévenir et référer les cas de violence et abus.

La dynamique de changement de la CTZ s'appuie sur cinq (05) niveaux imbriqués et hiérarchiques que sont le niveau individuel, le niveau interpersonnel, le niveau communautaire, le niveau organisationnel et le niveau politique ou environnement favorable. Dans une approche fondée sur les droits humains et l'égalité des sexes, l'UNICEF a déployé six (06) stratégies (1) le développement des capacités en vue de renforcer le système de protection; (2) l'appui à l'offre de services de qualité; (3) la communication pour le développement pour un renforcement de la demande et l'adoption de pratiques favorables à la survie et à l'épanouissement des enfants; (4) la génération de connaissances spécifiques autour des droits des enfants, de leurs violations et leur utilisation stratégique en vue d'une réponse adaptée; (5) le dialogue politique et le plaidoyer pour le développement d'un environnement favorable à tous les enfants, avec une attention particulière aux enfants les plus vulnérables; et (6) le partenariat avec un ensemble d'acteurs aux niveaux central et décentralisé afin de générer des ressources et des engagements majeurs en faveur des enfants.

Dans la mise en œuvre de la CTZ, les départements de l'Alibori, du Borgou et du Zou ont été priorisé pour une convergence des interventions intégrées. Mais le Bureau pays appuie la mise en œuvre d'une gamme d'interventions ciblées pour adresser les problèmes de violences faites aux enfants en complément aux interventions des secteurs de la santé, WASH, de protection sociale et d'éducation. D'autres départements ont été ajoutés à la CTZ, notamment l'Atacora,

les Collines, le Littoral, l'Atlantique, la Donga et le Couffo. Le tableau ci-dessous présente ces départements ainsi que les communes couvertes.

Tableau 2: Communes couvertes sur la période 2017-2021

Départements	Communes
Alibori	<ul style="list-style-type: none"> Gogounou (66 villages – 58 018 hommes et 59 505 femmes) Kandi (48 villages – 88 998 hommes et 90 292 femmes) Ségbana (25 villages – 45 066 hommes et 44 015 femmes) Karimama, (37 villages – 33 149 hommes et 33 204 femmes) Malanville (31 villages – 83 681 hommes et 84 960 femmes)
Borgou	<ul style="list-style-type: none"> Tchaourou (31 villages – 111 576 hommes et 111 562 femmes)
Atacora	<ul style="list-style-type: none"> Natitingou, (52 villages – 50 968 hommes et 52 875 femmes) Cobly (36 villages – 32 784 hommes et 34 819 femmes)
Zou	<ul style="list-style-type: none"> Abomey (500 villages – 43 538 hommes et 48 728 femmes)
Collines	<ul style="list-style-type: none"> Dassa (93 villages – 54 366 hommes et 57 756 femmes)
Littoral	<ul style="list-style-type: none"> Cotonou (140 villages – 325 872 hommes et 353 140 femmes)
Atlantique	<ul style="list-style-type: none"> Abomey-Calavi, (149 villages – 323 574 hommes et 332 784 femmes) So-Ava (69 villages – 60 020 hommes et 58 527 femmes)

Source : Construit par les consultants à partir des données collectées, 2023

2.2. Les principales parties prenantes de la CTZ

La CTZ est une initiative du Gouvernement béninois bénéficiant de l'appui des acteurs nationaux et cadre avec *l'Appel à l'Action* de l'Union Africaine en 2015⁸ pour mettre fin au mariage des enfants. Les principales parties prenantes de la CTZ sont :

- Le Gouvernement et ses directions aux niveaux central et décentralisé** à savoir : le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM), le Ministère de la Justice et de la Législation (MJL), le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP) et les Ministères connexes tels que le Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP), le Ministère du Travail et de la Fonction Publique (MTFP) le Ministère de la Santé (MS) ainsi que leurs directions centrales et techniques des départements de l'Alibori, du Borgou, de l'Atacora, du Zou, des Collines, du Littoral et de l'Atlantique. Sous le leadership du MASM, les structures de l'Etat ont reçu des appuis de l'UNICEF, puis ont coordonné les activités de la CTZ des différents partenaires en lien avec les stratégies nationales et ont mené des actions de sensibilisation, de mobilisation sociale ainsi que l'offre de services des CIPEC pour les enfants et les populations dans le cadre de la CTZ. En outre, ces directions techniques ont mené des activités de plaidoyer auprès des leaders traditionnels et religieux, la mise en service de la Ligne d'Assistance aux Enfants pour la dénonciation des cas de mariage, la mise en application des lois en vue de sanctionner les auteurs ; etc.
- Les Centres de Promotion Sociale, les Centres Intégrés de Prise en charge des VBG (CIPEC)**, qui ont assuré l'offre de services à travers le paquet minimum d'intervention au profit des enfants à risque et victimes et l'offre de services intégré au niveau des CIPEC. Ces offres de services ont consisté à la prise en charge par mois des victimes de violences sexuelles et des mineurs par un assistant social, un psychologue, une sage-femme, un

8 Note d'orientation de la Journée de l'Enfant Africain 2015 :Thème : “25 ans après l'adoption de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant : Accélérons nos efforts pour éliminer les mariages des enfants en Afrique”

médecin gynécologue, un magistrat et un officier de Police travaillant dans les CIPEC. Toute victime de violences qui s'y rend bénéficie de tous ces services sur-place

- **Les autres agences du Système des Nations Unies** : UNFPA : elle a mené des activités de sensibilisation et de mobilisation dans les zones d'intervention de la CTZ.
- **Les donateurs** : l'Ambassade des Pays-Bas, l'Ambassade de la Belgique et l'Ambassade du Canada ont contribué au financement des activités et au plaidoyer auprès des autorités et leaders.
- **Les partenaires de mise en œuvre** : le réseau CLOSE, les ONGs DEDRAS, Autre-Vie, Sian-son, Médecin du Monde, Association des Femmes Avocates du Bénin (AFAB), etc. Les Organisations de la Société Civile (OSC) ont participé au comité ad hoc ayant conduit à la préparation et au lancement de la campagne et mené des activités de sensibilisation et de lutte contre le mariage des enfants dans les zones d'intervention avec le financement de l'UNICEF.
- **Les partenaires impliqués** : ONG Internationales et Nationales telles que Plan International, Care, Educo, CIPCRE. Les OSC ont participé au comité ad hoc ayant conduit à la préparation et au lancement de la campagne et mené des activités de sensibilisation et de lutte contre le mariage des enfants dans leurs zones d'intervention avec leur propre financement.
- **Les groupes de population prioritaires desservis** par le CTZ sont : les titulaires de droits (les garçons et filles âgés de 10 à 16 ans) et les porteurs de droits notamment les diverses associations et organisations d'enfants et de jeunes : CCNE, ANACEB, l'Organe Consultatif de la Jeunesse (OCJ) qui est présent dans les 77 communes et travaille pour réduire les cas de Violences Basées sur le Genre (VBG), et les détenteurs d'obligations (les parents et tuteurs), Les groupes secondaires sont les communautés, les leaders religieux et traditionnels, les enseignants et acteurs de la protection, ainsi que les artistes. Ces derniers ont mené des actions de plaidoyer à travers des chants, la signature des déclarations et de charte, et ont renforcé la capacité des adolescents et jeunes sur les compétences de vie courante, l'auto-protection, etc. Le tableau ci-après présente une synthèse de l'objet d'évaluation.

Tableau 3: Aperçu de l'objet de l'évaluation

Titre du projet ou programme	Campagne Tolérance Zéro (CTZ) de lutte contre le mariage des enfants dans le contexte de violences et d'abus sexuels aux femmes et enfants au Bénin
Pays	République du Bénin
Sources de financement ou donateurs	Système des Nations Unies; Ambassade des Pays-Bas et Ambassade de la Belgique
Coût total	USD 9 937 746
Durée	Juin/2017 - Juin/2023
Effet attendu	Contribuer à ce que les enfants, en particulier les adolescents, vivent dans un environnement qui les protègent contre toutes les formes de violences, d'abus sexuels, de mariage des enfants et d'exploitation économique, et font davantage appel aux services de protection y compris en situation d'urgence
Composantes (axes, Résultats, etc.)	<ol style="list-style-type: none"> 1) Les institutions nationales, départementales et municipales ont des capacités pour planifier, budgétiser, mettre en œuvre, coordonner, suivre et évaluer les interventions et veiller à l'application des lois et des politiques selon une approche intégrée pour assurer un environnement protecteur aux enfants. 2) Les structures de protection de l'enfance au niveau central et services sociaux de base sont dotés de capacités et offrent des services de prévention et de prise en charge pour une protection de qualité aux enfants à risque ou victimes de violence, abus sexuels, mariage et exploitation économique. 3) Les enfants, adolescents, parents, membres de la communauté, chefs traditionnels et chefs religieux des trois départements prioritaires ont des capacités accrues pour l'abandon des normes et pratiques nuisibles

Titre du projet ou programme	Campagne Tolérance Zéro (CTZ) de lutte contre le mariage des enfants dans le contexte de violences et d'abus sexuels aux femmes et enfants au Bénin
	et sont capables d'identifier, prévenir et référer les cas de violence et abus.
Bénéficiaires attendus	Femmes: 3 308 213; Hommes: 3 192 059; Filles et Garçons: 3 451 602
Partenaires (institutions, Mise en œuvre)	<p>Services Centraux des Ministères :</p> <ul style="list-style-type: none"> • MASM, • MJL, • MISP, • MESTFP, • MTFP • Directions centrales et techniques des départements de l'Alibori, du Borgou, de l'Atacora, du Zou, des Collines, du Littoral et de l'Atlantique; <p>Services déconcentrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les Centres de Promotion Sociale, • Les Centres Intégrés de Prise en charge des VBG (CIPeCS); • Le réseau CLOSE, les ONGs DEDRAS, Autre-Vie, Sian-son, Médecin du Monde, • Association des Femmes Avocatess du Bénin, etc. <p>Organisations de la Société Civile : Les OSC; CCNE, ANACEB, OCJ.</p>

2.3. Théorie de changement de la CTZ

Toutes les interventions de la CTZ entrant dans le cadre de cette campagne sont basées sur une théorie du changement explicite qui énonce de manière claire et structurée les goulots d'étranglement, les hypothèses et actions-clé à mener pour une réponse efficace à un problème donné qui est celui des Mariages des Enfants (ME), dans le contexte plus large des Violences Faites aux Enfants (VFE). Cette théorie du changement décrit les stratégies nécessaires, des activités et de résultats (**voir annexe 8.1**). Elle montre les interdépendantes et vise à fournir une base pour l'identification des indicateurs pertinents. Fondamentalement, la théorie du changement sur le ME dans le contexte des VFE montre qu'il n'y a pas une approche unique pour éradiquer ce fléau, mais que les solutions mutuelles doivent être contextualisées, s'inspirer des évidences et qu'il faut définir le rôle de chaque acteur dans la dynamique à mettre en place à cet effet.

Cette Théorie du Changement se présente comme suit :

- ***Si** le gouvernement déploie équitablement les ressources, fait appliquer sans retenue les dispositions légales à tous les niveaux, joue son rôle régaliens dans la réduction de l'extrême pauvreté, et les institutions de régulation garantissent un environnement médiatique et numérique favorable à la protection des enfants ;*
- ***Si** les populations cibles prioritaires ont une meilleure connaissance et des capacités suffisantes pour assurer une veille et une autoprotection permanentes contre le mariage des enfants ;*
- ***Si** les leaders traditionnels et religieux, sont véritablement engagés et contribuent efficacement à la lutte contre le mariage des enfants en usant de leur influence pour promouvoir, au niveau de leurs communautés, l'adoption des bonnes pratiques de protection de l'enfant,*

Alors

- Les enfants, particulièrement les plus vulnérables, notamment les filles, et ceux affectés par les situations de crise humanitaire, seront protégés contre le mariage des enfants et les autres formes de violence et d'abus sexuels au sein de leurs familles et de leur communauté.

A condition que

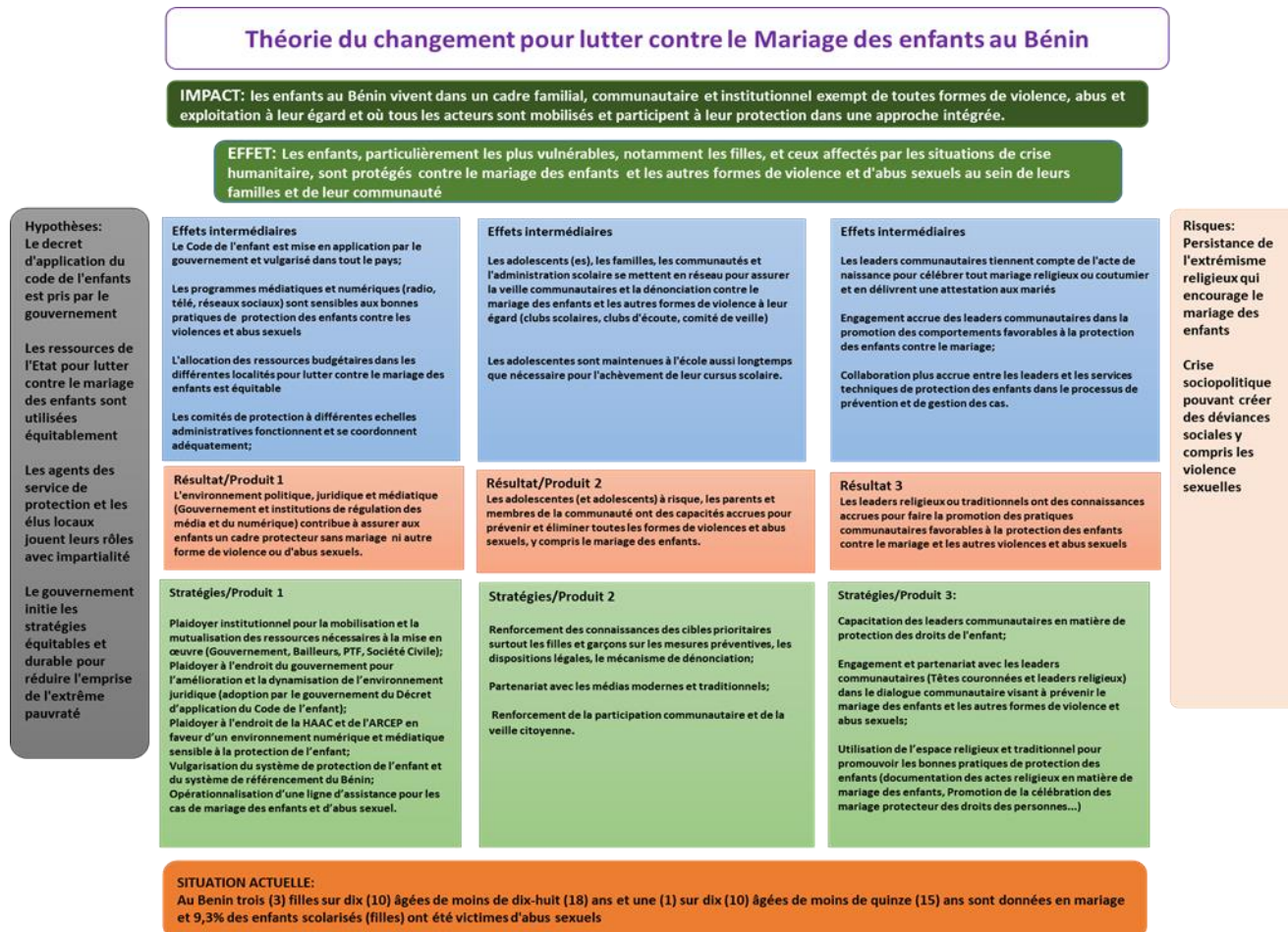
- Les enfants, les parents et les leaders religieux et traditionnels s'engagent dans la veille communautaire à travers la sensibilisation et la dénonciation des cas de mariage d'enfants et d'autres formes de violences et d'abus sexuels ;
- Les leaders religieux, non seulement mènent des actions de prévention dans leurs cercles d'influence, mais exigent désormais un certificat de naissance avant toute célébration de mariage, le gouvernement fait appliquer la politique nationale de protection de l'enfant ;
- Les organes de régulation (HAAC et ARCEP) appliquent le code médiatique et celui du numérique avec impartialité et focus sur la protection de l'enfant.

Cela supposait aussi que le gouvernement ait :

- Mis à disposition toutes les ressources qu'il faut pour faire face aux différents défis,
- Amélioré les mécanismes de réduction de pauvreté,

Que les collectivités locales jouent toutes leurs partitions, les services de protection (police et CPS, Justice, etc.) jouent convenablement leur rôle conformément à la loi. La figure 1 illustre cette théorie de changement.

Figure 1: schéma illustrant la théorie de changement



Il faut noter que deux niveaux de changement sont mis en exergues. Le premier niveau du changement met l'accent sur la prévention et la dénonciation pour l'éradication des violences et abus faits sur les enfants y compris le mariage des enfants. Le second niveau se focalise sur la réponse aux violences et la prise en charge des victimes pour la restauration de leur bien-être physique, psychologique et social de l'enfant. Le changement visé ici suit une logique dont la finalité

trouve son essence dans l'intérêt supérieur des enfants. En revanche, la persistance des risques liés à l'extrémisme religieux qui encourage le mariage des enfants et la survenue d'une crise sociopolitique pouvant créer des déviances sociales y compris des violences sexuelles.

3. BUT ET ULISATION DE L'ÉVALUATION

3.1. But de l'évaluation

Cette évaluation a deux buts, la redevabilité et l'apprentissage organisationnel. L'apprentissage organisationnel vise à

- (i) Informer le développement de la nouvelle stratégie nationale de lutte contre le mariage des enfants et
- (ii) Guider le Gouvernement, l'UNICEF et ses partenaires à mieux répliquer ce modèle d'intervention dans un nombre plus vaste de communes. Plus précisément, l'évaluation contribue à attirer l'attention des autorités (les responsables du Ministère en charge des Affaires Sociales jusqu'aux aux responsables des Ministères sectoriels impliqués dans la protection de l'enfant) ainsi que les acteurs locaux, y compris les parents, sur la performance de la stratégie CTZ en termes d'atteinte des résultats, d'apprentissage des leçons et fournir des recommandations pour la poursuite ou non des activités de la CTZ.

A ce titre, l'évaluation s'est penchée sur une analyse spatiale selon le genre, l'évolution des indicateurs et fournit des informations détaillées et précises sur la connaissance et la hiérarchisation pistes de solutions/actions pour accélérer pour mettre fin au mariage des enfants en lien avec les violences faites aux enfants pour tenter d'identifier les causes du mariage des enfants.

Quant à la redevabilité, cette évaluation rend compte de l'atteinte des résultats prévus ou pas par les interventions de la CTZ ainsi que des bénéfices (si aucun) reçus par les filles et garçons qui sont censé(e)s être servi(e)s. L'évaluation fournit une analyse de l'atteinte des résultats attendus, génère des preuves sur la performance de la mise en œuvre de la Campagne Tolérance Zéro sur la période 2017-2023, la pertinence des stratégies et actions mises en œuvre ainsi que les forces et faiblesses.

3.2. Utilisateurs et utilisations de l'évaluation

Les utilisateurs de cette évaluation incluent d'une part les porteurs d'obligations qui sont les autorités en charge des Ministères sectoriels impliqués, les directeurs centraux, et techniques, départementaux de l'Alibori, du Borgou et du Zou, les Préfets, les maires des 13 communes d'intervention, les chefs traditionnels et chefs religieux, les communautés y compris les parents et d'autre part les titulaires de droits qui sont les enfants. L'évaluation sera aussi utilisée par les Partenaires Techniques et Financiers du secteur. Les utilisations envisagées sont listées dans Tableau ci-dessous.

Tableau 4: Les utilisateurs et les utilisations de l'évaluation

Utilisateurs de l'évaluation	Utilisation des conclusions et recommandations de l'évaluation
Les autorités en charge des Affaires Sociales et de la Microfinance, de la Justice, de l'Intérieur et de la Sécurité Publique	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer des informations actualisées sur la problématique de violences faites aux enfants afin de mieux définir les stratégies susceptibles de promouvoir les normes sociales favorables aux enfants ; • Prendre les décisions appropriées pour améliorer les stratégies de lutte contre le mariage des enfants en lien avec les violences faites aux enfants en s'appuyant sur des informations collectées à travers l'évaluation ; • Connaître la situation sur les violences faites aux enfants notamment le mariage des enfants par région et les zones administratives supervisées en vue d'adapter les stratégies nationales aux besoins de protection des enfants ;
Les acteurs au niveau décentralisés et déconcentrés	<ul style="list-style-type: none"> • Être informés et prendre en compte les informations obtenues dans la mise en œuvre des recommandations au niveau opérationnel
Les parents et les communautés locales	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître l'ampleur du mariage des enfants dans leur localité en vue d'œuvrer à sa réduction ;

Utilisateurs de l'évaluation	Utilisation des conclusions et recommandations de l'évaluation
(Débiteurs d'obligations) et les groupes d'enfants (Titulaires de Droits)	<ul style="list-style-type: none"> Capitaliser les résultats de cette évaluation pour mieux orienter la composante de programme en vue de déterminer les actions les plus indiquées pour contribuer à la protection des enfants.
Les Organisation de la Société Civile	<ul style="list-style-type: none"> Exploiter les leçons apprises pour informer la mise en œuvre des interventions en matière de lutte contre le mariage des enfants au niveau local Changer / adapter les stratégies d'intervention de la CTZ pour lutter contre le mariage des enfants ; Utiliser les résultats de l'évaluation comme outils de plaidoyer auprès des autorités Intégrer (dans leurs pratiques quotidiennes) les bonnes pratiques identifiées au cours de l'évaluation et remédier aux faiblesses relevées au cours de l'analyse.
Bureau Pays UNICEF Bénin	<ul style="list-style-type: none"> Orienter les actions visant la lutte contre les violences faites aux enfants y compris le mariage des enfants dans le cadre de la CTZ depuis 2017 ; Réajuster les stratégies d'intervention pour mieux réorienter la composante de programme protection ; Mobiliser les partenaires pour qu'ils soutiennent davantage et mettent en œuvre des interventions qui promeuvent les droits des filles ; Définir une meilleure stratégie de coordination avec les sections Politiques Sociales, Education et Santé en vue d'atteindre les différents résultats et les modalités concrètes de la collaboration stratégique en vue d'atteindre les résultats clés pour les enfants (les Keys Results for Children, 5 & 6).
Autres Partenaires Techniques Financiers	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer au plaidoyer de haut niveau grâce à une meilleure connaissance de la situation dans les zones affectées par les violences notamment le mariage des enfants ; Sur la base des preuves obtenues appuyer le Gouvernement à mettre en œuvre la stratégie de lutte contre les violences

Source : Tdr

4. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

L'équipe d'évaluation n'a pas modifié l'objectif général de l'évaluation, mais l'examen des objectifs spécifiques a révélé que les objectifs spécifiques numéros : 1 et 5 sont similaires et pouvaient être traités conjointement. Après discussions avec le Groupe de Référence, ces deux objectifs ont été fusionnés. La théorie de changement est conforme aux objectifs visés.

4.1. Objectif général

L'objectif fondamental de cette évaluation est d'apprécier l'atteinte des résultats de la Campagne Tolérance Zéro (CTZ) contre le Mariage des Enfants (ME) dans le contexte de violences faites aux enfants ainsi que les causes qui freinent la lutte contre le mariage des enfants et les violences pour permettre aux autorités de prendre des décisions adéquates visant à créer un environnement protecteur des enfants.

4.2. Objectifs spécifiques

Six (06) Objectifs Spécifiques (OS) étaient formulés dans les termes de références. L'examen des termes de références par l'équipe de consultants a permis de fusionner deux anciens objectifs (OS 1 et OS 5) qui sont jugés similaires. La nouvelle formulation retenue pour ces deux objectifs est de : **réaliser une évaluation des stratégies d'interventions, celles opérationnelles et, les approches communautaires de lutte contre le mariage des enfants dans le contexte de violences, du point de vue de leur impact (changements apportés), efficacité, pertinence, pérennité et coût.** Cette proposition de reformulation a été acceptée par le Groupe Technique de Référence de l'évaluation. Les nouveaux objectifs spécifiques retenus se rapportant à l'objectif général de cette évaluation sont résumés dans le tableau ci-après.

Tableau 5: Objectifs spécifiques

N°	Objectifs spécifiques
OS:1	Réaliser l'évaluation des stratégies d'interventions, celles qui ont été opérationnelles et, les approches communautaires de lutte contre le mariage des enfants dans le contexte de violences, du point de vue de leur impact (changements apportés), efficacité, pertinence, pérennité et coût
OS: 2	Apprécier au regard des bonnes pratiques et leçons apprises de la mise en œuvre de la campagne, la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité des interventions
OS: 3	Apprécier la mesure dans laquelle les droits fondamentaux, notamment à une protection de qualité des filles/adolescentes contre le ME sont réalisés dans le cadre de la CTZ
OS: 4	Déterminer les causes majeures expliquant les résultats obtenus dans le cadre de la CTZ
OS:5	Identifier les acteurs clés de chaque département qui influent le changement des normes sociales favorables aux enfants et qui sont susceptibles de s'engager dans la dynamique de son amélioration

Source : construit par les consultants

5. PORTÉE DE L'ÉVALUATION

La portée de l'évaluation n'a pas été modifiée. L'examen de celle-ci est jugé conforme à l'étendue des interventions de la CTZ. Cette portée de l'évaluation est à la fois thématique, géographique et chronologique.

5.1. Portée thématique

L'évaluation se focalise sur la CTZ en lien avec les interventions mises en œuvre à travers les trois produits de la composante de programme Protection de l'enfant. Un focus particulier a été mis sur les activités les domaines suivants : renforcement du système de protection de l'enfant, l'offre de service et la mobilisation sociale. Plus spécifiquement, cette évaluation porte sur l'analyse de l'atteinte des stratégies planifiées, leurs activités ainsi que les résultats.

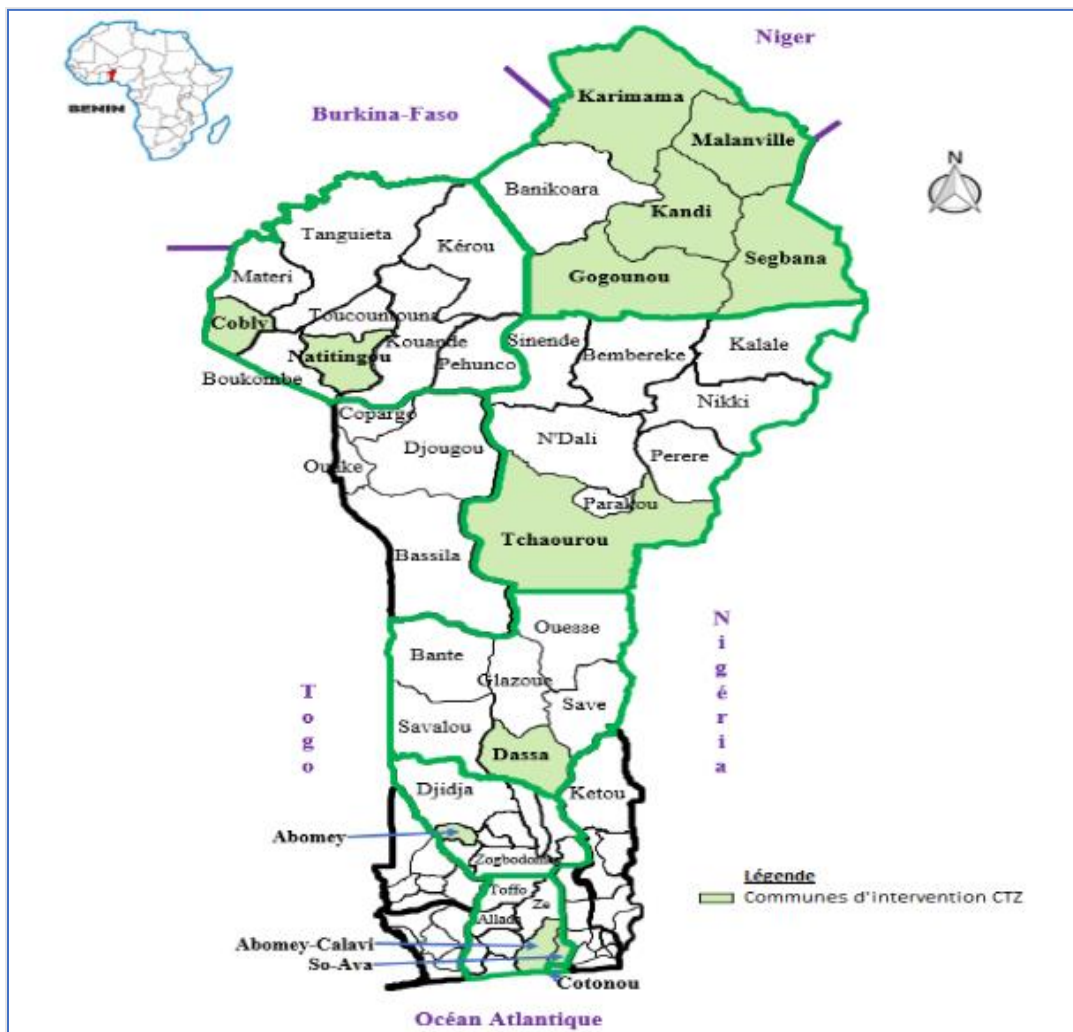
L'évaluation de l'intervention de la CTZ est holistique car le mariage des enfants est un phénomène complexe intrinsèquement lié aux normes socio-culturelles et les inégalités de genre ainsi qu'à la situation économique des ménages, la qualité et l'accès aux services de base. Elle tient compte de l'engagement communautaire participatif et les adolescent(e)s et jeunes ont participé à la campagne et l'utilisation des innovations. Un accent a été mis sur les activités de mobilisation des jeunes et des adolescent(e)s à risques ou pas à l'école ou hors de l'école, afin d'augmenter la capacité de ceux-ci à s'auto-protéger, détecter, dénoncer et utiliser les services de protection à travers les innovations tel que U-Report.

La CTZ a intégré l'approche genre et équité. Un accent particulier a été mis sur la réduction des inégalités de genre et la protection des membres les plus vulnérables de la société, les adolescentes à risques de violences sexuelles, mais aussi les victimes. La complémentarité des partenariats et la coordination ont été pris compte par la campagne. L'évaluation renseigne sur les rôles joués par les partenaires dans la mise en œuvre de la campagne, les activités menées ainsi que la synergie d'action autour de la campagne. L'approche de mobilisation et de sensibilisation dans un contexte de communication pour le Changement de Comportement (CCC) a été utilisée dans la CTZ. Elle a été évaluée car la stratégie de Communication pour le Changement de Comportement (CCC) est fondée sur une approche intégrée, multi-canaux et multi-niveaux et l'autonomisation des enfants, en particulier les filles adolescentes, les jeunes, les familles, les communautés et les fournisseurs de services. L'évaluation a fourni des évidences sur le rôle joué par le plaidoyer dans le changement de comportement des porteurs d'obligations en matière de lutte contre les violences et mariage d'enfants.

5.2. Portée géographique

La CTZ a couvert l'ensemble du territoire national et en particulier les trois départements de l'Alibori, du Borgou et du Zou. Un focus spécifique a toutefois été mis sur la zone Nord dans le cadre de cette période d'extension en 2020. L'évaluation a collecté des données dans les 13 communes couvertes par la CTZ. La carte suivante montre ces communes.

Figure 2: Carte des communes d'intervention spécifiques couverture de la CTZ (2017-2023)



Source : Unité PM&E / Coordination / UNICEF Benin

Les communes couvertes par l'évaluation sont Gogounou, Kandi, Segbana, Karimama, Malanville, Tchaourou, Natitingou, Coby, Abomey, Dassa, Cotonou, Abomey-Calavi et So-Ava.

5.3. Portée chronologique

L'évaluation a couvert toute la période de la Campagne Tolérance Zéro (CTZ) contre le Mariage des Enfants (ME) allant du 16 juin 2017 au 16 septembre 2023.

6. CRITÈRES ET QUESTIONS D'ÉVALUATION

L'évaluation de la CTZ au Bénin est réalisée selon 8 critères : six (06) critères de l'OCDE/CAD (la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité)⁹ ainsi que deux autres critères additionnels de l'UNICEF portant sur l'équité, le genre et les droits humains et un deuxième critère sur la coordination, les mécanismes de mise en œuvre et de suivi. La définition relative à ces critères est en annexe 8.1.

Les questions d'évaluations ont été réaménagées. L'équipe d'évaluation a supprimé certaines questions jugées redondantes. Les questions (1.1 et 1.2) ; (4.3 et 4.4) sont similaires ainsi que les questions 6.4 et 6.5. Chaque paire de questions similaires a été fusionnée en une question. En outre des sous-questions ont été formulées au niveau de la matrice d'évaluation (**annexe 9.2**). Ces réaménagements des questions d'évaluation ont été discutés lors de la séance de validation du rapport de démarrage. Par critère les questions évaluatives sont les suivantes.

6.1. Pertinence

- En quoi le paquet d'intervention est-il en adéquation avec les aspirations des bénéficiaires, communautés ciblées, les politiques et stratégies dans les domaines contribuant à la lutte contre le mariage des enfants ?
- Dans quelle mesure les stratégies de la CTZ en cours de mise en œuvre (2017-2023) sont-elles pertinentes au regard des priorités nationales et des besoins et des aspirations des communautés ?
- Quelles sont les bonnes pratiques ou leçons apprises lors de la conception et la mise en œuvre des stratégies de la CTZ ?
- Quels sont les acteurs clés de chaque département qui influent le changement des normes sociales favorables aux enfants et qui sont susceptibles de s'engager dans la dynamique de son amélioration ?

6.2. Cohérence

- Dans quelle mesure les interventions de la CTZ sont-elles complémentaires de celles mises en œuvre par les autres partenaires et le gouvernement pour atteindre les objectifs nationaux ? Pour atteindre les plus vulnérables ?
- Dans quelle mesure les interventions au niveau communautaire sont alignées avec les objectifs de la Campagne ?
- Dans quelle mesure les facteurs contextuels (ex. : stabilité politique, mouvements de la population, etc.) ont-ils été pris en compte lors de la formulation et la mise en œuvre de l'intervention ?

6.3. Efficacité

- Dans quelle mesure la campagne tolérance zéro a-t-elle atteint ses objectifs ? (S'il y en a qui sont plus performants que d'autres, veuillez les préciser.). Dans le cas où les objectifs n'auraient pas été atteints, quelles sont les raisons et les orientations qui justifieraient la poursuite (ou non) de ces interventions ?
- Quels sont les résultats attendus et inattendus (positifs et négatifs) produits par la campagne ?
- Quelles sont les causes majeures expliquant les résultats (positifs/négatifs) obtenus dans le cadre de la CTZ
- Quelles sont les forces et faiblesses dans la mise en œuvre des stratégies relativement : (i) au contexte (politique, socioéconomique, socioculturel...); (ii) à l'offre de services de qualité ; (iii) à la demande et à l'utilisation desdits services ?
- Quels sont les effets induits (attendus et inattendus) de la mise en œuvre des stratégies notamment en termes : (i) d'engagement des communautés, du gouvernement et des organisations de la société civile en faveur de la lutte contre le mariage et les violences de manière générale ; (ii) d'évolution de la demande et de l'utilisation des services sociaux de base essentiels pour la réalisation des droits à la protection de l'enfant ?

⁹ <https://www.oecd.org/dac/evaluation/dacriteriaforevaluatingdevelopmentassistance.htm>

- Quels sont les ajustements majeurs à apporter aux interventions de la CTZ en cours de mise en œuvre pour améliorer significativement les stratégies de lutte contre le mariage des enfants ?
- Dans quelle mesure les activités appuyées par l'UNICEF et les partenaires ont-elles permis aux enfants et aux femmes les plus vulnérables d'avoir accès aux services de protection de l'enfant dans le cadre de la CTZ en lien avec la composante de programme Protection de l'enfant ?
- Quels sont les facteurs (internes et externes à l'UNICEF) qui ont le plus contribué à la réalisation des objectifs envisagés de la campagne ?
- Quels sont les facteurs (internes et externes à l'UNICEF) qui ont le plus entravé la réalisation des objectifs envisagés de la campagne ?
- 3.10. Dans quelle mesure les partenaires et partenariats stratégiques ont-ils contribué à la réalisation des résultats de la CTZ ?
- 3.11 Quelles sont les bonnes pratiques et leçons apprises dans l'atteinte des stratégies de la CTZ ?

6.4. Efficience

- Dans quelle mesure les stratégies mises en œuvre au cours de la CTZ ont-elles permis d'assurer la rationalisation de l'utilisation des ressources financières, les ressources humaines et les fournitures ? Ces ressources étaient-elles : -suffisantes (quantité) ? -adéquates (qualité) ? -distribué/ déployé en temps opportun ?
- Y avait-il d'autres stratégies alternatives qui auraient pu être mises en place pour atteindre le même niveau de résultat, mais à un moindre coût ?
- En quoi les facteurs (internes et externes) à l'UNICEF en termes de synergies intersectorielles, le partenariat stratégique et les mécanismes de coordination et de gestion de la CTZ ont-ils affecté l'utilisation des ressources pour la mise en œuvre des interventions de la campagne ?
- Quels sont les facteurs (internes et externes à l'UNICEF) qui ont le plus entravé l'atteinte à moindre coût des résultats de la campagne ?

6.5. Effets/Impacts

- Dans quelle mesure la CTZ a-t-elle contribué à la création d'un environnement protecteur contre les ME pour les filles/adolescents tel que stipulé par la vision de la composante de programme et de la Politique Nationale de protection des enfants ?
- Quels sont les changements positifs et négatifs à moyen et long termes observés chez les bénéficiaires : au niveau des populations surtout les groupes défavorisés dans les communes de couverture de la CTZ ?
- Dans quelle mesure ces changements positifs et négatifs à moyen et long termes observés chez les bénéficiaires correspondent-ils aux résultats escomptés ou planifiés ?
- Quelles sont les interventions/stratégies qui ont produits le plus de changements positifs à moyen et long terme de manière significative et quels sont les moyens qui ont été employés/mis à disposition pour produire ces changements ?
- Comment la mise en œuvre de la CTZ a-t-elle influencé le système national de protection de l'enfant ?
- Quelles sont les facteurs qui freinent la lutte contre le mariage et les violences des enfants ?

6.6. Durabilité

- Comment l'UNICEF a-t-il intégré des mesures pour que les activités mises en œuvre dans le cadre de la CTZ puissent se poursuivre à l'avenir sans l'appui de l'UNICEF ?
- Dans quelle mesure les activités de la campagne ont-elles été reproduites par le gouvernement et d'autres partenaires ?
- Quels sont les principaux facteurs ayant influencé l'adhésion des bénéficiaires et autres parties prenantes à l'adoption de la campagne ?

- Dans quelle mesure existe-t-il des mécanismes fonctionnels au niveau des services techniques étatiques, des ONG partenaires et des communautés pour pérenniser les acquis de la CTZ ?
- Quels ajustements majeurs faudrait-il apporter aux interventions de la CTZ programme actuel (2018-2020) pour assurer la durabilité de ses acquis ?
- Quelles sont les bonnes pratiques ou leçons apprises permettant la durabilité des stratégies de la CTZ ?

6.7. Genre et droits humains, équité

- 6.7.1. Dans quelle mesure les principes de genre, de droits humains et d'équité ont-ils été dûment intégrés dans la conception et l'exécution du programme ?
- 6.7.2. Dans quelle mesure la CTZ a contribué à réduire les barrières qui empêchent les filles et les femmes d'accéder aux services qu'elle met à leur disposition dans les communautés ciblées ?

6.8. Coordination et mécanismes de mise en œuvre et de suivi

- En quoi les interventions de la CTZ ont-elles contribué à renforcer ou améliorer la coordination des acteurs autour des questions de protection de l'enfant et plus précisément celles relatives à la lutte contre le mariage des enfants ?
- Dans quelle mesure les mécanismes de suivi, de mise en œuvre et de coordination de la CTZ ont-ils été focalisés sur les résultats ?
- Dans quelle mesure les différentes stratégies de suivi-évaluation étaient-elles adaptées pour mesurer les résultats de l'approche ? Et Comment pourraient-elles être améliorées ?

7. MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION

L'approche méthodologique utilisée est mixte combinant le quantitatif et le qualitatif. Les détails sur les méthodes et les outils de collecte de données (quantitatifs et qualitatifs), l'échantillonnage, le plan d'analyse des données et la rédaction du rapport sont fournis dans l'**annexe 12.13**.

7.1. Approche méthodologique de l'évaluation

L'évaluation vise à apprécier l'atteinte des résultats de la Campagne Tolérance Zéro (CTZ) contre le mariage des enfants, ainsi l'approche de la cartographie des résultats¹⁰ a été utilisée pour identifier les changements apportés par la CTZ. Elle a examiné de façon holistique et stratégique la manière dont les résultats sont obtenus, en identifiant les changements d'attitude des différentes parties prenantes sur la base des échanges inclusifs. Elle s'est basée sur la théorie du changement¹¹ de la CTZ comme fil conducteur de l'évaluation, qui explique le processus de changement apporté par une intervention. Cette théorie énonce le cadre logique, les liens existants entre les entrées (inputs) / les activités et les résultats, et les effets ou impacts. Il s'agit d'une approche à trois volets combinant à la fois: **(a)** la théorie de changement, **(b)** le cadre de résultats de la CTZ, et **(c)** l'utilisation d'une matrice d'évaluation avec un ensemble de questions évaluatives basées sur des critères d'évaluation pour construire une base solide de preuves (voir annexe 9.13 détails méthodologiques de l'évaluation). Ceci a été étayé par une analyse de contribution.

L'approche méthodologique s'est centrée aussi sur l'utilisation, guidée par les besoins des principaux utilisateurs notamment l'UNICEF, et les parties prenantes qui sont activement engagées à l'utilisation des données tout au long du processus, depuis sa conception, sa planification (sécurisation éthique et rapport initial), et s'assurer que les constatations, les conclusions et les recommandations sont exactes, pertinentes, pratique et utilisables.

¹⁰ https://www.outcomemapping.ca/download/csette_en_ILAC_Brief07_mapping.pdf

¹¹ Ivy So, Alina Staskevicius et Alnoor Ebrahim (2015). Measuring the “impact” in impact investing. Harvard Business School.

Afin de s'assurer qu'aucun enfant ne soit laissé pour compte, l'évaluation a accordé une attention particulière aux groupes d'enfants vulnérables ou « à risque », en particulier les enfants handicapés, les filles et les enfants issus des minorités ethniques pour garantir que leurs besoins spécifiques ont été identifiés, représentés et pris en compte grâce à nos techniques de collecte de données et d'échantillonnage, nos analyses et nos recommandations. L'équipe a appliqué l'approche sensible au genre dans l'ensemble de l'évaluation pour répondre aux critères d'évaluation à travers l'ensemble des méthodes, outils et techniques d'analyse des données. Elle est fondée sur l'équité et les droits de l'enfant et l'inclusion des personnes handicapées. Ainsi, le cadre d'Harvard Gender Analytical ou cadre analytique d'Harvard portant sur les rôles de genre a été appliqué pour mieux comprendre le type et la qualité des résultats en matière d'égalité des sexes. Ce cadre détermine la répartition hommes et femmes dans les secteurs ainsi que l'accès aux ressources de la communauté et le contrôle de son utilisation. Il a permis de ventiler les données par sexe afin de repérer toute disparité entre les hommes et les femmes ayant bénéficié de la CTZ.

L'approche a été inclusive et participative en impliquant au maximum tous les acteurs clés (parties prenantes associées à la campagne, les équipes de mise en œuvre, le PTF et les bénéficiaires directs du programme, etc.) susceptibles de générer des idées et des éléments probants en vue, d'une part, de l'identification des goulots d'étranglement et des barrières ayant affecté la mise en œuvre de la campagne et, d'autre part, de la formulation des recommandations pragmatiques et pertinentes. Les détenteurs et les porteurs d'obligations ont participé à l'évaluation et la formulation de ces recommandations lors de l'atelier de validation du rapport. Ces recommandations ont été discutées de manière participative.

7.2. Méthodes et outils de collecte de données

En lien avec l'inclusion, la méthodologie a combiné les méthodes mixtes pour la collecte des données primaires et secondaires auprès des différents acteurs et bénéficiaires directs de la CTZ. La combinaison des méthodes quantitatives et qualitatives a permis de recueillir plusieurs lignes d'évidences pour trianguler les données issues des différentes sources dans l'optique de formuler des constats et recommandations utiles, crédibles et pertinentes aux différentes questions d'évaluation, telles que présenté dans la matrice d'évaluation (annexe 8.2). Un accent particulier a été mis pour mettre en exergue les liens entre les interventions et les changements observés. Un ensemble d'outils complémentaires a été utilisé pour collecter les données. Ces outils incluent : i) la revue des documents pertinents ; ii) les guides d'entretien pour les discussions de groupe ; et iii) le questionnaire d'enquête auprès des groupes cibles bénéficiaires directs de la CTZ. La revue documentaire et les outils susmentionnés ont permis d'obtenir des informations pertinentes et complètes sur les principaux domaines de l'évaluation. La triangulation des données collectées et leur analyse a été mise en œuvre pour une assurance qualité. Certaines questions identiques ont été posées à divers acteurs et ont servi à trianguler les résultats de la revue documentaire.

Les outils de collecte ont été digitalisés à l'aide de CSPro de l'application open source ODK. C'est un logiciel intuitif, puissant et fiable, utilisé pour collecter, analyser et gérer des données pour les enquêtes, le suivi, l'évaluation et la recherche. Il permet de collecter les données d'enquêtes de façon sécurisée sur des terrains dépourvus de connexion et de la géolocalisation.

7.2.1. Revue documentaire

Durant la phase de démarrage de la mission, elle a contribué mieux se familiariser avec l'objet évalué. Les premières informations glanées ont facilité les échanges avec les parties prenantes de l'évaluation à recueillir de la documentation de base (rapports et analyses provenant de la campagne) et des indications complémentaires. L'analyse documentaire a permis d'affiner les questions évaluatives et d'élaborer la matrice d'évaluation (voir annexe.8.2) qui indique comment chaque question a été répondue par rapport aux besoins en informations. Une discussion a été organisée avec le Comité de Gestion de l'Évaluation (CGE) sur les différentes approches méthodologiques proposées, et l'apport, au besoin, des clarifications par rapport aux attentes de l'évaluation. Cette revue documentaire a identifié les premiers faits existants. La liste des documents examinés est disponible en **annexe 9.7**. Après la phase de démarrage, la revue documentaire a

continué tout au long du processus d'évaluation dans le cadre de l'analyse des données. Au total 24 documents ont été exploités dont 12 rapports, 10 guides d'évaluation, 02 programmes action du Gouvernement et les différents plans de travail annuel de la PNPE.

7.2.2. Collecte des données quantitatives

Deux sources de données quantitatives ont été utilisées pour collecter les informations. Pour la première source, de nature secondaire, les données sont extraites de différents documents et sources de données des partenaires de mise en œuvre puis nettoyées pour analyse. Ces données secondaires sont issues par exemple de l'EDSB-V 2017-2018, de MICS 2021-2022 et, les rapports d'activités des partenaires. Elles contiennent des informations de différents indicateurs de départ et finaux respectivement permettant de comparer la situation des enfants au Bénin. Elles ont aussi permis de mieux comprendre les dynamiques du phénomène de la violence contre les enfants.

La seconde source, de nature primaire est une enquête quantitative auprès des chefs ménages bénéficiaires de la CTZ. Sur la base des questions liées aux critères d'évaluation, des données primaires ont été aussi collectées auprès de ces bénéficiaires et un questionnaire quantitatif (**annexe 9.6**) a été élaboré à cet effet, puis administré aux chefs ménages. Ces données quantitatives ont permis d'apprécier le niveau d'atteinte des indicateurs se rapportant à la CTZ de lutte contre les violences, abus sexuels et mariage des enfants.

7.2.3. Collecte de données qualitatives

La collecte de données qualitatives a porté sur les questions des critères d'évaluation déclinés de la théorie du changement définie plus haut. Les outils de collecte sont des guides développés à partir des questions d'évaluation. Elles concernent les hypothèses, les stratégies, les activités, les résultats, les effets, les mécanismes de coordination, de suivi et évaluation de la CTZ. Les techniques de collecte des données qualitatives incluent les entretiens avec les informateurs clés. Un guide d'entretien correspondant à chaque cible a été élaboré. La durée moyenne estimée de l'interview est de 1h30 minutes (**voir outils de collecte en annexe 9.6: Guide d'entretien des structures centrales et décentralisées et Guide d'entretien des Partenaires de mise en œuvre**). Les questions historiques ou de mémoire posée ont été réduites à la durée de la mise en œuvre de la CTZ (5 ans) pour mieux contrôler l'effet du souvenir des événements ayant marqué le cycle de la campagne.

Les discussions de groupe et des entretiens approfondis ont été organisées avec les bénéficiaires. Les groupes de discussion (focus groups) ont été réalisés avec les membres des communautés (les chefs traditionnels et religieux) et les titulaires de droits (les filles et les garçons de 10 à 17 ans). Les guides focus groups filles et garçons; Guide communauté (leaders religieux et traditionnels, et les personnes handicapées et marginalisées)). L'autorisation parentale a été requise (**voir modèle en annexe 9.9**) pour les jeunes de moins 15 ans.

Deux méthodes innovantes de collecte des données centrées sur l'enfant ont été appliquées en fonction de l'âge pour tenir compte de la capacité psychiques des enfants à comprendre et à répondre aux questions. Les enfants de 10 à 17 ans concernés par l'enquête ont été divisés en deux groupes de tranche d'âge 10 à 14 ans et la seconde tranche d'âge de 15 à 17 ans. La méthode **d'évaluation du cadre « H »** centrée sur le droit des enfants a été appliquée à la tranche d'âge de 10 à 14 ans et la méthode de jeux de **cartographie corporelle** aux enfants de 15 à 17 ans (voir détail en annexe 9.7). La configuration des focus group a tenu compte des considérations du genre, d'âge, de l'éthique et des droits humains et a inclus aussi de focus groups des personnes vulnérables (handicapés de tout genre, les marginalisés). En ce qui concerne les entretiens individuels et les discussions de groupe, les questions sont ouvertes et sont conduites par les spécialistes de collecte des données qualitatives. Chaque focus group a réuni une moyenne de 10 personnes de même sexe.

Observations sur site. Lors des visites de terrains, les consultants ont fait de l'observation participative avec prise de photos ainsi que les récits de vie. Une grille d'observation (**annexe 9.10**) a été élaborée. Par ailleurs, des récits de vie (**voir modèle en annexe 9.8**) ont été également réalisés auprès d'adolescentes ayant échappé au mariage précoce et auprès d'adolescentes et d'adolescents en union. Une question a été posée aux autorités locales et responsables des centres de

promotion sociale afin d'identifier une fille ou garçon ayant subi récemment le mariage forcé dans la localité d'enquête. La participation à cette discussion était strictement volontaire conformément aux dispositions de la loi statistique du Bénin.

Au total, trois (03) récits de vie ont été réalisés à l'aide de la fiche de témoignage dont une (01) fille et deux (02) garçons n'ayant pas pris part aux focus groups. Le travail sur le terrain pour la collecte de données qualitatives a été facilité par, les responsables des services techniques de l'action sociale ainsi que des leaders traditionnels ou religieux. Des photos ou vidéos sont prises rapportant aux histoires de vie des bénéficiaires avec leur consentement éclairé. Ces photos sont prises aussi bien au niveau des collèges, les centres de promotion sociale que dans la communauté pour étayer les informations quantitatives. L'observation directe a permis d'identifier les actions prises par les acteurs pour la durabilité des acquis.

7.3. Stratégie d'échantillonnage

L'échantillonnage porte à la fois sur les enquêtes qualitative et quantitative. L'approche d'échantillonnage n'avait pas des visées d'extrapoler les constats à la population générale.

7.3.1. Enquête quantitative

L'échantillon de l'enquête quantitative est un échantillon représentatif au niveau de la commune. Les interventions de la CTZ (2017-2023) couvrent 13 communes. L'échantillonnage a consisté en un compromis méthodologique à travers une démarche pragmatique permettant de gérer la contrainte temporelle et financière associée à une bonne rigueur dans le choix aléatoire de l'échantillonnage est similaire à l'approche MICS. Selon le plan de sondage des enquêtes MICS, la taille n de l'échantillon des ménages est obtenue par la formule suivante : $n = \frac{4p(1-p)f(1,1)}{((0,12p))^2 \cdot rh(1-t)}$. Cette taille est estimée à **969 ménages, mais 1013 chefs de ménages ont été enquêtés**, soit 515 femmes (50,83%) et 498 hommes (49,16%). En ce qui concerne la répartition de l'échantillon, sa ventilation par commune est présentée dans l'**annexe 9.5**.

7.3.2. Enquête qualitative

Le choix de l'échantillon qualitatif notamment le nombre d'entretiens de focus groups repose sur les arrondissements et de villages ou quartiers de villes des communes échantillonnées par l'enquête quantitative (annexe 9.3), dans le but de respecter la couverture géographique de l'intervention. L'échantillon pour l'enquête qualitative est constitué de façon raisonnée autour des entretiens et des groupes de discussion homogènes en tenant compte de la participation des parties prenantes aux interventions de la CTZ et de leur niveau de responsabilisation dans la chaîne décisionnelle. Trois types (03) de focus groups (focus group filles, et focus group garçons élèves et les personnes vivant avec un handicap de tout genre ont été réalisés dans les zones d'intervention de la CTZ aussi bien en milieu urbain et rural tel que retenues dans l'enquête quantitative. Cent soixante-quatorze (174) focus groups seront réalisés ($174=87*2$). Ces focus groups sont constitués de personnes vivant avec un handicap (24 focus groups), et des filles (90 focus groups) et garçons (60 focus groups) âgés de 10 à 17 ans en collaboration avec les responsables des centres de promotion sociale (CPS) et les chefs d'arrondissements ou villages. La liste des personnes interrogées au niveau des entretiens individuels est indiquée en annexe (9.3). Le tableau suivant fournit la synthèse de l'ensemble des statistiques de la collecte des données quantitative et qualitative et la répartition de l'échantillon entre hommes et femmes et selon le milieu de résidence (urbain et rural).

Tableau 6: Point statistique des données collectées

Type de participants	Stratégie d'échantillonnage	Outils de collecte de données	Nombre total				Femmes / Filles		Hommes / garçons	
			Milieu urbain		Milieu rural		Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
			Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé				
Chefs ménages de 18 ans et plus	Sélection aléatoire	Questionnaire quantitatif (Ménages)	500	593	500	420	511	515	489	498
Responsables des services ou structures étatiques nationales centrales, points focaux au sein des Ministères	Sélection raisonnée	Guide d'entretien individuel	14	06	NA	NA	NA	02	NA	04
Responsables des structures et services étatiques décentralisés ou déconcentrés bénéficiaires et points focaux	Sélection raisonnée	Guide d'entretien individuel	NA	NA	29	22	NA	02	NA	20
Staff Unicef : chefs de section et/ou des chargés de programmes et assistants	Sélection raisonnée	Guide d'entretien individuel	08	08	00	00	NA	03	NA	05
Agences du SNU et autres partenaires bilatéraux	Sélection raisonnée	Guide d'entretien	1	01	00	00	NA	01	NA	00
Autres partenaires (donateurs)	Sélection raisonnée	Guide d'entretien	01	01	00	00	NA	01	NA	00
Les partenaires de mise en œuvre : ONGs et artistes	Sélection raisonnée	Guide d'entretien	10	08	04	02	NA	01	NA	09
Les partenaires impliqués : ONG Internationales et Nationales	Sélection raisonnée	Guide d'entretien	04	02	NA	NA	NA	NA	04	02
Focus group enfants (10-14 ans)	Sélection raisonnée	Guide de discussion ; écoles et communautés	51	52	35	37	45	44	45	45
Focus group enfants (15-17 ans)	Sélection raisonnée	Guide de discussion : écoles et communautés	30	53	30	37	30	45	30	45
Focus communauté (leaders communautaires, incluant les focus personnes vulnérables)	Sélection raisonnée	Guide de discussion – écoles et communautés	16	16	08	08	NA	01	NA	23
Récits	Aléatoire	Guide d'entretien	NA	03	NA	03	NA	04	NA	02

Source : Résultats de terrain, août 2023

L'enquête quantitative a couvert un total de 1013 ménages avec un taux de réponses de 101,3%. La couverture chez les femmes est de 100,78% contre 101,84% chez les hommes. Au niveau des structures étatiques nationales /centrales 6/14 entretiens ont été réalisés, 22/29 en ce qui concerne les structures décentralisées. À l'UNICEF 8/8 entretiens ont été

réalisés, 2/4 au niveau des ONG, 89/86 entretiens focus group enfants de 10-14 ans; 90/60 entretiens focus group enfants de 15-17 ans; 24 entretiens focus group communauté et 6 récits ont été réalisés. La faible couverture des entretiens avec les structures nationales est due à la mobilité ou l'absence des agents responsables en charge de la CTZ qui sont affectés dans d'autres structures. Les nouveaux responsables n'étaient en mesure de fournir d'informations pertinentes du fait de l'insuffisante connaissance de la campagne.

7.4. Triangulation et analyse des données de l'enquête

La triangulation des données issues des outils de collecte (entrevues, observations, de l'analyse de documents) a été appliquée avant leur analyse. La triangulation des données a combiné deux ou plusieurs sources fournissant la même information. Des cas convergences et dissonances des informations ont ainsi été mis en évidence et traités.

L'analyse s'est faite à l'aide des techniques appropriées pour chaque type de donnée collectée. Après les transcriptions des différents enregistrements, des thèmes émergents ont été identifiés à l'aide du Logiciel Nvivo. Elle a permis de dégager les principales tendances des perceptions des acteurs et bénéficiaires sur l'efficacité, l'efficience, les effets ou d'impact des interventions de la CTZ sur le phénomène des mariages d'enfants. Les analyses ont pris en compte les dimensions genre et droits humains.

L'analyse quantitative a exploité les informations collectées pour établir les corrélations entre les interventions de la CTZ et les changements constatés sur la lutte contre les violences, les abus sexuels et le mariage des enfants au Bénin. Une comparaison a été faite entre le niveau des indicateurs clés entre 2017 et 2023. La dynamique des résultats intermédiaires a été examinée pour tracer le chemin critique suivi par les changements observés. Les données sont résumées en proportions et en nombres absolus pour les résultats et les caractéristiques démographiques en fonction du cadre logique de la CTZ utilisant le logiciel STATA. Les variables catégorielles sont présentées sous forme de pourcentages tandis que les données continues sont présentées sous forme de moyennes, écarts types, médianes et intervalles interquartiles en fonction de la distribution des données et des tests statistiques sont appliqués pour juger de la significativité des résultats. Les résultats finaux sont présentés sous forme de tableaux et de graphiques. L'ensemble des données qualitatives collectées a été transcrit intégralement (au besoin précédé d'une traduction pour les entretiens déroulés en langues locales).

Les statistiques descriptives : (i) géographique ; (ii) l'âge des participants à la CTZ ; et (iii) le sexe sont tirées de plusieurs sources de données quantitatives, à savoir les rapports des donateurs, la base de données de l'EDSB 2017-2018, MICS 201-2022, de la section Protection de l'Enfant et les données du système de suivi et évaluation de l'UNICEF. L'analyse spatiale a été utilisée à l'aide du modèle de données de panel pour identifier les facteurs contribuant au phénomène du mariage des enfants. Cette analyse se base sur le modèle de données de panel dont la fonction est : $Y_k, i = \beta X_k, i + \delta k + \varepsilon$, où k est la zone géographique (département), i est l'individu, y est la variable d'intérêt (mariage forcé), X sont les causes, β sont les paramètres, δ est l'effet spécifique du département k et ε est le terme d'erreur (annexe 12.13). L'interprétation des données quantitatives s'est appuyée sur celles qualitatives. Cette combinaison a permis de répondre aux questions évaluatives.

7.5. Assurance qualité de l'évaluation

L'assurance qualité de l'évaluation s'est faite à l'aide des standards du GEROS ainsi que les différentes phases de conduite de l'évaluation (conf. Annexe 9.10). La formation des personnels en charge de la collecte des données a pris en compte le souci la qualité du produit final en ligne avec le principe de toujours préserver l'intérêt supérieur de l'enfant. L'éthique, les rôles et responsabilité de l'équipe d'évaluation ainsi que la gestion globale ont été pris en compte (voir annexe 9.13). L'équipe d'évaluation s'est assurée que les risques éventuels de préjudice aux détenteurs de droits sont pris en compte. A cet effet, les modules de formations sur la Prévention de l'Exploitation et des Abus Sexuels (PSEA) ont été animés par les spécialistes de l'UNICEF en la matière au cours de la formation des agents de collecte de données de terrain. 7.6. Plan de travail et les rôles et responsabilités de l'équipe d'évaluation.

La gestion de l'évaluation a été assurée par le Chef de la section Planification, Suivi et Evaluation du bureau UNICEF Bénin. Il a été accompagné par le Spécialiste Planification, Suivi et Evaluation, et le Chargé du Suivi et d'Evaluation de l'UNICEF ainsi que la gestionnaire de la CTZ. Ceux-ci ont contribué à la supervision et la préservation de l'indépendance de l'évaluation. Le gestionnaire a accordé un intérêt particulier au respect des normes et standards de l'UNICEF ainsi que du respect des normes de qualité¹². Le Contrôle de qualité de l'évaluation a été effectué au moyen d'une revue des termes de référence, de la méthodologie et des rapports et assuré par le gestionnaire de l'évaluation en coordination avec le Groupe de référence de l'évaluation (GRE) et le bureau régional de l'UNICEF (voir composition du GRE en annexe (12.1)). Le spécialiste en évaluation du Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre de l'UNICEF, a contribué à l'assurance qualité de tous les produits de l'évaluation.

7.7. Considérations éthiques et principes d'évaluation

Les enquêtes ont débuté par la prise de consentement des répondants retenus dans l'échantillon. Les détails de ces outils sont disponibles en annexe 9.13. Comme l'indique les termes de référence, l'évaluation a été menée aussi selon les normes et standards d'évaluation de l'UNICEF et du Groupe de l'Évaluation des Nations Unies (UNEG). Elle a intégré les droits humains, le genre et l'équité de manière transversale et a été conduite conformément au code de conduite et aux directives de l'UNEG en matière d'intégration des droits humains et de l'égalité des sexes aux évaluations. Au niveau national, le visa statistique a été sollicité à l'INStAd afin de se conformer aux prescriptions du Conseil National de la Statistique en matière de collecte des données. L'évaluation a suivi aussi le Guide de Recherche Éthique Impliquant les Enfants (ERIC, childethics.com) dans le cadre des entretiens avec les enfants.

Les principes éthiques et les normes suivis dans le cadre de l'évaluation du Groupe des Nations Unies (GNUE) concernent : **le respect et la bienfaisance, la confidentialité, l'anonymat, la responsabilité, l'intégrité, l'indépendance, la validation de l'information, l'incident et la propriété intellectuelle**. En ce qui concerne les dispositions prises pour chaque principe et normes, l'équipe d'évaluation a procédé ainsi qu'il suit.

Intégrité : L'équipe d'évaluation a veillé à l'honnêteté et la véracité dans la communication et les actions. Le professionnalisme sera basé sur la compétence, l'engagement, la pratique réflexive continue et crédible et un comportement digne de confiance.

Au niveau de **l'indépendance, impartialité et crédibilité**, les consultants ont assuré la transparence concernant l'objectif de l'évaluation et les actions entreprises, en établissant la confiance et accroître la responsabilisation du rendement envers le public, en particulier les populations touchées par l'évaluation. Pour assurer l'indépendance, toutes les conditions requises nécessaire pour éviter toute interférence de nature à influencer la liberté et l'objectivité des membres de l'équipe d'évaluation. Les éléments clés de l'impartialité respectés sont l'objectivité, l'intégrité professionnelle et l'absence de partie prise. L'équipe d'évaluation a pris toutes les dispositions techniques garantissant l'exactitude, l'exhaustivité et la fiabilité ; inclusion et non-discrimination ; et des rapports justes et équilibrés qui respectent différentes perspectives.

L'équipe d'évaluation a assuré **la réactivité** lorsque des questions ou des événements surviennent, en adaptant les intentions et les plans au besoin. Lorsque la corruption, la fraude, l'exploitation ou les abus sexuels ou toute autre mauvaise conduite ou gaspillage de ressources sont identifiés, le chef d'équipe devrait communiquer directement aux responsables de l'UNICEF ou aux canaux appropriés. Lors de la collecte, aucun incident de cette nature n'est survenu.

En matière de **respect** dans l'évaluation, l'équipe d'évaluation a facilité l'accès au processus et aux produits d'évaluation par toutes les parties prenantes concernées en tenant dûment compte des facteurs qui peuvent entraver l'accès tels que le sexe, le genre, la race, la langue, le pays d'origine, le statut Lesbienne, Gay, Bisexuel, Transgenre et "Queer" (LGBTQ), l'âge, l'origine, la religion, l'ethnicité et la capacité. Les consultants ont adopté le comportement à ne pas nuire

¹² <http://www.unevaluation.org/document/detail/1914>; <http://www.unevaluation.org/document/detail/607>

Éthique : L'évaluation a été menée avec les normes les plus élevées d'intégrité et de respect des croyances, mœurs et coutumes de l'environnement social et culturel ; les droits des institutions et des individus à fournir des informations confidentielles.

La transparence est un élément essentiel de l'évaluation qui établit et construit la confiance, renforce l'appropriation des parties prenantes, accroît la responsabilité publique, facilite la confiance des résultats et recommandations. Les résultats de l'évaluation sont transparents et accessibles au public.

En ce qui concerne, plus spécifiquement aux enfants, différents principes éthiques fondamentaux¹³, tels que **le respect, le bénéfique et la justice** ont été appliqués en renforçant l'attention sur des questions éthiques spécifiques, telles que les avantages et les inconvénients, le consentement éclairé, le respect de la vie privée et **la confidentialité**. **Le respect** signifie que les consultants ont été plus tolérants au regard du contexte dans lequel les enfants vivent et de reconnaître leur dignité. Obtenir leur consentement éclairé pour les faire participer à la recherche constitue un moyen important de démontrer ce respect de la dignité de l'enfant.

Le principe éthique du bénéfique se compose de deux éléments : bienfaisance et non-malfaisance. Le **principe de non-malfaisance** ou de ne pas nuire oblige les chercheurs à prévenir les dommages et blessures susceptibles d'être infligés aux enfants en raison d'action que d'inaction. **La bienfaisance** se rapporte à l'obligation d'améliorer et de respecter le statut, les droits ou le bien-être des enfants. **Le principe de justice** a impliqué de s'assurer que les enfants sont traités de façon juste et équitable. Ce principe englobe la gestion des déséquilibres et l'inclusion ou de l'exclusion dont le plan d'échantillonnage y contribue.

Le chef d'équipe et les deux autres membres de l'évaluation ont astreints de remplir et signer le formulaire éthique, en ce sens qu'ils sont indépendants sans conflit d'intérêts, car ils n'ont pas été impliqués dans la conception ou la mise en œuvre de la CTZ.

Les consultants ont évité les **conflits d'intérêts** dans tous les aspects de leur travail, respectant ainsi les principes **d'indépendance, d'impartialité, crédibilité, honnêteté, intégrité et responsabilité**. L'analyse des avantages et risques tout en prévoyant les mesures d'atténuation des éventuels risques sera pris en compte. Plusieurs avantages tiennent à la réalisation de cette évaluation. D'un point de vue scientifique, elle répond à la logique de s'interroger si les objectifs assignés à la CTZ, objet de l'évaluation ont été atteints et s'il faille apporter des mesures correctives surtout que les interventions se poursuivent pour la plupart. D'un point de vue sociétal, il convient de souligner qu'à l'issue de l'évaluation, les recommandations subséquentes ont été prises pour accroître et amplifier les impacts possibles sur la communauté.

Les critères d'inclusion ont été inspirés des cibles prévues par les interventions lors de leur conception. Lesdits critères d'inclusion ont été explicitement repris et prescrits par les termes de référence. Les critères d'exclusion sont essentiellement liés à la non-acceptation de la participation à l'issue de la présentation des objectifs, du consentement et de la requête de l'accord à participer aux entretiens. Aucune exclusion n'a été constatée.

7.8. Limites et contraintes de l'évaluation

La méthodologie proposée est limitée par l'absence d'une base de données ou listes des ménages bénéficiaires à enquêter pour tirer l'échantillon. Pour pallier cette insuffisance, la technique de boule de neige a été utilisée pour identifier les bénéficiaires à partir des associations et centres de promotion sociale. De même, il n'y a pas de contrefactuel pour mesurer les effets de l'intervention. Cependant, nous avons proposé l'approche de récits historiques afin de capter les perceptions avant et après l'intervention. Lors des discussions de groupes, les questions historiques (avant et après) ont été posées pour résoudre ce problème. Le tableau ci-après décrit les limites rencontrées pendant les processus l'évaluation et mesures d'atténuation prises.

Tableau 7: Limites et mesures d'atténuation prises

¹³ Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) : Recherche éthique impliquant des enfants, Septembre 2013 ISBN : 978 8865 220 34 4

Limites et contraintes de l'évaluation	Impacts possibles	Stratégies d'atténuation
Absence d'une base de données ou listes des femmes à enquêter pour tirer l'échantillon quantitatif	Augmentation des risques d'inclusion des personnes ayant peu ou pas de connaissance de la CTZ et d'exclusion des informateurs capables de rendre fidèlement compte de la campagne.	La technique de boule de neige a été utilisée pour identifier les bénéficiaires.
Zones rurales où l'accès à l'électricité est très faible, interruptions lors des appels à la suite de la décharge des batteries des portables.	Rallongement des délais de collecte des données avec possibilité de générer la lassitude chez les informateurs.	Rappel des cibles plusieurs fois pour s'assurer d'avoir toutes les informations; en collaboration avec les partenaires de mise en œuvre, nous avons procédé au remplacement des enquêteurs absents définitivement et certains sites inaccessibles.
La collecte de données sur le terrain en présentielle peut s'avérer que les personnes à enquêter soient absentes	Rallonge des délais de collecte de données et allant, le chronogramme d'ensemble de l'évaluation. Risque de perdre certains informateurs pour cause des absences temporaires ou de longue durée.	Deux (02) visites ont été réalisées. Une première visite à effectuer par l'enquêteur. Si la personne à enquêter est présente l'entretien est réalisé, sinon une seconde visite est nécessaire afin de renseigner le questionnaire. Mais, si l'absence est longue, il a été procédé à son remplacement.
Difficultés liées à la COVID-19	Exposition des personnels de collecte au risque d'infection. Le risque était aussi que la collecte des données n'accélère la propagation du virus.	Les entretiens avec les informateurs clés ont été réalisés en ligne et les entretiens physiques ou en personne se sont faits en respectant les gestes barrières : port de cache nez et lavage des mains avec du gel.
Difficulté liée à l'insécurité	Difficulté de recruter et de former les enquêteurs qui jouissent d'une bonne connaissance du terrain dans certaines zones d'intervention du Programme. Perte du matériel de collecte et/ou des données collectées. Exposition des acteurs de l'enquête aux risques inhérents à la situation sécuritaire.	La sélection des zones d'enquête a tenu compte de l'existence de l'insécurité élevé ou zone à risque d'insécurité. Les consultants ont briefé de la situation sécuritaire par UNICEF et les consultants ont été conseillés de ne pas se rendre dans tes zones classées rouges à cause de la présence des djihadistes au nord Bénin. La plupart des enquêteurs proviennent des zones d'enquête et qui connaissent les poches d'insécurité.
Compte tenu de la nature sensible du sujet, impliquant les violences et le mariage des enfants, il peut y avoir la possibilité d'un biais de déclaration, dans la mesure où les répondants pourraient être réticents à partager des informations personnelles en raison de craintes de répercussions négatives.	Fourniture des informations erronées conduisant à des constations, conclusions et recommandations non pertinentes.	Les focus groupes de discussion ont séparé les hommes et les femmes et aussi les filles et garçons selon différentes tranches d'âges.

Source : reconstruction par l'équipe d'évaluation

8. CONSTATS PRINCIPAUX PAR CRITÈRE ET CONCLUSIONS PRÉLIMINAIRES

Cette section présente par critère les constats et conclusions préliminaires de l'évaluation. Pour chacun des critères, les questions d'évaluation ont été rappelées et les paragraphes numérotés en se référant à la première lettre du critère (par exemple, P1, P2 etc. pour le critère de pertinence), permettant ainsi à chacune des conclusions préliminaires d'être directement liée aux constats. Ces différents constats ont été construits sur la base des données primaires et secondaires collectées.

8.1. Pertinence

La pertinence mesure l'adéquation entre les services offerts par la CTZ et les besoins et aspirations des bénéficiaires, communautés ciblées. Elle mesure également l'alignement avec les politiques et stratégies prioritaires du Bénin en matière de lutte contre le mariage des enfants.

8.1.1. Adéquation du paquet d'intervention et les aspirations des bénéficiaires, communautés ciblées, les politiques et stratégies de la lutte contre le mariage des enfants

- *En quoi le paquet d'intervention est-il en adéquation avec les aspirations des bénéficiaires, communautés ciblées, les politiques et stratégies dans les domaines contribuant à la lutte contre le mariage des enfants ?*

P1. Il existe une correspondance entre les besoins pour lutter contre les violences, abus sexuels et le mariage des enfants et les activités développées sur le terrain par la CTZ. Des 1013 ménages interrogés; 53,2% ont entendu parler de violences, abus sexuels et de mariage d'enfants dans leurs localités ainsi que 60% et 78,4% des enfants âgés de 15-17 et 10-14 respectivement. Les principaux obstacles évoqués par ces ménages sont notamment le manque de moyens financiers, de matériels, de formations pour connaître les droits des enfants. Sont aussi évoqués, l'absence des centres de rencontre pour les filles et femmes afin qu'elles puissent échanger entre elles sur la vie sexuelle de leurs filles, d'affiches de sensibilisation sur le mariage des filles et de kits scolaires pour faciliter la scolarité des filles.

En rapport à ces problèmes, la CTZ a permis d'offrir un ensemble de réponses notamment : la sensibilisation des filles et des parents sur les mariages forcés et précoces ; des dons de fournitures scolaires ; la fourniture d'eau potable pour les zones reculées ; la formation du personnel enseignant sur le harcèlement sexuel, les peines encourues et comment y éviter ; transferts d'argent ; la formation, sensibilisation et installation des comités villageois de veille et ; les sensibilisations des chefs religieuses et traditionnelles sur le mariage des enfants. Au niveau des différents commissariats d'arrondissement des départements de l'Alibori, du Borgou, du Zou, de l'Atacora, de la Donga, et du Couffo, les cellules focales de protection des mineurs ont été installées et sont animées par les points focaux de l'Office Central de Protection des Mineurs (OCPM) qui sensibilisent et répriment tous les cas de mariage d'enfants. En plus de cela les registres ont été mis en place dans les différentes mosquées pour enregistrer les actes de naissance avant les mariages afin de s'assurer de l'âge des enfants.

Encadré 1 : Déclaration des enfants âgés de 10-14 ans dans le département de l'Alibori

« Nous avons reçu l'aide du système judiciaire, forage de puits, don de moustiquaires, la diffusion des conseils à la télévision, les sensibilisations, le partage des fournitures scolaire, des services sur la sensibilisation sur le mariage d'enfants, l'hygiène des menstrues mais non pas sur la CTZ, service de dénonciation CPS. Nous entendons des chansons sur ça à la radio ».

La campagne nationale de sensibilisation a contribué au changement de comportement individuel et social qui s'est concentré sur le mariage des enfants. Les fournitures de services tels : transfert de cash, fournitures scolaires, soutien académique ont amélioré l'environnement scolaire et favorisé le maintien des filles à l'école. La promotion de la participation et la capacitation des enfants, adolescent.es et jeunes par l'éducation par les pair.es, dans les écoles et les communautés, ont fait d'eux des agents de changement pour la dénonciation des cas. L'éducation parentale a contribué à la promotion des droits des enfants, la discipline positive et le dialogue parents-enfants. De même, le renforcement de

l'opérationnalisation de la Ligne d'Assistance aux Enfants (LAE) a facilité la dénonciation des cas de violence et de mariage des enfants à l'échelle nationale.

P2 Les services reçus par les cibles lors de la CTZ ont permis de soulager les parents pauvres qui manquent les moyens alternatifs au mariage forcé de leurs enfants. Les entretiens individuels ont révélé que, les transferts d'argent et les dons de kits scolaires ont permis aux filles de poursuivre la scolarisation. Les sensibilisations faites à l'endroit des parents leur ont permis de comprendre les enjeux du mariage précoce des filles ainsi que les conséquences néfastes sur l'avenir des enfants. Aussi, grâce aux latrines construites, l'assainissement de l'environnement scolaire encourageant les filles à se maintenir à l'école. L'éducation sexuelle des filles leur a permis de connaître leur vie sexuelle et de comprendre les conséquences immédiates et à long terme des mariages précoces. De même, les sensibilisations sur les mariages précoces ont levé les principaux tabous autour du mariage des filles. Les jeunes filles ont pris conscience de l'importance de la dénonciation des contrevenants.

8.1.2. Pertinence des stratégies de la CTZ au regard des priorités nationales et des besoins et des aspirations des communautés

- *Dans quelle mesure les stratégies de la CTZ en cours de mise en œuvre (2017-2023) sont-elles pertinentes au regard des priorités nationales et des besoins et des aspirations des communautés ?*

P3. La PNPE (2014-2025) décline ses interventions en 5 axes liés à (i) l'information et la formation des enfants; (ii) la mobilisation sociale afin de diffuser des connaissances, aptitudes et comportements de protection à l'égard des enfants et de dialogue de proximité; (iii) les services de prévention; (iv) la détection et signalement; (v) la prise en charge des victimes et l'amélioration des moyens de mise en œuvre notamment le cadre légal de la protection de l'enfance, le renforcement des capacités des structures en charge de la protection de l'enfant, la clarification des rôles respectifs des divers acteurs dans le système de protection de l'enfant, le renforcement du système d'information, de suivi et d'évaluation de la protection de l'enfant et la diversification des partenariats en matière de protection de l'enfant.

P4. Les cadres législatifs, politiques et institutionnels ont été renforcés à travers l'adoption des documents de politique nationale de protection de l'enfant, l'élaboration de plan national de lutte contre la traite des enfants, la constitution de comités communaux des droits de l'enfant, le renforcement des capacités opérationnelles du secteur de la justice et l'élaboration d'une loi spécifique sur les violences faites aux femmes et aux filles. Plusieurs changements stratégiques ont été opérés dans le domaine de la protection de l'enfant au Bénin et qui ont permis d'améliorer de la promotion des droits de l'enfant. Le cadre législatif et normatif a été renforcé par le vote de la loi n° 2021-11 du 20 décembre 2021 portant dispositions spéciales de répression des infractions commises à raison du sexe des personnes et de protection de la femme en République du Bénin. **Le pilier 3** du Programme d'Action du Gouvernement (PAG) 2021-2025 vise à accroître durablement le bien-être social des populations. L'axe 6 de ce palier contribue au renforcement des services sociaux de base et de protection sociale à travers une meilleure couverture des besoins de la population en matière de protection sociale et de santé.

Les interventions de la CTZ sont conformes aux priorités nationales. En effet, la CTZ a permis que les enfants, en particulier les adolescents, vivent dans un environnement plus protecteur contre toutes les formes de violences, d'abus sexuels, de mariage des enfants et d'exploitation économique, et font davantage recours aux services de protection y compris en situation d'urgence. La campagne a contribué à ce que : (1) les institutions nationales, départementales et municipales aient des capacités pour planifier, budgétiser, mettre en œuvre, coordonner, suivre et évaluer les interventions et veiller à l'application des lois et des politiques selon une approche intégrée pour assurer un environnement protecteur aux enfants; (2) les structures de protection de l'enfance au niveau central et services sociaux de base soient dotés de capacités et offrent des services de prévention et de prise en charge pour une protection de qualité aux enfants à risque ou victimes de violence, abus sexuels, mariage et exploitation économique; (3) les enfants, adolescents, parents, membres de la communauté, chefs traditionnels et chefs religieux des trois départements prioritaires aient des capacités accrues

pour faciliter l'abandon des normes et pratiques nuisibles et soient capables d'identifier, prévenir et référer les cas de violence/abus.

P5. Les stratégies et activités offertes par la campagne de lutte contre le mariage d'enfants ont correspondu aux attentes des bénéficiaires, des communautés ciblées et sont en adéquation avec les politiques et priorités nationales. Les bénéficiaires et les communautés ciblées sont unanimes (100%) que ces activités ont répondu à leurs besoins, tandis que les acteurs de mise en œuvre (92,86%) affirment qu'il y a eu une adéquation entre les activités développées et les politiques nationales.

L'enquête de terrain a révélé que les stratégies mises en œuvre et en cours répondent aux problèmes de protection des droits des enfants et l'atteinte des besoins et aspirations des communautés. Ces stratégies sont notamment, la formation et les séances de sensibilisation qui ont permis aux porteurs d'obligations à mieux protéger les enfants. La fourniture de services d'aides diverses (prise en charge psychosociale, sanitaire et/ou juridique/judiciaire, WASH, santé, transfert d'argent, fournitures scolaires, etc.) a renforcé les capacités des ménages à lutter contre le mariage des enfants. Le partenariat avec un ensemble d'acteurs aux niveaux central et décentralisé a généré des ressources et des engagements majeurs en faveur des enfants (voir tableau 8).

8.1.3. Les bonnes pratiques ou leçons apprises lors de la conception et la mise en œuvre des stratégies de la CTZ

- *Quelles sont les bonnes pratiques ou leçons apprises lors de la conception et la mise en œuvre des stratégies de la CTZ ?*

P6. Deux bonnes pratiques ont été identifiées lors de la conception et de la mise en œuvre des stratégies de la CTZ. La première est l'implication de toutes les couches communautaires et institutionnelles. Les leaders, les bénéficiaires, les enfants, les parents, les acteurs étatiques et les ONG ont tous participé à la vulgarisation des textes de lois réprimant le mariage des enfants et les violences faites aux enfants. (ii) Rôle des leaders religieux : Ces derniers ont joué un rôle déterminant dans la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG), le mariage des enfants (ME) et les violences faites aux enfants (VFE).

La seconde bonne pratique est le travail en synergie des acteurs. Ce mode de collaboration a amélioré la promotion des instruments juridiques qui accompagnent les mesures de protection de l'enfant, y compris la dénonciation, l'accompagnement et, l'assistance qui sont devenus des réflexes au sein des communautés. Le niveau d'adhésion de la communauté aux normes socioculturelles contraire freine les actions de la CTZ. Lors de la conception, les actions réalisées sur le terrain sont conformes au code de l'enfant, mais dans la mise en œuvre, les communautés ont tendance à croire qu'elles bouleversent leurs valeurs.

La collaboration entre la police républicaine et les CPS dans la lutte contre le mariage et les violences sexuelles sur les enfants en est un exemple type noté dans le département de l'Atacora.

8.1.4. Les acteurs clés de chaque département influençant le changement des normes sociales favorables aux enfants

- *Quels sont les acteurs clés de chaque département qui influent le changement des normes sociales favorables aux enfants et qui sont susceptibles de s'engager dans la dynamique de son amélioration ?*

P7. Les ménages (61,97%) ont affirmé connaître des acteurs clés ou structures qui peuvent contribuer au changement des comportements et normes sociales qui entretiennent le mariage des enfants dans leurs localités. Le tableau ci-après synthétise l'ensemble des acteurs pouvant apporter une contribution significative au renforcement des normes sociales favorables aux enfants par département ainsi que leur domaine d'intervention.

Tableau 8: Structures pouvant contribuer à l'amélioration des normes sociales favorables aux enfants

Départements	Structures	Domaines d'intervention
Alibori	CPS, Police Républicaine, ONG, UNICEF Médecin du monde le gouvernement les leaders religieux et traditionnelle	Sensibilisation, formation, pris en charge de victimes, la prévention des violences et le mariage des enfants
	DEDRAS ONG, CPS, SWEED, les chefs religieux CARE Benin,	La scolarisation des enfants, le mariage précoce, mariage forcé, les violences basées sur le genre
	UNICEF, CPS, DEGRAS ONG, Chefs religieux, EDUCO, les médias, Comité de lutte contre les ME, Chefs religieux et traditionnels	Cohésion sociale, éducation, femme et santé sexualité, protection des enfants
	ONG, Sian'son, la Police Républicain, CPS, UNICEF, Autre Vie	Sensibilisation, répression, de formation et au financement des acteurs.
Atacora	Care International, SWEED Bénin, Plan international, UNICEF	Éducation, aide au financement des élèves filles, accompagnement social personnalisé
Atlantique	Famille d'accueil, maison d'enfants à caractère social, Village d'enfants et d'adolescents	Protection de remplacement et de réinsertion des enfants
	Social Watch Bénin	Accompagnement social ; Prise en charge des enfants, Protection
	UNICEF, Ministère de la femme, de la solidarité nationale de la famille	Santé, protection et éducation des enfants,
Borgou	Les chefs traditionnels et les autorités communales ou locales	Administration publique
	Les chefs traditionnels et religieux	Normes et cultures
Collines	CPS, Police Républicaine	Sécurité de la population et protection des enfants
Zou	Les patrons des ateliers de formation artisans, les responsables des centres de formations professionnelles	Réinsertion professionnelle
	Centre de Promotion Social : protection de l'enfant, de la femme	Accompagnement social aide à la femme violenté, protection de l'enfant, soutien en vivres
	Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance ; Ministère de la Justice, les différents commissariats, tribunaux	Justice pour le respect des droits des enfants, les affaires sociales : pour la réinsertion des enfants, leur prise en charge
	Les agents relais communautaires de la santé, CPS, ONG, les radios communautaires	Droits des enfants, santé de la femme et de la fille ; protection de l'enfant, prévention et accompagnement social
	La Police Républicaine, le CPS, les ONG	Protection des victimes ; Prise en charge et appuie sociale des victimes Sensibilisation
	ONG Gbèwa, la Police Républicaine, Centre de Promotion Sociale	Protection de l'enfance et de la femme, de personnes vivant avec un handicap, punition des auteurs d'actes criminels contre les enfants

Source : Résultats de terrain, août 2023

8.2. Cohérence

Le Critère de cohérence évalue si les interventions de la CTZ sont complémentaires à celles mises en œuvre par les autres partenaires et le Gouvernement. Cet examen inclut l'alignement des interventions qui vérifie que les actions contribuent à l'atteinte des objectifs nationaux ; la prise en compte de la stabilité politique qui considère l'impact de la stabilité politique sur les interventions et les mouvements de la population pour intégrer les dynamiques démographiques à chaque étape du cycle.

8.2.1. Complémentarité des interventions de la CTZ et celles des autres partenaires dans l'atteinte des objectifs nationaux et personnes vulnérables

- *Dans quelle mesure les interventions de la CTZ sont-elles complémentaires de celles mises en œuvre par les autres partenaires et le gouvernement pour atteindre les objectifs nationaux ? Pour atteindre les plus vulnérables ?*

C1.1. Les actions menées ont renforcé celles qui étaient en cours notamment le transfert en espèces, la distribution de kits scolaires, les services d'aides judiciaires et de santé sexuelle. Les interventions étaient en phase avec les actions des ONG et, elles viennent surtout renforcer celles du Gouvernement sur place et sont en accord avec la PNPE ainsi que les appuis des partenaires. Les partenaires de mise en œuvre (92,86%) estiment qu'il y a eu complémentarité des interventions de la CTZ entre eux partenaires pour atteindre les objectifs nationaux et les personnes vulnérables. Cette complémentarité s'explique par le fait que les ONG appuient le Gouvernement pour une coordination pérenne dans l'atteinte des objectifs fixés. Les interventions de la CTZ vont dans le même sens que Plan Bénin, Care International et Educo partenaires qui prennent en charge les personnes démunies qui sont souvent exposées aux ME et VFE. Les projets relatifs à la protection de l'enfant mis en œuvre ont pratiquement le même paquet d'activités exécutées dans différentes zones.

C1.2. Depuis 2014, le système de protection de l'enfant au Bénin a réalisé des avancées majeures grâce à l'adoption de la Politique Nationale de Protection de l'Enfant (PNPE). Cette politique offre un cadre multidisciplinaire avec une vision claire et intégrée pour la protection de l'enfant, et prévoit un mécanisme national de coordination et de suivi des interventions pour prévenir et éradiquer les violences faites aux enfants. Plusieurs campagnes ont été mises en œuvre, tant au niveau national que décentralisé, telles que « Apprendre sans Peur » et « Parce que je suis une fille » dirigées par Plan Bénin, ainsi que les initiatives de PSI/ABMS sur la santé sexuelle et reproductive et la planification familiale. De plus, les seize jours d'activisme national pour mettre fin aux Violences Basées sur le Genre (VBG), coordonnés par l'UNFPA et le Gouvernement, ont également été notables. La CTZ a renforcé et capitalisé sur ce travail, ainsi que sur les résultats atteints par divers partenaires, dont la Coopération Technique Belge (CTB), la Coopération Néerlandaise, CIPCRE et le FNUAP, dans le renforcement des systèmes de santé, d'éducation et de protection sociale.

8.2.2. Alignement des interventions au niveau communautaire avec les objectifs de la CTZ

- *Dans quelle mesure les interventions au niveau communautaire sont alignées avec les objectifs de la Campagne ?*

C1.3. Les interventions de la CTZ au niveau communautaire correspondent aux besoins des communautés. Les activités ont répondu à divers besoins des victimes des violences sexuelles ressentis par les communautés à la base. Les conclusions des différents dialogues au sein de la communauté ont été traduites en actions sur les terrains et sont en phase avec leurs aspirations. Les stratégies de réponse ont été conçues à partir des entretiens avec les communautés.

La Campagne Tolérance Zéro vise à briser la culture du silence et à lancer un dialogue social sur la banalisation des violences et abus sexuels infligés aux enfants, y compris le mariage des enfants et l'impunité. Elle contribue à créer un environnement plus favorable à la protection des enfants. Conformément à la stratégie nationale d'éradication du mariage des enfants, cette intervention utilise une stratégie de Communication pour le Développement (C4D) basée sur une approche intégrée, multi-canaux et multi-niveaux. Elle prouve l'autonomisation des enfants, en particulier des filles adolescentes, et encourage l'utilisation des services de protection par les familles et les communautés. Grâce à des

interventions de mobilisation sociale, des dialogues communautaires, du counseling interpersonnel, des dialogues avec les leaders d'opinion et de l'éducation parentale, la campagne a permis d'équiper les populations cibles avec les connaissances, attitudes et comportements nécessaires pour renégocier les pratiques en matière de mariage des enfants et remplacer la culture du silence par une culture de tolérance zéro.

8.2.3. Les facteurs contextuels pris en compte lors de la formulation et la mise en œuvre de l'intervention

➤ *Dans quelle mesure les facteurs contextuels (ex. : stabilité politique, mouvements de la population, etc.) ont-ils été pris en compte lors de la formulation et la mise en œuvre de l'intervention ?*

C1.4. Les facteurs contextuels notamment la stabilité politique, les mouvements de la population ont été pris en compte lors de la formulation de l'intervention. Les acteurs de la mise en œuvre de la CTZ estiment que les interventions ont pris en compte ces facteurs.

Environ 91,3 % des acteurs de mise en œuvre de la CTZ estiment que les facteurs contextuels ont été pris en compte. Le lancement de la CTZ a tenu compte de la période agricole, marquée par des mouvements de population. La population a pris conscience du problème du mariage des enfants, et les interventions se sont adaptées à la lutte contre l'extrémisme violent. Bien que la CTZ ait démarré en 2019, la dégradation sécuritaire récente en 2022 a été prise en compte lors des tournées de sensibilisation. La campagne a respecté les mesures sanitaires imposées dans le cadre de la lutte contre le COVID-19. Dans le département de l'Alibori, l'insécurité a déplacé certaines populations vulnérables vers les zones frontières au Nigéria, mais les campagnes de sensibilisation les ont aussi atteintes.

C1.5. Bien que ces facteurs aient été pris en compte, les parents des filles sujettes au mariage des enfants estiment qu'il faudrait les appuyer dans les activités génératrices de revenus. Ceci leur permettrait de ne plus voir leurs enfants comme source de revenu et de pouvoir suivre continuellement leurs filles. Les organisations communautaires souhaitent un développement des capacités en planification à court, moyen et long terme de leurs actions pour s'assurer que les chefs religieux continuent par renseigner les registres de mariage et que les relais veillent au contrôle permanent de ces registres.

8.3. Efficacité

Elle mesure si la campagne tolérance zéro a atteint les résultats escomptés, les raisons et les orientations qui justifieraient la poursuite (ou non) des interventions.

8.3.1. Atteinte des objectifs de la CTZ

➤ *Dans quelle mesure la campagne tolérance zéro a-t-elle atteint ses objectifs ? (S'il y en a qui sont plus performants que d'autres, veuillez les préciser.). Dans le cas où les objectifs n'auraient pas été atteints, quelles sont les raisons et les orientations qui justifieraient la poursuite (ou non) de ces interventions ?*

E1.1. La campagne Tolérance Zéro a visé plusieurs objectifs, dont certains ont été totalement atteints, tandis que d'autres sont en voie de l'être, les actions se poursuivant encore sur le terrain lors de la collecte des données. Objectifs atteints à 100 % plaidoyer pour la protection de l'enfant contre les violences, abus et exploitations, renforcement des adolescents, groupes ou clubs d'enfants, et engagement des jeunes et des enfants dans des actions de protection, d'autoprotection, de défense de leurs droits et de veille citoyenne, protection et prise en charge des enfants victimes d'abus, de violence et d'exploitation, y compris le mariage des enfants, réponse à la COVID-19, promotion de l'éducation à la paix. Objectifs partiellement atteints ou en cours de réalisation ; les entretiens avec les partenaires de mise en œuvre révèlent que certains objectifs ont été atteints partiellement ou sont en cours de l'être, le tableau suivant décrit l'ordre décroissant du niveau d'appréciation de l'atteinte de ces objectifs, les raisons de non-atteinte et les orientations à considérer pour améliorer la performance.

Tableau 9: Niveau d'atteinte des objectifs et orientations

Objectifs	Pourcentage (%)	Raisons de non atteintes	Orientations pour la poursuite
Renforcement du système de protection de l'enfant à travers la PNPE	92,9	Faible renforcement et de formation des acteurs dans les familles et sensibiliser les parents	Appliquer la loi à tous les niveaux pour que justice soit faite afin que force reste à la loi pour une prise de conscience
Renforcement du système de protection de l'enfant au niveau communautaire (Mobilisation sociale /plaidoyer avec les leaders religieux et traditionnels et l'appui aux comités de veille)	92,9		
Renforcement des capacités des communautés/familles pour l'adoption des bonnes pratiques de prévention des violences, abus, exploitation contre les enfants	92,9		Sensibiliser les parents
Dotations des structures de protection de l'enfant en équipements	92,9	Manque de personnel qualifié pour un service véritablement de qualité	L'État doit appuyer en moyens financiers les structures en charge de la lutte contre les violences faites aux enfants
Appui au renforcement de la qualité des prestations de services des structures de protection de l'enfant	85,7		Appuyer les structures de protection de l'enfant en personnel qualifié pour plus de services de qualité Reconduire et intensifier les actions pour atteindre les indicateurs retenus dans la conception.
Appui aux Systèmes nationaux d'information et de gestion de données pour la protection de l'enfant	78,6	Au niveau de la société civile il n'y a pas un mécanisme de suivi et de redevabilité les forçant à convoier systématiquement les informations au secteur lead Aucun plan de formation n'est élaboré au point d'être mis en œuvre	Rendre redevable les OSC pour la collecte et la soumission d'information au secteur lead
Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de formations à travers la réalisation de sessions de formations	78,6		Établir un réel plan de formation en gestion d'information et de bases de données
Appui au suivi de la mise en œuvre des recommandations des instances régionales et internationales sur les droits de l'enfant	78,6	Manque de personnel qualifié pour un service véritablement de qualité	Faire des plaidoyers pour que l'Etat dote les structures déconcentrées des moyens pour que les renforcements de capacités soient effectifs
Appui à la planification, budgétisation, supervision et suivi des dépenses	71,4	Cette organisation décisionnelle se prend au niveau supra Les structures décentralisées ne ressentent pas cette action de financement	Appuyer en ressources financières pour que les structures locales mènent les activités de protection

Source : Résultats de terrain, août 2023

8.3.2. Résultats attendus et inattendus produits de la campagne

E1.2. Plusieurs résultats ont été atteints par la CTZ. Le tableau suivant indique les différents produits réalisés.

Tableau 10: Niveau d'atteinte des indicateurs par produits en 2023

Produits		Nombre d'indicateurs prévus	Nombre d'indicateurs atteints
P1	Les institutions nationales, départementales et municipales ont des capacités pour planifier, budgétiser, mettre en œuvre, suivre et évaluer les interventions et veiller à l'application des lois et des politiques selon une approche intégrée pour assurer un environnement protecteur aux enfants	06	06
P2	Les structures de protection de l'enfant au niveau central et services sociaux de base sont dotées de capacités et offrent des services de prévention et de prise en charge pour une protection de qualité aux enfants à risque, ou victime de violences, abus sexuels, mariage et exploitations économiques.	09	09

Produits		Nombre d'indicateurs prévus	Nombre d'indicateurs atteints
P3	Les enfants, adolescents, parents, membres de la communauté, chefs traditionnels, chefs religieux des trois départements ont des capacités accrues pour l'abandon des normes et pratiques nuisibles et sont capables d'identifier, prévenir et référer les cas de violences/abus	04	04

Source : Résultats de terrain, août 2023

L'examen des rapports d'activités montre que dans les différents produits de la campagne, tous les indicateurs prévus ont été atteints. En 2023, la totalité des indicateurs définis lors de la CTZ ont été atteints.

E1.3. Au niveau du suivi et accompagnement des Centres d'Accueil et de Protection des Enfants (CAPE), les indicateurs réalisés au niveau des violences faites aux enfants sont synthétisés dans le tableau ci-après.

Tableau 11: Accompagnement et suivi des enfants victimes des violences sexuelles, grossesses et mariages précoces par les CAPE entre 2017-2023

Indicateurs	Sexe		Tranches d'âges				Total
	Garçons	Filles	0-4 ans	5-9 ans	10-14 ans	15-17 ans	
Nombre d'enfants ayant son dossier à jour dans les CAPE	15516	13680	5033	7106	9937	7235	29196
Nombre de CAPE identifiés	0	0	0	0	0	0	4308
Nombre d'enfants réintégrés dans un milieu de vie protecteur	2360	2282	431	1076	1754 2117	958 1118	4642
Nombre d'enfants disposant d'une ordonnance de garde provisoire	8385	8608	2715	4079	6173	4044	16993
Nombre de CAPE autorisés	0	0	0	0	0	0	1325
Nombre d'enfants pris en charge par les CAPE	43029	37757	11046	19162	30206	20649	80786
Nombre d'enfants accueillis dans les familles hôtes/d'accueil	205	390	53	78	272	196	595
Nombre d'enfants ayant fait un long séjour en famille hôte/d'accueil (plus de 6 mois)	277	404	45	119	263	254	681
Nombre de familles hôtes formées	38	68	0	13	17	76	106

Source : <https://sidoffe-ng.social.gouv.bj/sidoffpublic/stats/details/pe>

En général, le nombre de garçons ayant un dossier à jour dans les CAPE et réintégré dans un milieu de vie protecteur est supérieur à celui des filles. En revanche, le nombre de filles disposant d'une ordonnance de garde provisoire, accueillies dans des familles hôtes ou d'accueil, ayant fait un long séjour (plus de 6 mois) et ayant été formées, est supérieur à celui des garçons. Ces indicateurs concernent les tranches d'âges de 10-14 ans et 15-17 ans visées par la CTZ.

E1.4. La campagne de lutte contre les violences, abus sexuels et mariages a produits plusieurs résultats attendus et inattendus (positifs et négatifs). Les enfants âgés de 15-17 ans affirment avoir observé ces résultats.

Plus de la moitié des enfants interrogés dans les focus groups estiment que les services sont adaptés à leur réalité. Environ 78,89 % d'entre eux observent des résultats positifs, tandis que 81,11 % ne constatent pas de résultats négatifs.

Résultats positifs de la CTZ (i) abandon progressif du mariage des enfants : La sensibilisation a permis aux parents de comprendre les enjeux et les conséquences des mariages d'enfants, les incitant à abandonner progressivement cette pratique. (ii) amélioration de la cohésion sociale : Les filles ne sont plus forcées au mariage, et les familles s'entendent mieux. L'accompagnement financier de l'UNICEF a aidé les ménages à mieux prendre soin des enfants. (iii) Augmentation du taux de scolarisation des filles : Grâce à l'aide du Gouvernement et de l'UNICEF, les parents ont pu envoyer leurs enfants à l'école. (iv) Mise en apprentissage des filles âgées : Les filles ayant abandonné l'école ont pu bénéficier de formations grâce à l'appui financier et conseil de l'UNICEF. Des comités locaux de sensibilisation et de dénonciation des cas de mariage des enfants ont également été mis en place.

Résultats négatifs de la CTZ. Les divorces, certains foyers ont connu des divorces en raison de désaccords entre parents sur le mariage des enfants suite à la sensibilisation. Les tensions familiales : La sensibilisation sur les droits des enfants a engendré des tensions entre parents et enfants, ainsi qu'une méfiance entre les parents résistants aux changements et les comités de veille.

8.3.3. Les facteurs majeurs expliquant les résultats positifs et négatifs de la CTZ

➤ *Quelles sont les causes majeures expliquant les résultats (positifs/négatifs) obtenus dans le cadre de la CTZ ?*

E1.6. Les résultats positifs de la CTZ s'expliquent par plusieurs facteurs. Les dynamiques communautaires et scolaires. La mise en place de ces dynamiques a renforcé la cohésion sociale, les séances de sensibilisation et causeries. L'organisation de ces séances a permis aux parents de mieux comprendre l'importance de l'éducation et de l'apprentissage pour leurs enfants, réduisant ainsi le mariage des enfants dans les villages. Les déclarations publiques, ces événements ont également contribué à améliorer la cohésion sociale. La dénonciation par les comités de veille, Ces comités ont joué un rôle crucial en signalant les cas de mariage d'enfants. Le transfert de fonds aux filles, ce soutien financier a favorisé l'autonomisation des filles.

E1.7. Les U-Reporters ont démontré un dévouement et un engagement remarquables pour promouvoir l'éducation des filles, lutter contre les violences basées sur le genre (VBG) et le mariage des enfants. Leurs efforts ont eu un impact significatif sur leurs communautés, contribuant à créer un monde plus sûr et plus équitable pour tous. En 2022, plus de 59 000 jeunes ont fait entendre leur voix sur la plateforme U-Reporters.

E1.8. Cependant, certains facteurs empêchent encore les enfants et les femmes les plus vulnérables d'accéder aux services de protection de l'enfant. La faible couverture d'information dans certaines localités a privé certains ménages concernés par le mariage des enfants de l'aide du Gouvernement et de l'UNICEF. De plus, la distance entre la résidence des points focaux et leurs zones d'intervention empêche parfois la communication rapide des cas de mariage des enfants. Les déclarations d'une parente à une victime, mentionnées dans l'encadré ci-après, illustrent bien cette situation.

Certains leaders religieux et traditionnels restent résistants, et les communautés continuent d'adhérer aux normes socio-culturelles. Les comités de veille se découragent également en raison du manque de motivation et du contournement des procédures de lutte contre le mariage des enfants par certaines communautés.

8.3.4. Les forces et faibles de la mise en œuvre des stratégies de la CTZ

- *Quelles sont les forces et faiblesses dans la mise en œuvre des stratégies relativement : (i) au contexte (politique, socioéconomique, socioculturel...); (ii) à l'offre de services de qualité ; (iii) à la demande et à l'utilisation desdits services ?*

E1.9. Plusieurs forces et faiblesses ont été identifiées dans la mise en œuvre des stratégies. Les entretiens avec les partenaires de mise en œuvre et les opinions des responsables des structures centrales et décentralisées ont révélé les points suivants : Forces. Fort accompagnement des acteurs politiques, Implication des acteurs religieux dans la lutte, Insertion des filles dans les corps de métiers, Existence de textes législatifs et implication des acteurs étatiques (CPS, juges des mineurs, médecins, ministre des affaires sociales), Appui des CASH et prise en charge des survivants des VBG, Communication et dialogue facilitant la compréhension et l'implication de la communauté, Stabilité politique et existence de normes de protection de l'enfant, Travail en synergie de tous les acteurs. Faiblesses. Non actualisation et divulgation des textes de lois, Insuffisance des ressources financières, Persistance des pesanteurs socio-culturelles, Instabilité sécuritaire dans certaines zones couvertes par la CTZ, Pauvreté incitant les parents à marier leurs enfants rapidement, Prise en charge parfois incomplète, Voici un témoignage de l'Association des Femmes Avocates du Bénin (AFA-B).

Encadré 5 : Exemple : Enlèvement à APLAHOUE d'une fille de 16 ans, élève par un jeune homme

Le cas qu'on a connu à APLAHOUE où une fille de 16 ans, élève, enlevée par un jeune homme qui prétend être sa fiancée. La fille même naïvement dit au commissariat « c'est mon copain ». Suite à la plainte des parents, le garçon est mis en détention provisoire. Dans ce cas la loi dispose qu'au « cas où la fille serait tombée en grossesse, le garçon doit s'occuper de tous les soins ». Mais le mis en cause est sans revenu depuis son arrestation et ses parents l'ont abandonné depuis qu'il est en prison ; la maman de la fille a été obligée de s'occuper seule de la fillette qui est tombée en grossesse des œuvres du garçon qui est gardé aux arrêts, en attendant le jugement du tribunal. Il se trouve que la fille avait perdu déjà son père et la maman s'est remariée avec un autre homme. L'enfant vit avec la maman qui est sous le toit d'un autre homme. La maman aussi est en état de grossesse et elle dit qu'elle a des difficultés parce qu'elle s'occupe d'elle-même et obligée de s'occuper de sa fille enceinte. Il se pose avec acuité le problème de la prise en charge de ces filles qui se trouvent dans ces cas et également le problème de l'aide aux parents en cas de mariage précoce suivi de grossesse, sans le consentement des parents, qui eux-mêmes sont démunis.

Forces dans l'offre de services de qualité. Bonne orientation des besoins en fonction de la demande par communauté, Mobilisation sociale et existence de radios de proximité relayant l'information, Renforcement des capacités des agents de terrain, Renforcement progressif des CPS en matière de prise en charge, Services de prise en charge de bonne qualité. Faiblesses. Insuffisance de personnel, de CIPECs et de structures de prise en charge sur tout le territoire béninois, Prise en charge non intégrale en raison de ressources matérielles et financières limitées. Demande des services sociaux de base. Forte demande de la part de la société, Existence des CPS sur le territoire national, accessibles à tous les citoyens, Compréhension croissante par les communautés de l'importance de ces centres. Faiblesses supplémentaires. Insuffisance de services, Inexistence de CPS relais dans certaines zones du pays, Demande de services présente mais absence de structures de prise en charge.

8.3.5. Les effets induits de la mise en œuvre des stratégies

- *Quels sont les effets induits (attendus et inattendus) de la mise en œuvre des stratégies notamment en termes : (i) d'engagement des communautés, du gouvernement et des organisations de la société civile en faveur de la lutte contre le mariage et les violences de manière générale ; (ii) d'évolution de la demande et de l'utilisation des services sociaux de base essentiels pour la réalisation des droits à la protection de l'enfant ?*

E1.10. Engagements communautaires, gouvernementaux et des organisations de la société civile. Les effets attendus incluent une forte implication de la communauté dans la dénonciation des violences et une compréhension accrue de l'importance de l'éducation des filles. La communauté adhère et participe activement à la lutte contre le phénomène. L'État a élaboré une stratégie de lutte contre les violences, mise en œuvre par les organisations de la société civile (OSC). Le gouvernement et la société civile sont très engagés dans l'éradication du mariage précoce et des violences contre les enfants. **Évolution de la demande et utilisation des services sociaux de base.** Il y a une augmentation croissante de

la fréquentation des services sociaux tels que les CPS et les ONG pour dénoncer les cas de mariage des enfants et pour la prise en charge des victimes. Cette utilisation des services contribue à l'épanouissement des enfants. Cependant, les victimes subissent encore des pressions lors de la dénonciation des cas. **Effet inattendu.** Les autorités compétentes n'appliquent pas rigoureusement les lois et services pour une résolution pacifique des cas de dénonciation.

8.3.6. Les ajustements majeurs à apporter pour améliorer les stratégies de lutte contre le mariage des enfants

➤ *Quels sont les ajustements majeurs à apporter aux interventions de la CTZ en cours de mise en œuvre pour améliorer significativement les stratégies de lutte contre le mariage des enfants ?*

E1.11. Il existe d'autres actions à envisager pour lutter efficacement contre le mariage et les violences envers les enfants. Les ménages interrogés souhaitent la publication des noms des auteurs pour les dissuader, l'installation de relais communautaires dans chaque quartier et village, l'intégration de cours d'éducation sexuelle et de planification familiale dans les programmes scolaires dès le collège, la poursuite des campagnes de sensibilisation dans les écoles et auprès des parents après la CTZ, ainsi que la création de centres locaux pour sensibiliser les filles et les parents aux dangers du mariage des enfants.

E1.12. Les partenaires de mise en œuvre estiment que pour améliorer significativement les stratégies de lutte contre le mariage des enfants, il est nécessaire d'apporter des ajustements majeurs aux interventions de la CTZ en cours. Parmi ces ajustements, les évaluateurs proposent d'organiser des tournées de sensibilisation ciblant principalement les parents et les enfants, de former davantage les élus locaux et les acteurs de terrain tout en motivant les relais communautaires, de renforcer le personnel des CPS et de créer des CPS dans chaque arrondissement ainsi que des CIPECs. Il est également crucial d'impliquer les structures locales de protection des enfants dans l'élaboration des stratégies.

8.3.7. Contribution des activités appuyées par l'UNICEF et les partenaires à l'accès aux services de protection des enfants et femmes vulnérables

➤ *Dans quelle mesure les activités appuyées par l'UNICEF et les partenaires ont-elles permis aux enfants et aux femmes les plus vulnérables d'avoir accès aux services de protection de l'enfant dans le cadre de la CTZ en lien avec la composante de programme Protection de l'enfant ?*

E1.13. Plusieurs activités de la CTZ ont permis aux enfants et aux femmes les plus vulnérables d'accéder aux services de protection. Parmi ces activités, on peut citer le renforcement des capacités des communautés à prévenir les abus et violences sexuelles, notamment le mariage des enfants. Grâce à ce renforcement, les communautés connaissent désormais les dispositions du code de l'enfant et la loi, ce qui a accru la prise de conscience de la population et l'utilisation des outils de prévention et de prise en charge des enfants. La promotion de partenariats avec les radios de proximité, les médias et les organisations de la société civile a renforcé le plaidoyer pour la protection des enfants, touchant ainsi les zones inaccessibles. Les médias ont diffusé des informations, tandis que les radios ont diffusé des émissions dont certaines interactives pour prévenir ce phénomène. De plus, la collaboration avec les chefs religieux et traditionnels a encouragé le dialogue et la renégociation des normes sociales qui perpétuent le mariage des enfants. Des registres de mariage ont été mis à leur disposition, rendant plus difficile la célébration des mariages infantiles. La fourniture de services intersectoriels, tels que les transferts de cash, les fournitures scolaires et le soutien académique, a amélioré l'environnement scolaire, permettant aux filles de rester à l'école. Les bénéficiaires ont pu poursuivre leur cursus scolaire sans problème, tout en résolvant la question de la faim et en empêchant les filles vulnérables de se marier très tôt. Cependant, certaines activités n'ont contribué que partiellement à la lutte contre le mariage des enfants. Le tableau suivant présente l'appréciation des ménages concernant les activités ayant permis l'accès aux services de protection et les raisons principales. Plus de 90% des ménages estiment que la campagne nationale de sensibilisation pour un changement de comportement individuel et social, centrée sur le

mariage des enfants, a contribué à la baisse de ce phénomène. La vulgarisation du code des enfants a induit un changement de comportement, et les parents et les populations savent aujourd'hui qu'ils ont des obligations envers leurs filles.

8.3.8. Contribution des facteurs internes et externes à l'UNICEF à la réalisation des objectifs de la CTZ

- *Quels sont les facteurs (internes et externes à l'UNICEF) qui ont le plus contribué à la réalisation des objectifs envisagés de la campagne ?*

E1.14. Les entretiens avec le personnel ont révélé qu'en capitalisant sur les réalisations et les bonnes pratiques des quatre dernières années à l'aide des financements de l'Ambassade des Pays-Bas, l'UNICEF s'est concentré à accélérer le renforcement des systèmes de protection des enfants. Cela a permis d'intensifier les efforts intersectoriels pour prévenir les grossesses précoces, mettre fin à la violence et aux abus sexuels contre les enfants, notamment les grossesses précoces, le mariage des enfants (ME) et la violence basée sur le genre (VBG), ainsi que promouvoir la protection sociale (transferts monétaires) et l'égalité des sexes.

E1.15. Les mêmes entretiens ont révélé que la CTZ a été une priorité pour le bureau de l'UNICEF au Bénin. Une équipe dynamique aux compétences variées, le leadership de l'UNICEF dans la mobilisation et la disponibilité des ressources, ainsi que l'implication du gouvernement et la mobilisation des artistes ont contribué à réduire le phénomène du mariage des enfants. Les facteurs de succès incluent l'ancrage institutionnel de la campagne avec les actions du programme de protection. Ceci a permis une meilleure coordination des actions. L'UNICEF a mobilisé des ressources pour un accompagnement technique et financier. D'autres facteurs externes tels que l'adhésion des structures nationales, la disponibilité des acteurs clés, notamment la police, la justice, les CPS, les autorités locales et les responsables des ONG ont aussi contribué à l'atteinte des résultats. La synergie des acteurs, l'implication des leaders religieux et traditionnels, le partenariat avec les associations de femmes et la mise en place de comités de veille ont favorisé le succès de la campagne.

- *Quels sont les facteurs (internes et externes à l'UNICEF) qui ont le plus entravé la réalisation des objectifs envisagés de la campagne ?*

E1.16. Les entretiens avec le staff de l'UNICEF indiquent que l'on a noté des facteurs externes à l'UNICEF entravants à la réalisation des objectifs de la CTZ. Ils sont liés à la persistance des pratiques religieuses en faveur du mariage des enfants et il existe aussi quelques résistances au niveau des communautés qui font persister encore les mauvaises pratiques de rapt, de dots, et d'échanges en mariage etc...

8.3.9. Partenaires et partenariats stratégiques contributeurs à la réalisation des résultats de la CTZ

- *Dans quelle mesure les partenaires et partenariats stratégiques ont-ils contribué à la réalisation des résultats de la CTZ ?*

E1.17. Le partenariat avec les chefs religieux et traditionnels a encouragé le dialogue et la renégociation des normes sociales qui perpétuent le mariage des enfants. La collaboration avec les radios de proximité, les médias et les organisations de la société civile a renforcé le plaidoyer pour la protection des enfants. Ce plaidoyer a mobilisé le gouvernement et les ONG autour des objectifs de la CTZ. L'UNICEF a soutenu le gouvernement dans la réduction des violences faites aux enfants (VFE), notamment les violences sexuelles, en adoptant une approche multisectorielle transformatrice de genre et une vision holistique du bien-être des filles. Un dialogue avec le nouvel Institut National de la Femme a été initié pour accompagner la mise en application de la loi de 2021 renforçant la répression des auteurs de violences basées sur le genre (VBG). Ce partenariat représente une opportunité majeure pour accélérer l'élimination des violences contre les filles, y compris le mariage des enfants.

8.3.10. Bonnes pratiques et leçons apprises dans l'atteinte des stratégies de la CTZ

➤ *Quelles sont les bonnes pratiques et leçons apprises dans l'atteinte des stratégies de la CTZ ?*

E1.21. Quelques bonnes pratiques et leçons ont été tirées. Il est possible de changer les mentalités lorsque la communauté est bien sensibilisée. Le renforcement des capacités et le plaidoyer, l'implication de tous les acteurs et la synergie entre les acteurs de la chaîne de protection permettent aux femmes et aux filles de bien comprendre ce qu'est la violence et de connaître leurs droits et obligations.

L'intégration des acteurs a facilité la mobilisation des cibles et le suivi. La complémentarité observée au sein des acteurs, ce qui n'était pas le cas il y a cinq ans, permet de redynamiser les interventions en offrant une prise en charge intégrale.

8.4. Efficience

L'efficience mesure si les stratégies mises en œuvre au cours de la CTZ ont rationalisé l'utilisation des ressources financières, les ressources humaines et les fournitures.

8.4.1. Stratégies rationalisant les ressources financières, les ressources humaines et les fournitures

➤ *Dans quelle mesure les stratégies mises en œuvre au cours de la CTZ ont-elles permis d'assurer la rationalisation de l'utilisation des ressources financières, les ressources humaines et les fournitures ? Ces ressources étaient-elles : - suffisantes (quantité) ? - adéquates (qualité) ? - distribué/déployé en temps opportun ?*

EFF2.1. Les stratégies mises en œuvre au cours de la CTZ, ont été efficaces en assurant la rationalisation de l'utilisation des ressources financières, les ressources humaines et les fournitures.

La revue documentaire montre une diminution des dépenses dans le produit 1, qui concerne la capacitation en budgétisation, planification et suivi des activités par les institutions nationales, départementales et locales. En revanche, les produits 2 et 3, relatifs au renforcement des capacités et à l'offre de services de prévention et de prise en charge pour une protection de qualité des enfants à risque ou victimes de violences, abus sexuels, mariages et exploitations économiques, ont vu leurs ressources augmenter d'année en année.

Les structures de protection de l'enfant au niveau central et les services sociaux de base, ainsi que les enfants, adolescents, parents, membres de la communauté, chefs traditionnels et chefs religieux des trois départements, ont été capables de l'abandon des normes et pratiques nuisibles. Ils sont désormais capables d'identifier, prévenir et référer les cas de violences et d'abus.

Certaines stratégies ont produit des résultats significatifs à moindre coût pour éradiquer les violences, les abus sexuels et le mariage des enfants. Selon les partenaires de mise en œuvre, la stratégie de fourniture de services intersectoriels, incluant les transferts de cash, les fournitures scolaires, le soutien académique et l'amélioration de l'environnement scolaire pour le maintien des filles à l'école, a été suffisante en termes de quantité de ressources (50%) avec une adéquation de 42,9%. Cependant, la distribution et le déploiement des ressources en temps opportun ont été faibles. Malgré cela, cette stratégie a produit des résultats à moindre coût.

En outre, les stratégies d'éducation aux compétences de vie courante à l'école et dans les communautés, la promotion de la masculinité positive auprès des garçons et adolescents pour leur implication dans la lutte contre le mariage des enfants (ME), la violence basée sur le genre (VBG) et les violences faites aux enfants (VFE), ainsi que la participation et la capacitation des enfants, adolescents et jeunes par l'éducation par les pairs, dans les écoles et les communautés, en tant qu'agents de changement pour la dénonciation des cas, et l'éducation parentale pour la promotion des droits des enfants, la discipline positive et le dialogue parents-enfants, ont été adéquates en termes de qualité des ressources utilisées à plus de 50%. Cependant, la distribution et le déploiement des ressources en temps opportun ont été faibles en raison des retards dans la mise à disposition des fonds.

EFF2.2. Dans le cadre de la programmation centrée sur l'autonomisation des adolescentes de 9 à 19 ans, les services intersectoriels tels que les transferts de cash, les fournitures scolaires, le soutien académique et l'amélioration de l'environnement scolaire pour le maintien des filles à l'école ont été suffisants (50%) quantitativement (42,9%) en

adéquation en qualité des ressources. En revanche, l'éducation aux compétences de vie courante à l'école et dans les communautés a été suffisante (28,6%) quantitativement et qualitativement (64,3%).

Les stratégies de promotion de la participation et de la capacitation des enfants, adolescents et jeunes par l'éducation par les pairs, dans les écoles et les communautés, en tant qu'agents de changement pour la dénonciation des cas, ainsi que l'éducation parentale pour la promotion des droits des enfants, la discipline positive et le dialogue parents-enfants, ont été suffisantes à 35,7% en quantité et à 57,1% en qualité des ressources. L'ensemble de ces quatre stratégies a produit des résultats significatifs à moindre coût.

8.4.2. Autres stratégies alternatives permettant l'atteinte des résultats à moindre coût

➤ *Y avait-il d'autres stratégies alternatives qui auraient pu être mises en place pour atteindre le même niveau de résultat, mais à un moindre coût ?*

EFF2.3. Environ 78,57% des acteurs de mise en œuvre estiment qu'ils n'existent pas d'autres stratégies alternatives qui auraient pu être mises en place pour atteindre le même niveau de résultat, ou à un moindre coût. Les stratégies utilisées ont contribué de façon efficiente à renforcer les comités de veille dans les villages en leur dotant des moyens appropriés et former les acteurs au niveau communal. Ces stratégies ont pris en compte des propositions des chefs CPS lors de leurs conceptions. En revanche 21,43 % de ces acteurs pensent que la mise en place des moyens financiers aux relais communautaires leur permettrait de mieux assurer leurs fonctions de contrôle, de répression et d'assistance à la population. De même, la mise en place d'un mécanisme de contrôle des Cash transfert permettrait d'atteindre les objectifs fixés car ces transferts ne sont pas souvent utilisés pour ceux à quoi ils sont destinés.

8.4.3. Facteurs internes et externes à l'UNICEF affectant l'utilisation des ressources

➤ *En quoi les facteurs (internes et externes) à l'UNICEF en termes de synergies intersectorielles, le partenariat stratégique et les mécanismes de coordination et de gestion de la CTZ ont-ils affecté l'utilisation des ressources pour la mise en œuvre des interventions de la campagne ?*

EFF2.4. Les synergies (intersectorielles, partenariats stratégiques et mécanismes de coordination et de gestion de la CTZ) ont partiellement affecté l'utilisation des ressources pour la mise en œuvre des interventions de la campagne. Selon les entretiens individuels, ces synergies (42,9%) se sont manifestées à travers des partages d'expérience et des renforcements de capacités. Au niveau des réseaux, les partenaires n'ont pas attendu l'État pour agir, mais le cadre de concertation de lutte contre les VBG n'a pas tenu régulièrement ses réunions, et la complémentarité des partenariats techniques et financiers a montré une faible synergie intersectorielle dans l'utilisation des ressources.

Dans le partenariat stratégique (35,7%) de la CTZ, l'accent a été mis sur les structures existantes au niveau opérationnel. Les mécanismes de coordination et de gestion de la CTZ ont été mis en œuvre entre les cadres supérieurs, avec plusieurs réunions pour la mise en œuvre de la campagne, prenant en compte les besoins des enfants à l'école.

EFF2.5. Le Gouvernement et les partenaires ont intervenu en synergie avec une philosophie de coordination « **dans l'unité des actions, les coûts baissent** ». Il y a eu à travers des actions conjointes entre acteurs de différents secteurs ainsi que la complémentarité des ONGs ayant mené les actions. Certains partenaires tels que Médecins du Monde et Educo ont mis en œuvre des activités en renforçant les services au bénéfice des communautés. Mais, le partenariat ainsi que les mécanismes de coordination et de gestion de la CTZ sont faibles. La coordination niveau communal et arrondissement, la prévention et les enquêtes sociales pour une lutte pérenne méritent d'être améliorés par la mise en place des cadres de concertation entre les acteurs et l'animation des comités villageois.

8.4.4. Facteurs internes et externes à l'UNICEF entravant l'atteinte à moindre coût des résultats de la campagne

➤ *Quels sont les facteurs (internes et externes à l'UNICEF) qui ont le plus entravé l'atteinte à moindre coût des résultats de la campagne ?*

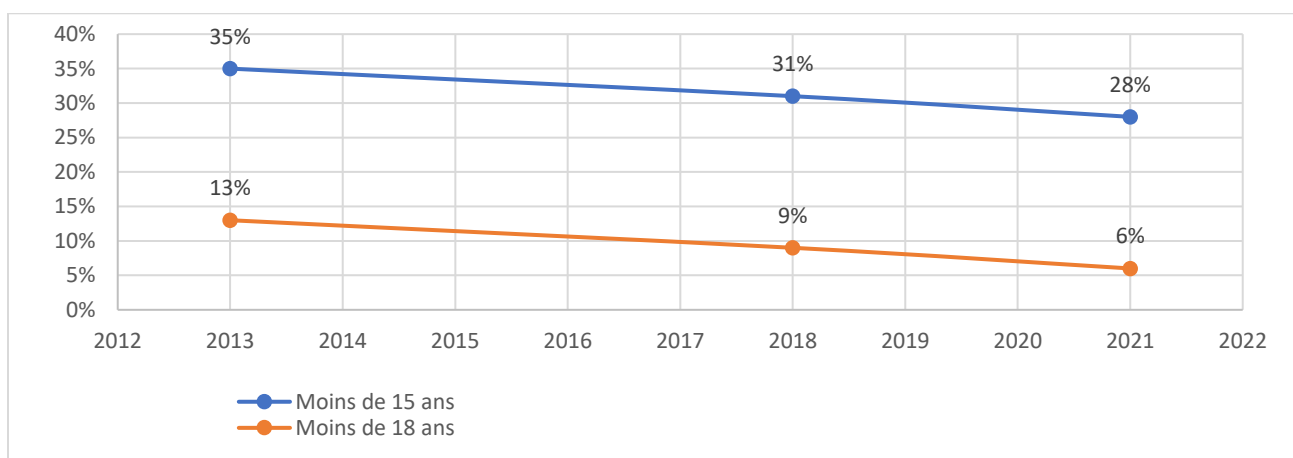
EFF2.6. Il n'y a pas de facteurs qui ont véritablement entravé l'atteinte des résultats de la CTZ. Le seul facteur identifié est que la production des justificatifs pour le décaissement des ressources a connu quelques retards, ce qui a justifié la mise à disposition des fonds.

8.5. Effets de la CTZ

Les effets définissent la contribution de la CTZ à la création d'un environnement protecteur contre les ME pour les filles/adolescents tel que stipulé par la vision de la composante de programme et de la Politique Nationale de protection des enfants.

EFF3.1.1. Les taux de mariage des filles de moins de 18 ans dans les zones rurales et urbaines au Bénin ont baissé au cours des dernières années. La prévalence du mariage chez les filles de moins de 15 ans a également diminué, passant de 18 pour cent à 6 pour cent au cours de la même période. Elle est passée de 13% chez les filles de moins de 18 ans en 2013 à 6% en 2021. Les données de tendance sont les suivantes.

Figure 3: Tendance du mariage des enfants au Bénin



Source : chiffres fournis dans l'UNICEF (juillet 2022) et le Bénin MICS (2021-22)

Bien qu'on observe une baisse entre 2013-2021, cette tendance baissière en dents de scie des taux de prévalence entre 1993 et 2013 existe aussi, alors que les taux se sont stabilisés et ont commencé à diminuer au cours de la période de la campagne Tolérance Zéro (2017-2023). Il est important de réaliser des études approfondies afin de savoir précisément quels programmes et services (et quels aspects de ces interventions) ont eu l'impact le plus significatif dans différents contextes en raison de l'expansion prévue des interventions à de nouvelles communautés et départements à travers le pays.

8.5.1. Contribution de la CTZ à la création d'un environnement protecteur contre le mariage des enfants

➤ *Dans quelle mesure la CTZ a-t-elle contribué à la création d'un environnement protecteur contre les ME pour les filles/adolescents tel que stipulé par la vision de la composante de programme et de la Politique Nationale de protection des enfants ?*

EFF3.1.2. Grâce à la CTZ, le Gouvernement du Bénin a pris des initiatives stratégiques majeures telles que l'augmentation du budget du secteur social de 0,5% en 2021 à 0,9% en 2022, la promulgation de la loi N° 2021-11 du décembre 2021 portant dispositions particulières pour la répression des infractions engagées sur la base du sexe et de la protection des femmes en République du Bénin, le recrutement de 15 assistantes sociales supplémentaires, la réalisation

avec l'appui des partenaires techniques et financiers, notamment celui de l'UNICEF et des Pays-Bas. Ces démarches ont renforcé le système de protection des enfants de manière significative et amélioré la réalisation des indicateurs du programme pays entre 2018 et 2023.

EFF3.2. La CTZ a contribué à créer un environnement protecteur contre les ME pour les filles/adolescents selon la vision de la composante de programme et de la Politique Nationale de protection des enfants. Les enfants âgés de 14-17 ans estiment à 84,44% que leurs parents sont plus attentifs lorsqu'ils déclarent ne pas vouloir subir de violences, abus et mariage forcé. On observe que 93,33% des filles et garçons sont en mesure de se protéger en dénonçant toutes formes de violences à leur égard, y compris le mariage et les abus sexuels.

EFF3.3. Au niveau de la transformation des structures sociales au niveau local, la sensibilisation a permis de changer le comportement dans les communautés, associé à une véritable implication des centres de protection sociale.

Encadré 6 : Déclaration d'un enfant lors d'un focus groupe dans le département de l'Alibori

« Les enfants déclarent que « Le Gouvernement et les institutions de régulation des médias et du numérique nous donnent des conseils pour nous protéger contre le mariage, autres formes de violence et d'abus sexuels. Nous nous sentons capables de dénoncer au moins un cas de mariage et violence sexuelle à la police, au CPS ou au chef de village/quartier. Nous sommes en mesure également de nous rapprocher des personnes de confiance physiquement ou en appelant la ligne verte au 138 ou alors en discutant au sein des groupes d'amis ».

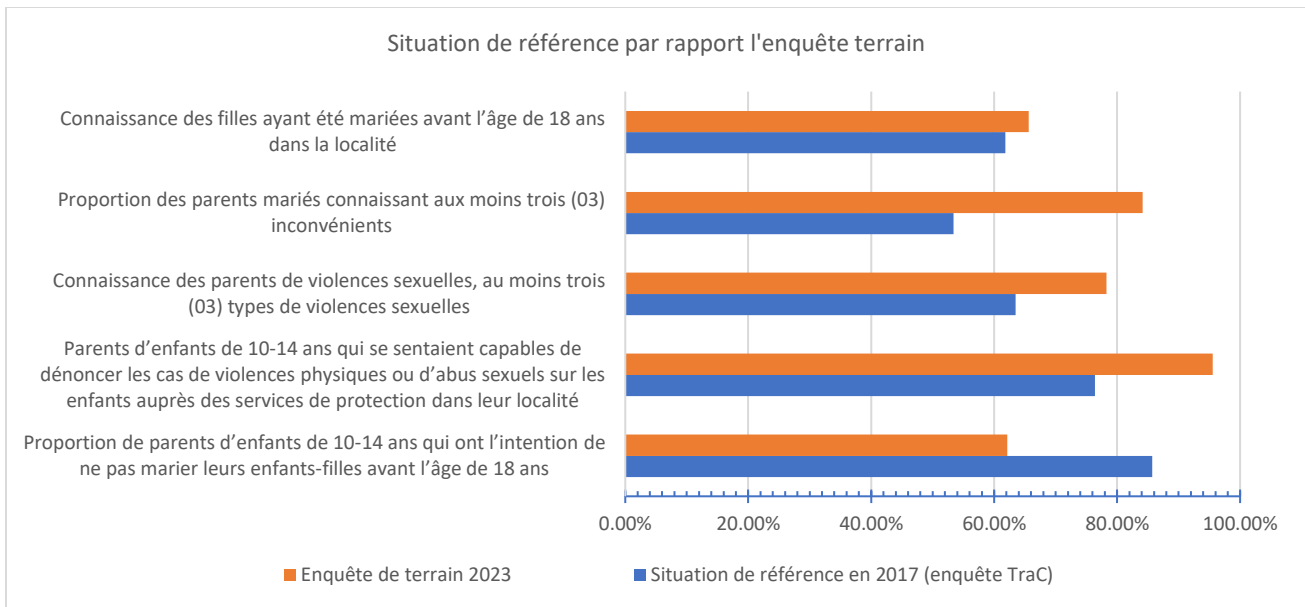
EFF3.4. Actuellement, il y a une synergie d'action entre les écoles, les CPS, les centres de santé et la police pour la protection des victimes du mariage des enfants. Grâce à la CTZ, il y a l'installation des comités de veille tant chez les jeunes que chez les sages du village. La déconstruction des normes sociales a créé le rapprochement parent-enfant sur les questions liées au sexe et les leaders traditionnels et religieux participent à la lutte contre les ME.

EFF3.5. Le renforcement des capacités pratiques et stratégiques d'autonomisation des populations défavorisées pour la prise en main de leur destin. Avec l'appui en numéraire et les conseils donnés aux populations défavorisées, elles ont amélioré leurs conditions de vie. L'aide apportée aux populations vulnérables et les accompagnements divers ont permis d'autonomiser les filles, les mères et les femmes victimes de la violence. Les formations reçues et le transfert des fonds aux femmes et enfants ont permis à certaines femmes de sortir de la dépendance et de s'auto-employer.

EFF3.6. En matière de sécurité et de bien-être des enfants, la peur d'être dénoncé et traîné dans les commissariats et les centres de protection sociale a contribué à protéger les enfants contre divers abus et violences. Cependant, la sécurité des enfants dans les hameaux les plus reculés, difficiles d'accès, doit être renforcée. Les actions de dénonciation ne sont pas encore suffisamment perceptibles. L'intérêt supérieur de l'enfant est protégé et promu dans toutes les situations et contextes, mais la pauvreté et l'indigence matérielle empêchent certains parents d'envoyer leurs enfants à l'école. Les enfants, ainsi que les autres acteurs de la chaîne de protection de l'enfant, sont impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de protection de l'enfant, mais pas dans son suivi-évaluation.

EFF3.7. La CTZ a montré des résultats intéressants à propos du mariage des enfants. Par rapport à la capacité des ménages à dénoncer les violences, abus sexuels et mariages des enfants, le graphique ci-après présente les différences constatées entre la situation de référence et la situation actuelle.

Figure 4: Situation de référence de 2017 par rapport à l'enquête de terrain en 2023



Source : Résultats de terrain, août 2023

EFF3.8. Les différences observées montrent que les ménages comprennent mieux le phénomène et les mécanismes de dénonciation. La connaissance par les parents d'au moins trois types de violences sexuelles a augmenté de 15 points de pourcentage, tandis que le nombre de parents se sentant capables de dénoncer les cas de violences auprès des autorités locales a augmenté de 19 points de pourcentage. Cependant, le mariage des enfants persiste, car le pourcentage de parents ayant l'intention de ne pas marier leurs filles avant l'âge de 18 ans a diminué de 23 points de pourcentage par rapport à la situation de référence de 2017. Le tableau suivant indique les pourcentages d'enfants ayant des conversations avec leurs parents, éducateurs et autres adultes sur le mariage des enfants avant et après la CTZ.

Les détenteurs de droits affirment qu'en matière de lutte contre le mariage précoce, avant la CTZ, 44,83% des enfants de 10-14 ans n'avaient pas des conversations avec leurs parents, éducateurs et autres adultes sur le mariage des enfants, mais après la CTZ ; 88,51% des enfants de 10 à 14 ans sont plus écoutés par leurs parents lorsqu'ils leur disent de ne pas vouloir subir de violences, abus et mariage forcé. Environ 90,80% des enfants de 10-14 ans ont reconnu que le gouvernement et les institutions de régulation des médias et du numérique prodiguent des conseils pour les protéger contre le mariage, et autres formes de mariage forcé.

EFF3.9. Les langues au sein des ménages semblent de plus en plus délier pour dénoncer les cas de violence ou abus sexuelle faite aux enfants. Dans la capacité de dénonciation des ménages des cas de violence, abus sexuel faite aux enfants, sur l'ensemble des 539 ménages ayant donné leurs avis sur leurs capacités à dénoncer au moins un cas de violence/abus sexuelle faite aux enfants, 69,20% pensent être capable de dénoncer un cas de violence sexuelle faite sur enfant, 16,51% seraient capable de dénoncer sous anonymat, 4,64% à travers une ligne téléphonique, 5,19% seraient aussi capables de prévenir les abus sexuels sur ses enfants et 4,45% ne seraient pas en mesure d'entreprendre une quelconque dénonciation.

Les langues au sein des ménages se délient de plus en plus pour dénoncer les cas de violence ou d'abus sexuels faits aux enfants. Parmi les 539 ménages ayant donné leur avis sur leur capacité à dénoncer au moins un cas de violence ou d'abus sexuels faits aux enfants, 69,20% disent être capables de dénoncer un cas de violence sexuelle sur un enfant, 16,51% sont capables de le faire de manière anonyme, 4,64% via une ligne téléphonique, 5,19% sont capables de prévenir les abus sexuels sur leurs enfants, et 4,45% ne se sentent pas en mesure d'entreprendre une quelconque action de dénonciation.

EFF3.10. Les ménages sont aujourd’hui capables de dénoncer les pratiques traditionnelles nuisibles à la protection de l’enfant. Le tableau ci-après synthétise leur capacité à dénoncer.

Tableau 12: Pourcentage des ménages capables de dénoncer les pratiques traditionnelles

Appréciation	Mariages précoces et forcés	Mutilations génitales féminines	Rites de veuvage	Exploitation sexuelle des enfants
Oui	90,35	89,05	56,03	91,28
Non	9,65	10,95	43,97	8,72
Total	100,00	100,00	100,00	100,00

Source : Résultats de terrain, août 2023

Sur les 539 ménages interrogés, 90,35% estiment qu’ils peuvent dénoncer les cas de mariages précoces et forcés des enfants au sein de leurs communautés. Environ 89,05% des ménages estiment être en mesure de dénoncer les cas de mutilations génitales des enfants au sein de leurs communautés et 56,03% pensent pouvoir être en mesure de le faire au moins à un cas de rites de veuvage au sein de leurs communautés. Plus de 91% estiment être en mesure de dénoncer au moins un cas d’exploitation sexuelle des enfants au sein de leurs communautés. Cette capacité à dénoncer résulte de la sensibilisation de la CTZ, et les ménages sont également en mesure de mener des actions préventives contre les abus sexuels sur les enfants.

EFF3.11. Les acteurs principaux de dénonciation auxquels les ménages pensent pouvoir recourir pour dénoncer les cas de violences sexuelles sont résumés dans le tableau ci-après.

Tableau 13: Perception de recours des ménages à un acteur pour dénoncer la violence sexuelle faite aux enfants

	Effectif des répondants	Pourcentages
Alerter les ONG	63	6.2
Alerter le CPS	355	35.0
Alerter la police/gendarmerie	340	33.6
Alerter les autorités politico/administratives	135	13.3
Alerter les religieux	37	3.7
Alerter autres structures	13	1.3
Autre	51	5.0
Aucun	19	1.9
Total	1013	100.0

Source : Résultats de terrain, août 2023

Sur l’ensemble des personnes interrogées dans les 1013 ménages enquêtés : 6,2% pensent alerter les ONG; 35,0% le CPS; 33,6% la police; 13,3% les autorités politico/administratives ; 3,7% les religieux; 6,3% pensent recourir alerter les autres structures pour dénoncer les cas de violences sexuelles ; et 1,9% ne pensent pas alerter un acteur, quel qu’il soit.

8.5.2. Les changements positifs et négatifs à moyen et long termes observés chez les bénéficiaires

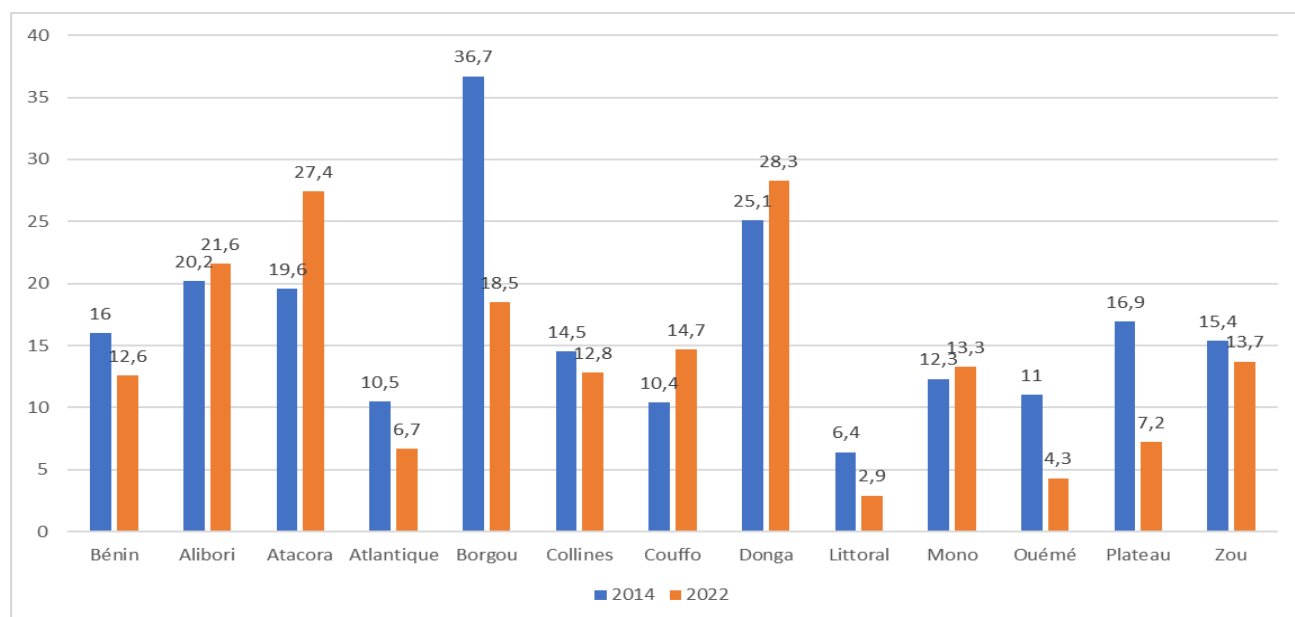
- *Quels sont les changements positifs et négatifs à moyen et long termes observés chez les bénéficiaires : au niveau des populations surtout les groupes défavorisés dans les communes de couverture de la CTZ ?*

EFF3.12. Les changements positifs observés chez les populations défavorisées dans les communes depuis la mise en œuvre de la CTZ sont notamment la diminution du phénomène de mariage des enfants, l’augmentation de la scolarisation des filles et leur maintien à l’école et la prise de conscience des parents de de la communauté sur les méfaits du mariage des enfants. Le taux net de scolarisation au primaire en 2015 était de 99,0% et le pourcentage de filles au primaire était de 47,5 %¹⁴. De 2021 à 2022, il a été relevé une augmentation de 5% des effectifs d’élèves, entraînant une amélioration du taux brut de scolarisation qui est passé de 112,09% à 117,43% et une légère progression de la parité de 0,93 contre 0,92 en 2021. Le taux brut de scolarisation des filles particulièrement a connu une évolution de 5,5 points¹⁵.

EFF3.13. Il a été noté que 78,29% des personnes interrogés dans les ménages ont répondu « non » à l’existence des pratiques néfastes faites aux enfants au niveau des familles ou des communautés en ce qui concerne les violences (psychologiques, verbales, physiques, exploitation à des fins économiques) et les abus sexuels faits aux enfants.

EFF3.14. Les résultats des enquêtes MICS (2014 et 2022) indiquent que la proportion de filles de 15-19 ans entre 2014 et 2022 ayant été marié avant 18 ans est passée de 16% à 13% au niveau national soit une baisse de 3 points sur huit (8) ans. Le graphique suivant indique cette tendance.

Figure 5: Proportion (%) de filles de 15-19 ans en situation de mariage précoce



Sources : Enquête MICS (2014) & Enquête MICS (2021-2022)

On observe une tendance nationale en baisse du mariage précoce, mais qui masque des disparités qui existent dans les départements de la Donga, de l’Alibori, de l’Atacora et du Mono. Des reculs appréciables ont été notés dans le Borgou, l’Atlantique, l’Ouémé et le Plateau. Il est important de noter que la Donga et l’Atacora et l’Alibori détiennent les plus fortes proportions de filles en situation de mariage précoce (1 fille de 15-19 ans sur 4). Ces résultats montrent d’importants efforts qui restent à faire pour vaincre le mariage précoce.

EFF3.15. De même dans le rapport MICS 2021/2022, le mariage des enfants a diminué à l’échelle nationale, en particulier pour les femmes âgées de 20 à 49 ans mariées avant l’âge de 18 ans, passant de 35,5% en 2018 à 28,4% en 2021, avec des disparités entre les zones rurales (32%) et aux zones urbaines (24%). Cette baisse est particulièrement marquée dans les départements soutenus par l’UNICEF et les Pays-Bas. Selon les données départementales disponibles uniquement

¹⁴ https://www.confemen.org/wp-content/uploads/2022/07/PASEC2014_Rapport-Benin.pdf

¹⁵ <https://www.unicef.org/media/136861/file/Benin-2022-COAR.pdf>

dans le MICS 2014 et le MICS 2021-2022, à l'Alibori, le pourcentage de femmes de 20-49 ans mariées avant 18 ans est passé de 53,6% en 2014 à 36,6% en 2021 (moins 17 points de pourcentage), dans le Borgou de 40% à 33,2% (moins 6,8 points de pourcentage), et dans le Zou de 42,5% à 28,7% (moins 13,8 points de pourcentage). Dans l'Atacora, où l'UNICEF a commencé ses interventions en 2021, la baisse est de 2 points de pourcentage.

EFF3.16. La CTZ a certes contribué à la création d'un cadre protecteur, éveillé les consciences, engagé la culture de la répression, mais le mariage des enfants persiste et requiert le maintien des efforts. Une apprentie couturière âgée de 19 ans mariée par force par son père en 2021 dans le village d'Attikpaye à Savè.

Encadré 7 : Récit de la jeune fille

« J'étais à Oughui à Savè chez ma tante paternelle quand mon papa est venu me chercher en proposant l'apprentissage à Dassa chez maman. Une fois à Dassa en apprentissage après 2 ans, il était venu me chercher en me sollicitant de venir l'aider dans ses travaux champêtres. Une fois venue chez lui à Attikpaye, après un an je lui avais demandé si je ne vais plus reprendre mon apprentissage. Il m'avait dit non, que je dois rester à Attikpa car il m'a déjà trouvé un mari. Alors j'ai dû appeler ma mère. Mon papa avait pris 150000 chez le garçon pour me donner en mariage sans mon consentement. Le garçon qui est devenu mon mari finalement. Il y a 2 ans que tout se passait. J'ai de soucis, car je ne l'aime pas. On s'insulte tous les jours. Il ne me donne pas à manger et même si j'en parle, mon papa me dit de garder la patience ».

Les enfants, plus particulièrement les filles et celles affectées par les crises humanitaires ne bénéficient pas d'un environnement protecteur contre toutes les formes de violences, d'abus sexuels, de mariage des enfants et d'exploitation économique. En matière de recours des ménages aux appels de services de protection, 10,07 % ne le font pas du tout, 30,1% le font un peu et 59,92% le font beaucoup.

Les enfants, plus particulièrement les filles et celles affectées par les crises humanitaires ne vivent pas totalement dans un environnement qui les protègent contre toutes les formes de violences, d'abus sexuels, de mariage des enfants et d'exploitation économique sont protégées. Selon les résultats des enquêtes, 30,60% des ménages déclarent que les enfants ne le sont pas du tout; 61,21% estiment un peu et 8,19% pensent que les enfants vivent dans un environnement protecteur.

EFF3.17. Les résultats montrent que les institutions nationales, départementales et municipales ne disposent pas de la capacité technique et financière nécessaire à l'application des lois et politiques requises à l'émergence d'un environnement protecteur pour les enfants. Bien que capables d'identifier les pratiques néfastes, les parents, membres de la communauté, chefs traditionnels et religieux ne se sont pas encore assez appropriés les raisons pour abandonner les normes et pratiques de violence et d'abus contre les enfants.

Parmi les 1013 personnes interrogées dans les ménages, 74,14% se sentent pas capables de dénoncer un cas de violence sexuelle faite à autrui, 23,10% se sentent capables de dénoncer un cas de violence sexuelle faite sur eux-mêmes, et 2,76% ne se sentent pas en mesure de dénoncer un cas de violence sexuelle. Les raisons incluent prioritairement la peur des représailles pouvant aller jusqu'à l'élimination physique.

8.5.3. Correspondance entre les changements positifs et négatifs à moyen et long termes observés chez les bénéficiaires et les résultats escomptés ou planifiés

➤ *Dans quelle mesure ces changements positifs et négatifs à moyen et long termes observés chez les bénéficiaires correspondent-ils aux résultats escomptés ou planifiés ?*

EFF3.18. Les changements positifs à moyen et long terme observés chez les bénéficiaires, en particulier parmi les groupes les plus vulnérables dans les communes couvertes par la CTZ, incluent l'amélioration de leurs revenus, la scolarisation et le maintien des filles à l'école grâce aux appuis financiers. Concernant le mariage des enfants, on observe une diminution considérable. Grâce aux sensibilisations de la CTZ, certaines filles s'opposent à leur mariage et menacent de dénoncer leurs parents.

La mise en œuvre de la campagne de lutte contre le mariage des enfants a eu un impact sur les familles, les communautés et l'administration. On constate une augmentation du nombre de filles scolarisées, une légère diminution de la mortalité des jeunes filles dues aux grossesses précoces, un changement positif dans la mentalité des parents, une prise de conscience des risques liés aux mariages précoces/forcés, une meilleure écoute des enfants par leurs parents, et une diminution des violences faites aux enfants de moins de 18 ans.

EFF3.19. Des changements négatifs sont tout aussi observés chez les bénéficiaires et surtout ceux des groupes défavorisés dans les communes de couverture de la CTZ. Le tableau ci-après résume ces changements négatifs.

Tableau 14: Changements négatifs observés chez les groupes défavorisés

N°	Changements négatifs	Justification
1	Non prise en compte d'autres aspects de violence sur les enfants engendrent de conflits	En dehors du mariage des enfants, il y a d'autres phénomènes comme la violence sur les enfants, le fait que ces aspects ne sont pas pris en compte, certains ménages qui y sont confrontés, se plaignent et en veulent aux autres ménages aidés par l'UNICEF
2	Divorce dans certains foyers	Le fait qu'un des parents s'oppose au mariage de l'enfant (à cause de la sensibilisation de la CTZ), l'autre parent demande le divorce
3	Division de certaines familles	Les mariages précoces unissaient certaines familles mais à cause de la CTZ, ces familles de s'entendent plus
4	Résistance aux Changements	Les changements sociaux, surtout ceux touchant aux normes culturelles, peuvent souvent rencontrer de la résistance au sein des communautés
5	Défis économiques	Pour les familles défavorisées, le mariage des enfants est parfois perçu comme une solution à des défis économiques. La renonciation au mariage des enfants constitue selon les familles une « perte de revenus » enlisant ces ménages dans la pauvreté. D'où la nécessité d'adjoindre une dimension économique aux CTZ.

Source : Résultats de terrain, août 2023

En ce qui concerne les changements négatifs à moyen et long terme observés, on note la résistance due aux pesanteurs socioculturelles. Le risque de retomber dans les mêmes mauvaises pratiques en raison des menaces et des intimidations de certains groupes du fait d'une mauvaise compréhension des dogmes religieux. Les autorités locales ont confié que, malgré les sensibilisations, l'implication des autorités traditionnelles et religieuses, et les dénonciations qui ont créé un effet dissuasif remarquable sur le mariage des enfants, une forme de résistance persiste au niveau des communautés frontalières ayant des familles de part et d'autre de la frontière entre le Bénin et le Niger. Les fréquents déplacements transfrontaliers réduisent considérablement les mécanismes de contrôle communautaire.

Les résidents nigériens des communes de Karimama et de Malanville fréquentant encore leurs familles au Niger, parviennent à échapper aux poursuites liées au mariage des enfants. Les filles mariées quittent le territoire béninois et dans leur pays échappant ainsi aux lois répressives du mariage des enfants en vigueur au Bénin.

8.5.4. Interventions et stratégies ayant produits le plus de changements positifs à moyen et long terme et les moyens employés

- *Quelles sont les interventions/stratégies qui ont produits le plus de changements positifs à moyen et long terme de manière significative et quels sont les moyens qui ont été employés/mis à disposition pour produire ces changements ?*

EFF3.21. Les interventions et stratégies ayant le plus contribué à la réduction du mariage des enfants sont variées et dépendent des spécificités contextuelles. Cependant, à la lumière des données collectées, certaines interventions et

stratégies se sont révélées particulièrement efficaces, ainsi que les moyens employés pour les mettre en œuvre. Le tableau ci-dessous décrit ces stratégies et les moyens utilisés.

Tableau 15: Stratégies ayant produit des changements positifs et moyens employés

Stratégies	Moyens employés / mis à disposition
CARE : Fourniture d'un paquet de services intersectoriels (protection, WASH, santé éducation) pour le maintien des filles à l'école, le changement social et comportemental des communautés et la mobilisation sociale contre les ME/VFE	- Moyens humains (mise en place des comités scolaires, et villageois pour la sensibilisation des filles et parent) - Moyens matériels (Construction des latrines dans les écoles, distribution des kits scolaires etc)
CASH : Transfert monétaire aux élèves filles (9-15 ans) et suivies de ces filles à l'école et dans les communautés	Transferts MoMo aux parents des filles pour leur prise en charge, transfert d'argent directement aux jeunes filles
Mobilisation sociale et promotion du changement comportemental et social auprès des autorités décisionnelles des leaders traditionnels et religieux (têtes couronnées, imams) dont les têtes couronnées et les imams pour l'élimination des ME, VBG, VFE	Implication des têtes couronnées, leaders religieux et traditionnels dans la sensibilisation communautaire, Sensibilisation au niveau des écoles par les comités mis en place, Sensibilisation au niveau des centres de santé.
Renforcement des capacités des acteurs sur les procédures et mécanismes de PE, les connaissances et aptitudes liées au genre et à l'élimination des ME, VBG, VFE	Séances de formation et d'information
Appui au fonctionnement des CIPECs et PEC des survivantes de VBG/ME	- Mise à disposition des ressources financières et matérielles aux CIPECs et PEC
Éducation des filles	L'autonomisation des filles par le biais de l'éducation est une stratégie fondamentale. Cela inclut l'amélioration de l'accès à l'éducation, la sensibilisation sur l'importance de l'éducation des filles, et la création d'incitations pour encourager le maintien des filles à l'école
Investissement en infrastructures	Construction d'écoles, distribution de fournitures scolaires, campagnes de sensibilisation sur l'éducation des filles, bourses scolaires
Plaidoyer	Plaidoyer auprès des décideurs politiques, engagement avec les institutions gouvernementales, lobbying

Source : Résultats de terrain, août 2023

8.5.5. Influence de la CTZ sur le système national de protection de l'enfant

➤ *Comment la mise en œuvre de la CTZ a-t-elle influencé le système national de protection de l'enfant ?*

EFF3.22. Les responsables de structures des niveaux central et décentralisés, ainsi que les partenaires de mise en œuvre, estiment que la Campagne Tolérance Zéro (CTZ) a fait évoluer le système national de protection de l'enfant à plusieurs niveaux. L'adoption et la mise en œuvre du Plan d'action de la Politique Nationale de Protection des Enfants est l'un des changements les plus marquants. Des lois plus strictes contre le mariage des enfants et d'autres formes de violence ont aussi été adoptées.

La CTZ a encouragé l'application des textes de loi, renforcé les capacités du PNDSJ pour mieux intervenir dans la protection de l'enfant, et permis la mise en place de normes en matière de protection de l'enfant, ainsi que la vulgarisation et le respect du code de l'enfant et la sensibilisation sur les droits des enfants. Elle a également renforcé les centres d'accueil et de protection des enfants, permettant à ces centres d'offrir plus de services aux enfants victimes d'abus, de violences sexuelles et de mariages forcés. Des comités de protection des enfants ont été mis en place à différents niveaux (local, départemental et national). D'autres initiatives telles la formation continue pour les travailleurs sociaux, les enseignants et d'autres acteurs clés du système de protection de l'enfant. Les formations reçues ont boosté leur capacité à identifier, prévenir et intervenir dans les cas de mariage des enfants. La coordination entre les différents organes impliqués

dans le système national de protection de l'enfant, y compris les organismes gouvernementaux, les ONG, les institutions éducatives et les communautés locales a également été renforcée.

Enfin, la CTZ a stimulé la collecte de données et la recherche sur le mariage des enfants, notamment en dynamisant et en remettant aux normes le SydOFFE qui fournit des informations cruciales pour éclairer la prise de décision sur les politiques et les interventions.

8.5.6. Facteurs freinant la lutte contre le mariage et les violences des enfants

➤ *Quelles sont les facteurs qui freinent la lutte contre le mariage et les violences des enfants ?*

EFF3.23. Les facteurs qui influencent le mariage des enfants dans les départements au cours de ces cinq dernières années.

Tableau 16: Les déterminants du mariage des enfants dans les localités ces cinq dernières années

Facteurs explicatifs du mariage des enfants	Ensemble	Alibori / Borgou	Atacora	Atlantique / Littoral	Collines / Zou
a. Des services de protection insuffisants en nombre et en qualité	0,005	0,013	0,107**	0,002	-0,002
b. Les budgets alloués aux secteurs sociaux insuffisants	0,007	0,012	0,015	0,038*	-0,004
c. Gouvernance du système de protection fragmentée (Cadre législatif, Organisation du système, Politiques et stratégies, Gestion et coordination)	0,011	0,006	-0,015	0,032	-0,023
d. La religion	-0,004	-0,008	0,004	0,008	-0,054
e. La tradition et les normes sociales	0,018	-0,005	0,041*	0,021	0,003
f. Partenariat : tissage des relations entre des entités institutionnelles (services étatiques, partenaires et organisations de la société civile) et les organisations de jeunes et de leaders d'influence	-0,023**	-0,045**	0,097**	-0,037	0,020
g. La pauvreté	-0,001	-0,002	-0,135**	-0,365**	-0,504*
h. L'inégalité des sexes	0,015	0,041	0,012	0,298**	0,400
i. Le manque d'instruction ou éducation des parents et des enfants ainsi qu'une connaissance limitée de leurs droits et devoirs	0,045**	0,032	0,125	0,106	0,048
j. Insécurité (risque élevé d'agression physique ou sexuelle, ou de grossesses précoces non désirées)	-0,001	0,015	-0,138**	-0,056	0,127
Constantes	1,574	1,698	0,980	1,632	1,869

Source : Construit par les consultants sur la base des résultats de terrain, août 2023 – (** : significatif à 5% et * : significatif à 10%)

De façon générale, l'analyse des données montre que la collaboration entre les entités institutionnelles (services étatiques, partenaires et organisations de la société civile), ainsi que les organisations de jeunes et les leaders d'influence ont contribué à diminuer les mariages d'enfants. Ce partenariat facilite la coordination des actions sur le terrain. En revanche, le manque d'instruction ou d'éducation des parents et des enfants, ainsi qu'une connaissance limitée de leurs droits et devoirs, favorisent les mariages d'enfants.

Dans le département de l'Atacora, l'augmentation du mariage des enfants résulte de l'insuffisance quantitative et qualitative des services de protection, au poids de la tradition, à l'insécurité, à la pauvreté et aux normes sociales. Le partenariat entre les entités institutionnelles et les organisations de jeunes, ainsi que les leaders d'influence, reste encore faible et ne contribue pas suffisamment à la réduction du mariage précoce.

Dans les départements de l'Atlantique et du Littoral, l'augmentation du mariage des enfants s'explique en partie par l'insuffisance des budgets alloués aux secteurs sociaux et par l'inégalité des sexes. Dans les départements de l'Alibori et du Borgou, la religion, la tradition et les normes sociales, le partenariat, atténuent le phénomène.

8.6. Durabilité

La durabilité examine comment l'UNICEF a intégré des mesures pour que les changements induits par la CTZ puissent être maintenus sans appuis externes.

8.6.1. Intégration des mesures de poursuite de la CTZ

➤ *Comment l'UNICEF a-t-il intégré des mesures pour que les activités mises en œuvre dans le cadre de la CTZ puissent se poursuivre à l'avenir sans l'appui de l'UNICEF ?*

D1. Les interventions de la CTZ ont été réalisées par le gouvernement qui prendra le relais après la campagne, malgré la multiplicité des priorités. Ces activités incluent la sensibilisation et les formations pratiques des acteurs, la mise en place de diverses structures de lutte contre les violences et les mariages des enfants pour assurer la pérennisation des efforts, ainsi que l'installation d'unités de veille impliquant les structures locales, religieuses, traditionnelles, les clubs de jeunes, etc. De plus, des cadres de concertation ont été établis à différents niveaux (communautaire et scolaire) pour garantir la pérennisation des acquis. Le fonctionnement de ces structures communautaires ne nécessite pas de moyens importants et pourra continuer sans appui externe.

D2. Il est important de noter que la durabilité des activités dépend aussi de l'engagement continu des acteurs locaux, des ressources disponibles et de la prise en compte des réalités spécifiques à chaque contexte. Il est important de continuer à renforcer les capacités locales par l'offre des formations, des ressources et un transfert de compétences pour que les partenaires locaux puissent poursuivre les activités de manière autonome. **Poursuivre le plaidoyer pour l'intégration de la lutte contre le mariage des enfants dans les politiques locales** de manière à assurer leur soutien et leur financement continu.

8.6.2. Reproduction des activités par le gouvernement et autres partenaires

➤ *Dans quelle mesure les activités de la campagne ont-elles été reproduites par le gouvernement et d'autres partenaires ?*

D3. Les activités de la campagne ont été adéquatement reproduites par le gouvernement et d'autres partenaires à travers l'adoption de lois dans les Politiques Nationales. La réplique de la campagne dans d'autres communes de la Donga et de Banikoara a été couronnée de succès. Les activités de la campagne ont été intégrées dans des programmes et initiatives existants, tant au sein du gouvernement que des organisations partenaires, pour renforcer les efforts déjà en cours. Le gouvernement a contribué au financement et au soutien continu. L'engagement politique, la capacité institutionnelle, la disponibilité des ressources et la volonté de la communauté ont été mobilisés pour adopter les interventions de la CTZ. Des évaluations continues et une communication transparente entre les parties ont souvent été essentielles pour favoriser une reproduction réussie et durable des activités de la campagne.

8.6.3. Les principaux facteurs d'adhésion des bénéficiaires et autres parties prenantes à l'adoption de la campagne

➤ *Quels sont les principaux facteurs ayant influencé l'adhésion des bénéficiaires et autres parties prenantes à l'adoption de la campagne ?*

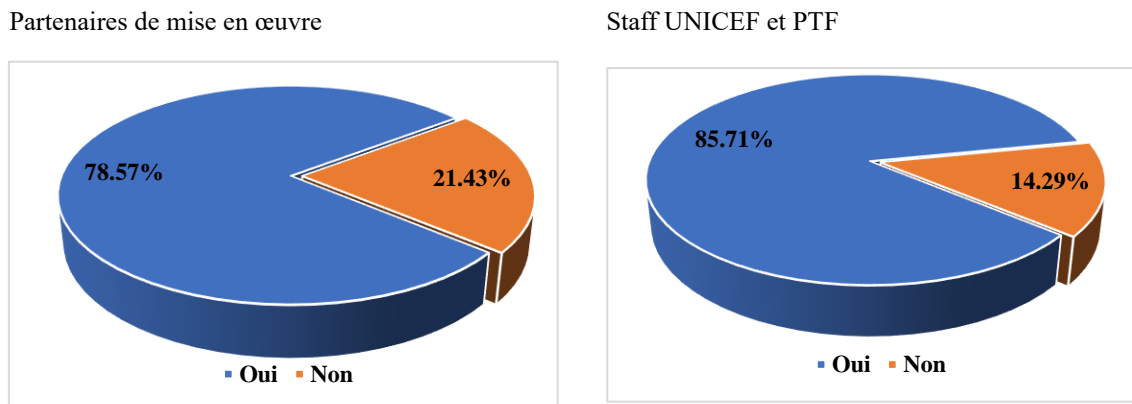
D4. Les résultats de terrain montrent que les principaux facteurs ayant influencé l'adhésion des bénéficiaires et autres parties prenantes à la campagne sont la mobilisation et les incitations financières et logistiques envers les communautés (transferts de fonds aux filles victimes, distribution de kits scolaires, etc.). Les transferts de fonds ont permis aux filles de rester à l'école, tandis que les dénonciations ont aidé à identifier et punir les auteurs de ces crimes. Les parents démunis et un directeur d'école du Borgou affirment que le plaidoyer, la formation, les sensibilisations, l'implication des leaders religieux et des élus locaux, et l'organisation d'assemblées générales et de débats communautaires, ont convaincu les communautés à s'engager dans la lutte contre le mariage d'enfants et les abus sexuels.

8.6.4. Existence des mécanismes fonctionnels de pérennisation des acquis de la CTZ

➤ *Dans quelle mesure existe-t-il des mécanismes fonctionnels au niveau des services techniques étatiques, des ONG partenaires et des communautés pour pérenniser les acquis de la CTZ ?*

D5. Il existe des mécanismes fonctionnels au niveau des services techniques étatiques, des ONG partenaires et des communautés pour pérenniser les acquis de la CTZ. Le graphique ci-contre synthétise l'avis des partenaires de mise en œuvre et de l'UNICEF.

Figure 6: Opinion des partenaires de mise en œuvre sur la durabilité



Source : construit par les consultants, août 2023

Plus de 78% de partenaires et 85% de staff confirment l'existence de ces mécanismes. La CTZ a aidé à l'installation des comités de veilles et les CPS ; la présence dans la communauté des OSC qui interviennent dans la thématique de protection des enfants, et aussi la veille permanente des structures déconcentrées de l'État. Ces structures étatiques et les ONG agissent en synergie. Mais, ces mécanismes ont besoin d'un appui financier, matériel et humain pour jouer pleinement leur rôle.

8.6.5. Ajustements majeurs à apporter aux interventions de la CTZ pour assurer la durabilité

➤ *Quels ajustements majeurs faudrait-il apporter aux interventions de la CTZ programme actuel (2018-2020) pour assurer la durabilité de ses acquis ?*

D6. Les possibilités de poursuites des activités mises en œuvre dans le cadre de la CTZ à l'avenir sans l'appui de l'UNICEF restent faibles. Le tableau ci-après présente l'appréciation des ménages.

Tableau 17: Appréciation des possibilités de poursuite des activités de la CTZ

Réponses	Effectifs	Pourcentages
Pas du tout	568	56,07
Passablement	154	15,20
Bien	98	9,67
Assez-bien	53	5,23
Très bien	140	13,82
Total	1013	100,00

Source : Résultats de terrain, août 2023

Les résultats de l'enquête auprès des ménages révèlent que plus de la moitié d'entre eux sont pessimistes quant à la possibilité de poursuivre les activités par les structures locales et les ONG, contre 44% qui sont optimistes. Pour assurer la durabilité des acquis de la CTZ, des améliorations majeures devraient être apportées aux interventions actuelles, notamment : installer des sages de quartiers pour dénoncer et sensibiliser les parents réticents, améliorer la communication, mettre davantage l'accent sur la sensibilisation, renforcer l'aide aux ménages démunis, initier des projets de formation des enfants et des jeunes sur les droits des enfants, installer des points focaux communautaires.

8.6.6. Les bonnes pratiques ou leçons apprises de durabilité des stratégies de la CTZ

➤ *Quelles sont les bonnes pratiques ou leçons apprises permettant la durabilité des stratégies de la CTZ ?*

D8. Les bonnes pratiques ou leçons apprises permettant la durabilité des stratégies de la CTZ sont :

- **Une relecture des stratégies** et l'adapter à chaque communauté.
- Le **renforcement les capacités** qui ont été nécessaires pour financement et la sensibilisation
- **Les mécanismes de suivis des filles prises en charge** qui ont permis de suivre, évaluer les interventions et veillent à l'application des lois.
- Le **renforcement des comités de veille pour mieux les structurer** permettant ainsi le suivi de chaque activité.
- La **prise en compte des avis des enfants sur le terrain** dans l'élaboration des stratégies d'intervention avant la mise en œuvre
- Le **renforcement du dialogue parents-enfants, sensibilisation, mobilisation de masse et sociale**
- **L'implication des autorités locales** dans toutes les activités de sensibilisation leur permettant de s'approprier des interventions.
- La capacitation des adolescent.es à travers les paires éducatrices, les CVC, la dénonciation et l'auto protection

8.7. Genre, droits humains et équité

Ce critère mesure l'intégration des principes de genre, de droits humains et d'équité lors de la conception et l'exécution de la CTZ et sa contribution à réduire les barrières qui empêchent les filles et les femmes d'accéder aux services qu'il met à leur disposition dans les communautés ciblées.

8.7.1. Intégration des principes de genre, de droits humains et d'équité lors la conception et l'exécution de la CTZ

➤ *Dans quelle mesure les principes de genre, de droits humains et d'équité ont-ils été dûment intégrés dans la conception et l'exécution du programme ?*

G1. Les stratégies de la CTZ intègrent le genre pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Les principes de genre, de droits humains et d'équité ont été intégrés dès la conception et l'exécution du programme. Les partenaires de mise en œuvre (95,85%), les ménages (96,54%) ainsi que les responsables des structures centralisées et décentralisées (88%) ont reconnu que le genre a été effectivement pris en compte lors de la conception et de l'exécution de la CTZ. De même, 100% du personnel de l'UNICEF ainsi que les PTF ont affirmé la prise en compte du genre lors de la CTZ. Le tableau suivant fournit l'appréciation de ces partenaires par catégories de titulaires de droits.

Tableau 18: Prise en compte des principes de genre, de droits humains et d'équité

Réponse	Filles	Garçons	Personnes handicapées
Pas du tout	5,73	17,77	32,18
Peu	2,86	17,18	8,59
Moyen	22,61	20,93	16,58
Suffisamment	68,81	44,13	42,65
Total	100,00	100,00	100,00

Source : Résultats de terrain, août 2023

Parmi les 1013 ménages interrogés, 22,61% estiment que les filles sont moyennement prises en compte dans l'exécution de la campagne, tandis que 69% pensent qu'elles sont suffisamment prises en compte lors des activités de sensibilisation, de prise en charge des victimes, de prévention des violences et du mariage des enfants, de scolarisation, de lutte contre le mariage précoce ou forcé, et de lutte contre les violences basées sur le genre. Seulement 8,59% ont déploré l'insuffisance ou la non-prise en compte des filles dans l'exécution de la CTZ.

En outre, 10 304 adolescentes ont été équipées pour se protéger contre le mariage précoce, et environ 10 000 adolescents ont participé à des sessions d'éducation aux compétences de vie. Plus de 50 000 adolescents (filles et garçons) et jeunes, dont 9 742 pairs éducateurs actifs dans 263 clubs scolaires et non scolaires, ont participé à des actions d'engagement citoyen et de mobilisation contre la violence et le mariage des enfants.

En ce qui concerne les garçons, les ménages estiment qu'ils sont un peu défavorisés. En effet, moins de la moitié des ménages (43,73%) ont reconnu que les garçons sont considérés dans la mise en œuvre de la CTZ notamment dans la distribution des fonds d'aide. Alors qu'à peu près 56% pensent que les garçons sont mis de côté. La CTZ a touché aussi la communauté Peulh dont 100% des ménages enquêtés n'ont pas l'intention de marier leurs filles avant l'âge de 18 ans. La communauté Peulh est capable aujourd'hui de dénoncer au moins un cas de violence/abus sexuelle et que les droits humains et d'équité ont été dûment intégrés dans l'exécution de la CTZ. Elle estime à 100% que les personnes handicapées ont été prises en compte par la campagne. Plus de 30 000 enfants (dont au moins 2 000 rescapés de violences sexuelles majoritairement des filles, 700 en situation de handicap et 230 adolescentes victimes de ME) victimes de VAC ont eu accès au Paquet Minimum d'Intervention (PMI) recevant ainsi des services intégrés adaptés aux cas de VBG. Parmi eux, 4 069 enfants en contact avec la loi ont reçu une protection judiciaire par le biais de services de police et de justice adaptés aux enfants¹⁶.

G2. Toutes les couches vulnérables ont été touchées par la CTZ. L'approche de la masculinité positive est intégrée dans les activités de sensibilisation, de formation et de plaidoyer auprès des garçons et des filles impliqués, ainsi que dans les thématiques et activités de la campagne. On observe une participation équilibrée des filles et des garçons dans la distribution des rôles et les activités, avec un partage d'informations, le maintien des filles à l'école, et le choix du conjoint

¹⁶ Ces statistiques sont extraites de la revue documentaire des rapports d'activités

par les filles elles-mêmes. Lors des différentes activités de concertation communautaire et scolaire, la PSEA a également été abordée.

G3. La prise en compte des dimensions « genre, droits humains et équité » à travers les actions d'éducation contribue à créer un environnement plus favorable à l'accès des filles à l'école. En sensibilisant aux droits en matière de santé reproductive et en luttant contre la violence basée sur le genre, la CTZ a aidé à lever les obstacles à l'accès des femmes aux services de santé. La CTZ a également promu l'autonomisation économique des femmes en supprimant les obstacles liés à l'accès aux ressources économiques et en encourageant leur participation économique. De plus, la CTZ a encouragé la participation active des femmes dans les processus décisionnels au niveau communautaire et aidé à franchir les barrières culturelles et sociales qui limitent souvent leur implication.

G4. À cet effet, les enfants, adolescents et jeunes ont été équipés, renforçant ainsi leurs capacités d'autoprotection. Parmi eux, 15 652 victimes de violences (dont 8 999 filles et 632 personnes handicapées) sur les 9 000 prévues ont bénéficié de la PMI, incluant 1 882 enfants touchés par la crise sécuritaire dans l'Atacora et l'Alibori. De plus, 9 622 enfants en conflit avec la loi, dont 11 séparés de leurs parents et incarcérés dans un contexte de menace sécuritaire, ont reçu des services juridiques adaptés. Parmi eux, 1 462 survivants de violences basées sur le genre (dont 1 284 filles) ont également bénéficié de services multisectoriels spécialisés.

De 2017 à 2021, environ 75 599 enfants et 16 441 parents/tuteurs ont bénéficié d'un accompagnement psychosocial dans les 85 CPS pendant la pandémie de COVID-19. De plus, 100 % des réfugiés et déplacés internes (1 445 personnes, dont 865 enfants) ont reçu des kits d'urgence du CP. Par ailleurs, 400 kits supplémentaires ont été prépositionnés conformément au plan de préparation et de réponse à la crise sécuritaire au nord du Bénin.

8.7.2. Contribution de la CTZ à la réduction des barrières empêchant aux filles et aux femmes d'accéder aux services

➤ *Dans quelle mesure la CTZ a contribué à réduire les barrières qui empêchent les filles et les femmes d'accéder aux services qu'elle met à leur disposition dans les communautés ciblées ?*

G5. Plusieurs difficultés empêchent les filles et les femmes d'accéder aux services communautaires mis à leur disposition, notamment : les structures de protection des enfants, les services de santé en matière de planification familiale (en raison du manque de moyens financiers), les coûts élevés des soins en cas de viol ou de violence, et la difficulté de communication avec les acteurs d'aide concernant les violences et les mariages forcés. De plus, l'accès limité à la formation sur la sexualité pour les jeunes, l'abandon scolaire des filles et l'incapacité des parents à envoyer leurs filles en apprentissage sont également des obstacles majeurs.

Cependant, le dialogue parent-enfant a été instauré et les femmes victimes outillées pour dénoncer leurs agresseurs. Aujourd'hui, les filles et les femmes n'ont plus de craintes. La réduction des préjugés et le changement de regard social vis-à-vis des femmes ont permis un respect accru de leurs droits. La sensibilisation a entraîné un changement de comportement social envers les filles et les femmes. Les victimes de violence et de mariage forcé sont souvent prises en charge par les pensionnés des CAPE.

8.8. Coordination et mécanismes de mise en œuvre et de suivi

Ce critère examine la contribution de la CTZ à renforcer ou améliorer la coordination des acteurs autour des questions de protection de l'enfant et plus précisément celles relatives à la lutte contre le mariage des enfants et sa focalisation sur les résultats.

8.8.1. Renforcement ou amélioration de la coordination des acteurs dans la lutte contre le mariage des enfants

➤ *En quoi les interventions de la CTZ ont-elles contribué à renforcer ou améliorer la coordination des acteurs autour des questions de protection de l'enfant et plus précisément celles relatives à la lutte contre le mariage des enfants ?*

C2.1. Les interventions de la Campagne de Tolérance Zéro (CTZ) ont renforcé la coordination des acteurs autour de la protection de l'enfant, notamment contre le mariage des enfants. Elles ont permis à tous les acteurs, y compris la police et les ONG partenaires, de travailler ensemble. Le renforcement des capacités des acteurs, grâce à la mise en place d'un cadre législatif, a souligné l'importance des lois sur la protection des enfants.

La CTZ a clarifié les rôles de chaque acteur dans le système de dénonciation et de prise en charge des abus, et a promu des actions concertées. Chaque acteur connaît désormais son domaine d'intervention et travaille en synergie pour atteindre les objectifs. La CTZ a également facilité l'établissement de partenariats solides entre divers acteurs, tels que les gouvernements, les ONG, les agences des Nations Unies et les institutions locales. Ces partenariats ont favorisé une approche intégrée et coordonnée, avec des plateformes de coordination pour partager des informations, discuter des meilleures pratiques, résoudre des problèmes et coordonner les efforts.

C2.2. Les comités opérationnels de coordination ont réalisé 68/27 séances de coordination dans les 4 départements, dont l'Atacora. Par ailleurs, les maires des communes menacées ou affectées par la crise sécuritaire ont organisé des sessions statutaires, incluant celles de leurs nouvelles sous-commissions CPiE, pour assurer la mise en œuvre concertée et la coordination des interventions de réponse à la crise.

C2.3. Au niveau national, le gouvernement, avec le soutien financier de l'UNICEF et des Pays-Bas, a organisé deux sessions de son comité national de coordination du PC. Cela a renforcé la synergie entre les acteurs et les interventions du CP, et a permis la création du sous-comité national du CPiE, formalisée par le MASM en 2023. L'UNICEF, avec des fonds néerlandais, a également recruté deux consultants pour aider le MASM à développer et mettre en place deux plateformes web numérisées : une pour la cartographie géolocalisée des acteurs du secteur social et une pour la gestion du CAPE. Ces innovations amélioreront la coordination et le partage d'informations entre les acteurs, maximiseront l'efficacité des interventions sectorielles au niveau national et contribueront à l'amélioration des conditions de vie des enfants dans les CAPE.

8.8.2. Les mécanismes de suivi, de mise en œuvre et de coordination de la CTZ et focalisation sur les résultats

➤ *Dans quelle mesure les mécanismes de suivi, de mise en œuvre et de coordination de la CTZ ont-ils été focalisés sur les résultats ?*

C2.4. Les mécanismes de suivi, de mise en œuvre et de coordination de la CTZ se sont concentrés sur les résultats, en mettant l'accent sur le plaidoyer basé sur des preuves et en soutenant l'appropriation du modèle par le gouvernement. Ces mécanismes ont permis de réajuster les interventions et de réorienter les approches pour atteindre les objectifs. Ils collectent et fournissent des informations sur la mise en œuvre des activités et les résultats obtenus.

C2.5. Les mécanismes de suivi de la CTZ reposaient sur des objectifs clairs et des indicateurs SMART (spécifiques, mesurables, atteignables, pertinents et limités dans le temps). La collecte régulière de données, avec l'implication de l'OFFE, incluait des enquêtes, des entretiens et des analyses de documents pour suivre les progrès.

Cependant, la CTZ n'a pas prévu d'évaluations régulières pour apprécier l'ampleur et la nature des changements induits par les interventions. Les mécanismes de suivi auraient dû inclure une analyse approfondie des objectifs atteints, en identifiant les facteurs de succès ou d'échec. Cette analyse, absente pendant la mise en œuvre, aurait pu être documentée dans des rapports spécifiques, facilitant les évaluations de fin de programme.

Les résultats du suivi devraient alimenter la prise de décision pour ajuster les interventions, identifier les bonnes pratiques et les domaines à améliorer. Aucune documentation n'indique la mise en place de ce dispositif, bien que les entretiens aient mentionné une telle démarche. Il est crucial de former et renforcer les acteurs locaux en suivi axé sur les résultats pour maximiser l'efficacité des mécanismes de suivi.

8.8.3. Les différentes stratégies de suivi-évaluation et leur adaptation aux résultats

➤ *Dans quelle mesure les différentes stratégies de suivi-évaluation étaient-elles adaptées pour mesurer les résultats de l'approche ? Et Comment pourraient-elles être améliorées ?*

C2.6. Les différentes stratégies de suivi-évaluation pour mesurer les résultats de l'approche et son amélioration ont consisté à promouvoir le partenariat avec les radios et dialogue avec les leaders religieux et traditionnels dans la lutte contre les violences faites aux femmes et enfants, le renforcement des capacités des communautés à prévenir les abus sexuels et violence faites en particulier les mariages, la considération du feedback des bénéficiaires et des cibles et de les intégrer pour les actions futures, l'organisation et le suit des activités dans la communauté.

C2.7. Les acteurs de la campagne ont joué un rôle crucial dans la réduction des mariages d'enfants et des violences faites aux enfants. Leurs activités et la synergie d'action ont permis de : réduire significativement les pratiques de mariage des enfants (ME), les violences faites aux enfants (VFE) et les violences basées sur le genre (VBG), travailler en équipe et en synergie avec les personnes impliquées, éradiquer ces pratiques dans les communautés, maintenir une complémentarité des actions, mieux structurer les comités de veille, renforcer les structures de protection avec du personnel qualifié et engagé, assurer la transmission d'informations et la lutte contre les mariages et abus sexuels faits aux enfants.

C2.8. Pour améliorer les stratégies de suivi-évaluation, les acteurs communautaires et les partenaires du programme CTZ recommandent (i) **participation communautaire**, intégrer davantage les perspectives des communautés bénéficiaires pour garantir que les résultats reflètent fidèlement leur réalité, (ii) **technologies innovantes**, utiliser des applications pour la collecte et l'analyse des données, rendant le processus plus efficace et précis, (iii) **rétroaction continue**, Établir des mécanismes formels de rétroaction entre les parties prenantes pour ajuster les stratégies en fonction des commentaires et des résultats intermédiaires. Cela favorisera la transparence et une compréhension partagée des progrès et des défis.

9. COCLUSIONS FINALES

Pertinence

PER1. Le paquet d'intervention est en adéquation avec les aspirations des bénéficiaires, communautés ciblées, les politiques et stratégies dans les domaines contribuant à la lutte contre le mariage des enfants. Les activités développées sur le terrain par la CTZ reflètent bien les besoins des bénéficiaires pour lutter contre les violences, abus sexuels et le mariage des enfants. (P1) Les activités reçues ont permis de soulager les parents qui n'ont pas les moyens et d'empêcher le mariage forcé des enfants (P4).

PER2. Les stratégies de la CTZ (2017-2023) sont alignées sur les priorités nationales et les besoins des communautés, comme définis dans la PNPE (2014-2025) et le Programme d'Action du Gouvernement (PAG) 2021-2025. Les cadres législatif, politique et institutionnel ont été renforcés par : l'adoption de documents de politique nationale de protection de l'enfant, l'élaboration d'un plan national de lutte contre la traite des enfants, la constitution de comités communaux des droits de l'enfant, le renforcement des capacités opérationnelles du secteur de la justice, l'élaboration d'une loi spécifique sur les violences faites aux femmes et aux filles. Les stratégies et activités de la campagne contre le mariage des enfants ont répondu aux attentes des bénéficiaires et des communautés ciblées (P3, P4, P5)

PER3. L'implication de toutes les couches communautaire et institutionnelles (leaders, bénéficiaires, enfants, les parents, les acteurs étatiques et ONG) et le travail en synergie des acteurs peuvent être utilisés pour améliorer d'autres interventions (**P6 ; P7**). Quelques acteurs clés (Cf tableau 9) de chaque département influent le changement des normes sociales favorables aux enfants et sont susceptibles de s'engager dans la dynamique d'amélioration des actions de la CTZ.

Cohérence

COH11. Les interventions de la CTZ sont cohérentes et complémentaires à celles des autres partenaires et du gouvernement pour atteindre les objectifs nationaux et aider les plus vulnérables. Les ONG soutiennent le gouvernement en développant des projets de protection des enfants avec des activités complémentaires, assurant une coordination durable pour atteindre les objectifs de la CTZ. La CTZ a renforcé et capitalisé sur le travail et les résultats des différents partenaires, tels que la Coopération Technique Belge (CTB), la Coopération Néerlandaise, CIPCRE et le FNUAP, dans le renforcement des systèmes de santé, d'éducation et de protection sociale.

COH2. Les activités d'interventions de la CTZ au niveau communautaire sont bien alignées avec les besoins des communautés. Ce sont les conclusions des différents dialogues au sein de la communauté qui ont été traduites en actions et qui sont menées sur le terrain et sont en phase avec les aspirations des populations. (C1.3).

COH3. Les facteurs contextuels tels que la stabilité politique, les mouvements de la population, etc. ont été pris en compte lors de la formulation de l'intervention. Les parents des filles victimes des violences sexuelles et de mariage forcé souhaitent être accompagnés dans les activités génératrices de revenus afin qu'ils cessent de voir leurs enfants comme source de revenu (C1.4; C1.5).

Efficacité

EFF1. La campagne Tolérance Zéro a visé plusieurs objectifs, dont certains ont été totalement atteints, tandis que d'autres sont en cours de réalisation. Les actions se poursuivaient encore lors de la collecte des données, produisant des résultats attendus et inattendus (voir tableaux 12 à 15). Les bénéficiaires estiment que les services sont adaptés à leur réalité.

La sensibilisation de la CTZ a permis aux parents de comprendre les enjeux et les conséquences du mariage des enfants, les incitant progressivement à abandonner cette pratique. On note également une amélioration de la cohésion sociale : les filles ne sont plus forcées au mariage et les familles s'entendent mieux.

Cependant, certains objectifs n'ont pas été atteints, notamment le renforcement du système de protection de l'enfant à travers la PNPE, la mobilisation sociale et le plaidoyer avec les leaders religieux et traditionnels, ainsi que l'appui aux comités de veille. L'adoption des bonnes pratiques de prévention des violences, abus et exploitation contre les enfants reste également un défi (E1.1 ; E1.4).

Un résultat négatif de la CTZ a été observé : la déstabilisation de certains foyers avec le divorce, dû à l'opposition d'un parent au mariage de l'enfant, conséquence des informations reçues de la CTZ (E1.5).

EFF2. Les résultats positifs de la CTZ s'expliquent par plusieurs facteurs : mise en place de dynamiques communautaires et scolaires, organisation de séances de sensibilisation et de causeries, déclarations publiques, dénonciation par les comités de veille, transfert de fonds aux filles pour leur autonomisation, les U-Reporters ont montré un dévouement et un engagement remarquables pour promouvoir l'éducation des filles, lutter contre la VBG et mettre fin au mariage des enfants (E1.6 ; E1.7).

Cependant, certains facteurs limitent encore l'accès des enfants et des femmes les plus vulnérables aux services de protection de l'enfant : faible couverture d'information dans certaines localités, distance entre la résidence des points focaux et leurs zones d'intervention, résistance des leaders religieux et traditionnels, persistance des normes socio-culturelles existantes (E1.8).

EFF3. Plusieurs forces et faiblesses ont été identifiées dans la mise en œuvre des stratégies. Celles-ci sont liées notamment : (i) au contexte (politique, socioéconomique, socioculturel...); (ii) à l'offre de services de qualité et ; (iii) à la demande et à l'utilisation desdits services (E1.9; E1.10; E1.11). Ces forces sont notamment un fort accompagnement des acteurs politique, l'implication des acteurs religieux dans cette lutte ; l'insertion et l'intégration des filles dans les corps des métiers. Mais, sont la non-actualisation des textes de lois et leur divulgation, l'insuffisance des ressources financières, la persistance des pesanteurs socio culturelles ; l'instabilité sécuritaire dans certaines zones couvertes de la CTZ.

EFF4. La mise en œuvre de la campagne de lutte contre les violences, abus sexuels et le mariage d'enfants a induit des effets attendus et inattendus en termes (i) d'engagement des communautés, du gouvernement et des organisations de la société civile en faveur de la lutte contre le mariage et les violences de manière générale ; (ii) d'évolution de la demande et de l'utilisation des services sociaux de base essentiels pour la réalisation des droits à la protection de l'enfant. Mais, d'autres actions existent et peuvent être exploitées pour lutter significativement contre le mariage et les violences envers les enfants (E1.10; ; E1.11).

EFF5. Certaines activités ont permis aux détenteurs de droits et aux femmes vulnérables d'accéder aux services de protection dans le cadre de la CTZ. Ces activités incluent : le renforcement des capacités des communautés à prévenir les abus et violences sexuelles, notamment le mariage des enfants, la promotion de partenariats avec les radios de proximité, les médias et les organisations de la société civile pour renforcer le plaidoyer sur la protection des enfants, la fourniture de services intersectoriels tels que le transfert de cash, les fournitures scolaires et le soutien académique (E1.13).

Bien que l'UNICEF ait capitalisé sur les réalisations et les bonnes pratiques des quatre dernières années financées par l'Ambassade des Pays-Bas, la persistance des pratiques religieuses favorisant le mariage des enfants et certaines résistances communautaires maintiennent les mauvaises pratiques de violences, abus sexuels et mariages d'enfants (E1.14 ; E1.15 ; E1.16).

Efficiences

EFF6. Les stratégies mises en œuvre au cours de la CTZ, ont été efficaces en assurant la rationalisation de l'utilisation des ressources financières, les ressources humaines et les fournitures. Certaines ont plus produit de résultats à moins coût afin d'éradiquer les violences, abus sexuels et le mariage des enfants. Par contre la distribution et le déploiement des ressources en temps opportun sont insuffisantes (E2.1; E2.2)

EFF7. Les synergies (intersectorielles, le partenariat stratégique et les mécanismes de coordination et de gestion de la CTZ) ont affecté partiellement l'utilisation des ressources pour la mise en œuvre des interventions de la campagne (E2.4, C2.5).

EFF8. Le seul facteur ayant entravé l'atteinte des résultats de la CTZ est le retard de la production des justificatifs pour le décaissement des ressources ce qui a justifié la mise à disposition des fonds hors délais requis (E2.6).

Effets ou impacts

EFF9. La CTZ a contribué à créer un environnement protecteur pour les filles/adolescents et les femmes selon la vision de la composante de programme et de la Politique Nationale de protection des enfants. (E3.1; E3.2) en renforçant les structures sociales au niveau local et en installant une synergie d'action entre les écoles, les CPS, les centres de santé et la police pour la protection des victimes du mariage des enfants. Les commissariats et les centres de protection sociale a contribué à sécuriser les enfants contre différentes sortes d'abus et de violences. Les parents se sentent capables de dénoncer les cas de violences auprès des autorités de leur localité. Mais, la sécurité des enfants dans les hameaux les plus reculés qui sont difficile d'accès doit être renforcée (E2.3; E3.4; E3.5; E3.6)

EFF10. Depuis la mise en œuvre de la CTZ, les populations vulnérables des communes ciblées ont observé plusieurs changements positifs : diminution du mariage des enfants, augmentation de la scolarisation des filles et leur maintien à l'école, prise de conscience des parents et de la communauté sur les méfaits du mariage des enfants. Bien que la tendance nationale montre une baisse du mariage précoce, des disparités géographiques subsistent entre les départements (E3.12, C3.14). Les interventions et stratégies ont contribué à ces résultats grâce à : la fourniture de services intersectoriels (protection, WASH, santé, éducation) pour le maintien des filles à l'école, le changement social et comportemental des communautés, la mobilisation sociale contre les mariages d'enfants (ME) et les violences faites aux enfants (VFE), le transfert monétaire aux élèves filles (9-15 ans) et leur suivi à l'école et dans les communautés, la mobilisation sociale et

la promotion du changement comportemental auprès des autorités décisionnelles, des leaders traditionnels et religieux (têtes couronnées, imams) pour l'élimination des ME, VBG et VFE, ainsi que le plaidoyer.

EFF11. Plusieurs facteurs ont influencé le mariage des enfants dans les départements au cours de ces cinq dernières années, notamment le partenariat de tissage des relations entre des entités institutionnelles (services étatiques, partenaires et organisations de la société civile) ainsi qu'une plus grande implication des organisations de jeunes et leaders d'influence et la fourniture des services de base (E3.23).

Durabilité

DUR1. Plusieurs mesures ont été intégrées pour que les activités mises en œuvre dans le cadre de la CTZ puissent se poursuivre à l'avenir sans l'appui de l'UNICEF, notamment les activités de sensibilisation et de formation pratique des acteurs compétents et partenaires, la mise en place des différentes structures de lutte contre les violences et mariages des enfants. Les activités de campagne ont été reproduites adéquatement par le gouvernement et d'autres partenaires à travers l'adoption de lois dans les Politiques Nationales (D1 ; D2).

DUR2. Les principaux facteurs ayant influencé l'adhésion des bénéficiaires et des parties prenantes à la campagne sont la mobilisation et les motivations financières et logistiques envers les communautés (transfert de fonds aux filles victimes, distribution de kits scolaires, etc.) (D4). En revanche, les possibilités de poursuivre les activités de la CTZ sans l'appui de l'UNICEF restent faibles (D5 ; D6). Les ménages estiment que pour assurer la durabilité des acquis, il faudrait : installer des sages de quartiers pour dénoncer et sensibiliser les parents réticents, améliorer la communication, mettre l'accent sur la sensibilisation, améliorer l'aide aux ménages démunis, initier des projets de formation des enfants et des jeunes sur les droits des enfants, installer des points focaux communautaires.

DUR3. De bonnes pratiques et leçons apprises ont été identifiées et qui permettent la durabilité des stratégies de la CTZ telles que la prise en compte des avis des enfants sur le terrain dans l'élaboration des stratégies d'intervention avant la mise en œuvre, le renforcement des comités de veille et mieux les structurer pour le suivi de chaque activité (D8).

Genre, droits humains et équité

GEDH1. Les stratégies de la CTZ ont intégré le genre pour la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes lors de la conception et l'exécution du programme et l'ensemble des couches vulnérables ont été touchées par la CTZ (G1; G2).

GEDH2. La prise en compte des dimensions « genre, droits humains et équité » a été faite à travers les actions d'éducation favorables à l'accès des filles à l'école. En sensibilisant aux droits en matière de santé reproductive et en luttant contre la violence basée sur le genre, la CTZ a aidé à lever les obstacles à l'accès des femmes aux services de santé. Elle a promu l'autonomisation économique des femmes, en supprimant les obstacles liés à l'accès aux ressources économiques et en encourageant la participation économique des femmes (G3). Les enfants/adolescents/jeunes ont été équipés et mobilisés, renforçant ainsi leurs capacités d'autoprotection, parmi lesquels : 15 652 victimes de violences (8 999 filles et 632 personnes handicapées) sur 9 000 prévues qui ont bénéficié de la PMI (G4). L'approche de la masculinité positive est prise en compte dans les activités de sensibilisation, de formation et de plaidoyer auprès des garçons et filles impliqués et par les thématiques et activités de la campagne (G2).

GEDH3. Plusieurs difficultés ont empêché les filles et les femmes d'accéder aux services mis à leur disposition dans les communautés, notamment l'accès difficile aux structures de protection des enfants; la difficulté d'accès aux offres en service de santé en matière de planification familiale parce qu'avant plusieurs femmes n'arrivaient pas à le faire à cause du manque de moyens financiers ; l'accès onéreux aux soins en cas de viol ou violence ; la difficulté pour communiquer avec les acteurs d'aide dans le cadre des violences et mariages des enfants, mais la CTZ a contribué à réduire les barrières qui empêchent ces filles et ces femmes (G5).

Coordination et mécanismes de mise en œuvre et de suivi

COO1. Les interventions de la CTZ ont renforcé la coordination des acteurs autour des questions de protection de l'enfant et plus précisément celles relatives à la lutte contre le mariage des enfants. Le gouvernement a organisé, avec le soutien financier des Pays-Bas, deux sessions de son comité national de coordination du PC. La synergie entre les acteurs et les interventions du CP a été renforcée (C2.1; C2.2; C2.3).

COO2. Les mécanismes de suivi de la CTZ reposaient sur des objectifs clairs et des indicateurs SMART (spécifiques, mesurables, atteignables, pertinents et limités dans le temps). Les différentes stratégies de suivi-évaluation ont mesuré les résultats de l'approche (C2.5 ; C2.6 ; C2.7). Cependant, des points faibles ont été identifiés, notamment l'absence d'évaluations régulières pour mesurer les changements positifs des interventions.

Les mécanismes de suivi devraient inclure une analyse approfondie de la réalisation des objectifs, en identifiant les facteurs qui ont contribué ou entravé les progrès. Actuellement, ce mécanisme est peu fonctionnel.

10. LEÇONS APPRISSES, DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

L'évaluation de la CTZ a permis d'identifier des bonnes façons de faire qui en les répliquant ailleurs amélioreraient d'autres interventions de même nature que la CTZ.

10.1. Leçons apprises

Les dialogues intergénérationnels. Par cette approche, des séances trimestrielles de discussion sont organisées entre les jeunes filles et garçons avec les aînés de la localité sur divers sujets de droits y compris sur la nécessité de mettre fin au mariage des enfants.

Le plaidoyer a amélioré la prise de conscience du gouvernement sur les risques de la Police (PC) associés à la menace pour la sécurité.

La sensibilisation accrue de la campagne sur les conséquences néfastes du mariage des enfants et ces efforts de sensibilisation ont réussi à diffuser des informations cruciales dans la société en accroissant les connaissances et le changement de mentalité. Plusieurs individus ont modifié leurs perceptions et attitudes envers le mariage des enfants et la campagne a contribué à un changement progressif des normes sociales.

La mobilisation communautaire a façonné les interventions, notamment par le développement d'un module de renforcement des capacités. Cela a permis d'opérationnaliser les Comités Villageois WASH (VWC) et de renforcer la responsabilité des dirigeants communautaires dans la prévention et l'alerte précoce de la VBG et d'autres formes de violence.

Pour réduire le mariage d'enfants, sous le leadership des Préfets des départements du Borgou et de l'Alibori, un registre de demande de mariage a été institué dans les mosquées avant toute célébration. Cette initiative permet de vérifier l'âge légal des futurs époux en amont. Les efforts se poursuivent pour étendre cette pratique à tous les 938 villages et assurer son appropriation par les acteurs locaux.

Parmi les défis relevés, bien que sous le leadership des Préfets des départements du Borgou et de l'Alibori, l'initiative de registre de demande de mariage est instituée au sein des mosquées avant toute célébration du mariage. L'on note l'absence d'acte de naissance pour la plupart des candidats au mariage, ce qui ne facilite pas la gestion des cas de mariage d'enfants dû à l'impossibilité d'établir la preuve de l'âge.

L'usage de la législation et son application : la campagne a montré l'importance d'une législation stricte et de son application effective. Les efforts doivent se poursuivre pour renforcer les systèmes juridiques et garantir une mise en œuvre efficace.

L'appui à l'éducation et à l'autonomisation des filles : les initiatives éducatives ont joué un rôle crucial dans la prévention du mariage des enfants. Investir dans l'éducation, en particulier pour les filles, est une stratégie préventive efficace au mariage des enfants.

L'approche champions du changement ou U-reporters: suivant cette approche, els garçons et filles sont encadrés pour conduire au sein de leurs communautés des activités de communication pour un changement de comportement en direction de leurs pair.es sur divers sujets incluant les questions de mariage des enfants.

La mise en place de plateformes de discussion. Ces plateformes de discussion permettent aux filles et aux garçons de s'exprimer librement sur diverses thématiques qui les touchent dans un espace privé et sûr, et de recevoir des informations sur leurs droits. Une plateforme en ligne a été mise en place, réunissant environ 1000 filles réparties sur tout le territoire national, en milieu urbain et rural. Elles y échangent sur divers sujets, notamment les VBG, et bénéficient de l'accompagnement de personnes ressources telles que des médecins, des juristes, des psychologues et des spécialistes de la sécurité en ligne. Le groupe est modéré par une modératrice basée au bureau national de Plan Bénin, qui assure le contrôle de l'accès et le bon fonctionnement de la plateforme.

10.2. Défis et opportunités

Il existe des défis et des opportunités dans la lutte contre le mariage des enfants. L'absence d'acte de naissance pour la plupart des candidats au mariage complique la prévention faute de preuves de l'âge. La pratique de mariage "de fait" (sans célébration officielle) rend difficile la détection de certains mariages d'enfants. De plus, la pression sociale pour le règlement à l'amiable des cas empêche l'application des sanctions prévues par la loi contre les auteurs de violences sur les enfants et favorise l'impunité.

L'interférence de certains acteurs locaux dans la gestion des cas de mariages, violences et abus sur les enfants nuit à la dynamique collective en faveur de la tolérance zéro et maintiennent des normes sociales préjudiciables aux filles. La persistance de la pauvreté et l'analphabétisme favorisent la méconnaissance et la faible reconnaissance des droits des enfants.

L'insuffisance de ressources (financières, humaines, infrastructures, etc.) pour lutter contre le mariage des enfants entraîne plusieurs difficultés opérationnelles au sein des CPS, empêchant une réponse rapide en faveur des enfants au niveau local. La faible coordination des acteurs et des interventions de protection de l'enfance, le taux de rotation élevé du personnel gouvernemental, et la capacité limitée des CPS et des commissariats de police à aider tous les enfants nécessitant une protection sont également des obstacles.

L'absence d'assistance financière pour les victimes et leurs parents afin d'assister aux audiences, ainsi que la lenteur des procédures judiciaires, conduisent souvent à l'abandon des procédures par les victimes mineures et leurs parents.

Un autre défi survient lorsque le mariage de l'enfant est organisé par un ou les deux parents, souvent le père. La situation n'est souvent découverte que lorsque la fillette fuit le domicile du prétendant pour se réfugier chez un parent ou un voisin qui l'aide à déposer une plainte. Dans ce cas, elle ne peut pas retourner dans son milieu familial sans risquer d'être contrainte à rejoindre le prétendant. Il manque des services d'hébergement pour ces filles.

Bien que l'État, via l'Institut National de la Femme (INF), ait apporté une solution pour les filles de moins de 13 ans victimes de mariage forcé ou précoce, dont les dossiers sont transférés à la Cour de Répression des Infractions Économiques et du Terrorisme (CRIET), le problème persiste pour les filles de plus de 13 ans. L'INF n'intervient pas dans tous les départements, et ces enfants sont souvent récupérés par leurs parents.

Le lancement par le gouvernement du Bénin de l'élaboration de procédures opérationnelles standard pour lutter contre la VBG constitue une opportunité clé pour renforcer la réponse à ce phénomène. L'Institut national de la femme a recruté 150 travailleurs sociaux qui sont basés au niveau décentralisé et accompagnent les survivantes des VBG. Ces travailleurs sociaux peuvent être utilisés afin d'améliorer l'accès et la qualité des services de lutte contre la VBG et la PE sur le terrain.

11. RECOMMANDATIONS

À la fin de cette évaluation, un atelier de validation a été organisé avec les cadres du MASM, UNICEF, Plan Bénin, ONG Bénin ALAFIA, RESPEDS, SOS Villages d'Enfants Bénin et les consultants pour valider le rapport et les recommandations. Deux types de recommandations ont été formulées : stratégiques et opérationnelles, visant à informer

la prise de décisions des différents utilisateurs de cette évaluation. Ces recommandations ont également été validées par les parties prenantes, y compris les détenteurs de droits, lors d'un atelier de validation après la soumission du deuxième draft du rapport. Chaque recommandation est présentée dans le tableau ci-dessous.

11.1. Recommandations stratégiques

Les différentes actions stratégiques formulées sont issues des conclusions liées à la pertinence, à la cohérence, des questions transversales de genre et droits humains et au mécanisme de coordination mis en place au moment de la conception des interventions de la CTZ et présentent les destinataires et leur niveau de priorité.

Les stratégies et activités de la CTZ sont pertinentes par rapport aux priorités nationales et aux besoins des communautés. Les interventions de la CTZ complètent celles des autres partenaires et du gouvernement pour atteindre les objectifs nationaux et aider les plus vulnérables. Elles ont renforcé les cadres législatif, politique et institutionnel grâce à l'adoption de documents de Politique Nationale de Protection de l'Enfant (2014-2025), l'élaboration d'un plan national de lutte contre la traite des enfants et d'une loi spécifique sur les violences faites aux femmes et aux filles.

Cependant, les capacités des acteurs locaux et les stratégies de suivi-évaluation aux niveaux local et départemental restent faibles. En conséquence, la recommandation suivante est proposée :

Recommandation 1. Renforcer les capacités des acteurs clés et des structures pour changer favorablement les comportements et les normes sociales liées au mariage des enfants dans leurs localités. Améliorer les stratégies de suivi-évaluation en intégrant davantage les perspectives des communautés bénéficiaires et en établissant des mécanismes formels de rétroaction continue entre les parties prenantes pour une compréhension partagée des progrès et des défis.

Il est urgent que l'État et les partenaires financiers soutiennent les structures d'accueil et les structures privées existantes pour la prise en charge des enfants victimes de mariage précoce.

La recommandation est issue des constats et conclusions ci-après ainsi que les acteurs de sa mise en œuvre et son type de priorité.

Constats et conclusions : P1; P2; P14; P5; P10; P11; C2.4 C2.6; Lead : DGAS ; Structures associées : Section protection/PM&E UNICEF; Niveau de priorité : Élevé

Recommandation 2. Améliorer les stratégies de suivi-évaluation, en intégrant davantage les perspectives des communautés dans les stratégies de suivi-évaluation et l'établissement des mécanismes formels de rétroaction continue entre les parties prenantes pour une compréhension partagée des progrès et des défis du suivi des résultats des mesures de lutte contre le mariage des enfants et réaliser des études approfondies pour mieux comprendre les normes sociales et les pratiques néfastes au mariage précoce dans la perspective d'extension des programmes de lutte contre le mariage des enfants.

Constats et conclusions : P1; P2; P14; P5; P10; P11; C2.4 C2.6; Lead : Section protection/PM&E UNICEF ; Structures associées : DGAS; Niveau de priorité : Élevé

11.2. Recommandations opérationnelles

Les recommandations opérationnelles portent sur les conclusions et résultats liés à l'efficacité, l'efficience et, la durabilité. Les interventions de lutte contre les violences, les abus sexuels et le mariage des enfants méritent d'être poursuivies sur la base des acquis de la CTZ pendant une période plus longue de 5 ans, de façon à améliorer davantage les résultats.

Efficacité

Des parents pratiquent encore le mariage d'enfants et, certains facteurs n'ont pas encore permis aux enfants et aux femmes les plus vulnérables d'avoir accès aux services de protection. En référence à ces constats, la recommandation est la suivante.

Recommandation 3 : Appuyer le Gouvernement dans la sensibilisation des acteurs impliqués dans la Protection de l'Enfance, l'installation des comités villageois dans les localités distantes des points focaux et des zones d'intervention des Centre de Promotion Sociale (CPS) et le renforcement des mécanismes communautaires en matériels et formations (Relais communautaires, Comités de veille, Leaders religieux & communautaires, Système de détection et appui psychosocial : EAE), afin de fournir un soutien alternatif aux enfants vulnérables dans les zones éloignées et briser la résistance des leaders religieux et traditionnels et les normes socio- culturelles des communautés qui freinent encore la lutte du mariage des enfants.

La recommandation est issue des constats et conclusions ci-après ainsi que les acteurs de sa mise en œuvre et son type de priorité.

Constats et conclusions : E1.1; E1.4; E1.5-E1.14 ; Lead : DGAS ; Structures associées : Section protection UNICEF; Niveau de priorité : Moyen

Durabilité

Des mesures ont été intégrées pour que les activités mises en œuvre dans le cadre de la CTZ puissent se poursuivre à l'avenir sans l'appui de l'UNICEF et d'autres facteurs ayant influencé l'adhésion des bénéficiaires et autres parties prenantes à l'adoption de la campagne. Pour assurer la pérennisation des acquis, ces actions méritent d'être poursuivies. Au regard de ces constats, la recommandation est la suivante.

Recommandation 4 : poursuivre l'autonomisation des femmes du programme de soutien aux victimes de mariage précoce, y compris l'accès à l'éducation et à des services de conseil; et impliquer activement les jeunes dans la sensibilisation et les programmes éducatifs pour créer un changement culturel durable;

La recommandation est issue des constats et conclusions ci-après ainsi que les acteurs de sa mise en œuvre et son type de priorité.

Constats et conclusions : D1 à D8; Lead : Section protection UNICEF ; Structures associées : DGAS; Niveau de priorité : Moyen

Genre, droits humains et équité

Il subsiste encore de difficultés liées aux normes sociales et qui empêchaient les filles et les femmes d'accéder aux services de protection mis à leur disposition dans les communautés. Ces barrières doivent être levées pour mettre aux filles et femmes de jouir pleinement de leurs droits humains et d'équité. En se basant sur ces constats, la recommandation est la suivante.

Recommandation 5 : encourager la participation active des femmes dans les processus décisionnels au niveau communautaire et les aider à franchir les barrières culturelles et sociales qui limitent souvent l'implication; renforcer les capacités des enfants/adolescents/jeunes d'autoprotection, victimes de violences filles et personnes handicapées, enfants touchés par la crise sécuritaire, les travailleurs sociaux basés au niveau décentralisé et qui accompagnent les survivantes des VBG et des CAPE dans la prise en charge par les pensionnés.

La recommandation est issue des constats et conclusions ci-après ainsi que les acteurs de sa mise en œuvre et son type de priorité.

Constats et conclusions : G2 à G5; **Lead** : Section Protection UNICEF ; **Structures associées** : DGAS;
Niveau de priorité : Élevé

12. ANNEXES

Les annexes contiennent les termes de référence ; la liste des personnes interrogées et des sites visités ; la liste des documents consultés ; les détails sur la méthodologie, tels que les instruments de collecte de données, y compris des détails sur leur fiabilité et leur validité ; matrice d'évaluation ; cadre de résultats et/ou la théorie de changement, la matrice d'évaluation, les tableaux de statistiques d'analyse, etc...

12.1. Termes de référence

UNICEF BENIN

TERMES DE REFERENCES POUR LE RECRUTEMENT D'UNE EQUIPE D'EVALUATION

Titre de la Consultance : Evaluation formative de la Campagne Tolérance Zéro (CTZ) contre le mariage des enfants au Bénin (2017 – 2021)

Durée de la consultance : 65 jours

Objet de l'évaluation

L'évaluation de la Campagne Tolérance Zéro (CTZ) contre le Mariage des Enfants (ME) mettra l'accent sur les stratégies utilisées pour la mise en œuvre des interventions d'élimination du ME appuyées par le gouvernement, les Partenaires Techniques et Financiers, les Organisations de la Société Civile et l'UNICEF, notamment les interventions et processus associés à la CTZ mises en œuvre dans les 13 communes¹⁷ des cinq départements de l'Alibori, du Borgou, de l'Atlantique, Littoral et du Zou sur la période 2017-2021. Le budget de la CTZ est estimé à environ neuf millions neuf cent trente-sept mille sept cent quarante-six dollars US (\$ 9 937 746). La CTZ faisant objet de la présente évaluation constitue une intervention (c'est-à-dire un paquet d'activités) qui s'insère dans la composante de Programme « Protection de l'Enfant » du Programme de Coopération Bénin-UNICEF 2014-2018 et 2019-2023. Dans le cadre de l'approche intégrée, la composante de programme rassemble les interventions programmatiques qui sont censés contribuer 1) au renforcement du système de protection de l'enfant, 2) à l'amélioration de l'offre et la qualité des services de protection, et 3) à l'application équitable des politiques et législations protectrices. Il est également prévu que les activités en question contribuent au renforcement de capacités au niveau national, décentralisé et communautaire, pour contribuer à long terme à l'instauration d'un environnement protecteur pour les enfants au Bénin.

Le Programme « Protection de l'Enfant » comprend trois produits qui sous-tendent la campagne tolérance zéro au mariage des enfants dans le contexte de lutte contre les violences, abus et exploitation à savoir :

Les institutions nationales, départementales et municipales ont des capacités pour planifier, budgétiser, mettre en œuvre, coordonner, suivre et évaluer les interventions et veiller à l'application des lois et des politiques selon une approche intégrée pour assurer un environnement protecteur aux enfants.

Les structures de protection de l'enfance au niveau central et services sociaux de base sont dotés de capacités et offrent des services de prévention et de prise en charge pour une protection de qualité aux enfants à risque ou victimes de violence, abus sexuels, mariage et exploitation économique.

¹⁷ Gogounou, Kandi, Segbana, Karimama, Malanville, Tchaourou Natitingou, Cobly, Abomey, Dassa, Cotonou, Abomey-Calavi, So-Ava

Les enfants, adolescents, parents, membres de la communauté, chefs traditionnels et chefs religieux des trois départements prioritaires ont des capacités accrues pour l'abandon des normes et pratiques nuisibles et sont capables d'identifier, prévenir et référer les cas de violence et abus.

Les parties prenantes clés

La CTZ est une initiative du gouvernement béninois engageant les acteurs nationaux suite à l'*Appel à l'Action* de l'Union Africaine en 2015¹⁸ pour mettre fin au mariage des enfants. Les principales parties prenantes de la CTZ sont entre autres :

Le gouvernement et ses départements aux niveaux central et décentralisé à savoir : le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM), le Ministère de la Justice et de la Législation (MJL), le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP) et les Ministères connexes tels que le Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP), le Ministère du Travail et de la Fonction Publique (MTFP) ainsi que leurs directions centrales et techniques des départements de l'Alibori, du Borgou, de l'Atacora, du Zou, des Collines, du Littoral et de l'Atlantique. Sous le leadership du MASM, les structures de l'Etat ont coordonné les activités de la CTZ des différents partenaires en lien avec les stratégies nationales et ont mené des actions de sensibilisations, de mobilisation sociale ainsi que l'offre de services pour les enfants et les populations dans le cadre de la CZT. On note entre autres, les activités de plaidoyer auprès des leaders traditionnels et religieux, la mise en service de la Ligne d'Assistance aux Enfants pour la dénonciation des cas de mariage, la mise en application des lois en vue de sanctionner les auteurs ; etc.

Les Centres de Promotion Sociale, les Centres Intégrés de Prise en charge des VBG (CIPeCS), ces derniers assurent l'offre de services à travers le paquet minimum d'intervention au profit des enfants à risque et victimes et l'offre de services intégré au niveau des CIPeCS.

Les autres agences du Système des Nations Unies : UNFPA : elle a mené des activités de sensibilisation et de mobilisation dans ses zones d'intervention.

Les donateurs : l'Ambassade des Pays-Bas et l'Ambassade de la Belgique ont contribué au financement des activités et au plaidoyer auprès des autorités et leaders.

Les partenaires de mise en œuvre : le réseau CLOSE, les ONGs DEDRAS, Autre-Vie, Sian-son, Médecin du Monde, Association des Femmes Avocates du Bénin, etc. Les OSC ont participé au comité ad hoc ayant conduit à la préparation et au lancement de la campagne et mené des activités de sensibilisation et de lutte contre le mariage des enfants dans les zones d'intervention avec le financement de l'UNICEF.

Les partenaires impliqués : ONG Internationales et Nationales telles que Plan International, Care, Educo, CIPCRE. Les OSC ont participé au comité ad hoc ayant conduit à la préparation et au lancement de la campagne et mené des activités de sensibilisation et de lutte contre le mariage des enfants dans leurs zones d'intervention avec leur propre financement.

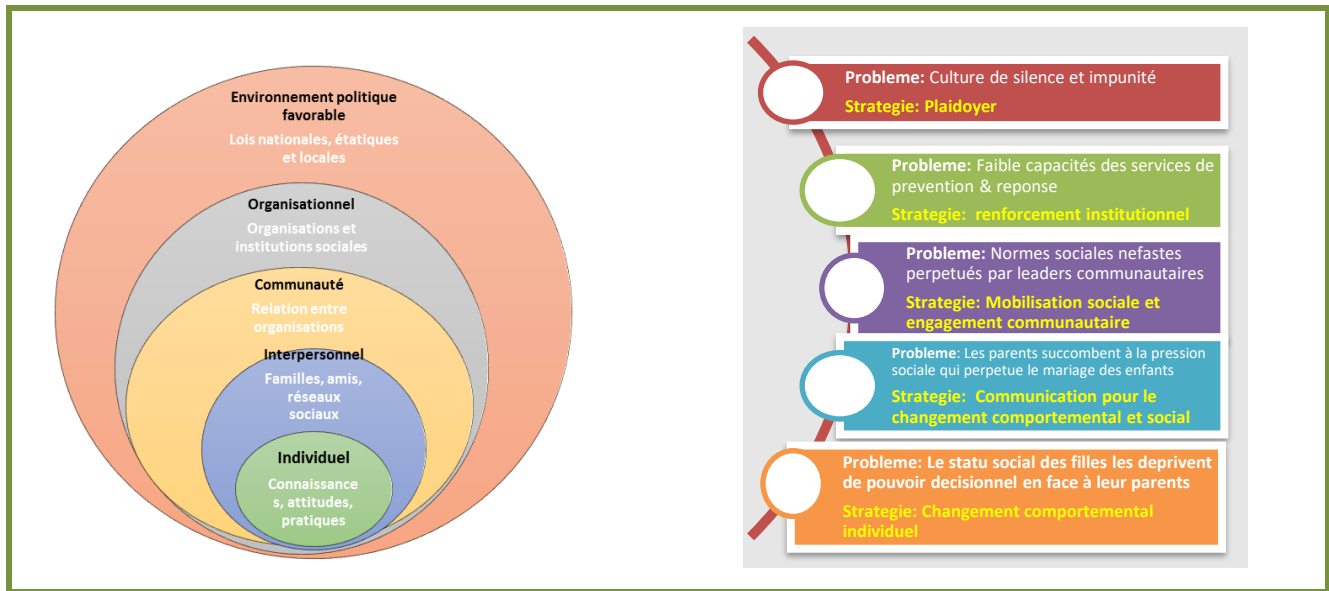
Les groupes de population prioritaires desservis par le CTZ sont les garçons et filles âgés de 10 à 16 ans (et diverses associations et organisations d'enfants et de jeunes : CCNE, ANACEB...), leurs parents et tuteurs. Les groupes secondaires sont les communautés, les leaders religieux et traditionnels, les enseignants et acteurs de la protection, ainsi que les artistes. Ces derniers ont mené des actions de plaidoyer à travers des chants, la signature des

18 Note d'orientation de la Journée de l'Enfant Africain 2015 : Thème : "25 ans après l'adoption de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant : Accélérons nos efforts pour éliminer les mariages des enfants en Afrique"

déclarations et de charte, et renforcé la capacité des adolescents et jeunes sur les compétences de vie courante, l'auto-protection, etc.

Pour lutter contre le mariage des enfants dans le contexte de la violence et des abus sexuels au Bénin, les acteurs ont agi à plusieurs niveaux de manière coordonnée. Au total, on compte cinq (5) niveaux imbriqués et hiérarchiques liés aux violences sexuelles, notamment le niveau individuel, le niveau interpersonnel, le niveau communautaire, le niveau organisationnel et le niveau politique/environnement favorable (Graphique 1).

Figure 1. Les cinq (5) niveaux d'intervention imbriqués et hiérarchiques liés au mariage des enfants au Bénin

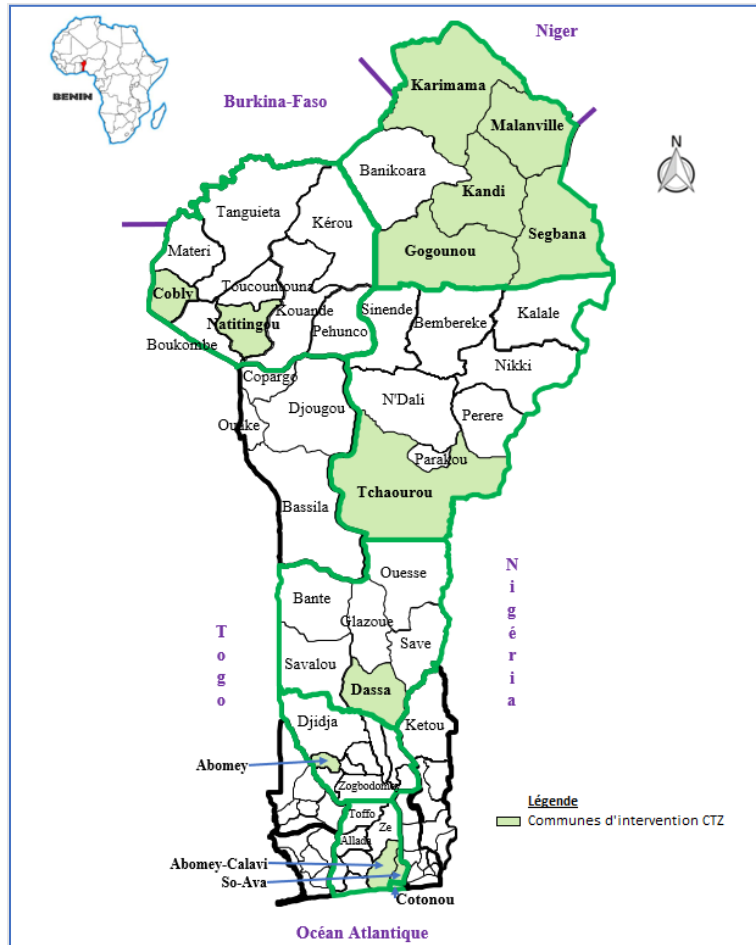


Source : Proposition lutte contre le mariage des enfants au Bénin, 2016

Cartographie des sites d'intervention de la CTZ : La CTZ couvre l'ensemble du territoire national avec des interventions de renforcements du système et le niveau déconcentré/décentralisé avec les actions de mobilisation sociale et d'offre de service de qualité. La Campagne Tolérance Zéro contre le mariage des enfants au Bénin, lancée le 16 juin 2017 dans le cadre de la composante de programme protection de l'enfant du Programme de coopération Bénin-UNICEF 2014-2018 s'est poursuivie avec le programme 2019-2023 avec des interventions au niveau national en général et en particulier dans les trois départements de l'Alibori, du Borgou et du Zou. Un focus spécifique a toutefois été mis sur la zone Nord dans le cadre de cette période d'extension. Par ailleurs des actions spécifiques¹⁹ ont été menées dans les zones d'interventions du programme de coopération Bénin - l'UNICEF et de certains partenaires engagés dans la campagne.

¹⁹ Les actions spécifiques sont détaillées au niveau des principales réalisations présentées ci-dessous.

Figure 2 : Carte des communes d'intervention spécifiques couverture de la CTZ (2017-2023)



Source : Unité PM&E / Coordination / UNICEF Benin

La théorie du changement de la CTZ

Toutes les interventions entrant dans le cadre de cette campagne sont basées sur une théorie du changement qui énonce de manière claire et structurée les goulots d'étranglement, les hypothèses et actions-clé à mener pour une réponse efficace à un problème donné qui est celui des ME, dans le contexte plus large des violences faites aux enfants (VFE). Cette théorie du changement décrit l'éventail des stratégies nécessaires, montre comment elles sont interdépendantes et vise à fournir une base pour l'identification des indicateurs pertinents. Fondamentalement, la théorie du changement sur le ME dans le contexte des VFE montre qu'il n'y a pas une stratégie unique pour éradiquer ce fléau, mais que les solutions doivent être plutôt contextualisées, basées sur des évidences et qu'il faut définir le rôle de chaque acteur dans la dynamique à mettre en place à cet effet. Cette Théorie du Changement se présente comme suit :

Si le gouvernement déploie équitablement les ressources, fait appliquer sans retenue les dispositions légales à tous les niveaux, joue son rôle régalien dans la réduction de l'extrême pauvreté, et les institutions de régulation garantissent un environnement médiatique et numérique favorable à la protection des enfants ;

Si les populations cibles prioritaires ont une meilleure connaissance et des capacités suffisantes pour assurer une veille et une autoprotection permanentes contre le mariage des enfants ;

Si les leaders traditionnels et religieux, sont véritablement engagés et contribuent efficacement à la lutte contre le mariage des enfants en usant de leur influence pour promouvoir, au niveau de leurs communautés, l'adoption des bonnes pratiques de protection de l'enfant,

Alors les enfants, particulièrement les plus vulnérables, notamment les filles, et ceux affectés par les situations de crise humanitaire, seront protégés contre le mariage des enfants et les autres formes de violence et d'abus sexuels au sein de leurs familles et de leur communauté.

A condition que les enfants, les parents et les leaders religieux et traditionnels s'engagent dans la veille communautaire à travers la sensibilisation et la dénonciation des cas de mariage d'enfants et d'autres formes de violences et d'abus sexuels, les leaders religieux, non seulement mènent des actions de prévention dans leur cercles d'influence, mais exigent désormais un certificat de naissance avant toute célébration de mariage, le gouvernement fait appliquer la politique nationale de protection de l'enfant, les organes de régulation (HAAC et ARCEP) appliquent le code médiatique et celui du numérique avec impartialité et focus sur la protection de l'enfant.

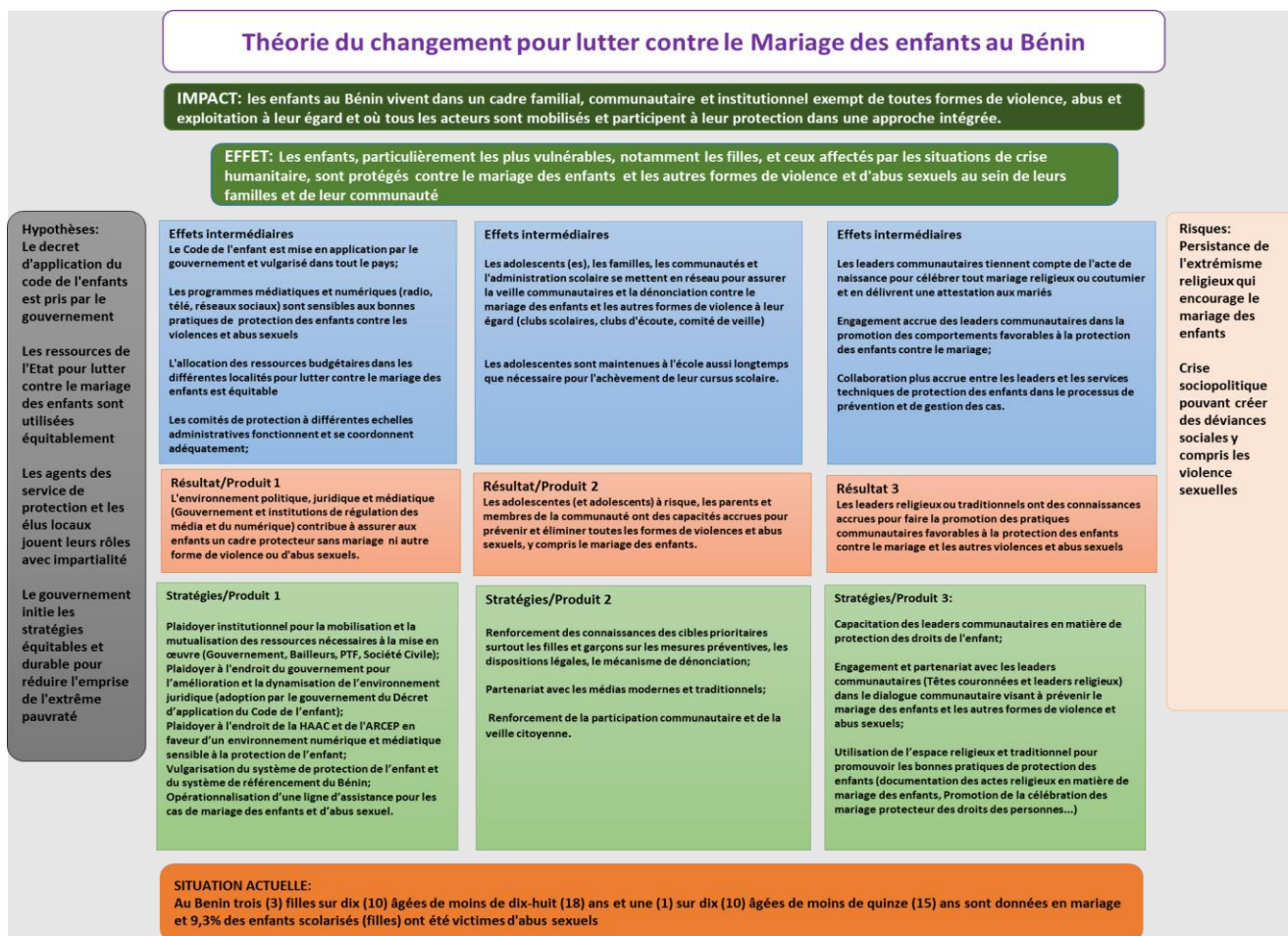
Tout cela suppose que le gouvernement a mis toutes les ressources qu'il faut pour faire face aux différents défis, qu'il a amélioré les mécanismes de réduction de pauvreté, que les collectivités locales jouent toutes leurs partitions, les services de protection (police et CPS, Justice, etc.) jouent convenablement leur rôle conformément à la loi,

Le premier volet du changement met l'accent sur la prévention et la dénonciation pour l'éradication des violences et abus faits sur les enfants y compris le mariage des enfants. Le second volet se focalise sur la réponse aux violences et la prise en charge des victimes, en assurant le bien-être physique, psychologique et social de l'enfant. Le changement visé ici suit une logique dont la finalité trouve son essence dans l'intérêt supérieur des enfants. Par contre, il serait à craindre :

La persistance de l'extrémisme religieux qui encourage le mariage des enfants ;

La survenue d'une crise sociopolitique pouvant créer des déviances sociales y compris des violences sexuelles. Le tableau suivant illustre cette théorie de changement :

Figure 3 : Schéma de la théorie de changement de la lutte contre le mariage des enfants au Bénin



Source : Stratégie de communication de la CTZ (page 23)

Principales réalisations du programme

Au titre des mesures prises par le gouvernement du Bénin pour renforcer le système de protection de l'enfant qui ont contribué à la lutte contre le mariage des enfants à travers l'amélioration du cadre juridique, politique et institutionnel :

En 2020, le gouvernement a adopté la stratégie nationale de communication contre les violences et les abus, y compris le mariage des enfants (ME), renforçant ainsi le dialogue social sur les VFE, les VBG et le mariage des enfants.

Aussi, en 2020, le gouvernement a adopté la loi n° 2020-34, qui régleme la réforme de l'enregistrement des personnes physiques y compris les naissances, présentant des perspectives prometteuses pour l'enregistrement universel des naissances qui permet de démontrer l'âge des enfants victimes.

En 2021, le gouvernement a adopté une nouvelle loi en faveur de l'égalité femmes-hommes. Ce projet de loi prévoit la création d'une nouvelle catégorie d'infractions fondées sur le sexe, définies comme des infractions pour la commission desquelles le sexe de la victime est la principale considération.

Au niveau institutionnel, les progrès suivants ont été notés :

Les systèmes de gestion des données de CP ont été améliorés pour renforcer l'efficacité des réponses de CP : l'Observatoire en ligne du Système de données intégré sur la famille, la femme et l'enfant (SiDOFFE) est désormais opérationnel dans l'ensemble des 85 Centres de promotion sociale (CPS), ce qui rend la mise à disposition plus fiable et des données désagrégées sur les enfants victimes de mariage et les services fournis.

Le gouvernement a consenti une augmentation du budget pour la lutte en faveur de l'élimination du ME passé de 810 000 FCFA en 2016 à 2 000 000 FCFA en 2017 et 4 000 000 FCFA en 2019. En 2020, le gouvernement a déployé une nouvelle cohorte de 150 travailleurs sociaux, renforçant ainsi l'accès des enfants vulnérables aux services spécialisés de PE.

En mars 2020, la ligne d'assistance téléphonique gratuite lancée est devenue opérationnelle au niveau national. Par ailleurs, de 2019 à 2021, 1 212 comités communautaires de surveillance de la PC ont été mis en place et sont devenus opérationnels dans 82,7% des 1 466 villages des trois départements cibles (Borgou, Alibori et Zou). De plus, plus de 800 leaders communautaires ont été équipés pour jouer le même rôle dans les 85 CPS dans le contexte de la COVID 19. Ces actions ont permis d'étendre et de renforcer les mécanismes institutionnels et communautaires de détection, de signalement et d'orientation des cas de VFE dont VBG et ME.

A partir de 2017, six (6) Centres de Prise en charge Intégrée des VBG (CIPEC/VBG) ont été appuyés sous la houlette du secteur de la santé, permettant chaque année à des centaines d'enfants et de femmes victimes de VBG d'accéder à des services intégrés (sécurité, santé, , sociaux et judiciaires) en un seul lieu.

Les mécanismes de coordination du programme de pays aux niveaux national et décentralisé ont été renforcés. Les comités de CP ont tenu leurs réunions statutaires et ont analysé les principaux enjeux pour améliorer la qualité des services offerts aux enfants vulnérables et renforcer la coopération intersectorielle et la coordination des actions.

Plus de 30 000 enfants (dont au moins 2 000 rescapés de violences sexuelles majoritairement des filles, 700 en situation de handicap et 230 adolescentes victimes de ME) victimes de VAC ont eu accès au paquet minimum d'intervention (PMI) recevant ainsi des services intégrés adaptés aux cas de VBG. Parmi eux, 4 069 enfants en contact avec la loi ont reçu une protection judiciaire par le biais de services de police et de justice adaptés aux enfants.

10 304 adolescentes ont également été équipées pour se protéger contre le CM ainsi qu'environ 10 000 adolescents lors de sessions d'éducation aux compétences de vie. Plus de 50 000 adolescents (filles et garçons) et jeunes, dont 9 742 pairs éducateurs actifs dans 263 clubs scolaires et non scolaires, ont participé à des actions d'engagement citoyen et de mobilisation contre la violence et ME.

But de l'évaluation

Cette évaluation a deux buts : la redevabilité et l'apprentissage organisationnel.

Cette évaluation a pour principal but l'apprentissage organisationnel en i) informant le développement de la nouvelle stratégie nationale de lutte contre le mariage des enfants et ii) guidant le gouvernement, l'UNICEF et ses partenaires à mieux répliquer ce modèle d'intervention dans un nombre plus vaste de communes. Plus précisément, l'évaluation contribuera à attirer l'attention des autorités (des responsables du ministère en charge des affaires sociales jusqu'aux responsables des ministères sectoriels impliqués dans la protection de l'enfant) ainsi que les acteurs locaux, y compris les parents, sur la performance de la

stratégie CTZ en termes d'atteinte des résultats, d'apprentissage des leçons et fournir des recommandations pour la poursuite ou non des activités de la CTZ. Ceci sera possible grâce à l'obtention d'informations utiles pour la prise de décisions visant à améliorer la promotion des normes favorables pour la protection des enfants contre les violences et l'abandon des pratiques préjudiciables notamment le mariage des enfants dans les départements de l'Alibori, le Borgou et le Zou et au niveau national. Ces informations permettront d'identifier les causes qui sous-tendent encore le mariage des enfants. En outre, l'évaluation appréciera, à travers une analyse spatiale selon le genre, l'évolution des indicateurs et fournira des informations détaillées et précises sur la connaissance et la hiérarchisation pistes de solutions/actions pour accélérer pour mettre fin au mariage des enfants en lien avec les violences faites aux enfants.

Quant au but de redevabilité, cette évaluation rendra compte des résultats prévus ou pas prévus qui ont été atteints par la campagne tolérance zéro ainsi que des bénéficiaires (si aucun) reçus par les filles et garçons qui sont censé(e)s être servi(e)s. L'évaluation fournira une analyse de l'atteinte des résultats de la Campagne CTZ, générera des preuves sur la performance de la mise en œuvre de la Campagne Tolérance Zéro sur la période 2017-2023, la pertinence des stratégies et actions mises en œuvre ainsi que les forces et faiblesses.

Les utilisateurs de cette évaluation incluent les autorités en charge des Ministères sectoriels impliqués, les directeurs centraux, et techniques, départementaux de l'Alibori, du Borgou et du Zou, les Préfets, les maires des 13 communes d'intervention, les chefs traditionnels et chefs religieux, les communautés y compris les parents, les enfants et les Partenaires Techniques et Financiers du secteur. Les utilisations envisagées sont listées dans Tableau 1 ci-dessous.

Tableau : Les utilisateurs et les utilisations de l'évaluation

Utilisateurs de l'évaluation	Utilisation de l'évaluation (comment les conclusions et recommandations seront utilisées)
Les autorités en charge des Affaires Sociales et de la Microfinance, de la Justice, de l'Intérieur et de la Sécurité Publique	Disposer des informations actualisées sur la problématique de violences faites aux enfants afin de mieux définir les stratégies susceptibles de promouvoir les normes sociales favorables aux enfants ; Prendre les décisions appropriées pour améliorer les stratégies de lutte contre le mariage des enfants en lien avec les violences faites aux enfants en s'appuyant sur des informations collectées à travers l'évaluation ; Connaître la situation sur les violences faites aux enfants notamment le mariage des enfants par région et les zones administratives supervisées en vue d'adapter les stratégies nationales aux besoins de protection des enfants ;
Les acteurs au niveau décentralisés et déconcentrés	Etre informés et prendre en compte les informations obtenues dans la mise en œuvre des recommandations au niveau opérationnel
Les parents et les communautés locales notamment les groupes d'enfants (Détenueurs de Droits)	Connaître l'ampleur du mariage des enfants dans leur localité en vue d'œuvrer à sa réduction ; Capitaliser les résultats de cette évaluation pour mieux orienter la composante de programme en vue de déterminer les actions les plus indiquées pour contribuer à la protection des enfants.
Les Organisation de la Société Civile	Apprendre les leçons sur la mise en œuvre des stratégies de la CTZ pour influencer la mise en œuvre des interventions en matière de lutte contre le mariage des enfants au niveau local Changer / adapter leurs stratégies d'intervention de la CTZ pour lutter contre le mariage des enfants ; Utiliser les résultats de l'évaluation comme outils de plaidoyer auprès des autorités Intégrer (dans leurs pratiques quotidiennes) les bonnes pratiques identifiées au cours de l'évaluation et remédier aux faiblesses relevées au cours de l'analyse.
Bureau Pays UNICEF Bénin	Orienter les actions visant la lutte contre les violences faites aux enfants y compris le mariage des enfants dans le cadre de la CTZ depuis 2017 ; Réajuster les stratégies d'intervention pour mieux réorienter la composante de programme protection ; Mobiliser les partenaires pour qu'ils soutiennent davantage et mettent en œuvre des interventions qui promeuvent les droits des filles ; Définir une meilleure stratégie de coordination avec les sections Politiques Sociales, Education et Santé en vue d'atteindre les différents résultats et les modalités concrètes de la collaboration stratégique en vue d'atteindre les résultats clés pour les enfants (les Keys Results for Children, 5 & 6).
Partenaires Techniques Financiers	Contribuer au plaidoyer de haut niveau grâce à une meilleure connaissance de la situation dans les zones affectées par les violences notamment le mariage des enfants ; Sur la base des preuves obtenues appuyer le Gouvernement à mettre en œuvre la stratégie de lutte contre les violences

Source : Résultats de terrain, août 2023

Objectifs de l'évaluation

L'objectif fondamental de l'évaluation est d'apprécier l'atteinte des objectifs et résultats de la Campagne Tolérance Zéro contre le mariage des enfants dans le contexte de violences faites aux enfants ainsi que les causes qui freinent la lutte contre le mariage des enfants et les violences pour permettre aux autorités de prendre des décisions adéquates visant à créer un environnement protecteur des enfants

De manière spécifique, l'évaluation devra permettre de :

Réaliser une évaluation des stratégies d'interventions, approches communautaires de lutte contre le mariage des enfants dans le contexte de violences, du point de vue de leur impact (changements apportés), efficacité, pertinence, pérennité et coût.

Contribuer à l'apprentissage organisationnel, à la gestion et au partage des connaissances relatives à la mise en œuvre de la CTZ avec le Gouvernement, les organisations de la société civile partenaires, les partenaires techniques et financiers et au sein de l'UNICEF

Cerner les interventions qui feront partie de cette évaluation en lien à la Campagne Tolérance Zéro afin de proposer des recommandations ou d'identifier les pratiques prometteuses et les synergies nécessaires pour renforcer/améliorer ou répliquer les interventions

Apprécier au regard des bonnes pratiques et leçons apprises de la mise en œuvre de la campagne, la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité des interventions

Apprécier la mesure dans laquelle les droits fondamentaux, notamment à une protection de qualité des filles/adolescentes contre le ME sont réalisés dans le cadre de la CTZ ;

Déterminer les causes majeures expliquant les résultats obtenus dans le cadre de la CTZ ;

Apprécier les stratégies opérationnelles mises en œuvre dans les zones d'intervention dans le cadre de la CTZ et apprécier les effets des actions entreprises pour la protection de l'enfant ;

Identifier les acteurs clés de chaque département qui influent le changement des normes sociales favorables aux enfants et qui sont susceptibles de s'engager dans la dynamique de son amélioration.

Portée de l'évaluation

Portée thématique :

L'évaluation va se focaliser sur la CTZ en lien avec les interventions des trois produits de la composante de programme Protection de l'enfant avec une attention particulière sur les activités mises en œuvre dans les domaines suivants : renforcement du système de protection de l'enfant, l'offre de service et la mobilisation sociale. Plus spécifiquement, cette évaluation portera sur l'analyse de l'atteinte des stratégies ci-dessous planifiées, leurs activités ainsi que les résultats

Intervention holistique : le mariage des enfants est un phénomène complexe intrinsèquement lié aux normes socio-culturelles et les inégalités de genre ainsi qu'à l'accroissement de la pauvreté des ménages, la qualité et l'accès aux services de base tels que l'éducation et la santé. Par conséquent l'évaluation se penchera sur les actions de prévention et de réduction nécessitant une approche multi-niveau et multisectorielle, compréhensive en tandem avec la participation des communautés, dans le but d'assurer un changement de comportement pour le remplacement d'une culture du silence par une culture de tolérance zéro.

Engagement communautaire participatif : il était prévu que les communautés concernées dirigent les dialogues communautaires participatifs devant permettre le déclenchement de la prise de conscience collective pour aboutir à la renégociation des normes et pratiques sociales. Les familles et communautés concernées pourront abandonner la pratique des violences sexuelles si les solutions et alternatives sont identifiées par elles-mêmes, de façon endogène et soutenues par un mouvement de changement social collectif. Il y a lieu de vérifier si la CTZ a tenu compte du point des communautés sur les choix de réponse à apporter.

Participation des adolescent(e)s et jeunes et l'utilisation des innovations : un accent a été mis sur les activités de mobilisation des jeunes et des adolescent(e)s à risques ou pas à l'école ou hors de l'école, enfin d'augmenter la capacité de ceux-ci à s'auto-protéger, détecter, dénoncer et utiliser les services de protection à travers les innovations tel que U-Report. Il y a donc lieu d'analyser dans quelle mesure cette stratégie a été utilisée dans la CTZ.

Approche genre et équité : un accent particulier a été mis sur la réduction des inégalités de genre et la protection des membres les plus vulnérables de la société, les adolescentes à risques de violences sexuelles, mais aussi les victimes. L'évaluation informera sur le niveau de mise en œuvre de la transformation des

normes de genre, le rôle et l'effet sur le statut social de la fille/femme et perpétuent les normes de genre inéquitables.

Complémentarité des partenariats et coordination: une coalition multisectorielle composée du Gouvernement, de la société civile (ONG), des associations de jeunes, des artistes, des médias et d'autres organisations techniques pourra assurer une approche coordonnée et harmonisée et conduire le processus d'élaboration et de mise en œuvre d'un plan d'action national pour l'élimination des violences sexuelles à travers une collaboration et une action collective de tous les secteurs concernés et à tous les niveaux, avec des interventions à long terme, durables, coordonnées de manière efficace et suffisamment dotées en ressources. L'évaluation renseignera sur les rôles joués par les partenaires dans la mise en œuvre de la campagne, les activités menées ainsi que la synergie d'action autour de la campagne. Pour faire face aux défis de synergie et de complémentarité dans les interventions il faut activer le mécanisme de coordination et la collaboration de tous les secteurs autour des questions de protection de l'enfant sous la direction du Ministère en charge des Affaires Sociales, et le partenariat pour lutter contre les violences.

Mobilisation et sensibilisation : communication pour le Changement de Comportement (CCC)

La stratégie de Communication pour le Changement de Comportement (CCC) est fondée sur une approche intégrée, multi-canaux et multi-niveaux et l'autonomisation des enfants, en particulier les filles adolescentes, les jeunes, les familles, les communautés et les fournisseurs de services, pour les équiper avec des connaissances, attitudes et comportements nécessaires afin de remplacer la culture du silence et de l'impunité par une culture de la tolérance zéro. Plus précisément, le Changement de Comportement (CCC) visera à outiller les enfants, les jeunes, les parents et les communautés à avoir les informations et aptitudes nécessaires pour détecter et dénoncer les cas d'abus et de violences sexuelles. (Voir le graphique 2).

En outre, par le biais de la communication pour développement, les enfants, les familles et les communautés auront des capacités accrues pour utiliser davantage les services de protection et adopter des comportements favorables à la protection des enfants. Les interventions de mobilisation sociale, les dialogues communautaires, le conseil personnalisé, les dialogues avec les leaders d'opinion et l'éducation parentale de la campagne permettra d'outiller les populations cibles avec des connaissances, attitudes et comportements nécessaires pour renégocier les pratiques en matière de mariage des enfants.

Figure 4 : Culture de Tolérance Zéro, l'approche multicanaux et multi-niveaux



Source : Proposition lutte contre le mariage des enfants au Bénin, 2016

Plaidoyer : Le plaidoyer auprès des décideurs, des autorités, des leaders et autres personnes influentes pouvant permettre un changement de comportement sera au centre de toutes les interventions.

Portée géographique

La revue documentaire couvrira toutes les interventions mises en œuvre dans le pays dans le cadre de la CTZ. Toutefois, la collecte de donnée sera effectuée à partir d'un échantillon de 13 communes comme indiqué dans le tableau ci-dessous. D'autres communes peuvent être intégrées dans l'échantillon non seulement au regard des interventions du Gouvernement et des autres Partenaires techniques et financiers, mais aussi au regard du caractère national de certaines interventions. Cela sera discuté plus en détails lors de la phase de démarrage de l'évaluation.

Il est à noter que l'UNICEF Bénin a priorisé²⁰ trois départements, à savoir le Borgou, l'Alibori et le Zou pour une convergence des interventions intégrées. Ainsi le Bureau pays appuie la mise en œuvre d'une gamme d'interventions ciblées pour adresser les problèmes de violences faites aux enfants en complément aux interventions des secteurs de la santé, WASH, de protection sociale et d'éducation.

Départements	Communes couvertes sur la période 2017-2021
Alibori	Gogounou, Kandi, Segbana, Karimama, Malanville
Borgou	Tchaourou
Atacora	Natitingou, Coby
Zou	Abomey
Collines	Dassa
Littoral	Cotonou
Atlantique	Abomey-Calavi, So-Ava

Source : Résultats de terrain, août 2023

Portée chronologique

Cette évaluation couvrira toutes les interventions de la campagne tolérance zéro, mises en œuvre entre le 16 juin 2017 au 31 décembre 2021.

Contexte de l'évaluation

Au Bénin, la situation de la protection des enfants, dont le mariage des enfants, demeure une préoccupation nationale, et cela, malgré les efforts des différents acteurs pour améliorer et renforcer le système de protection de l'enfant. L'enquête MICS menée en 2014²¹ a révélé l'ampleur de ces violences et maltraitements :

91,1% des enfants de 1-14 ans sont victimes d'agression psychologique ou de châtement corporel ;

Un enfant sur deux (52,5%) âgé de 5 à 17 ans était impliqué dans une activité économique ;

Une fille sur dix âgée de moins de 15 ans est mariée (8,8%) et trois filles sur dix le sont avant l'âge de 18 ans (31,7%). Ces filles sont mariées de force par leurs parents ou tuteurs, avant d'être physiquement ou émotionnellement matures pour devenir des épouses et des mères. Du jour au lendemain, leurs droits sont brutalement violés et leurs aspirations pour un avenir meilleur détruites. Le mariage des enfants, est défini comme une union formelle ou informelle, y compris le mariage légal, religieux ou coutumier, de toute personne de moins de 18 ans. Le Code de l'Enfant, voté à l'unanimité à l'Assemblée Nationale en Octobre 2014 et promulgué en Décembre 2015 interdit le mariage des enfants (Articles : 181, 345, 377, 378) et prévoit des sanctions en cas d'infractions de la loi. Les causes du mariage des enfants. Une étude sur le Comportement, les Attitudes et les Pratiques (CAP) sur la violence et abus sexuels y compris le mariage des enfants, menée par le Ministère des Affaires Sociales avec le soutien de l'UNICEF (2015), a clairement montré que le mariage des enfants est une pratique communément acceptée dans tout le pays. Il existe deux principales formes de mariage des enfants, à savoir : celle qui est fortement influencée par les interprétations des préceptes religieux qui perpétuent une norme sociale et l'autre, conditionnée par la pauvreté des ménages forçant les parents à recourir à cette pratique pour leur survie.

Le mariage des enfants a un impact conséquent sur la vie et le bien-être des enfants²².

On peut retenir entre autres que :

Le mariage des enfants peut avoir des conséquences fatales sur la santé des filles-épouses ;

Le mariage des enfants prive les filles de leur droit à l'éducation ;

Le mariage des enfants met les filles à risque de violence sexuelle, physique et psychologique ;

²⁰ Confère document "Note méthodologique d'identification des zones d'intervention du Programme de Coopération 2019-2023"

²¹ <https://instad.bj/images/docs/insae-statistiques/enquetes-recensements/Autres-Enquetes/Autres/RAPPORT%20FINAL%20DE%20L'ENQUETE%20MICS%202014%20AU%20BENIN.pdf>

²² Etude Comportement Attitude et Pratique (CAP), 2015

Enquête sur la capacité d'identification, de prévention et de dénonciation des abus sexuels commis sur les enfants y compris le mariage des enfants dans 12 communes du Bénin, 2017

Les filles épouses sont rarement en mesure de faire valoir leurs souhaits ou choix -- par exemple choisir une méthode de planification familiale ou pratiquer des relations protégées.

Les filles épouses sont plus à risque au VIH/SIDA et autres maladies sexuellement transmissibles ;

Le mariage des enfants a des conséquences négatives pour la prospérité économique et le développement du Bénin : des milliers de filles n'auront pas les compétences, les connaissances et les perspectives d'emploi qui leur permettraient de construire un avenir prospère pour elles et leur famille et donc contribuer au développement économique de leur pays. L'UNICEF joue un rôle essentiel dans le domaine de la protection des enfants victimes de la violence, et accompagne le gouvernement avec comme chef de file le Ministère en charge des Affaires Sociales. En collaboration avec d'autres partenaires et les OSC, UNICEF lutte contre le mariage des enfants, en conformité avec les directives de l'Union Africaine. Une série d'initiatives visant à prévenir la violence et l'exploitation des enfants a été mise en œuvre et une prise en charge complète a été fournie aux enfants affectés. Dans l'ensemble, l'UNICEF a contribué à renforcer les cadres législatifs et institutionnels en fournissant une assistance technique dans l'élaboration et l'adoption de lois protégeant les enfants, dans le développement de stratégies et documents de politique de protection nationale de l'enfant et dans l'élaboration d'un plan national de lutte contre la traite, les efforts dans le développement de modèles et le passage à l'échelle, la génération d'évidences à travers la réalisation des études dont une est menée ensemble avec la Banque Mondiale sur le coût économique du mariage des enfants. En matière de prise en charge, l'UNICEF a soutenu des institutions de prise en charge dont l'OCPM (Office Central de Protection des Mineurs), notamment en personnel et en équipements et a apporté un appui constant dans l'application de stratégies opérationnelles et organisationnelles afin d'entreprendre l'extension à d'autres départements de services spécialisés, adaptés et sensibles aux enfants. Dans cette perspective l'UNICEF détient un avantage comparatif pour la création d'un environnement favorable aux droits des enfants. Cela se traduit dans son soutien à l'élaboration et l'adoption de lois et politiques qui protègent mieux les enfants, tout en plaidant pour une augmentation des allocations aux services sociaux de base

Critères de l'évaluation

L'évaluation de la CTZ au Bénin sera faite selon 8 critères : les 6 critères de l'OCDE/CAD (dont la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité)²³ ainsi que deux critères additionnels : un premier sur l'équité, le genre et les droits humains et un deuxième sur la coordination et les mécanismes de mise en œuvre et de suivi. D'autres critères pourraient être ajoutés par l'équipe d'évaluation si justifiés et jugés pertinents pour cette évaluation, après discussions avec UNICEF lors de la phase de démarrage.

Pertinence : Mesure dans laquelle les objectifs et la conception de l'intervention correspondent aux besoins, aux politiques et aux priorités des bénéficiaires, du pays, de la communauté internationale et des partenaires/institutions et demeurent pertinents même si le contexte évolue (OCDE, 2019).

Cohérence : Mesure dans laquelle l'intervention est compatible avec les autres interventions menées au sein d'un pays, d'un secteur ou d'une institution (OCDE, 2019) ; Les objectifs nationaux en matière de lutte contre le mariage des enfants en particulier les filles dans le contexte l'évolution violences, abus et exploitation ne tirent pas profit des efforts accomplis par le Gouvernement et les partenaires de développement dans le domaine de la protection. Il apparaît pertinent de s'interroger sur la cohérence des stratégies mises en œuvre en raison des besoins spécifiques de la fille. Les programmes développés par le Gouvernement du Bénin et les partenaires de développement, y compris l'UNICEF à travers la CTZ, ont-ils de réduire le phénomène.

Efficacité : Mesure dans laquelle les objectifs et les résultats de la CTZ ont été atteints, ou sont en train de l'être, y compris les résultats différenciés entre populations (OCDE, 2019) ; La fidélité avec laquelle une intervention est mise en œuvre affecte son efficacité. Par conséquent, atteindre un haut niveau de fidélité est une préoccupation majeure quand on cherche à appréhender l'efficacité de l'intervention dans les conditions idéales et celle de sa mise en œuvre dans le monde réel. Lorsqu'une intervention est mise en pratique, la survenue d'adaptation est plus que probable. La fidélité et les adaptations de l'intervention peuvent avoir des incidences différentes sur la protection des enfants. Il serait donc intéressant que l'évaluation prenne en compte ces deux aspects dans la mesure de l'efficacité de l'intervention.

Efficience : Mesure dans laquelle l'intervention produit, ou est susceptible de produire, des résultats de façon économique et dans les temps. (OCDE, 2019) ; L'évaluation est une opportunité d'apprécier les moyens investis dans la lutte contre les violences en général et en particulier le mariage des enfants et leur utilisation rationnelle pour toutes les couches sociales de la population notamment, les filles en bénéficient

²³ <https://www.oecd.org/dac/evaluation/daccriteriaforevaluatingdevelopmentassistance.htm>

au même titre que les garçons. Elle permettra aussi de prendre des décisions sur l'allocation des futures ressources.

Durabilité : Mesure selon laquelle les bénéfices nets de l'intervention perdureront ou sont susceptibles de perdurer (OCDE,2019) ; Au vu des stratégies mises en œuvre et des actions entreprises, l'identification de celles qui sont plus à même d'apporter des résultats pourraient servir de point d'appui pour les futurs programmes pour la durabilité des actions. Dans le cas contraire, il serait utile d'explorer d'autres stratégies et actions susceptibles d'aider à renforcer la lutte contre le mariage des enfants et surtout l'abandon des pratiques préjudiciables à l'enfant.

Impact : Mesure dans laquelle l'intervention a produit, ou devrait produire, des effets importants et de vaste portée, positifs ou négatifs, intentionnels ou non (OECD,2019) ; La définition d'impact utilisée dans le cadre de cette évaluation dépasse la simple notion de résultats à long terme par rapport auxquels on identifie un lien de causalité avec l'intervention qui fait l'objet de l'évaluation. Cette évaluation démontrera l'impact des activités de la CTZ de base au Bénin car permettra non seulement de réduire le taux de mariage des enfants mais aussi contribuerait à réduire d'autres violences faites aux enfants tels les abus sexuels, l'exploitation et les violences physique et basée sur le genre.

Questions d'évaluation

L'équipe devra répondre aux questions suivantes afin d'atteindre le but de cette évaluation. Les questions (regroupées par critères) sont des questions suggérées par le Bureau Pays de l'UNICEF. Toutefois, l'équipe d'évaluation pourra revoir les questions dans la proposition technique et, si recrutée pour le mandat, les finaliser en collaboration avec le staff d'UNICEF et éventuellement les autres parties prenantes de l'évaluation.

Pertinence :

- Dans quelle mesure le paquet de services offerts à travers la CTZ permet-il de couvrir les besoins dans les domaines de lutte contre le mariage des enfants dans le contexte de violences?
- En quoi le paquet d'intervention est-il en adéquation avec les aspirations des bénéficiaires, communautés ciblées, les politiques et stratégies dans les domaines contribuant à la lutte contre le mariage des enfants ?
- Dans quelle mesure les stratégies de la CTZ en cours de mise en œuvre (2017-2023) sont-elles pertinentes au regard des priorités nationales et des besoins et des aspirations des communautés ?

2. Cohérence

- Dans quelle mesure les interventions de la CTZ sont-elles complémentaires de celles mises en œuvre par les autres partenaires et le gouvernement pour atteindre les objectifs nationaux ? Pour atteindre les plus vulnérables ?
- Dans quelle mesure les interventions au niveau communautaire sont alignées avec les objectifs de la Campagne ?
- Dans quelle mesure les facteurs contextuels (ex. : stabilité politique, mouvements de la population, etc.) ont-ils été pris en compte lors de la formulation et la mise en œuvre de l'intervention ?

Efficacité

- Dans quelle mesure la campagne tolérance zéro a-t-il atteint ses objectifs ? (S'il y en a qui sont plus performants que d'autres, veuillez les préciser.). Dans le cas où les objectifs n'auraient pas été atteints, quelles sont les raisons et les orientations qui justifieraient la poursuite (ou non) de ces interventions ?
- Quels sont les résultats attendus et inattendus (positifs et négatifs) produits par la campagne ?
- Quelles sont les forces et faiblesses dans la mise en œuvre des stratégies relativement : (i) au contexte (politique, socioéconomique, socioculturel...) ; (ii) à l'offre de services de qualité ; (iii) à la demande et à l'utilisation desdits services ?
- Quels sont les effets induits (attendus et inattendus) de la mise en œuvre des stratégies notamment en termes : (i) d'engagement des communautés, du gouvernement et des organisations de la société civile en faveur de la lutte contre le mariage et les violences de manière générale ; (ii) d'évolution de la demande et de l'utilisation des services sociaux de base essentiels pour la réalisation des droits à la protection de l'enfant ?
- Quels sont les ajustements majeurs à apporter aux interventions de la CTZ en cours de mise en œuvre pour améliorer significativement les stratégies de lutte contre le mariage des enfants ?

- Dans quelle mesure les activités appuyées par l'UNICEF et les partenaires ont-elles permis aux enfants et aux femmes les plus vulnérables d'avoir accès aux services de protection de l'enfant dans le cadre de la CTZ en lien avec la composante de programme Protection de l'enfant ?
- Quels sont les facteurs (internes et externes à l'UNICEF) qui ont le plus contribué à la réalisation des objectifs envisagés de la campagne ?
- Quels sont les facteurs (internes et externes à l'UNICEF) qui ont le plus entravé la réalisation des objectifs envisagés de la campagne ?
- Dans quelle mesure les partenaires et partenariats stratégiques ont-ils contribué à la réalisation des résultats de la CTZ ?

4. Efficience

- Dans quelle mesure les stratégies mises en œuvre au cours de la CTZ ont-elles permis d'assurer la rationalisation de l'utilisation des ressources financières, les ressources humaines et les fournitures ? Ces ressources étaient-elles : suffisantes (quantité) ? adéquates (qualité) ? distribué/déployé en temps opportun ?
- Y avait-il d'autres stratégies alternatives qui auraient pu être mises en place pour atteindre le même niveau de résultat, mais à un moindre coût ?
- En quoi les synergies intersectorielles, le partenariat stratégique et les mécanismes de coordination et de gestion de la CTZ ont-ils affecté l'utilisation des ressources pour la mise en œuvre des interventions de la campagne ?

5. Impact :

- Dans quelle mesure la CTZ a-t-elle contribué à la création d'un environnement protecteur contre les ME pour les filles/adolescents tel que stipulé par la vision de la composante de programme et de la Politique Nationale de protection des enfants ?
- Quels sont les changements positifs et négatifs à moyen et long termes observés chez les bénéficiaires : au niveau des populations surtout les groupes défavorisés dans les communes de couverture de la CTZ ?
- Dans quelle mesure ces changements positifs et négatifs à moyen et long termes observés chez les bénéficiaires correspondent-ils aux résultats escomptés ou planifiés ?
- Quelles sont les interventions/stratégies qui ont produits le plus de changements positifs à moyen et long terme de manière significative et quels sont les moyens qui ont été employés/mis à disposition pour produire ces changements ?
- Comment la mise en œuvre de la CTZ a-t-elle influencé le système national de protection de l'enfant ?

6. Durabilité

- Comment l'UNICEF a-t-il intégré des mesures pour que les activités mises en œuvre dans le cadre de la CTZ puissent se poursuivre à l'avenir sans l'appui de l'UNICEF ?
- Dans quelle mesure les activités de la campagne ont-elles été reproduites par le gouvernement et d'autres partenaires ?
- Quels sont les principaux facteurs ayant influencé l'adhésion des bénéficiaires et autres parties prenantes à l'adoption de la campagne ?
- Dans quelle mesure existe-t-il des mécanismes fonctionnels au niveau des services techniques étatiques, des ONG partenaires et des communautés pour pérenniser les acquis de la CTZ ?
- En quoi les mécanismes de coordination et de gestion de la CTZ programme au niveau sectoriel et communautaire ont-ils affecté la pérennisation de ses acquis ?
- Quels ajustements majeurs faudrait-il apporter aux interventions de la CTZ programme actuel (2018-2020) pour assurer la durabilité de ses acquis ?

7. Genre et droits humains, équité

- Dans quelle mesure les principes de genre, de droits humains et d'équité ont-ils été dûment intégrés dans la conception et l'exécution du programme ?
- Dans quelle mesure la CTZ a contribué à réduire les barrières qui empêchent les filles et les femmes d'accéder aux services qu'il met à leur disposition dans les communautés ciblées ?
- Coordination et mécanismes de mise en œuvre et de suivi
- En quoi les interventions de la CTZ ont-elles contribué à renforcer ou améliorer la coordination des acteurs autour des questions de protection de l'enfant et plus précisément celles relatives à la lutte contre le mariage des enfants ?

Dans quelle mesure les mécanismes de suivi, de mise en œuvre et de coordination de la CTZ ont-ils été focalisés sur les résultats ?

Dans quelle mesure les différentes stratégies de suivi-évaluation étaient-elles adaptées pour mesurer les résultats de l'approche ? Et Comment pourraient-elles être améliorées ?

Méthodologie

L'évaluation sera menée selon une approche participative et inclusive (la proposition devra faire référence à l'approche d'évaluation spécifique à adopter ainsi qu'au cadre théorique qui sous-tend l'approche choisie). En ce qui concerne la Convention relative aux droits de l'enfant²⁴, l'équipe d'évaluation devrait proposer une participation adéquate des enfants et des adolescents tout au long du processus d'évaluation (à cette fin, l'utilisation des méthodologies de la cartographie corporelle ou du cadre H est fortement recommandée). L'évaluation sera basée sur des méthodes mixtes (quantitatives et qualitatives) de collecte et d'analyse des données auprès des a) garçons/filles/parents/soignants qui sont censés bénéficier du programme évalué et b/ acteurs clés dans le processus de mise en œuvre. Le but d'utiliser plusieurs méthodes est de trianguler les données provenant de différentes sources et de différentes méthodes afin de formuler les constats et d'apporter des réponses le plus pertinentes et crédibles aux questions d'évaluation. Afin d'améliorer la rigueur de l'évaluation, au cours de la phase de démarrage, l'équipe d'évaluation développera des rubriques pour chacun des indicateurs inclus dans la matrice d'évaluation. Dans la matrice d'évaluation chaque question devra être adressée au moins par le biais de 3 méthodes différentes (et pas simplement trois sources différentes se rapportant à une seule méthode). La méthodologie comprendra, entre autres, les points essentiels suivants :

Revue documentaire détaillée pour avoir une idée sur la problématique de mariage des enfants et l'ampleur des problèmes y afférents, dans les trois départements en s'appuyant sur les documents disponibles notamment les données statiques, les différentes études, les différents diagnostics, la Politique Nationale de Protection de l'Enfant, le Code de l'Enfant, les documents de programmes de la composante de programme Protection de l'enfant 2014-2018 et 2019-2023, etc. ;

Analyse et collecte des données primaires (quantitatives et qualitatives) auprès des parties prenantes et des bénéficiaires attendus (parents et enfants)

L'analyse secondaire des données de routine générées par le dispositif de suivi d'UNICEF (et/ou du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance, Ministère de la Justice ou des partenaires de mise en œuvre)

Un processus itératif de dialogue avec les principaux acteurs de la mise en œuvre du Programme, notamment :

Le personnel de l'UNICEF (sections Education, survie, politiques sociales...);

Les Ministères de l'Etat impliqués ;

Les agences de mise en œuvre ;

Les partenaires techniques et financiers ;

Les autorités locales.

Cartographie et analyse des déterminants majeurs à la lutte contre le mariage des enfants.

L'équipe d'évaluation proposera une méthodologie d'évaluation plus détaillée en prenant en compte les différences parmi les parties prenantes, en termes d'âge, de genre, et autre critères jugés pertinents. Les consultants proposeront ainsi une méthodologie (y compris la stratégie d'échantillonnage et d'analyse) et les étapes de l'évaluation dans leur offre technique. Il est attendu que les méthodes et l'échantillonnage proposées pour apprécier les effets des interventions soient suffisamment robustes pour assurer la crédibilité et validité interne des résultats de l'évaluation. La méthodologie définitive sera validée lors de la phase de démarrage de l'évaluation. En outre, les consultants sont encouragés de proposer des approches et des méthodes innovantes pour cette évaluation, en prenant en considération l'inclusion de méthodes de collecte et d'analyse de données centrées sur les enfants (telles que suggérées plus haut).

Les données et les documents existants seront mis à disposition de l'équipe d'évaluation par le gestionnaire d'évaluation en début de consultation. Les consultants présenteront un rapport de démarrage de l'évaluation (inception report en anglais) avec une méthodologie détaillée, qui inclut des éléments à la fois quantitatifs et qualitatifs, conçus pour répondre avec précision aux questions de l'évaluation. Dans le but de démontrer

²⁴ <https://www.unicef.org/fr/convention-droits-enfant/texte-convention>

que l'équipe d'évaluation a bien saisi le contenu de la CTZ ainsi que les questions fondamentales adressées par cette évaluation, le rapport de démarrage devra fournir un résumé critique des informations contenues dans les documents programmatiques mis à disposition de l'équipe d'évaluation par l'UNICEF après la signature du contrat. Tel rapport devra aussi bien indiquer, pour chacune des questions de l'évaluation, les informations suivantes : quelles méthodes et quels outils de collecte de données seront utilisés pour y répondre, auprès de qui les données en question seront collectées (y compris la stratégie d'échantillonnage et la cartographie des normes sociales), quelles méthodes d'analyse seront utilisées pour interpréter lesdites données (y compris l'analyse sommaire des normes sociales), quelles mesures seront adoptées afin d'assurer la qualité de l'évaluation, et comment les données seront disséminées. Cette note doit aussi proposer les mesures susceptibles de garantir au processus d'évaluation une assise éthique, et de protéger la confidentialité et la dignité de ceux qui participent à l'évaluation.

L'évaluation sera menée selon les normes et standards d'évaluation du Groupe de l'Evaluation des Nations Unies (UNEG)²⁵. De plus des questions spécifiques qui portent sur les droits humains, le genre et l'équité, l'évaluation intégrera de manière transversale et sera conduite conformément au code de conduite²⁶ et aux directives de l'UNEG en matière d'intégration des droits humains et de l'égalité des sexes aux évaluations²⁷.

Un accent particulier sera mis sur la conformité de différents livrables de ce mandat avec les standards du GEROS. Faute d'une intégration adéquate des standards GEROS²⁸ et des directives de l'UNEG, les livrables ne seront pas acceptés par l'UNICEF. Lesdites normes, qui détermineront la notation du rapport final par une entité indépendante de l'UNICEF, seront partagées par l'UNICEF avec l'équipe d'évaluation juste après la signature du contrat. Afin d'accroître son utilisation, les principaux constats, conclusions et recommandations de l'évaluation seront diffusés sous forme de notes de synthèse et des infographies. L'atelier de restitution et validation des conclusions et recommandations de l'évaluation servira d'opportunité pour s'assurer de la faisabilité des recommandations et approfondir, de manière participative, les actions proposées sous chaque recommandation.

Avec l'appui de la section protection, un groupe de travail comprenant entre autres, les ministères en charge des affaires sociales et des ministères impliqués, les PTFs et la société civile, sera mis en place pour coordonner et piloter l'évaluation et suivre l'évolution des travaux.

Plan de travail provisoire de l'évaluation

La consultance sera pour une durée de 65 jours entre octobre 2022 et février 2023 et consistera en trois principales phases décrites en Tableau 2 ci-dessous. L'équipe de l'évaluation devra proposer un plan de travail détaillé en indiquant clairement les rôles et responsabilités de chaque personne mentionnée dans la proposition technique.

Tableau: Plan de travail

Activités	Chronogramme	Consultant(e) international (e) Chef d'équipe, Spécialiste en évaluation	Consultant(e) National(e) Spécialiste en protection de l'enfant	Consultant(e) National(e) Statisticien(ne)
		Jours de travail		
Phase de Préparation		10 jours	10 jours	6 jours
Signature du contrat	03 - 04 octobre 2022	-	-	-
Réunion initiale (par Skype/Team)	05 octobre 2022	1 jour	1 jour	1 jour
Revue de la littérature, et entrevues préliminaires	17 - 21 octobre 2022	5 jours	5 jours	1 jour
Atelier de validation de la matrice d'évaluation et de formalisation des rubriques	28 octobre 2022	1 jour	1 jour	1 jour
Soumission de la note de cadrage complète	31 octobre- 1er novembre 2022	3 jours	3 jours	0 jour
Révision de la note de cadrage sur la base des commentaires du Groupe	8 - 11 novembre 2022	2 jours	2 jours	2 jours

²⁵ <http://www.unevaluation.org/document/detail/1914>

²⁶ <http://www.unevaluation.org/document/detail/100>

²⁷ <http://www.unevaluation.org/document/detail/980>

²⁸ <http://www.uneval.org/document/detail/607>

Activités	Chronogramme	Consultant(e) international (e) Chef d'équipe, Spécialiste en évaluation	Consultant(e) National(e) Spécialiste en protection de l'enfant	Consultant(e) National(e) Statisticien(ne)
		Jours de travail		
de Référence de l'Évaluation (GRE)				
Soumission du protocole au conseil national de la statistique (CNS) pour obtention du Visa statistique	15-19 novembre 2022	2 jours	2 jours	1 jour
Phase de Collecte des données dans le pays		30 jours	30 jours	30 jours
Elaboration des outils de collecte des outils de collecte des données	22 - 24 novembre 2022	3 jours	3 jours	3 jours
Rencontre avec le staff de l'UNICEF et les autres parties prenantes	28 – 30 novembre 2022	3 jours	3 jours	2 jours
Visites de terrain (pendant la phase de terrain l'équipe d'évaluation informera UNICEF régulièrement sur le progrès du travail par Whatsapp, Tel, e-mail, etc.)	05 – 28 décembre 2022	21 jours	21 jours	21 jours
Traitement et analyse des données	02 – 06 janvier 2023	5 jours	5 jours	5 jours
Rencontre + Présentation PPT des conclusions préliminaires	10 – 11 janvier 2023	2 jours	2 jours	2 jours
Phase de Rédaction du Rapport		25 jours	25 jours	14 jours
Rédaction du rapport provisoire de l'évaluation	16 – 03 février 2023	15 jours	15 jours	10 jours
Soumission du Rapport provisoire de l'évaluation (Draft 0)	06 – 07 février 2023	2 jours	2 jours	-
Soumission de la version révisée du rapport (Draft 1) intégrant les commentaires du GRE.	13 – 14 février 2023	2 jours	2 jours	1 jour
Atelier de validation des recommandations (soit facilité par l'équipe d'évaluation soit par les responsable M&E de l'UNICEF ou le Conseiller Régional pour l'Évaluation)	23 – 24 février 2023	2 jours	2 jours	2 jours
Soumission de la version finale du rapport intégrant les commentaires ultérieurs du GRE	27 - 28 février 2023	3 jours	3 jours	2 jours
Nombre total de jours		65 jours	65 jours	50 jours

Source : Résultats de terrain, août 2023

Livrables

L'équipe d'évaluation doit fournir les produits suivants en français et par voie électronique (les détails et la durée seront précisés lors de la réunion de cadrage) :

Rapport de démarrage (« inception report ») qui décrira la méthodologie détaillée d'intervention, articulée autour des points suivants (maximum 50 pages + annexes) :

Introduction présentant l'objet de l'évaluation, le but, la portée, et les objectifs de l'évaluation

Contexte de l'évaluation y compris les résultats préliminaires de la revue documentaire

Les critères et questions d'évaluation affinées à partir de la revue documentaire et des entretiens préliminaires

Méthodes de collecte de données y compris l'échantillonnage et la prise en compte des considérations éthiques

Méthodes d'analyse des données

Matrice d'évaluation présentant pour chaque critère et chaque question d'évaluations, les méthodes de collecte et les sources de données correspondantes

Limites de l'évaluation et mesures de mitigation

Plan de travail indicatif

Structure proposée pour le rapport final conforme aux standards de l'UNEG et de l'UNICEF

Annexes : liste des principaux documents revus, ensemble des outils proposés pour la collecte des données, liste des informateurs clés et sites à visiter

Présentation PPT des principales constats et conclusions préliminaires à l'intention du Groupe de Référence de l'évaluation ; cette présentation sera discutée à l'occasion du mini-atelier de restitution des résultats de l'évaluation vers la fin de la mission sur le terrain. La présentation PPT sera par ailleurs actualisée et remise en même temps que le rapport final.

Rapport provisoire présentant l'ensemble des constats de l'évaluation. Ce rapport fera l'objet de plusieurs itérations (série d'échanges) entre l'équipe d'évaluation et l'UNICEF jusqu'à ce que le contenu du rapport provisoire sera conforme aux normes de l'UNICEF²⁹ et d au GEROS³⁰. Chaque constat, conclusion et recommandation devra être numéroté et lien entre les uns et les autres devra être bien explicite dans la section des conclusions et recommandations.

Atelier restitution du rapport provisoire révisé et commenté par le groupe de référence et de validation des recommandations (cet atelier sera animé à distance ou par le consultant national ou par le chef d'équipe à distance).

Rapport final, ce produit sera d'au plus 60 pages intégrant les commentaires partagés lors de l'atelier de restitution. Le contenu du rapport d'évaluation devra être conforme aux normes et standards de qualité de l'UNEG mentionnés par les présents TdR et devra surtout répondre aux critères de l'UNICEF en matière de qualité des rapports d'évaluation (GEROS). De plus, le rapport fera l'objet d'une revue détaillée et approfondie par le bureau pays et le bureau régional.

Données brutes, y compris les instruments de collecte de données, les transcriptions électroniques, les data sets complètes, etc.

Une synthèse (ou Policy Brief) pour le public externe de 1-2 pages par pays qui servira d'outil de dissémination des principales conclusions et recommandations de l'évaluation.

Une infographie³¹ illustrant les messages clés de l'évaluation pour diffuser en ligne et/ou via e-mail.

Le rapport final complet est structuré comme suit :

Table des matières, y compris la liste des tableaux et la liste des figures

²⁹ https://www.unicef.org/evaluation/files/UNICEF_adapated_reporting_standards_updated_June_2017_FINAL.pdf

³⁰ https://www.unicef.org/evaluation/files/FINAL_GEROS_2016_4.xltx

³¹ Consultez ce lien pour accéder aux exemples des infographies : https://www.google.com/search?q=infographic&tbm=isch&ved=2ahUKEwidnZ-0xtjnAhVCYBoKHbOoCYAQ2-cCegQIABAA&oq=infographic&gs_l=img.3..0110.56864.57813..57982...0.0..0.136.499.0j4.....0....1..gws-wiz-img.....0i10j0i5i10i30j0i5i30j0i10i24.cYqd_DNcuW8&ei=BoJKXp2CH8LAabPRpoAI&bih=896&biw=1920

Résumé Exécutif (max. 5 pages, couvrant les principales sections du rapport : contexte, méthodologie et processus, principales conclusions et recommandations, leçons apprises)

Remerciements (tous ceux qui ont soutenu l'évaluation et ont apporté une coopération et une collaboration solides pendant le processus)

Liste des abréviations et acronymes

Introduction (objet de l'évaluation, but de l'évaluation, objectifs, portée, utilisation et utilisateurs envisagés)

Contexte de l'évaluation

Méthodologie, y compris la stratégie d'échantillonnage et les méthodes d'analyse des données

Constats Principaux (par critère - chaque question devra recevoir une réponse individuelle) + Conclusions préliminaires (étant donné que tous les constats seront numérotés, chaque conclusion devra indiquer clairement ces constats spécifiques et les numéros des paragraphes correspondants sur lesquels elle est fondée)

Conclusions finales

Leçons apprises

Recommandations (stratégiques et opérationnelles, maximum 5 recommandations prioritaires)

Annexes (termes de référence ; liste des personnes interrogées et des sites visités ; liste des documents consultés ; plus de détails sur la méthodologie, tels que les instruments de collecte de données, y compris des détails sur leur fiabilité et leur validité ; matrice d'évaluation ; cadre de résultats et/ou la théorie de changement)

Veillez noter que les directives et canevas pertinents aux fins de la rédaction des livrables de ce mandat seront partagés avec l'équipe d'évaluation lors de la réunion de lancement. Il s'agit notamment des documents suivants : i) Directives de l'UNICEF pour l'élaboration de la matrice d'évaluation, ii) Canevas de rapport de démarrage, iii) Canevas de rapport d'évaluation, iv) Note technique de Bureau Régional UNICEF de l'Afrique de l'Ouest et du Centre sur la formulation des leçons apprises et des bonnes pratiques.

Gestion de l'évaluation

Le gestionnaire de l'évaluation : le Chef de la section Planification, Suivi et Evaluation du bureau UNICEF BENIN sera le gestionnaire global de l'évaluation. Il sera accompagné par le Spécialiste Planification, Suivi et Evaluation, et le Chargé du Suivi et d'Evaluation de l'UNICEF. Ceci contribuera à la préservation de l'indépendance de l'évaluation. Le gestionnaire s'assurera du respect des normes et standards de l'UNICEF ainsi que du respect des normes de qualité³². Il sera le point focal de UNICEF pour l'équipe d'évaluation et sera responsable de la validation des documents. Il veillera également à ce que le groupe de référence de l'évaluation soit informé de l'état d'avancement de l'évaluation.

Le Contrôle de qualité de l'évaluation sera effectué au moyen d'une revue des termes de référence, de la méthodologie et des rapports et assuré par *le gestionnaire de l'évaluation* en coordination avec le Groupe de référence de l'évaluation (GRE) et le bureau régional de l'UNICEF. Le Conseiller Régional en évaluation du Bureau pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre UNICEF, contribuera à l'assurance qualité de tous les produits de l'évaluation.

Cette évaluation est commanditée par la Direction de la Famille, de l'enfant et de l'adolescent, avec l'appui technique et financier de l'UNICEF et le soutien d'autres partenaires techniques et financiers du secteur protection.

Le GRE comprendra les partenaires de mise en œuvre de la composante de programme :

Président : Direction de la Famille, de l'Enfant et de l'Adolescent (DFEA) du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM) :

Vice- Président : Direction de la Programmation et de la Prospective du MASM ;

Rapporteur : Une organisation de la société civile ;

Secrétaire : Chef Planification, Suivi et Evaluation de l'UNICEF ;

³² <http://www.unevaluation.org/document/detail/1914>; <http://www.unevaluation.org/document/detail/607>

Membres :

Les Directions Départementales des Affaires Sociales et de la Microfinance

La Direction de la promotion du genre et de la femme

Des responsables de Centres de Promotion Sociale

Tous les partenaires techniques et financiers intervenant dans le secteur de protection ;

Les membres d'ONG ayant exécutés des activités

Représentants UNICEF : Chef Section Protection, la Spécialiste Protection de l'Enfant, la Spécialiste de l'éducation, la spécialiste santé, la spécialiste Wash, chargés de projets protection Spécialiste en Planification, Suivi et Evaluation.

Principes et conduite éthique de l'évaluation

L'évaluation doit être réalisée selon les principes éthiques et les normes définis par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation :

- **Anonymat et confidentialité** : L'évaluation doit respecter les droits des personnes qui fournissent des informations, en garantissant leur anonymat et la confidentialité.
- **Responsabilité** : Le rapport doit faire état de tous les conflits ou divergences d'opinion ayant pu se manifester entre les consultants et/ou entre le/la consultant(e) et les responsables de la composante de programme Protection de l'enfant concernant les conclusions et/ou recommandations de l'évaluation. L'ensemble de l'équipe doit confirmer les résultats présentés, les éventuels désaccords devant être indiqués.
- **Intégrité** : L'évaluateur devra de mettre en évidence les questions qui ne sont pas expressément mentionnées dans les TdR, afin d'obtenir une analyse plus complète du document de la campagne, des politiques et régissent le secteur, la politique nationale de protection de l'enfant et son plan d'action, les budgets.
- **Indépendance** : Le consultant doit veiller à rester indépendant vis-à-vis du programme examiné, et il ne devra pas être associé à sa gestion, mise en œuvre ou un autre élément de celle-ci.
- **Incidents** : Si des problèmes surviennent au cours du travail de terrain, ou à tout autre moment de l'évaluation, ils doivent être immédiatement signalés au Gestionnaire de l'évaluation. Si cela n'est pas fait, l'existence de tels problèmes ne pourra en aucun cas être utilisée pour justifier l'impossibilité d'obtenir les résultats prévus par l'UNICEF dans les présents termes de référence.
- **Validation de l'information** : Le/la consultant(e) doit garantir l'exactitude des informations recueillies lors de la préparation des rapports et sera responsable de l'information présentée dans le rapport final.
- **Propriété intellectuelle** : En utilisant les différentes sources d'information, le consultant doit respecter les droits de propriété intellectuelle des institutions et des communautés examinées.
- **Soumission des rapports** : Si la soumission des rapports est repoussée, ou dans le cas où la qualité des rapports soumis serait nettement plus basse de ce qui a été convenu, les sanctions prévues dans les présents termes de référence s'appliqueront.

Rémunération et autres Conditions

Le contrat durera 65 jours pour le /la consultant (e) international (e), Chef/fe de l'équipe d'évaluation et qui devra proposer le/la consultant(e) national(e) Spécialiste de protection de l'enfant rémunéré pour 65 jours et le/la consultant(e) national(e) Statisticien(ne) en charge également de la collecte et analyse des données qualitatives sera rémunéré pour 50 jours. Les trois consultant(e)s devront disposer de leurs propres matériels de travail (ordinateur, etc.). L'UNICEF assurera le/les voyages (aller-retour) du consultant international du lieu de résidence au Bénin et à toute l'équipe d'évaluation pour la partie consacrée à l'enquête sur le terrain. Un bureau pourra être mis à disposition à l'UNICEF afin de faciliter les échanges. Les autres coûts associés à la consultation notamment les réunions et ateliers qui seront organisés, seront pris en charge par l'UNICEF. Des discussions périodiques avec le Bureau Pays UNICEF auront lieu et les commentaires du Bureau Pays et du Bureau Régional de l'UNICEF seront intégrés dans les produits finaux des consultants. La soumission des produits se fera par voie électronique et selon le calendrier ci-dessus. UNICEF signera (contractera) uniquement avec le/la consultant principal. ce dernier a l'obligation financière et de la qualité du travail vis à vis des membres de son équipe.

Les frais d'avion pour le/la consultant (e) international (e) Chef/fe de l'équipe d'évaluation seront couverts au taux de la classe économique, conformément aux politiques de l'UNICEF, et les indemnités journalières

de subsistance pendant les missions sur le terrain, conformément aux taux de l'indemnité journalière de subsistance de l'UNICEF. L'UNICEF ne fournit pas l'assurance maladie pour le consultant. Le candidat sélectionné sera régi par et soumis aux Conditions générales de l'UNICEF pour les contrats individuels.

A l'exception du travail sur le terrain, les consultants (e)s seront basé(e)s à domicile, et utiliseront leur propre matériel et les ressources de la firme qui a soumis la proposition technique et financière. Des discussions périodiques avec le Bureau Régional et le Bureau Pays UNICEF auront lieu et les commentaires du Bureau Pays et du Bureau Régional de l'UNICEF seront intégrés dans les produits finaux de la consultance. La soumission des produits se fera par voie électronique et selon le calendrier ci-dessus.

Les frais de service seront payés en trois versements comme suit :

30% après obtention du visa CNS (30 Novembre 2022) ;

30% après la soumission du rapport provisoire (15 février 2023) ;

40% après validation du rapport final de l'évaluations de la note de synthèse, des présentations PPT, et du plan d'actions (30 mars 2023).

Recours de l'UNICEF en cas de performance insatisfaisante :

Les paiements seront effectués pour les travaux achevés de manière satisfaisante et acceptés par l'UNICEF.

Qualifications et Expérience demandées

L'évaluation sera réalisée par un (e) consultant(e) international(e) spécialiste en évaluation qui sera recruté(e) par l'UNICEF (UNICEF contractera uniquement avec le consultant principal). Ce dernier formera son équipe avec un(e) consultant(e) national(e) spécialiste en protection de l'enfant et un(e) consultant(e) national(e) Statisticien(ne). L'équipe de consultants externes doit avoir une solide expertise et une riche expérience dans le domaine de la protection de l'enfant au niveau national et international. L'équipe devrait avoir une bonne connaissance du contexte du Bénin et du cadre socio-politique, légal, etc. Les membres de l'équipe travailleront en étroite collaboration pour la coproduction et la mise en œuvre d'une méthodologie et d'une démarche appropriées pour la réponse aux questions d'évaluation et l'atteinte des résultats escomptés. Le/la consultant (e) international €, qui sera le/la premier(ère) responsable de l'évaluation, fera donc équipe avec les deux consultants nationaux pour soumettre une proposition commune mentionnant clairement les rôles et responsabilités de chaque membre ainsi que les tâches qui seront confiées aux consultants nationaux de façon spécifique compte tenu de leur connaissance du terrain. Le/la consultant (e) national € spécialiste en protection devra avoir une expertise dans le domaine de la protection de l'enfant plus spécifiquement le mariage des enfants et le consultant national Statisticien(ne) devra être familiarisé aux travaux de collecte, de traitement et d'analyse des données quantitatives.

Le/la Chef/fe d'Equipe, Consultant (e) international (e), spécialiste en évaluation. Le/la Chef/fe d'Équipe assurera la coordination de l'équipe d'évaluation et veillera à assurer la conception de l'évaluation, le pilotage du processus évaluatif, l'assurance qualité et la délivrance des produits attendus en étroite collaboration avec les autres membres de l'équipe. Il/Elle devra conduire l'évaluation selon une approche favorable au transfert des compétences aux cadres nationaux membres de l'équipe d'évaluation. Il/elle est responsable de la mission et sera l'interlocuteur auprès de l'UNICEF et devra avoir le profil suivant :

Diplôme universitaire supérieur (BAC + 5 ou plus) en évaluation, sciences sociales, planification avec un minimum de 10 ans d'expérience dans la réalisation des études et évaluation des systèmes /programme en particulier dans le domaine de la protection de l'enfant ;

Solide expérience (au moins 8 ans) dans le suivi et l'évaluation des programmes en général ou en particulier de protection ou de formation ;

Expériences pertinentes dans les études qualitatives, en SBC (Social Behaviour Change) et sur l'engagement des adolescents et jeunes

Expériences pertinentes dans la collecte des données, le traitement et les techniques d'analyse qualitative et quantitative des données ;

Expériences avérées et vérifiables dans la réalisation d'évaluations de programme de protection dans des contextes similaires au Bénin

Bonne compréhension des problématiques de protection de l'enfant au Bénin ou d'un pays africain similaire au Bénin ;

Familier avec l'animation des groupes de travail, notamment la supervision d'une équipe de recherche ;

Familiarité avec le contexte de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (plus spécifiquement du Bénin) ;

Réaliser des études similaires ou dans le même champ (protection de l'enfant) au Bénin ou dans la sous-région

Expériences de travail avec un large éventail de parties prenantes (OSC, gouvernement, agences de développement international, etc.) par le biais d'une approche consultative ;

Capacité avérée à livrer efficacement et dans les délais et à obtenir des résultats ;

Excellentes compétences rédactionnelles en français et la maîtrise de l'anglais est obligatoire.

Le/la Consultant (e) national (e), Spécialiste en protection de l'enfant va seconder le/la Consultant (e) international (e), Chef/fe d'Equipe et contribuera également aux différentes étapes du processus évaluatif et devra avoir le profil suivant :

Au moins un diplôme universitaire de niveau maîtrise dans le domaine de droits, sciences des sciences sociales, économiques, etc ;

Au moins cinq années d'expérience dans la planification et la mise en œuvre de programmes de protection de l'enfant et/ou dans la recherche action ;

Expériences pertinentes dans les études qualitatives, en SBC (Social Behaviour Change) et sur l'engagement des adolescents et jeunes

Une bonne connaissance du système éducatif béninois et du découpage administrative et scolaire dans le pays ;

La disponibilité durant toute la période de consultance ;

Une habileté au travail en équipe et sous pression ;

Une expérience de travail dans d'autres pays de la sous-région constitue un atout ;

Une très bonne capacité d'expression orale et écrite en français.

Le (a) Consultant (e) national (e), Statisticien (ne). Le/la Statisticien (ne) jouera le rôle d'appui technique et de soutien au Chef d'équipe et est en charge de la conception des outils de collecte, la collecte, le traitement, l'analyse des données quantitative et l'élaboration du rapport.

Il/elle devra avoir le profil suivant :

Diplôme universitaire (Bac+3 ou plus) en statistique, ou autres domaines pertinents pour la consultation ;

Au moins 2 ans d'expérience dans le domaine de l'évaluation des programmes et projets de développement ;

Bonnes compétences en méthodologie de collecte, de traitement et d'analyse des données quantitatives ;

Bonne maîtrise de la collecte des données par voie digitale ;

Bonne maîtrise des méthodes et techniques d'échantillonnage ;

Bonnes connaissances dans le suivi des études et recherches ;

Parfaite maîtrise de l'outil informatique (tableur, traitement de texte, logiciels statistiques) y compris les outils de collecte de données digitale et des logiciels d'analyse des données qualitatives tels que ATLAS Ti, SPHINX PLUS ;

Expertise en méthodes quantitatives et qualitatives de recherche et en méthodes d'évaluation basée sur le genre, l'équité et les droits humains ;

Bonne capacité d'adaptation quant à la flexibilité du temps de travail ;

Bonne capacité de communication orale et écrite en Français, de travail en équipe et de facilitation des processus participatifs.

Le/la Chef/fe d'Equipe, Consultant (e) international (e), spécialiste en évaluation sera responsable de tous les aspects techniques de l'évaluation, sous la direction du comité de pilotage. Le/la consultant(e) Chef d'équipe animera l'équipe et sera responsable de la réalisation des activités relatives à l'évaluation à toutes les étapes, depuis la conception méthodologique jusqu' à la présentation des résultats au cours des ateliers en passant par la collecte de données, la rédaction du rapport. Il/elle devra rendre compte périodiquement de l'évolution du travail au GRE. Il/elle se portera garant de la qualité des produits attendus. Les consultant(e)s associé(e)s, travailleront sous la supervision du (de la) consultant(e) Chef d'équipe. Ils/elles faciliteront les contacts avec les structures et acteurs nationaux et seront chargé(e)s de la collecte et de l'exploitation des données et autres documents existants ainsi que de l'élaboration des outils.

Si besoin, il faudrait inclure dans l'offre le recrutement d'interprètes locales/locaux qui puissent aider l'équipe lors de la collecte des données sur le terrain. Le/la Chef/fe d'Equipe, Consultant (e) international (e), spécialiste en évaluation devra indiquer dans la proposition technique les stratégies qu'il/elle a adoptées dans le passé, en termes de recrutement (ex. dans les départements de sociologie, santé, des universités locales, s'il y en a) et formation de ainsi que collaboration avec lesdites interprètes.

Les équipes mixtes de consultants nationaux et internationaux intégrant des femmes sont vivement encouragées. Le/la Chef/fe d'Equipe, Consultant (e) international (e), spécialiste en évaluation est libre d'intégrer d'autres ressources humaines locales pour faciliter la réalisation de l'évaluation, particulièrement les échanges avec les communautés bénéficiaires du projet et la collecte des données quantitatives.

Droits de propriété

L'UNICEF conserve le droit de brevet et les droits intellectuels, ainsi que le droit d'auteur et d'autres droits de propriété intellectuelle similaires pour toutes les découvertes, inventions, productions ou œuvres découlant de l'implantation de l'évaluation en vertu du présent accord avec l'UNICEF. Ni le contractant ni son personnel ne doivent communiquer à une autre personne ou entité les informations confidentielles que les ministères lui a communiquées dans le cadre de l'exécution de ses obligations aux termes du présent accord, ni utiliser ces informations pour obtenir des avantages personnelles ou commerciales. Cette disposition survivra à l'expiration ou à la résiliation du présent accord. Le droit de reproduire ou d'utiliser du matériel doit être transféré avec l'approbation écrite de l'UNICEF, sur la base de l'examen de chaque cas individuel.

Les rapports principaux seront publiés par l'UNICEF et / ou le Groupe de Référence de l'évaluation, en indiquant dans les sections des remerciements les institutions et les personnes qui ont grandement contribué à la qualité de leur auteur. Les consultants fourniront à l'UNICEF et / ou aux membres du Groupe de Référence des données brutes, corrigées / vérifiées une fois nettoyées et des fichiers de programmation permettant de reproduire les résultats des principaux rapports de l'évaluation.

Les données collectées pour l'évaluation restent la propriété du programme de pays de l'UNICEF / et du gouvernement du Bénin. Les versions principales des données, les protocoles de codage et le code de programmation permettant la reproduction des résultats des rapports d'évaluation de base seront conservés par le programme. Des copies des données seront distribuées aux chercheurs avec l'autorisation du Groupe de référence de l'évaluation afin de contribuer à la diffusion des enseignements tirés des ensembles de données.

Documents à soumettre et processus de sélection

La Soumission des candidatures se fait en ligne sur la plateforme de recrutement de l'UNICEF (suivant le lien communiqué dans l'avis de recrutement) et doit contenir une offre technique et une offre financière.

Une Proposition Technique qui devra inclure tous les 4 documents suivants :

Une copie du CV de chaque consultant(e) et les documents justifiant leurs qualifications et expériences respectives ;

Une copie du P11 (CV format Nations Unies) remplie par chaque consultant(e) avec un maximum 3 pages par personne avec des précisions sur les noms et les adresses de leur dernier superviseur et de deux autres personnes pouvant fournir des commentaires sur leurs qualités professionnelles ;

Un exemplaire d'un rapport de l'évaluation récent rédigé par le/la consultant(e) principal(e) ;

Une note méthodologique (max 5 pages) qui devra démontrer :

La compréhension des Termes de référence (y compris des buts et des objectifs) ;

Les méthodes de collecte et d'analyse des données que le/a consultant/e estimera pertinentes afin de répondre aux questions de l'évaluation incluse dans les Termes de référence ;

Des justifications valides pour l'utilisation de chacune des méthodes de collecte et d'analyse identifiées ;

Une définition claire des rôles et responsabilités que le/a consultant/e va jouer au sein de l'équipe et par rapport au Bureau Pays de l'UNICEF ;

Ce document demeure un document technique et pas une lettre de motivation. Par ailleurs, cette note méthodologique ne devra répliquer le contenu d'aucune section des Termes de référence).

Les propositions techniques complètes seront évaluées sur la base des critères suivants :

Compréhension de la Problématique de protection de l'enfant ;

Pertinence de la méthodologie proposée par rapport aux questions de l'évaluation ;

Qualité de la justification des méthodes et approches d'évaluation proposées ;

Respect du nombre de jours ;

Répartition claire des tâches et responsabilités ;

Prise en compte des délais raisonnables de validation ;

Respect des normes et standards UNEG ;

Capacités rédactionnelles ;

Capacité de Visualisation/mise en page.

Offre financière

L'offre financière devra couvrir l'ensemble des dépenses rentrant dans le cadre de cette évaluation, y compris la rémunération souhaitée, les frais de séjour, frais de voyage internationaux et nationaux (billets en classe économique doivent être budgétisés), les frais de transport dans le pays, l'assurance voyages et autres. Les matériels informatiques et de communications nécessaires pour la bonne organisation de l'évaluation seront à la charge d'équipe de l'évaluation. Il est à noter que les frais d'organisation des réunions ou ateliers techniques seront pris en charge par l'UNICEF. L'offre financière devra être présentée séparément de l'offre technique et ne sera examinée que pour les candidats dont l'offre technique est jugée valable (ayant obtenu un score minimal de 50 points). L'offre devra être soumise en dollars américains et le montant total de l'offre (tout frais inclus) devra être indiqué.

Les dossiers des postulants sont évalués sur la base d'une note globale de 70 points pour l'offre technique et 30 points pour l'offre financière répartis comme suit :

Une offre financière

L'offre financière devra couvrir l'ensemble des dépenses rentrant dans le cadre de cette évaluation y compris la rémunération souhaitée, les frais de séjour, frais de voyage internationales et nationales (billets en classe économique doivent être budgétisés), les frais de transport dans le pays, l'assurance voyages et autres. Les matériels informatiques et de communications nécessaires pour la bonne organisation de l'évaluation seront à la charge d'équipe de l'évaluation. Il est à noter que les frais d'organisation des réunions ou ateliers techniques seront pris en charge par l'UNICEF. L'offre financière devra être présentée séparément de l'offre technique et ne sera examinée que pour les candidats dont l'offre technique est jugée valable (ayant obtenu un score minimal de 50 points). L'offre devra être soumise en dollars américains et le montant total de l'offre (tout frais inclus) devra être indiqué.

Les propositions seront évaluées sur la base des critères indiqués dans le Tableau 3 ci-dessous.

Tableau Critères de l'évaluation des propositions

Numéro	Critères d'appréciation	Sous critères d'appréciation	Notes détaillées	Notes totales
1	Compréhension des termes de référence	Compréhension des termes de référence	10	10
2	Méthodologie	Cadre méthodologique de référence pour la réponse aux questions d'évaluation (<i>selon la pertinence du cadre proposé pour la réponse aux questions d'évaluation</i>)	10	25
		Méthodes de collecte des données y compris l'échantillonnage) (<i>selon la pertinence et la cohérence de la proposition pour la réponse aux questions d'évaluation</i>)	8	
		Méthodes d'analyse des données (<i>selon la pertinence et la cohérence de la proposition pour la réponse aux questions d'évaluation</i>)	7	
3	Capacité d'organisation de l'équipe d'évaluation pour l'exécution du mandat	Plan de travail de l'évaluation (<i>selon la pertinence des activités et du chronogramme proposé pour la délivrance des produits attendus</i>)	5	10
		Rôles et responsabilités des membres de l'équipe d'évaluation (<i>selon la pertinence de la répartition des rôles et responsabilités pour l'atteinte des résultats escomptés dans les délais requis</i>)	5	
4	Expertise et Expérience du/de la Chef d'Equipe	Expertise du/de la Chef d'Équipe (<i>selon l'expertise en évaluation en général et en évaluation basée sur l'équité, les droits humains et le genre</i>)	6	12

Numéro	Critères d'appréciation	Sous critères d'appréciation	Notes détaillées	Notes totales
		Expérience du/de la Chef d'Équipe (<i>selon la qualité du rapport soumis dans le cadre de la proposition, cela aidera à estimer l'expérience dans le domaine de l'évaluation en général et dans le domaine thématique ciblé en particulier et en tant que chef d'équipe d'évaluation</i>)	6	
5	Expertise et Expérience des autres membres de l'équipe d'évaluation	Expertise des autres membres de l'équipe d'évaluation (<i>selon l'expertise dans le domaine thématique ciblé, la connaissance du contexte et la maîtrise des méthodes d'évaluation et de recherche</i>)	7	13
		Expérience des autres membres de l'équipe d'évaluation (<i>selon l'expérience dans le domaine de l'évaluation en général et dans le domaine thématique ciblé au niveau national</i>)	6	
Note totale attribuée à l'offre technique				70
Note totale attribuée à l'offre financière				30
Note globale				100

- Un formulaire de désignation de bénéficiaires (disponible auprès des Ressources Humaines d'UNICEF Benin.

Dès la signature du contrat

- Des formations obligatoires que les Ressources Humaines mettront à la disposition du/de la Consultant(e).

Préparé par :

Eleonore Soglohoun, Spécialiste Protection de l'Enfant

Guirlene Frederic, Chef de Protection de l'Enfant

Revu par :

Odilon HOUNYO, *Chargé de Suivi et Evaluation*

Spero KOUDOUKPO, *Spécialiste Planification, Suivi et Evaluation, OIC Chef PSE*

Aurore BEHANZIN, *Assistant HR*

Athanase Ahonon, *HR Officer*

Autorisé par :

Dr François KAMPUNDU, *Représentant Adjoint*

Approuvé par :

Djanabou MAHONDÉ, *Représentante*

Tableau: Violences physiques envers les enfants entre 2017 - 2022

Départements	Violences physiques reçues	
	F	H
Borgou	649	323
Atacora	500	46
Atlantique	417	79
Zou	348	101
Couffo	332	19
Littoral	304	49
Donga	299	38
Collines	285	31
Mono	280	66
Alibori	270	41
Ouémé	179	75
Plateau	105	10

Source : <https://sidoffe-ng.social.gouv.bj/sidoffeng>

12.2. Matrice d'évaluation

Tableau: Matrice d'évaluation

Questions d'évaluation	Sous- questions	Indicateurs	Méthodes de collecte des données	Sources des données	Approches d'analyse des données
1. Pertinence					
1.1 En quoi le paquet d'intervention est-il en adéquation avec les aspirations des bénéficiaires et, les communautés ciblées dans la lutte contre le mariage des enfants?	1.1 En quoi ce paquet d'intervention est-il en adéquation avec les aspirations des bénéficiaires des communautés ciblées ?	Services offerts lors de la CTZ Nature et type des aspirations des bénéficiaires, et des communautés ciblées,	Revue documentaire, Entretiens (questionnaire), Entretien individuel et focus group) avec les informateurs clés, les responsables des services étatiques au niveau local, les partenaires de mise en œuvre; et les bénéficiaires	Le document du programme (CPD) de l'Unicef, plans stratégiques communaux, les responsables des structures décentralisées, les partenaires de mise en œuvre, enquête auprès des bénéficiaires	Examen de la correspondance entre les Services offerts lors de la CTZ et : - Les aspirations des bénéficiaires, - Les aspirations des communautés ciblées, - Analyse de fréquence(quantitative) et thématiques (qualitative) des données
1.2 Dans quelle mesure les stratégies de la CTZ en cours de mise en œuvre (2017-2023) sont-elles pertinentes au regard des priorités nationales ?	1.2. Dans quelle mesure les stratégies de la CTZ en cours de mise en œuvre (2017-2023) sont-elles pertinentes au regard des priorités nationales ?	Nombre de stratégies de la CTZ Nature et types des priorités nationales de lutte contre le mariage des enfants Nature et types des besoins et des aspirations des communautés	Revue documentaire, Entretiens (questionnaire), Entretien individuel et focus group) avec les informateurs clés, les responsables des services étatiques au niveau central et local, les partenaires de mise en œuvre;	Le document du programme (CPD) de l'Unicef, plans stratégiques nationaux, le PAG, les responsables des services étatiques au niveau central, les partenaires de mise en œuvre, enquête auprès des bénéficiaires	Comparaison entre les stratégies de la CTZ et : - Les politiques et stratégies de lutte contre le mariage des enfants - Les priorités nationales de lutte contre le mariage des enfants - Les besoins et des aspirations des communautés Analyse (quantitative et qualitative) des données
1.3 Quelles sont les bonnes pratiques et leçons apprises pouvant être répliquées identifiées lors de la conception et la mise en œuvre des stratégies de la CTZ ?	1.3.1. Quelles sont les bonnes pratiques ou leçons apprises importantes pouvant être répliquées identifiées lors de la conception des stratégies de la CTZ ?	Nature et types des bonnes pratiques et leçons apprises lors de la conception des stratégies de la CTZ	Revue documentaire, Entretiens (entretien individuel et focus group) avec les informateurs clés, les responsables des services étatiques au niveau central et local, les partenaires de mise en œuvre; UNICEF	Enquête qualitative, Les rapports d'activités, les gestionnaires des programmes de l'UNICEF, les responsables des services étatiques au niveau central, les partenaires de mise en œuvre	Identification des: -Les bonnes pratiques et leçons apprises lors de la conception des stratégies de la CTZ - Les bonnes pratiques et leçons apprises lors de la mise en œuvre des stratégies de la CTZ Analyse qualitative des données
	1.3.2. Quelles sont les bonnes pratiques ou leçons apprises importantes lors de la mise en œuvre des stratégies de la CTZ ?	Types et nature des bonnes pratiques et leçons apprises lors de la mise en œuvre des stratégies de la CTZ	Revue documentaire, Entretiens (individuel et focus group) avec les informateurs clés, les responsables des services étatiques au niveau central et local, les partenaires de mise en œuvre; UNICEF	Les rapports d'activités, les gestionnaires des programmes de l'UNICEF, les responsables des services étatiques au niveau central, les partenaires de mise en œuvre	Identification des: -Les bonnes pratiques et leçons apprises lors de la conception des stratégies de la CTZ - Les bonnes pratiques et leçons apprises lors de la mise en œuvre des stratégies de la CTZ Analyse qualitative des données
1.4. Quels sont les acteurs clés de chaque département qui influent le changement des normes sociales favorables aux enfants et qui sont susceptibles de s'engager	1.4. 1.Quels sont les acteurs clés de chaque département qui influent le changement des normes sociales favorables aux enfants ?	Nature et types des acteurs clés de chaque département Types de normes sociales favorables aux enfants (par type de normes sociales?)	Revue documentaire, Entretiens (entretien individuel et focus group) avec les informateurs clés, les responsables des services étatiques au niveau central et local, les partenaires de mise en œuvre; UNICEF	Les rapports d'activités, les gestionnaires des programmes de l'UNICEF, les responsables des services étatiques au niveau central, les partenaires de mise en œuvre	- Identification des acteurs clés de chaque département influençant le changement des normes sociales favorables aux enfants - Analyse qualitative des données

Questions d'évaluation	Sous- questions	Indicateurs	Méthodes de collecte des données	Sources des données	Approches d'analyse des données
dans la dynamique de son amélioration ?	1.4. 2. Ces acteurs clés de chaque département sont susceptibles de s'engager dans la dynamique de son amélioration ?	Natures et types d'engagement des acteurs clés identifiés	Revue documentaire, Entretiens (entretien individuel et focus group) avec les informateurs clés, les responsables des services étatiques au niveau central et local, les partenaires de mise en œuvre; UNICEF	Les gestionnaires des programmes de l'UNICEF, les responsables des services étatiques au niveau central, les partenaires de mise en œuvre	- Identification des engagements des acteurs clés de chaque département influençant le changement des normes sociales favorables aux enfants - Analyse qualitative des données
2. Cohérence					
2.1. Dans quelle mesure les interventions de la CTZ sont-elles complémentaires de celles mises en œuvre par les autres partenaires et le gouvernement pour atteindre les objectifs nationaux ? Pour atteindre les plus vulnérables ?	2.1. 1. Dans quelle mesure les interventions de la CTZ sont-elles complémentaires de celles mises en œuvre par les autres partenaires et le gouvernement pour atteindre les objectifs nationaux ?	Nombre et pourcentage des activités et objectifs de la CTZ Nombre et pourcentage des activités et objectifs des autres partenaires Nombre et pourcentage des activités et objectifs du gouvernement Niveau de convergence ou/et de complémentarité entre les activités et objectifs de la CTZ et ceux des partenaires et du gouvernement (par région/département)	Revue documentaire, Entretiens (entretien individuel et focus group) avec les informateurs clés, les responsables des services étatiques au niveau central, les partenaires de mise en œuvre et partenaires techniques	Les rapports d'activités, plans stratégiques nationaux, le PAG, les responsables des services étatiques au niveau central, les partenaires de mise en œuvre	Comparaison des activités et les objectifs de la CTZ par rapport aux - activités et objectifs des autres partenaires - activités et objectifs du gouvernement Analyse quantitative et qualitative des données
	2.1. 2. Dans quelle mesure les interventions de la CTZ sont-elles complémentaires de celles mises en œuvre par les autres partenaires et le gouvernement pour atteindre les plus vulnérables ?	Niveau de convergence ou/et de complémentarité entre les activités et objectifs de la CTZ et ceux des groupes vulnérables	Revue documentaire, Entretiens (entretien individuel et focus group) avec les informateurs clés, les responsables des structures au niveau local, les bénéficiaires	Les rapports d'activités, plans stratégiques locaux, les partenaires de mise en œuvre	Comparaison des activités et les objectifs de la CTZ par rapport aux - activités et objectifs des structures locales Analyse qualitative (thématiques) des données
2.2. Dans quelle mesure les interventions au niveau communautaire sont alignées avec les objectifs de la Campagne ?	2.2. Dans quelle mesure les interventions au niveau communautaire sont alignées avec les objectifs de la Campagne ?	Nature et types des objectifs de la CTZ Nature et types des objectifs de la CTZ poursuivis dans la communauté	Revue documentaire, Entretiens (entretien individuel et focus group) avec les informateurs clés, les responsables des services étatiques au niveau local, les partenaires de mise en œuvre, les bénéficiaires	Les rapports d'activités, les gestionnaires des programmes de l'UNICEF, les responsables des services étatiques au niveau central, local, les partenaires de mise en œuvre, enquête auprès des bénéficiaires	Comparaison entre les objectifs de la CTZ et les objectifs de la CTZ poursuivis dans la communauté - Analyse qualitative et quantitative des données
2.3. Dans quelle mesure les facteurs contextuels (ex. : stabilité politique, mouvements de la population, etc.) ont-ils été pris en compte lors de la formulation et la mise en œuvre de l'intervention ?	2.3. 1. Dans quelle mesure les facteurs contextuels (ex. : stabilité politique, mouvements de la population, etc.) ont-ils été pris en compte lors de la formulation de l'intervention ?	Nature et types des facteurs contextuels pris en compte lors de la formulation de la campagne Nature et types de mesures prises durant la formulation des interventions pour la prise en compte de nouveaux ou émergents facteurs contextuels Effets de ces facteurs contextuels identifiés sur le niveau de cohérence de la CTZ	Revue documentaire, Entretiens (entretien individuel et focus group) avec les informateurs clés, les responsables des services étatiques au niveau central et local, les partenaires de mise en œuvre; UNICEF	Les rapports d'activités, les gestionnaires des programmes de l'UNICEF, les responsables des services étatiques au niveau central, local, les partenaires de mise en œuvre.	Identification des facteurs contextuels pris en compte lors de la formulation et mise en œuvre de la CTZ - Analyse qualitative et quantitative des données

Questions d'évaluation	Sous- questions	Indicateurs	Méthodes de collecte des données	Sources des données	Approches d'analyse des données
	2.3. 2. Dans quelle mesure les facteurs contextuels (ex. : stabilité politique, mouvements de la population, etc.) ont-ils été pris en compte lors de la mise en œuvre de l'intervention ?	Nature et types de mesures prises durant la mise en œuvre des interventions pour la prise en compte de nouveaux ou émergents facteurs contextuels Effets de ces facteurs contextuels identifiés sur le niveau de cohérence de la CTZ	Revue documentaire, Entretiens (entretien individuel et focus group) avec les informateurs clés, les responsables des services étatiques au niveau central et local, les partenaires de mise en œuvre; UNICEF	Les rapports d'activités, les gestionnaires des programmes de l'UNICEF, les responsables des services étatiques au niveau central, local, les partenaires de mise en œuvre.	Identification des facteurs contextuels pris en compte lors de la formulation et mise en œuvre de la CTZ - Analyse qualitative (thématique) et quantitative (fréquences) des données
3. Efficacité					
3.1. Dans quelle mesure la campagne tolérance zéro a-t-elle atteint ses objectifs ? (S'il y en a qui sont plus performants que d'autres, veuillez les préciser). Dans le cas où les objectifs n'auraient pas été atteints, quelles sont les raisons et les orientations qui justifieraient la poursuite (ou non) de ces interventions ?	3.1.1. Dans quelle mesure la campagne tolérance zéro a-t-elle atteint ou non ses objectifs ?	Nombre et pourcentage d'atteinte des objectifs prévus de la CTZ	Revue documentaire, Entretiens (entretien individuel et focus group) avec les informateurs clés, les responsables des services étatiques au niveau local, les partenaires de mise en œuvre; UNICEF, les bénéficiaires	Les rapports d'activités, MICS 5, les données de routine (UNICEF, MASMF) les gestionnaires des programmes de l'UNICEF, les responsables des services étatiques au niveau central, local, les partenaires de mise en œuvre, enquêtes auprès des bénéficiaires.	Comparaison des objectifs de la CTZ atteints à ceux planifiés - Les raisons et orientations pour poursuivre les interventions Analyse quantitative et qualitative des données
	3.1. 2. Certains objectifs sont-ils plus performants que d'autres, veuillez les préciser.)	Nombre et pourcentage des objectifs performants de la CTZ	Revue documentaire,	Les rapports d'activités, MICS 5, les données de routine (UNICEF, MASMF) les gestionnaires des programmes de l'UNICEF, les responsables des services étatiques au niveau central, local, les partenaires de mise en œuvre, enquêtes auprès des bénéficiaires.	- Les objectifs atteints Analyse quantitative et qualitative des données
	3.1.3. Dans le cas où certains objectifs n'auraient pas été atteints, quelles sont les raisons ?	Nature et types des raisons et orientations pour poursuivre les interventions	Revue documentaire, Entretiens (entretien individuel et focus group) avec les informateurs clés, les responsables des services étatiques au niveau local, les partenaires de mise en œuvre; UNICEF, les bénéficiaires	Les rapports d'activités, MICS 5, les données de routine (UNICEF, MASMF) les gestionnaires des programmes de l'UNICEF, les responsables des services étatiques au niveau central, local, les partenaires de mise en œuvre, enquêtes auprès des bénéficiaires.	- Les raisons et orientations pour poursuivre les interventions Analyse quantitative et qualitative des données
	3.1.3. Dans le cas où certains objectifs n'auraient pas été atteints, quelles sont orientations pour la poursuite (ou non) de ces interventions ?	Nature et types des raisons et orientations pour poursuivre les interventions	Entretiens (entretien individuel et focus group) avec les informateurs clés, les responsables des services étatiques au niveau local, les partenaires de mise en œuvre; UNICEF, les bénéficiaires	Les rapports d'activités, MICS 5, les données de routine (UNICEF, MASMF) les gestionnaires des programmes de l'UNICEF, les responsables des services étatiques au niveau central, local, les partenaires de mise en œuvre, enquêtes auprès des bénéficiaires.	- Les raisons et orientations pour poursuivre les interventions Analyse quantitative et qualitative des données
3.2. Quels sont les résultats attendus et inattendus (positifs et	3.2. 1. Quels sont les résultats attendus (positifs et négatifs) produits par la campagne ?	Nombre et pourcentage des résultats produits	Revue documentaire, Entretiens (entretien individuel et focus group) avec les informateurs clés, les	Les rapports d'activités, MICS 5, les données de routine (UNICEF, MASMF) les gestionnaires des programmes de l'Unicef, les	Comparaison des résultats produits par rapport aux résultats planifiés Analyse quantitative et qualitative des données

Questions d'évaluation	Sous- questions	Indicateurs	Méthodes de collecte des données	Sources des données	Approches d'analyse des données
négatifs) produits par la campagne ?			responsables des services étatiques au niveau local, les partenaires de mise en œuvre; UNICE, les bénéficiaires	responsables des services étatiques au niveau central, local, les partenaires de mise en œuvre, enquêtes auprès des bénéficiaires.	
	3.2. 2. Quels sont les résultats inattendus (positifs et négatifs) produits par la campagne ?	Nombre et pourcentage des résultats produits	Revue documentaire, Entretiens (entretien individuel et focus group) avec les informateurs clés, les responsables des services étatiques au niveau local, les partenaires de mise en œuvre; UNICE, les bénéficiaires	Les rapports d'activités, MICS 5, les données de routine (UNICEF, MASMF) les gestionnaires des programmes de l'Unicef, les responsables des services étatiques au niveau central, local, les partenaires de mise en œuvre, enquêtes auprès des bénéficiaires.	Comparaison des résultats produits par rapport aux résultats planifiés Analyse quantitative et qualitative des données
3.3. Quelles sont les causes majeures expliquant les résultats (positifs/négatifs) obtenus dans le cadre de la CTZ ?	3.3. Quelles sont les causes majeures expliquant les résultats (positifs/négatifs) obtenus dans le cadre de la CTZ ?	Nature et types des causes explicatives des résultats de la CTZ	Revue documentaire, Entretiens (entretien individuel et focus group) avec les informateurs clés, les responsables des services étatiques au niveau local, les partenaires de mise en œuvre; UNICEF, les bénéficiaires	Les rapports d'activités, MICS 5, les données de routine (UNICEF, MASMF) les gestionnaires des programmes de l'UNICEF, les responsables des services étatiques au niveau central, local, les partenaires de mise en œuvre, enquêtes auprès des bénéficiaires.	Identification des causes explicatives des résultats produits Analyse et quantitative et qualitative des données
3.4. Quelles sont les forces et faiblesses dans la mise en œuvre des stratégies relativement : (i) au contexte (politique, socioéconomique, socioculturel...); (ii) à l'offre de services de qualité; (iii) à la demande et à l'utilisation desdits services ?	3.4. 1. Quelles sont les forces dans la mise en œuvre des stratégies relativement : (i) au contexte (politique, socioéconomique, socioculturel...)? (ii) à l'offre de services de qualité ; (iii) à la demande et à l'utilisation desdits services ?	Nature et types des forces et faiblesses dans la mise en œuvre des stratégies	Revue documentaire, Entretiens (entretien individuel et focus group) avec les informateurs clés, les responsables des services étatiques au niveau local, les partenaires de mise en œuvre; UNICEF	Les rapports d'activités, les gestionnaires des programmes de l'UNICEF, les responsables des services étatiques au niveau central, local, les partenaires de mise en œuvre	Identification des forces et faiblesses dans la mise en œuvre des stratégies Analyse qualitative des données
	3.4. Quelles sont les faiblesses dans la mise en œuvre des stratégies relativement : (i) au contexte (politique, socioéconomique, socioculturel...)? (ii) à l'offre de services de qualité ; (iii) à la demande et à l'utilisation desdits services ?				
3.5. Quels sont les effets induits (attendus et inattendus) de la mise en œuvre des stratégies notamment en termes : (i) d'engagement des communautés, du gouvernement et des organisations de la société civile en faveur de la lutte contre le mariage et les violences de manière générale ; (ii) d'évolution	3.5. 1. Quels sont les effets induits (attendus) de la mise en œuvre des stratégies notamment en termes : (i) d'engagement des communautés, du gouvernement et des organisations de la société civile en faveur de la lutte contre le mariage et les violences de manière générale ; (ii) d'évolution des droits à la protection de l'enfant ?	Nature et types des effets induits (attendus) de la mise en œuvre des stratégies	Revue documentaire, Entretiens (entretien individuel et focus group) avec les informateurs clés, les responsables des services étatiques au niveau local, les partenaires de mise en œuvre; UNICEF, les bénéficiaires	Les rapports d'activités, MICS 5, les données de routine (UNICEF, MASMF) les gestionnaires des programmes de l'UNICEF, les responsables des services étatiques au niveau central, local, les partenaires de mise en œuvre, enquêtes auprès des bénéficiaires.	Identification des effets induits (attendus) de la mise en œuvre des stratégies Analyse et quantitative et qualitative des données

Questions d'évaluation	Sous-questions	Indicateurs	Méthodes de collecte des données	Sources des données	Approches d'analyse des données
de la demande et de l'utilisation des services sociaux de base essentiels pour la réalisation des droits à la protection de l'enfant ?	3.5. 2. Quels sont les effets induits (inattendus) de la mise en œuvre des stratégies notamment en termes : (i) d'engagement des communautés, du gouvernement et des organisations de la société civile en faveur de la lutte contre le mariage et les violences de manière générale ; (ii) d'évolution de la demande et de l'utilisation des services sociaux de base essentiels pour la réalisation des droits à la protection de l'enfant ?	Nature et types des effets induits (inattendus) de la mise en œuvre des stratégies	Revue documentaire, Entretiens (entretien individuel et focus group) avec les informateurs clés, les responsables des services étatiques au niveau local, les partenaires de mise en œuvre; UNICEF, les bénéficiaires	Les rapports d'activités, MICS 5, les données de routine (UNICEF, MASMF) les gestionnaires des programmes de l'UNICEF, les responsables des services étatiques au niveau central, local, les partenaires de mise en œuvre, enquêtes auprès des bénéficiaires.	Identification des effets induits (inattendus) de la mise en œuvre des stratégies Analyse quantitative et qualitative des données
3.6. Quels sont les ajustements majeurs à apporter aux interventions de la CTZ en cours de mise en œuvre pour améliorer significativement les stratégies de lutte contre le mariage des enfants ?	3.6. Quels sont les ajustements majeurs à apporter aux interventions de la CTZ en cours de mise en œuvre pour améliorer significativement les stratégies de lutte contre le mariage des enfants ?	Natures et types des faiblesses identifiées qui ont impacté sur l'efficacité des stratégies de lutte contre le mariage des enfants mises en œuvre à travers la CTZ	Revue documentaire, Entretiens (entretien individuel et focus group) avec les informateurs clés, les responsables des services étatiques au niveau local, les partenaires de mise en œuvre; UNICEF, les bénéficiaires	Les rapports d'activités, les gestionnaires des programmes de l'UNICEF, les responsables des services étatiques au niveau central, local, les partenaires de mise en œuvre	Identification des ajustements majeurs à apporter aux interventions de la CTZ Analyse qualitative des données
3.7. Dans quelle mesure les activités appuyées par l'UNICEF et les partenaires ont-elles permis aux enfants et aux femmes les plus vulnérables d'avoir accès aux services de protection de l'enfant dans le cadre de la CTZ en lien avec la composante de programme Protection de l'enfant ?	3.7. Dans quelle mesure les activités appuyées par l'UNICEF et les partenaires ont-elles permis aux enfants et aux femmes les plus vulnérables d'avoir accès aux services de protection de l'enfant dans le cadre de la CTZ en lien avec la composante de programme Protection de l'enfant ?	Nombre et pourcentage des activités appuyées par l'UNICEF et les partenaires	Revue documentaire, Entretiens (entretien individuel et focus group) avec les informateurs clés, les responsables des services étatiques au niveau local, les partenaires de mise en œuvre; UNICEF, les bénéficiaires	Les rapports d'activités, MICS 5, les données de routine (UNICEF, MASMF) les gestionnaires des programmes de l'UNICEF, les responsables des services étatiques au niveau central, local, les partenaires de mise en œuvre, enquêtes auprès des bénéficiaires.	Identification des activités appuyées par l'UNICEF et les partenaires dont les enfants et les femmes les plus vulnérables ont eu accès lors de la CTZ Analyse et quantitative et qualitative des données
3.8. Quels sont les facteurs (internes et externes à l'UNICEF) qui ont le plus contribué à la réalisation des objectifs envisagés de la campagne ?	3.8.1. Quels sont les facteurs (internes à l'UNICEF) qui ont le plus contribué à la réalisation des objectifs envisagés de la campagne ?	Nature et types des facteurs (internes et externes à l'UNICEF) de la réalisation des objectifs de la campagne	Entretiens individuels avec UNICEF (les gestionnaires, les responsables de suivi évaluation, la représentante résidente)	Les gestionnaires des programmes de l'UNICEF, les responsables des services étatiques au niveau central, local, les partenaires de mise en œuvre, enquêtes auprès des bénéficiaires.	Identification des facteurs (internes et externes à l'UNICEF) de la réalisation des objectifs de la campagne Analyse qualitative des données
	3.8. 2. Quels sont les facteurs (externes à l'UNICEF) qui ont le plus contribué à la réalisation des objectifs envisagés de la campagne ?	Nature et types des facteurs (internes et externes à l'UNICEF) de la réalisation des objectifs de la campagne	Entretiens individuels avec UNICEF (les gestionnaires, les responsables de suivi évaluation, la représentante résidente)	Les gestionnaires des programmes de l'UNICEF, les responsables des services étatiques au niveau central, local, les partenaires de mise en œuvre, enquêtes auprès des bénéficiaires.	Identification des facteurs (internes et externes à l'UNICEF) de la réalisation des objectifs de la campagne Analyse qualitative des données
3.9. Quels sont les facteurs (internes et externes à l'UNICEF) qui ont le plus entravé la réalisation des objectifs envisagés de la campagne ?	3.9. 1. Quels sont les facteurs internes à l'UNICEF qui ont le plus entravé la réalisation des objectifs envisagés de la campagne ?	Nature et types des facteurs (internes et externes à l'UNICEF) entravant la réalisation des objectifs de la campagne	Entretiens individuels avec UNICEF (les gestionnaires, les responsables de suivi évaluation, la représentante résidente),	Les gestionnaires des programmes de l'UNICEF, les responsables des services étatiques au niveau central, local, les partenaires de mise en œuvre, enquêtes auprès des bénéficiaires.	Identification des facteurs (internes et externes à l'UNICEF) entravant de la réalisation des objectifs de la campagne Analyse qualitative des données

Questions d'évaluation	Sous- questions	Indicateurs	Méthodes de collecte des données	Sources des données	Approches d'analyse des données
	3.9. 2. Quels sont les facteurs externes à l'UNICEF qui ont le plus entravé la réalisation des objectifs envisagés de la campagne ?	Nature et types des facteurs (internes et externes à l'UNICEF) entravant la réalisation des objectifs de la campagne	Entretiens individuels avec UNICEF (les gestionnaires, les responsables de suivi évaluation, la représentante résidente),	Les gestionnaires des programmes de l'UNICEF, les responsables des services étatiques au niveau central, local, les partenaires de mise en œuvre, enquêtes auprès des bénéficiaires.	Identification des facteurs (internes et externes à l'UNICEF) entravant de la réalisation des objectifs de la campagne Analyse qualitative des données
3.10 Dans quelle mesure les partenaires et partenariats stratégiques ont-ils contribué à la réalisation des résultats de la CTZ ?	3.10 Dans quelle mesure les partenaires et partenariats stratégiques ont-ils contribué à la réalisation des résultats de la CTZ ?	Nature et types d'Engagement des partenaires et partenariat	Entretiens (individuels) avec les informateurs clés, les responsables des services étatiques au niveau local, les partenaires de mise en œuvre, UNICEF	Les gestionnaires des programmes de l'UNICEF, les responsables des services étatiques au niveau central, local, les partenaires de mise en œuvre	Examen de l'engagement des partenaires et partenariat Analyse qualitative des données
3.11 Quelles sont les bonnes pratiques ou leçons apprises dans l'atteinte des stratégies de la CTZ ?	3.11 Quelles sont en matière d'efficacité les bonnes pratiques ou leçons apprises dans l'atteinte des stratégies de la CTZ ?	Nature et types des bonnes pratiques et leçons apprises Nature et types des stratégies de la CTZ	Entretiens (entretiens individuels) avec les informateurs clés, les responsables des services étatiques au niveau local, les partenaires de mise en œuvre, UNICEF	Les gestionnaires des programmes de l'UNICEF, les responsables des services étatiques au niveau central, local, les partenaires de mise en œuvre	Identification des: -Les bonnes pratiques et leçons apprises dans l'atteinte des stratégies de la CTZ Analyse qualitative des données
4. Efficience					
4.1. Dans quelle mesure les stratégies mises en œuvre au cours de la CTZ ont-elles permis d'assurer la rationalisation de l'utilisation des ressources financières, les ressources humaines et les fournitures ? Ces ressources étaient-elles : -suffisantes (quantité) ? -adéquates (qualité) ? -distribué/déployé en temps opportun ?	4.1. 1. Dans quelle mesure les stratégies mises en œuvre au cours de la CTZ ont-elles permis d'assurer la rationalisation de l'utilisation des ressources financières, les ressources humaines et les fournitures ?	Nombre et pourcentage des stratégies mises en œuvre au cours de la CTZ Nombre et pourcentage des ressources financières, les ressources humaines et les fournitures	Entretiens (individuels) avec les informateurs clés, les responsables des services étatiques au niveau local, les partenaires de mise en œuvre, UNICEF	Les gestionnaires des programmes de l'UNICEF, les responsables des services étatiques au niveau central, local, les partenaires de mise en œuvre	Comparaison de l'atteinte des stratégies mises en œuvre au cours de la CTZ par rapport aux ressources financières, les ressources humaines et les fournitures Analyse et quantitative et qualitative des données
	4.1. 2. Comment ces ressources étaient-elles : -suffisantes (quantité) ? -adéquates (qualité) ? -distribué/déployé en temps opportun ?	Quantités et qualités de ressources (financières, humaines et matérielles)	Entretiens (individuels) avec les informateurs clés, les responsables des services étatiques au niveau local, les partenaires de mise en œuvre, UNICEF	Les gestionnaires des programmes de l'UNICEF, les responsables des services étatiques au niveau central, local, les partenaires de mise en œuvre	Comparaison de l'atteinte des stratégies mises en œuvre au cours de la CTZ par rapport aux ressources financières, les ressources humaines et les fournitures Analyse et quantitative et qualitative des données
4.2. Y avait-il d'autres stratégies alternatives qui auraient pu être mises en place pour atteindre le même niveau de résultat, mais à un moindre coût ?	4.2. Y avait-il d'autres stratégies alternatives qui auraient pu être mises en place pour atteindre le même niveau de résultat, mais à un moindre coût ?	Nombre et pourcentage des stratégies alternatives identifiées par les parties prenantes et bénéficiaires attendus	Entretiens (individuels) avec les informateurs clés, les responsables des services étatiques au niveau local, les partenaires de mise en œuvre, UNICEF	Les gestionnaires des programmes de l'UNICEF, les responsables des services étatiques au niveau central, local, les partenaires de mise en œuvre	Identification des stratégies alternatives par rapport aux résultats atteints à moindre coûts Analyse et quantitative et qualitative des données
4.3. En quoi les facteurs (internes et externes) à l'UNICEF en termes de synergies intersectorielles, le partenariat stratégique et les mécanismes de coordination et de gestion de la CTZ ont-ils affecté l'utilisation des ressources pour la	4.3.1. Quelles ont été les synergies intersectorielles, le partenariat stratégique et les mécanismes de coordination et de gestion de la CTZ ?	Nature et types des synergies intersectorielles qui ont été mis à profit dans le cadre de la CTZ et nature de la valeur ajoutée (ou non) apportée à l'utilisation des ressources Nature et types de partenariat stratégique qui ont été mis à profit dans le cadre de la CTZ et nature de la valeur ajoutée (ou	Entretiens (individuels) avec les informateurs clés, les responsables des services étatiques au niveau local, les partenaires de mise en œuvre, UNICEF	Les gestionnaires des programmes de l'UNICEF, les responsables des services étatiques au niveau central, local, les partenaires de mise en œuvre	Comparaison des synergies intersectorielles - Le partenariat stratégique - Les mécanismes de coordination et de gestion de la CTZ Par rapport - Les ressources financières, les ressources humaines et les fournitures

Questions d'évaluation	Sous- questions	Indicateurs	Méthodes de collecte des données	Sources des données	Approches d'analyse des données
mise en œuvre des interventions de la campagne ?		non) apportée à l'utilisation des ressources Nature et types des mécanismes de coordination et de gestion de la CTZ qui ont été mise à profit dans le cadre de la CTZ et nature de la valeur ajoutée (ou non) apportée à l'utilisation des ressources			Analyse qualitative et quantitative des données
	4.3.2. En quoi ces synergies ont-ils affecté l'utilisation des ressources pour la mise en œuvre des interventions de la campagne ?	Nature et types des synergies Quantité et qualité des ressources de la CTZ	Entretiens (individuels) avec les informateurs clés, les responsables des services étatiques au niveau local, les partenaires de mise en œuvre, UNICEF	Les gestionnaires des programmes de l'UNICEF, les responsables des services étatiques au niveau central, local, les partenaires de mise en œuvre	Comparaison des synergies intersectorielles - Le partenariat stratégique - Les mécanismes de coordination et de gestion de la CTZ Par rapport - Les ressources financières, les ressources humaines et les fournitures Analyse qualitative et quantitative des données
4.4. Quels sont les facteurs (internes et externes à l'UNICEF) qui ont le plus entravé l'atteinte à moindre coût des résultats de la campagne ?	4.4.1. Quels sont les facteurs (internes à l'UNICEF) qui ont le plus entravé l'atteinte à moindre coût des résultats de la campagne ?	Nature et types des facteurs ayant entravé les résultats de la campagne	Entretiens individuels avec UNICEF (les gestionnaires, les responsables de suivi évaluation, la représentante résidente),	Les gestionnaires des programmes de l'UNICEF	Identification des facteurs (internes et externes à l'UNICEF) ayant entravé l'atteinte des résultats à moindre coût lors de la campagne
	4.4.2. Quels sont les facteurs (externes à l'UNICEF) qui ont le plus entravé l'atteinte à moindre coût des résultats de la campagne ?	Nature et types des facteurs ayant entravé les résultats de la campagne	Entretiens individuels avec UNICEF (les gestionnaires, les responsables de suivi évaluation, la représentante résidente),	Les gestionnaires des programmes de l'UNICEF	Identification des facteurs (internes et externes à l'UNICEF) ayant entravé l'atteinte des résultats à moindre coût lors de la campagne
5. Effet/Impact					
5.1. Dans quelle mesure la CTZ a-t-elle contribué à la création d'un environnement protecteur contre le mariage des enfants pour les filles/adolescents tel que stipulé par la vision de la composante de programme et de la Politique Nationale de protection des enfants ?	5.1. 1. Dans quelle mesure la CTZ a-t-elle contribué à la création d'un environnement protecteur contre les ME pour les filles/adolescents tel que stipulé par la vision de la composante de programme ?	Nature et types de mesures prises par la CTZ pour contribuer à la création d'un environnement protecteur en référence à la vision programmatique Nature et type des effets auquel la CTZ a contribué : - Au niveau communautaire (et au sein des ménages desservis par le programme)	Revue documentaire, Entretiens (entretien individuel et focus group) avec les informateurs clés, les responsables des services étatiques au niveau local, les partenaires de mise en œuvre; UNICEF, les bénéficiaires	Les rapports d'activités, les gestionnaires des programmes de l'UNICEF, les responsables au niveau central, local, les partenaires de mise en œuvre, enquêtes auprès des bénéficiaires.	Description de l'environnement protecteur contre les ME pour les filles/adolescents dont la CTZ a contribué en rapport avec la vision de la composante de programme Analyse et quantitative et qualitative des données
	5.1. 2. Dans quelle mesure la CTZ a-t-elle contribué à la création d'un environnement protecteur contre les ME pour les filles/adolescents tel que stipulé par la Politique Nationale de protection des enfants ?	Nature et types de mesures prises par la CTZ pour contribuer à la création d'un environnement protecteur en référence à la Politique Nationale de protection des enfants Nature et type des effets auquel la CTZ a contribué au niveau central	Revue documentaire, Entretiens (entretien individuel et focus group) avec les informateurs clés, les responsables des services étatiques au niveau local, les partenaires de mise en œuvre; UNICEF, les bénéficiaires	Les rapports d'activités, les gestionnaires des programmes de l'UNICEF, les responsables des services étatiques au niveau central, les partenaires de mise en œuvre, enquêtes auprès des bénéficiaires.	Description de l'environnement protecteur contre les ME pour les filles/adolescents dont la CTZ a contribué en rapport avec la Politique Nationale de protection des enfants Analyse et quantitative et qualitative des données

Questions d'évaluation	Sous- questions	Indicateurs	Méthodes de collecte des données	Sources des données	Approches d'analyse des données
5.2. Quels sont les changements positifs et négatifs à moyen et long terme observés chez les bénéficiaires : au niveau des populations surtout les groupes défavorisés dans les communes de couverture de la CTZ ?	5.2.1. Quels sont les changements positifs à moyen ou long terme observés au niveau des populations ?	Types et nombre des changements positifs à moyen ou longs termes identifiés au niveau des bénéficiaires directs attendues (titulaires de droits et porteurs d'obligations)	Revue documentaire, Entretiens (entretien individuel et focus group) avec les informateurs clés, les responsables des services étatiques au niveau local, les partenaires de mise en œuvre; UNICEF, les bénéficiaires	Les rapports d'activités, les gestionnaires des programmes de l'UNICEF, les responsables des services étatiques au niveau central, local, les partenaires de mise en œuvre, enquêtes auprès des bénéficiaires.	Identification des changements positifs et négatifs à moyen et long terme de la CTZ Analyse et quantitative et qualitative des données
	5.2. 2. Quels sont les changements négatifs à moyen ou long terme observés au niveau des populations ?	Types et nombre des changements positifs et négatifs à moyen et long terme identifiés au niveau des bénéficiaires directs attendues (titulaires de droits et porteurs d'obligations)	Revue documentaire, Entretiens (entretien individuel et focus group) avec les informateurs clés, les responsables des services étatiques au niveau local, les partenaires de mise en œuvre; UNICEF, les bénéficiaires	Les rapports d'activités, les gestionnaires des programmes de l'UNICEF, les responsables des services étatiques au niveau central, local, les partenaires de mise en œuvre, enquêtes auprès des bénéficiaires.	Identification des changements positifs et négatifs à moyen et long terme de la CTZ Analyse et quantitative et qualitative des données
	5.2. 3. Quels sont les changements positifs ou négatifs à moyen et long terme observés chez les groupes défavorisés ?	Types et nombre des changements positifs ou négatifs à moyen et long terme identifiés au niveau des bénéficiaires directs attendues (titulaires de droits et porteurs d'obligations)	Revue documentaire, Entretiens (entretien individuel et focus group) avec les informateurs clés, les responsables des services étatiques au niveau local, les partenaires de mise en œuvre; UNICEF, les bénéficiaires	Les rapports d'activités, les gestionnaires des programmes de l'UNICEF, les responsables des services étatiques au niveau central, local, les partenaires de mise en œuvre, enquêtes auprès des bénéficiaires.	Identification des changements positifs et négatifs à moyen et long terme de la CTZ Analyse et quantitative et qualitative des données
5.3. Dans quelle mesure ces changements positifs pendant la mise en œuvre de la CTZ observés chez les bénéficiaires correspondent-ils aux résultats escomptés ou planifiés ?	5.3. Dans quelle mesure ces changements positifs à moyen et long termes observés chez les bénéficiaires correspondent-ils aux résultats escomptés ou planifiés ?	Nature et type de changement identifiés depuis le début de la mise en œuvre de la CTZ	Revue documentaire, Entretiens (entretien individuel et focus group) avec les informateurs clés, les responsables des services étatiques au niveau local, les partenaires de mise en œuvre; UNICEF	Les rapports d'activités, ToC, les gestionnaires des programmes de l'UNICEF, les responsables des services étatiques au niveau central, local, les partenaires de mise en œuvre.	Étude du lien entre les changements positifs et négatifs à moyen et long terme, et les résultats escomptés ou planifiés Analyse et quantitative et qualitative des données
5.4. Quelles sont les interventions/stratégies qui ont produit le plus de changements positifs à moyen et long terme de manière significative et quels sont les moyens qui ont été employés/mis à disposition pour produire ces changements ?	5.4. 1. Quelles sont les interventions/stratégies qui ont produit le plus de changements positifs à moyen ou long terme de manière significative ?	Types d'interventions/stratégies Types de changements positifs identifiés	Revue documentaire, Entretiens (entretiens individuels) avec les informateurs clés, les responsables des services étatiques au niveau local, les partenaires de mise en œuvre; UNICEF	Les rapports d'activités, les gestionnaires des programmes de l'UNICEF, les responsables des services étatiques au niveau central, local, les partenaires de mise en œuvre.	Étude du lien entre les changements positifs et négatifs à moyen et long terme, et les stratégies déployées. Analyse et quantitative et qualitative des données
	5.4. 2. Quels sont les moyens qui ont été employés / mis à disposition pour produire ces changements ?	Types d'interventions/stratégies Ressources utilisées	Revue documentaire, Entretiens (entretiens individuels) avec les informateurs clés, les responsables des services étatiques au niveau local, les partenaires de mise en œuvre; UNICEF	Les rapports d'activités, les gestionnaires des programmes de l'UNICEF, les responsables des services étatiques au niveau central, local, les partenaires de mise en œuvre.	Étude du lien entre les changements positifs et négatifs à moyen et long terme, et les stratégies déployées. Analyse et quantitative et qualitative des données
5.5. Comment la mise en œuvre de la CTZ a-t-elle influencé le système national de protection de l'enfant ?	5.5. Comment la mise en œuvre de la CTZ a-t-elle influencé le système national de protection de l'enfant ?	Résultats de la CTZ Système national de protection de l'enfant	Revue documentaire, Entretiens (entretiens individuels) avec les informateurs clés, les responsables des services étatiques au niveau local, les partenaires de mise en œuvre; UNICEF	Les rapports d'activités, les gestionnaires des programmes de l'UNICEF, les responsables des services étatiques au niveau central, local, les partenaires de mise en œuvre.	Contribution des résultats de la CTZ par rapport au système national de protection de l'enfant Analyse qualitative des données

Questions d'évaluation	Sous-questions	Indicateurs	Méthodes de collecte des données	Sources des données	Approches d'analyse des données
5.6. Quelles sont les causes qui freinent la lutte contre le mariage et les violences des enfants ?	5.6. Quelles sont les causes qui freinent la lutte contre le mariage et les violences des enfants ?	Nombre et nature des facteurs qui freinent la lutte contre le mariage et les violences des enfants (par type de facteurs)	Revue documentaire, Entretiens (entretien individuel et focus group) avec les informateurs clés, les responsables des services étatiques au niveau local, les partenaires de mise en œuvre; UNICEF, les bénéficiaires	Les rapports d'activités, les questionnaires des programmes de l'UNICEF, les responsables des services étatiques au niveau central, local, les partenaires de mise en œuvre, enquêtes auprès des bénéficiaires.	Identification des causes de la lutte contre le mariage et les violences des enfants Analyse quantitative et qualitative des données
6. Durabilité					
6.1. Comment l'UNICEF a-t-il intégré des mesures pour que les activités mises en œuvre dans le cadre de la CTZ puissent se poursuivre à l'avenir sans l'appui de l'UNICEF ?	6.1. Comment l'UNICEF a-t-il intégré des mesures pour que les activités mises en œuvre dans le cadre de la CTZ puissent se poursuivre à l'avenir sans l'appui de l'UNICEF ?	Natures des mesures de durabilité intégrées dans la cadre de la mise en œuvre Niveau de contribution des structures étatiques au niveau décentralisé et central	Revue documentaire, Entretiens (entretiens individuels) avec les informateurs clés, les responsables des services étatiques au niveau local, les partenaires de mise en œuvre; UNICEF	Les rapports d'activités, les questionnaires des programmes de l'UNICEF, les responsables des services étatiques au niveau central, local, les partenaires de mise en œuvre.	Identification des mesures de durabilité dans les activités de la CTZ Analyse quantitative et qualitative des données
6.2. Dans quelle mesure les activités de la campagne ont-elles été reproduites par le gouvernement et d'autres partenaires ?	6.2. Dans quelle mesure les activités de la campagne ont-elles été reproduites par le gouvernement ?	Nature et types d'activités mises en œuvre par le gouvernement	Entretiens (entretien individuel) avec les informateurs clés, les responsables des services étatiques au niveau local,	Les rapports d'activités, les questionnaires des programmes de l'UNICEF, les responsables des services étatiques au niveau central, local	Identification des activités de la CTZ reproduites par le gouvernement et autres partenaires Analyse quantitative et qualitative des données
	6.2. Dans quelle mesure les activités de la campagne ont-elles été reproduites par les ONG partenaires ?	Nature et types d'activités mises en œuvre par le gouvernement	Entretiens (entretien individuel) avec les informateurs clés, les partenaires de mise en œuvre.	Les rapports d'activités, les questionnaires des programmes de l'UNICEF, les partenaires de mise en œuvre	Identification des activités de la CTZ reproduites par les partenaires Analyse quantitative et qualitative des données
6.3. Quels sont les principaux facteurs ayant influencé l'adhésion des bénéficiaires et autres parties prenantes à l'adoption de la campagne ?	6.3. Quels sont les principaux facteurs ayant influencé l'adhésion des bénéficiaires et autres parties prenantes à l'adoption de la campagne ?	Nature et type des contributions supportant la durabilité des interventions et de la campagne ctz : - Des communautés - Des bénéficiaires attendus - Des partenaires	Revue documentaire, Entretiens (entretien individuel et focus group) avec les informateurs clés, les responsables des services étatiques au niveau local, les partenaires de mise en œuvre; UNICEF, les bénéficiaires	Les rapports d'activités, les questionnaires des programmes de l'UNICEF, les responsables des services étatiques au niveau central, local, les partenaires de mise en œuvre, enquêtes auprès des bénéficiaires.	Examen du lien entre les principaux facteurs d'adhésion des bénéficiaires et les activités de la CTZ Analyse quantitative et qualitative des données
6.4. Dans quelle mesure existe-t-il des mécanismes fonctionnels au niveau des services techniques étatiques, des ONG partenaires et des communautés pour pérenniser les acquis de la CTZ ?	6.4. 1. Existe-t-il des mécanismes fonctionnels au niveau des services techniques étatiques, pour pérenniser les acquis de la CTZ ?	Types et nature des mécanismes fonctionnels au niveau des services techniques étatiques,	Entretiens (entretien individuel et focus group) avec les informateurs clés, les responsables des services étatiques au niveau central, les partenaires de mise en œuvre; UNICEF,	Les rapports d'activités, les questionnaires des programmes de l'UNICEF, les responsables des services étatiques au niveau central, local, les partenaires de mise en œuvre.	Identification de la pérennisation : -Les mécanismes fonctionnels au niveau des services techniques étatiques, -Analyse quantitative et qualitative des données
	6.4. 2. Existe-t-il des mécanismes fonctionnels au niveau des ONG partenaires pour pérenniser les acquis de la CTZ ?	Types et nature des mécanismes fonctionnels au niveau des ONG partenaires	Entretiens (entretien individuel et focus group) avec les informateurs clés, les partenaires de mise en œuvre; UNICEF, les bénéficiaires	Les rapports d'activités, les questionnaires des programmes de l'UNICEF, les partenaires de mise en œuvre, enquêtes auprès des bénéficiaires.	Identification de la pérennisation : -Les mécanismes fonctionnels au niveau des ONG partenaires Analyse quantitative et qualitative des données

Questions d'évaluation	Sous-questions	Indicateurs	Méthodes de collecte des données	Sources des données	Approches d'analyse des données
	6.4. 3. Existe-t-il des mécanismes fonctionnels au niveau des communautés pour pérenniser les acquis de la CTZ ?	Types et nature des mécanismes fonctionnels au niveau des communautés	Entretiens (entretien individuel et focus group) avec les informateurs clés, les responsables au niveau local, les bénéficiaires	Les rapports d'activités, les gestionnaires des programmes de l'UNICEF, les responsables au niveau central, local, les partenaires de mise en œuvre, enquêtes auprès des bénéficiaires.	Identification de la pérennisation : -Les mécanismes fonctionnels au niveau des communautés Analyse quantitative et qualitative des données
6.5. Quels ajustements majeurs faudrait-il apporter aux interventions de la CTZ programme actuel (2018-2023) pour assurer la durabilité de ses acquis ?	6.5. Quels ajustements majeurs faudrait-il apporter aux interventions de la CTZ programme actuel (2018-2023) pour assurer la durabilité de ses acquis ?	Nature et types des ajustements majeurs Nature et des acquis de pérennisation	Revue documentaire, Entretiens (entretien individuel et focus group) avec les informateurs clés, les responsables des services étatiques au niveau local, les partenaires de mise en œuvre; UNICEF, les bénéficiaires	Les rapports d'activités, les gestionnaires des programmes de l'UNICEF, les responsables des services étatiques au niveau central, local, les partenaires de mise en œuvre, enquêtes auprès des bénéficiaires.	Identification des ajustements majeurs et les acquis de pérennisation Analyse qualitative des données
6.6. Quelles sont les bonnes pratiques ou leçons apprises permettant la durabilité des stratégies de la CTZ ?	6.7. Quelles sont les bonnes pratiques ou leçons apprises permettant la durabilité des stratégies de la CTZ ?	Types et nature des bonnes pratiques ou leçons apprises dans l'utilisation des stratégies durables de la CTZ	Entretiens (entretien individuel) avec les informateurs clés, les responsables des services étatiques au niveau local, les partenaires de mise en œuvre; UNICEF	Les rapports d'activités, les gestionnaires des programmes de l'UNICEF, les responsables des services étatiques au niveau central, local, les partenaires de mise en œuvre.	Identification des: -Les bonnes pratiques ou leçons apprises les stratégies durables de la CTZ Analyse qualitative des données
7. Genre et droits humains, équité					
7.1. Dans quelle mesure les principes de genre, de droits humains et d'équité ont-ils été dûment intégrés dans la conception et l'exécution du programme ?	7.1.1. Dans quelle mesure le genre, a-t-il été intégré dans la conception du programme ?	Nature et types des principes de genre	Revue documentaire, Entretiens (entretien individuel et focus group) avec les informateurs clés, les responsables des services étatiques au niveau local, les partenaires de mise en œuvre; UNICEF, les bénéficiaires	Les rapports d'activités, les gestionnaires des programmes de l'UNICEF, les responsables des services étatiques au niveau central, local, les partenaires de mise en œuvre, enquêtes auprès des bénéficiaires.	Examen de l'intégration des principes de genre, de droits humains et d'équité intégrés dans la CTZ Analyse qualitative et quantitative des données
	7.1.2. Dans quelle mesure les droits humains ont-ils été dûment intégrés dans la conception du programme ?	Nature et types de droits humains intégrés	Revue documentaire, Entretiens (entretien individuel et focus group) avec les informateurs clés, les responsables des services étatiques au niveau local, les partenaires de mise en œuvre; UNICEF, les bénéficiaires	Les rapports d'activités, les gestionnaires des programmes de l'UNICEF, les responsables des services étatiques au niveau central, local, les partenaires de mise en œuvre, enquêtes auprès des bénéficiaires.	Examen de l'intégration des principes de genre, de droits humains et d'équité intégrés dans la CTZ Analyse qualitative et quantitative des données
	7.1.3. Dans quelle mesure l'équité a-t-elle été intégrée dans la conception du programme ?	Nature et types des principes d'équité intégrés	Revue documentaire, Entretiens (entretien individuel et focus group) avec les informateurs clés, les responsables des services étatiques au niveau local, les partenaires de mise en œuvre; UNICEF, les bénéficiaires	Les rapports d'activités, les gestionnaires des programmes de l'UNICEF, les responsables des services étatiques au niveau central, local, les partenaires de mise en œuvre, enquêtes auprès des bénéficiaires.	Examen de l'intégration des principes de genre, de droits humains et d'équité intégrés dans la CTZ Analyse qualitative et quantitative des données
	7.1.4. Dans quelle mesure les principes de genre, de droits humains et d'équité ont-ils été dûment intégrés dans l'exécution du programme ?	Nature et types des principes de genre, de droits humains et d'équité intégrés	Revue documentaire, Entretiens (entretien individuel et focus group) avec les informateurs clés, les responsables des services étatiques au	Les rapports d'activités, les gestionnaires des programmes de l'UNICEF, les responsables des services étatiques au niveau central,	Examen de l'intégration des principes de genre, de droits humains et d'équité intégrés dans la CTZ Analyse qualitative et quantitative des données

Questions d'évaluation	Sous-questions	Indicateurs	Méthodes de collecte des données	Sources des données	Approches d'analyse des données
			niveau local, les partenaires de mise en œuvre; UNICEF, les bénéficiaires	local, les partenaires de mise en œuvre, enquêtes auprès des bénéficiaires.	
7.2. Dans quelle mesure la CTZ a contribué à réduire les barrières qui empêchent les filles et les femmes d'accéder aux services qu'il met à leur disposition dans les communautés ciblées ?	7.2. Dans quelle mesure la CTZ a contribué à réduire les barrières qui empêchent les filles et les femmes d'accéder aux services qu'il met à leur disposition dans les communautés ciblées ?	Nombre et pourcentage des activités de la CTZ Types et nature des barrières d'accès aux services par les filles et les femmes	Revue documentaire, Entretiens (entretien individuel et focus group) avec les informateurs clés, les responsables des services étatiques au niveau local, les partenaires de mise en œuvre; UNICEF, les bénéficiaires	Les rapports d'activités, les gestionnaires des programmes de l'UNICEF, les responsables des services étatiques au niveau central, local, les partenaires de mise en œuvre, enquêtes auprès des bénéficiaires.	Contribution des activités de la CTZ à lever Les barrières d'accès aux services par les filles et les femmes Analyse qualitative et quantitative des données
8. Coordination et mécanismes de mise en œuvre et de suivi					
8.1. En quoi les interventions de la CTZ ont-elles contribué à renforcer ou améliorer la coordination des acteurs autour des questions de protection de l'enfant et plus précisément celles relatives à la lutte contre le mariage des enfants ?	8.1.1. En quoi les interventions de la CTZ ont-elles contribué à renforcer ou améliorer la coordination des acteurs autour des questions de protection de l'enfant ?	Nature et types des activités de la CTZ Nature de la coordination des acteurs autour des questions de protection de l'enfant	Revue documentaire, Entretiens (entretien individuel) avec les informateurs clés, les responsables des services étatiques au niveau local, les partenaires de mise en œuvre; UNICEF	Les rapports d'activités, les gestionnaires des programmes de l'UNICEF, les responsables des services étatiques au niveau central, local, les partenaires de mise en œuvre.	Contribution des activités de la CTZ à la coordination des acteurs autour des questions de protection de l'enfant Analyse qualitative des données
	8.1.2. En quoi les interventions de la CTZ ont-elles contribué à renforcer ou améliorer la coordination des acteurs autour de la lutte contre le mariage des enfants ?	Nature et types des activités de la CTZ Nature de la coordination des acteurs autour des questions au mariage des enfants	Revue documentaire, Entretiens (entretien individuel) avec les informateurs clés, les responsables des services étatiques au niveau local, les partenaires de mise en œuvre; UNICEF	Les rapports d'activités, les gestionnaires des programmes de l'UNICEF, les responsables des services étatiques au niveau central, local, les partenaires de mise en œuvre.	Contribution des activités de la CTZ à la coordination des acteurs autour des questions de protection de l'enfant Analyse qualitative des données
8.2. Dans quelle mesure les mécanismes de suivi de mise en œuvre et de coordination de la CTZ ont-ils été focalisés sur les résultats ?	8.2. Dans quelle mesure les mécanismes de suivi, de mise en œuvre et de coordination de la CTZ ont-ils été focalisés sur les résultats ?	Types et nature des mécanismes de suivi, de mise en œuvre et de coordination de la CTZ Types des résultats de la CTZ	Revue documentaire, Entretiens (entretien individuel) avec les informateurs clés, les responsables des services étatiques au niveau local, les partenaires de mise en œuvre; UNICEF	Les rapports d'activités, les gestionnaires des programmes de l'UNICEF, les responsables des services étatiques au niveau central, local, les partenaires de mise en œuvre.	Contribution des mécanismes de suivi, de mise en œuvre et de coordination de la CTZ aux résultats de la CTZ Analyse qualitative des données
8.3. Dans quelle mesure les différentes stratégies de suivi-évaluation étaient-elles adaptées pour mesurer les résultats de l'approche ? Et Comment pourraient-elles être améliorées ?	8.3.1. Dans quelle mesure les différentes stratégies de suivi-évaluation étaient-elles adaptées pour mesurer les résultats de l'approche ?	Nature et types des différentes stratégies de suivi-évaluation Nature et types des résultats de la CTZ	Revue documentaire, Entretiens (entretien individuel) avec les informateurs clés, les responsables des services étatiques au niveau local, les partenaires de mise en œuvre; UNICEF	Les rapports d'activités, les gestionnaires des programmes de l'UNICEF, les responsables des services étatiques au niveau central, local, les partenaires de mise en œuvre.	Contribution des différentes stratégies de suivi évaluation aux résultats de la CTZ Analyse qualitative des données
	8.3.2. Dans quelle mesure les différentes stratégies de suivi-évaluation pourraient-elles être améliorées ?	Nature et types des différentes stratégies de suivi-évaluation	Revue documentaire, Entretiens (entretien individuel) avec les informateurs clés, les responsables des services étatiques au niveau local, les partenaires de mise en œuvre; UNICEF	Les rapports d'activités, les gestionnaires des programmes de l'UNICEF, les responsables des services étatiques au niveau central, local, les partenaires de mise en œuvre.	Contribution des différentes stratégies de suivi évaluation aux résultats de la CTZ Analyse qualitative des données

12.3. Liste des personnes interrogées lors de l'évaluation

Tableau: Liste des entretiens

	Structures	Nombre
Départements au niveau central Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM), Ministère de la Justice et de la Législation (MJL), Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP) Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP) Ministère du Travail et de la Fonction Publique (MTFP)	<ol style="list-style-type: none"> 1. DSI/DFEA/MASM 2. DFEA/MASM 3. DGAS/MASM 4. OFFE/MASM 5. DPP/MJL 6. DDHE/MJL 7. DPAF/MJL 8. DPJJE/MJL 9. DGT/MTFP 10. DEC/ANIP 11. DGEC/MISP 12. DGPR/MISP 13. BM/MISP 14. UPMB 	14
Départements décentralisés (directions techniques)	<ol style="list-style-type: none"> 1. DDASM 2. DDP 3. Pères éducateurs 4. U-Report (Réseaux des jeunes) 5. Comités de veille et de dénonciation des cas de violences 6. Relais communautaires 7. Radios locales 	7*7=49
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les leaders religieux 2. Les leaders traditionnels 3. Les enseignants (directeurs) 	3*60=180
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Centres de Promotion Sociale, 2. Centres Intégrés de Prise en charge des VBG (CIPeCS), 3. Centres d'Accueil et de Protection des Enfants (CAPE) 	3*60=180
Les partenaires de mise en œuvre : ONGs et artistes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le réseau CLOSE/ResPESD 2. DEDRAS 3. Autre-Vie 4. Sian-son 5. Médecin du Monde 6. Association des Femmes Avocates du Bénin (AFA-Bénin) 7. Institut des Filles de Marie Auxiliatrice (IFMA) 8. ABMS/PSI 9. Caritas 10. Don Bosco 	10
	Artistes	04

	Structures	Nombre
Les partenaires impliqués : ONG Internationales et Nationales	1. Plan International 2. Care International 3. Educo 4. CIPCRE	04
Agences du Système des Nations Unies	1. UNFPA : 1 3. UNICEF (Section protection : 3; section M&E : 1; section Politiques Sociales : 1; section Education :1; section Survie :1)	08
Autres partenaires (donateurs)	1. Ambassade des Pays-Bas 2. Ambassade de la Belgique	02
Total		451

12.4. Liste des sites de visite

Tableau: Liste des communes, arrondissements et villages de l'échantillon

Communes	Arrondissements	Villages	Echantillon ajusté		
			Hommes	Femmes	Total
GOGOUNOU	BAGOU	BADOU	9	9	18
		NAFAROU	4	4	8
	SORI	KANTAKPARA	4	5	9
	GOGOUNOU	GOGOUNOU	21	22	43
Total 1			38	40	78
KARIMAMA	BOGO-BOGO	BANIKANI	12	12	24
	KARIMAMA	KARIMAMA II	24	25	49
Total 2			35	37	72
MALANVILLE	GAROU	GAROU I	3	3	7
		MOMKASSA	3	3	6
	GUENE	ISSENE	1	1	3
	MADECALI	MADECALI	5	6	11
	MALANVILLE	TASSI TEDJI	17	18	35
		WOURO-HESSO	5	5	10

Communes	Arrondissements	Villages	Echantillon ajusté			
Total 3			35	36	71	
Kandi	ANGARADEBOU	ANGARADEBOU	22	23	44	
	DONWARI	DONWARI PEULH	3	3	7	
	KANDI I	GANDO KOSSIKANA	4	4	9	
	KANDI III	BAKPARA	7	7	14	
Total 4			36	37	73	
Ségbana	LIBANTE	LIBANTE	18	19	36	
	SEGBANA	SEGBANA I	18	19	36	
	LOUGOU	GBASSE	2	2	5	
Total 5			38	40	77	
COBLY	DATORI	DATORI	20	21	41	
	TAPOGA	TAPOGA	14	14	28	
	COBLY	KOUKONTOUGA	4	4	8	
Total 6			37	39	76	
NATITINGOU	KOTAPOUNGA	KOTOPOUNGA	9	9	18	
	KOUANDATA	KOUANDATA	6	6	12	
	NATITINGOU I	TCHIRIMA	14	15	29	
	NATITINGOU IV	KOUDENGOU	5	5	10	
Total 7			33	35	68	
ABOMEY-CALAVI	KPANROUN	KPANROUN CENTRE	0	0	1	
	OUEDO	ALLANSANKOME	0	0	0	
	ABOMEY-CALAVI	AGORI		6	6	12
		SEME		3	3	5
	AKASSATO	ADJAGBO	1	1	1	

Communes	Arrondissements	Villages	Echantillon ajusté		
		GBETAGBO	0	0	1
		HOUKEHONOU	0	0	0
	GLO-DJIGBE	GLO DJIGBE	0	0	1
	GODOMEY	COCOCODJI	3	3	6
		COCOTOMEY	3	4	7
		DEKOUNGBE	3	3	5
		SALAMEY	4	5	9
		TOGBIN	1	2	3
		GODOMEY TOGOUDO	9	9	18
		YLOMAHOUTO	5	5	11
	HEVIE	AKOSSAVIE	0	0	1
		HOUINME	1	1	1
	TOGBA	HOUETO	2	2	4
		HUEGA-AGUE	0	0	1
	ZINVIE	DOKOMEY	0	0	0
Total 8			42	44	86
SO-AVA	AHOMEY-LOKPO	ZOUNGOMEY	3	4	7
	GANVIE II	DAKOMEY	20	21	40
	HOUEDO-AGUEKON	GBEGBOME HOUKEKOME	6	6	11
	SO-AVA	DOGODO	10	11	21
	VEKKY	TCHINANCOMEY	6	6	12
Total 9			45	47	92
TCHAOROU	TCHAOUROU	TCHAOUROU	22	23	46
	SANSON	SANSON	7	8	15

Communes	Arrondissements	Villages	Echantillon ajusté		
	KIKA	KIKA II	6	6	11
Total 10			35	37	72
DASSA-ZOUME	AKOFODJOULE	ATINKPAYE	5	6	11
	KPINGNI	VEDJI	14	15	28
	PAOUIGNAN	AGNANDE	14	15	28
		ZOUTO ATCHERIGBE	7	8	15
Total 11			40	42	83
COTONOU	10ème Arrondissement	KOUHOUNOU	2	2	4
		YENAWA	2	2	3
	11ème Arrondissement	AYIDOTE	0	0	1
	12ème Arrondissement	FIDJROSSE CENTRE	1	1	2
		FIDJROSSE KPOTA	5	5	10
		FIYEGNON II	1	1	1
	13ème Arrondissement	AGLA	6	7	13
		HOUENOUSSOU	1	1	1
	1er Arrondissement	TOKPLEGBE	1	1	1
		TANTO	1	1	2
	2ème Arrondissement	GANKPODO	1	1	2
		YENAWA	1	1	3
	3ème Arrondissement	KPANKPAN	1	1	2
		AGBODJEDO	1	1	2
	4ème Arrondissement	ENAGNON	2	2	4
		DEDOKPO	1	1	2
	6ème Arrondissement	AIDJEDO I	1	1	1

Communes	Arrondissements	Villages	Echantillon ajusté		
		AHOANSORI TOWETA II	1	1	2
		AHOANSORI AGUE	1	1	1
	7ème Arrondissement	Gbenan	1	1	2
	8ème Arrondissement	GBEDAGBA	1	1	2
	9ème Arrondissement	FIFADJI	5	6	11
		ZOGBOHOU	4	4	8
Total 12			39	41	80
ABOMEY	AGBOKPA	DOKON	3	3	6
	ZOUNZONME	ZOUNZONME	2	2	5
	DETOHOU	DETOHOU	2	2	3
	DJEGBE	DJEGBE	19	20	39
	VIDOLE	ADANDOKPODJI	9	10	19
Total 13			35	36	71
Total	58	87	489	511	1000

12.5. Instruments de collecte de données

12.6. Témoignages des personnes victimes les violences, abus sexuels et de mariage des enfants

Introduction et présentation

Je m'appelle Nous sommes ici aujourd'hui dans le cadre de l'évaluation de la Campagne Tolérance Zéro de lutte contre les violences, abus sexuels et le mariage des enfants de l'UNICEF, mise en œuvre entre 2017-2023. Nous souhaiterions échanger avec vous. Cette discussion prendra environ une trentaine (1h30). Toutes les informations que vous nous donnerez resteront strictement confidentielles et ne seront pas partagées avec d'autres personnes en dehors de celles qui sont impliquées dans le programme de l'Unicef. La participation à cette discussion est strictement volontaire et protégée par la loi statistique du Bénin.

Remarque : Il est important de rappeler aux personnes victimes qu'elles ont le droit de refuser de témoigner ou de retirer leur témoignage à tout moment si elles se sentent menacées ou ne souhaitent plus participer à une enquête ou à des procédures judiciaires.

Acceptez-vous partager vos opinions :

1. Localisation

1.1. Département :

1.2. Commune :

1.3. Arrondissement :

1.4. Village :

2. Caractéristiques démographiques

2.1. Quel est votre nom et prénoms

2.2. Âge

2.3. Sexe

2.4. Statut de la victime (matrimonial, handicapé)

3. Questions

Question 1 : Que faites-vous comme travail dans la vie?

.....
.....

Question 2 : Contexte de la violence, des abus sexuels ou du mariage des enfants

- Décrivez brièvement votre situation et votre relation avec l'auteur de la violence, des abus sexuels ou du mariage forcé.....
- Précisez quand et où les incidents ont eu lieu.....
- Indiquez si vous avez déjà signalé les violences ou les abus à une autorité compétente.....

Question 3 : Description des violences, abus sexuels ou du mariage forcé

- Décrivez les différents types de violences ou d'abus dont vous avez été victime.....
- Donnez des détails sur les actes spécifiques qui ont été commis à votre rencontre.....
- Indiquez si vous avez été témoin de violences similaires à l'égard d'autres personnes.....

Question 4 : Conséquences et impact

- Parlez des conséquences physiques, psychologiques et émotionnelles que vous avez subies.....
- Décrivez comment ces violences ou abus ont affecté votre vie quotidienne, vos relations et votre bien-être global.....
- Mentionnez les besoins et les défis auxquels vous êtes confronté(e) en conséquence de ces traumatismes.....

Question 5 : Soutien et recours

- Avez-vous reçu un soutien ou une aide quelconque depuis les incidents ? Si oui, précisez la nature de cette aide.....

- Avez-vous signalé les violences ou les abus à des organismes, à la police ou à des professionnels de la santé ?
- Si vous n'avez pas encore demandé d'aide, indiquez quelles sont vos préoccupations ou vos appréhensions à cet égard.....

Question 6 : Demandes et besoins

- Quelles sont vos principales demandes concernant votre situation actuelle ?.....
- Quel type de soutien, d'assistance ou de protection recherchez-vous ?.....

Avez-vous des besoins particuliers en matière de services médicaux, psychologiques, juridiques ou sociaux ?.....

Question 7 : avez-vous entendu parler de la campagne de lutte contre les violences, abus sexuels et de mariage des enfants ? par qui? Avez-vous été sensibilisés par ces genres de situation?

.....

Question 8 : Avant la campagne, avez-vous été victime des violences, abus sexuels ou de mariage forcé?

.....

Question 9 : Qui / organisation, vous a aidé à surmonter cette épreuve difficile?

.....

Question 10 : Aujourd'hui, sentez-vous capables de dénoncer ce genre de situation?

.....

Question 11 : Connaissez-vous des structures ou personnes auprès desquelles dénoncer les crimes? Si oui pouvez-vous citer quelques-unes de ces structures ou personnes?

.....

Question 12 : Quels messages ou recommandations souhaitez-vous laisser aux autorités du pays ?

.....

Votre consentement pour l'utilisation des informations fournies dans ce témoignage dans le cadre de l'enquête, de l'assistance et du soutien nécessaires.

- Précisez si vous souhaitez que votre identité reste confidentielle lors de toute utilisation ultérieure de ces informations.....

Signature de la personne victime : _____ **Date :** _____

12.7. Autorisation parentale de participation à l'enquête

Introduction et présentation

Je m'appelle Nous sommes ici aujourd'hui dans le cadre de l'évaluation de la Campagne Tolérance Zéro de lutte contre les violences, abus sexuels et le mariage des enfants de l'UNICEF mises en œuvre entre 2017-2023. Nous souhaiterions animer une discussion avec votre enfant. Cette discussion prendra environ une trentaine (1h30). Je peux tout de suite vous rassurer qu'il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse. Nous souhaitons juste avoir leur opinion par rapport à certains sujets des interventions de l'Unicef. Toutes les informations que vous nous donnerez resteront strictement confidentielles et ne seront pas partagées avec d'autres personnes en dehors de celles qui sont impliquées dans le programme de l'Unicef. La participation à cette discussion est strictement volontaire et protégée par la loi statistique du Bénin.

Numéro de participant : _____

Commune : _____ **arrondissement :** _____

Je soussigné(e), _____, demeurant au _____ autorise (mon enfant ou fils) _____, à répondre au questionnaire de l'Unicef. J'ai pris connaissance du fait que ce questionnaire traite de sujets de l'intervention de l'Unicef comme [violences, abus sexuels, mariage des enfants.....] et que les consultants garantissent le traitement strictement anonyme des réponses à ce questionnaire.

1) Je suis le parent/tuteur légal de l'enfant nommé ci-dessus. Je comprends que la campagne de lutte contre les violences est en cours d'évaluation par des consultants indépendants, et ils aimeraient parler avec mon enfant. L'entretien est enregistré uniquement pour faciliter la prise de notes, et il sera détruit une fois cette évaluation terminée.

2) Je comprends que la participation est volontaire et que mon enfant peut choisir de ne pas répondre à tout ou partie questions ou peut se retirer à tout moment sans conséquences. Ma décision est indiquée par ma coche et ma signature ci-dessous.

Veuillez cocher la case appropriée et signer ci-dessous.

Je donne la permission d'inclure la voix, les images et la bande de mon enfant pendant qu'il/elle participe à l'entretien qualitatif réalisé à _____ [lieu].

Je ne donne PAS ma permission d'inclure la voix, les images et la bande de mon enfant pendant qu'il participe à l'entretien qualitatif mené à _____ [lieu].

Fait à _____, le _____

Signature du Parent

12.8. Check liste pour le bilan de la situation existante lors de l'observation directe

Infrastructures CAPE, CPS, scolaires ou sanitaires

Qualité des infrastructures – bâtiments, salles de classe, laboratoires et équipements

Encombrement des salles

L'habitabilité, la sécurité et l'hygiène des bâtiments

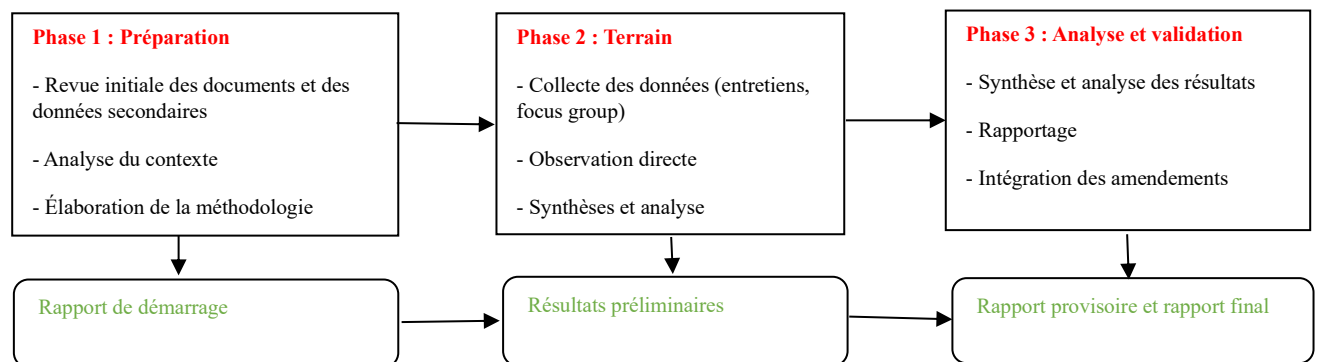
Durabilité

Dimensions des bâtiments

12.10. Conduite de l'évaluation

L'évaluation a été réalisée en trois phases représentées par la figure ci-après : la phase de démarrage, la phase de collecte avec une phase présentielle sur le terrain dans le pays et des entretiens en lignes et l'analyse et la synthèse des résultats, les conclusions et recommandations et la rédaction du rapport.

Figure 7: Phases de l'évaluation résultats et livrables



Les phases 1 et 3 étant décrites plus haut, nous détaillerons plus la phase 2. L'organisation de l'enquête se déroulera ainsi qu'il suit.

a. Recrutement des agents enquêteurs

L'équipe de consultants a recruté des enquêteurs ayant les compétences nécessaires pour l'enquête. Pour la collecte des données, les enquêteurs de niveau BAC + 3 ans ou plus ont été recrutés et chacun d'eux a administré quatre (04) questionnaires quantitatifs par jour. Les enquêteurs et superviseurs sont choisis parmi ceux qui ont déjà de l'expérience avérée dans les enquêtes socio-économiques et culturelles de natures quantitative et qualitative. Ceux maîtrisent la langue principale de sa zone d'affectation. Ils seront formés pendant trois (03) jours sur le contenu des questionnaires. Pour cette évaluation, 29 agents ont été déployés sur le terrain dont 10 pour le focus group, 05 contrôleurs et 14 agents pour l'enquête ménage. La répartition des agents de l'enquête par zone est disponible en annexe (0).

b. Plan de sensibilisation

Dans le cadre de la collecte des données, un plan de sensibilisation des interviews est mis en place afin d'informer les enquêtés, les autorités centrales et locales. Ainsi, le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance a produit des lettres à l'attention des différentes parties prenantes de l'évaluation. Une lettre a été adressée aux directeurs départementaux des affaires sociales concernées par l'enquête, aux maires, les autres agences des nations unies (FAO, PAM, etc...) et organismes de coopérations bilatéraux. Un crieur a annoncé la présence des agents enquêteurs sur le terrain.

c. Protocole de contrôle de qualité et supervision

L'équipe de consultant mis au point les procédures de vérification et de gestion des données par les superviseurs. Le contrôle de qualité des données s'est fait à trois niveaux : superviseurs, expert statisticien et le chef de la mission. Les superviseurs ont vérifié l'intégralité des questionnaires de leurs équipes de manière à s'assurer qu'il n'y a aucun blanc, erreurs, ou mauvaises mesures. Cette vérification a lieu à la fin de chaque journée de travail. Tout questionnaire ou guide d'entretien a été relu par le superviseur. À ces vérifications se sont ajoutés des contrôles réguliers aléatoires au cours de l'enquête de manière à garantir la qualité des données collectées. De plus, une vérification parallèle a menée par l'équipe de consultants sur une faible proportion de répondants déjà enquêtés (environ 10%), pour s'assurer de la qualité des données. En cas de présence d'erreurs constatée au cours d'un de ces trois mécanismes de contrôle, le questionnaire a été repris.

12.11. Détail des méthodes d'évaluation centrées sur les enfants

La méthode d'évaluation « H » des groupes d'enfants³³ a utilisé de petits groupes d'enfants de même sexe et de même tranche d'âge (10 à 14 ans), avec des animateurs féminins pour les groupes de filles et masculins pour les groupes de garçons. Cette technique est utilisée pour explorer et enregistrer les opinions des participants centrées sur les expériences et les solutions proposées/utilisées ainsi que les changements de perceptions en matière de lutte contre les violences et le mariage des enfants. Les animateurs dessineront une forme en « H » sur une grande feuille. Dans la colonne de gauche est dessiné un visage heureux, dans la colonne de droite un visage triste et en dessous de la barre « H » du milieu est dessinée une ampoule (pour représenter les « idées brillantes »). Le visage heureux est représenté par les forces (ou réussites) de l'initiative ou les perceptions positives des enfants. Le visage triste est représenté par les faiblesses (ou les défis) du groupe ou de l'initiative des enfants et au bas de l'ampoule est présenté par les idées/suggestions pour améliorer/renforcer le groupe ou l'initiative de vos enfants. Il s'agit d'un outil simple de suivi et d'évaluation pour explorer les forces (ou réussites) et faiblesses (ou défis) de toute initiative ou processus et de suggérer des idées d'action pour l'améliorer.

Les enfants de la tranche d'âge 15 à 17 ans ont été invités à participer à un jeu de cartographie corporelle. Les objets utilisés pour le jeu sont le papier (flip chart) et des marqueurs. Selon le cas, un volontaire parmi les enfants (une fille ou un garçon selon le sexe du groupe) s'est allongé sur les feuilles de papier étalées par terre. Munis de marqueurs, les autres camarades passent à tour de rôle pour tracer les contours des parties du corps humain de leur camarade choisi. Aux différentes parties du corps humain (la tête les

³³ A kit of tools for participatory research and evaluation with children, young people and adults; A compilation of tools used during a Thematic Evaluation and Documentation on Children's Participation in Armed Conflict, Post Conflict and Peace Building, 2006-2008

yeux, les oreilles, la bouche, les épaules, le cœur, les mains et les bras, les pieds et les jambes) ont été associées à des questions des critères d'évaluation. Le dénouement du jeu a consisté à recueillir les avis, suggestions et propositions des enfants. La discussion est réalisée avec des groupes d'enfants, de jeunes dans un laps de temps assez court, et a duré environ 40-45 minutes.

12.12. Visa statistique

 <p>RÉPUBLIQUE DU BÉNIN ***** MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES ***** INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE</p> 	
<p>VISA STATISTIQUE</p> <p>N°32/2023/MEF/INStAD/DCSFM</p> <p>DELIVRÉ À</p>	
<p>L'opération intitulée : « <i>Evaluation formative de la Campagne Tolérance Zéro (CTZ) de lutte contre les violences, abus sexuels et le mariage des enfants au Bénin (2017 - 2023)</i> »</p>	
Responsable :	Monsieur Judicaël MOUTANGOU
Appui financier :	UNICEF
Objectif général :	Apprécier l'atteinte des objectifs et les résultats de la Campagne Tolérance Zéro (CTZ) contre le Mariage des Enfants (ME) dans le contexte de violences faites aux enfants ainsi que les causes qui freinent la lutte contre le mariage des enfants et les violences, pour permettre aux autorités de prendre des décisions adéquates, visant à créer un environnement protecteur des enfants
Bénéficiaire direct :	Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM)
Conformité scientifique :	Attestée, le mardi 11 juillet 2023
<p>Cotonou, le 26 juillet 2023</p>  <p>Le Directeur Général Laurent Mahounou HOUNSA Directeur Général de l'INStAD</p>	
<p>Ce visa délivré pour servir et valoir ce que de droit, conformément aux articles 23 et 72 de la loi n°2022-07 du 27 juin 2022, rend obligatoire les réponses à ladite opération et, en respect des dispositions des articles 66 et 74 de la même loi, oppose le secret statistique aux personnes physiques ou morales, privées ou publiques ayant participé à quelque titre que ce soit à l'opération. Les résultats de l'étude doivent être publiés de façon anonyme et ne pourront en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression de quelque nature que ce soit.</p> <p>Le présent visa a une durée de validité de trois (3) ans à compter de la date de sa signature.</p>	

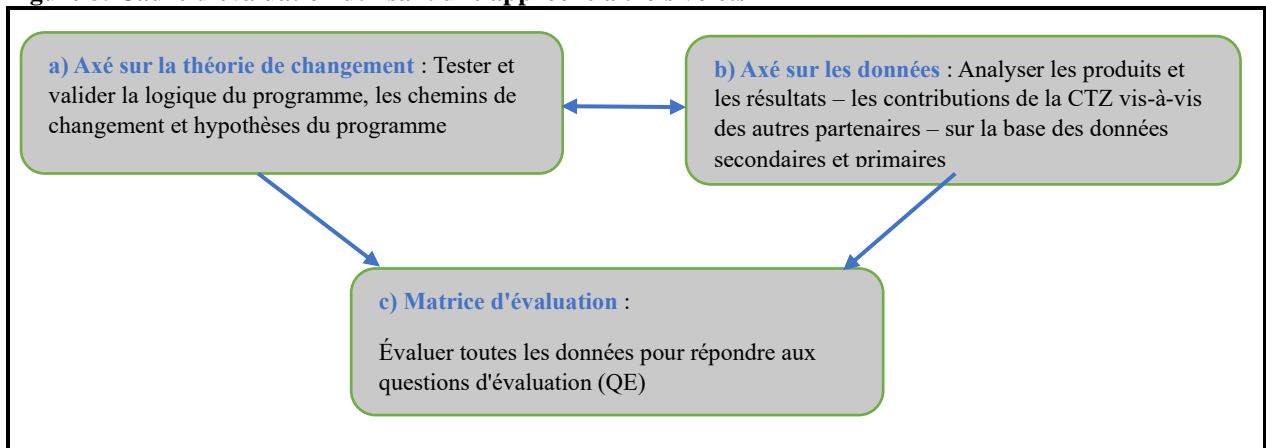
12.13. Détails méthodologiques de l'évaluation

L'approche méthodologique décrit le cadre de l'évaluation, les méthodes et les outils de collecte de données (quantitatifs et qualitatifs), l'échantillonnage, le plan d'analyse des données et la rédaction du rapport.

12.13.1. Approche méthodologique de l'évaluation

L'évaluation a utilisé l'approche de la cartographie des résultats pour identifier les changements apportés par la CTZ. Elle a examiné de façon holistique et stratégique la manière dont les résultats sont obtenus, en identifiant les changements d'attitude des différentes parties prenantes sur la base des échanges inclusifs. Elle s'est basée sur la théorie du changement de la CTZ comme fil conducteur de l'évaluation, qui explique le processus de changement apporté par une intervention. Cette théorie énonce dans un cadre logique, les liens existants entre les entrées (inputs) / les activités et les résultats, et les effets ou impacts. Les questions d'évaluation sont reliées à cette théorie. Il s'agit d'une approche à trois volets combinant à la fois: (a) la théorie de changement, (b) le cadre de résultats de la CTZ, et (c) l'utilisation d'une matrice d'évaluation avec un ensemble de questions évaluatives basées sur des critères d'évaluation pour construire une base solide de preuves (voir figure 3). Ceci a été étayé par une analyse de contribution comme expliqué dans les paragraphes suivants.

Figure 8: Cadre d'évaluation utilisant une approche à trois volets



Les principales étapes de cette analyse de contribution comprennent les éléments suivants.

Faire le point sur la théorie du changement et les hypothèses de la CTZ;

Évaluer la performance des contributions résultantes pour chacun des extraits

Recueillir des données sur les performances au niveau des extraits et des résultats ;

Réévaluer l'histoire de la contribution à la lumière de ce que nous disent les données;

Rechercher des preuves empiriques supplémentaires ; et

Réviser et renforcer la contribution en indiquant ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné.

Le descriptif de la CTZ et les notes de stratégie fournissent une articulation claire des objectifs, des résultats et des produits. Ces derniers indiquent la théorie du changement (TdC) pour chaque résultat. La TdC a aidé formuler les questions évaluatives et à guider la collecte de données pertinentes pour expliquer les causes et les effets en relation avec les diverses interventions. Lorsque les résultats escomptés n'ont pas été atteints, la TdC a retracé à travers les étapes de la chaîne de résultats où les résultats réels ont dévié du plan initial. Elle fournit également un cadre pour identifier les résultats imprévus (tant positifs que négatifs).

L'utilisation de la TdC a permis également d'identifier les mécanismes de changement, ainsi que les hypothèses, les risques et le contexte qui ont soutenu ou entravé les résultats. L'analyse a été complétée par des preuves empiriques obtenues à partir d'un échantillon représentatif. L'utilisation de la TdC s'est basée sur une approche ascendante impliquant l'identification des extrants directs et induits qui sont ensuite analysés pour leurs contributions aux résultats articulés dans la CTZ.

L'approche d'évaluation s'est centrée aussi sur l'utilisation, guidée par les besoins des principaux utilisateurs prévus notamment l'UNICEF, et les parties prenantes qui sont activement engagées à l'utilisation des données tout au long du processus, depuis sa conception, sa planification (sécurisation éthique et rapport initial), et s'assurer que les constatations, les conclusions et les recommandations sont exactes, pertinentes, pratique et utilisables.

L'équipe a appliqué l'approche sensible au genre dans l'ensemble de l'évaluation pour répondre aux critères d'évaluation, et elle a été intégrée tout au long de l'analyse. Le cadre d'Harvard Gender Analytical ou cadre analytique d'Harvard portant sur les rôles de genre a été appliqué pour mieux comprendre le type et la qualité des résultats en matière d'égalité des sexes. Le cadre d'Harvard détermine la répartition hommes et femmes dans les secteurs ainsi que l'accès aux ressources de la communauté et le contrôle de son utilisation. Il a permis de ventiler les données par sexe afin de repérer toute disparité entre les hommes et les femmes ayant bénéficié de la CTZ.

L'approche a été inclusive et participative en impliquant au maximum tous les acteurs clés (parties prenantes associées à la campagne, les équipes de mise en œuvre, le PTF et les bénéficiaires directs du programme, etc.) susceptibles de générer des idées et des éléments probants en vue, d'une part, de l'identification des goulots d'étranglement et des barrières ayant affecté la mise en œuvre de la campagne et, d'autre part, de la formulation des recommandations pragmatiques et pertinentes. Les détenteurs et les porteurs d'obligations ont participé à l'évaluation et la formulation de ces recommandations lors de l'atelier de validation du rapport.

12.13.2. Méthodes et outils de collecte de données

La méthodologie a combiné les méthodes mixtes pour la collecte des données primaires et secondaires auprès des différentes parties prenantes et bénéficiaires directs de la CTZ. La combinaison des méthodes quantitatives et qualitatives a permis de recueillir plusieurs lignes d'évidences pour trianguler les données issues des différentes sources dans l'optique de formuler des constats et recommandations utiles, crédibles et pertinentes aux différentes questions d'évaluation, telles que présenté dans la matrice d'évaluation (annexe 8.1). Un ensemble d'outils complémentaires a été utilisé pour la collecte de données. Cet ensemble d'outils comprend : i) la revue des documents pertinents ; ii) les guides d'entretien pour les discussions de groupe ; et iii) le questionnaire d'enquête auprès des groupes cibles bénéficiaires directs de la CTZ. Les outils susmentionnés ont permis d'obtenir des informations pertinentes et complètes sur les principaux domaines de l'évaluation. La triangulation des données collectées a été mise en œuvre pour une assurance qualité. Certaines questions identiques ont été posées à divers acteurs et ont servi à trianguler les résultats des réponses fournies. Les outils de collecte ont été digitalisés à l'aide de CSPro de l'application open source ODK. C'est un logiciel intuitif, puissant et fiable, utilisé pour collecter, analyser et gérer des données pour les enquêtes, le suivi, l'évaluation et la recherche. Il permet de collecter les données d'enquêtes de façon sécurisée sur des terrains dépourvus de connexion et de géolocalisation. Les enquêtes ont débuté par la prise de consentement des répondants, et l'enquêteur a

indiqué au répondant que sa participation est volontaire et que les informations recueillies ne seront utilisées que dans le cadre strict de la présente évaluation.

12.13.2.1. La revue documentaire

Phase préliminaire ou phase de démarrage de la mission, elle a contribué lors des échanges avec les parties prenantes de l'évaluation à recueillir de la documentation de base (rapports et analyses provenant de la campagne) et des indications complémentaires. L'analyse documentaire a permis d'affiner les questions de l'évaluative et d'élaborer la matrice d'évaluation (voir annexe.8.2) qui indique comment chaque question a été répondue. Une discussion a été organisée avec le Comité de Gestion de l'Évaluation (CGE) sur les différentes approches méthodologiques proposées, et l'apport, au besoin, des clarifications par rapport aux attentes de l'évaluation.

Le cadre de résultats du programme a été examiné pour identifier les intrants, les extrants, les résultats, les processus et autres indicateurs qui sont mesurables et dont l'analyse peut être comparée dans le temps. Les données disponibles collectées régulièrement ont ensuite été examinées pour déterminer leur pertinence (qualité et exhaustivité des données) pour répondre aux questions d'évaluation. Ces données collectées lors de la mise en œuvre ont été utilisées pour l'analyse des tendances avant et après la mise en œuvre du programme. Les données ont été ensuite extraites de différents documents et sources de données de routine et nettoyées pour analyse. Cette revue documentaire a identifié les premiers résultats existants. Les documents examinés sont disponibles en annexe 9.7. Après la phase de démarrage, la revue documentaire a continué tout au long du processus d'évaluation dans le cadre de l'analyse des données. Au total 24 documents ont été exploités dont 12 rapports, 09 guides d'évaluation, 02 programmes action du Gouvernement et les plans de travail annuel de la PNPE 5201762023.

12.13.2.2. Collecte des données quantitatives

Deux sources de données quantitatives ont été utilisées pour collecter les informations. Pour la première source, de nature secondaire, les données sont extraites de différents documents et sources de données des partenaires de mise en œuvre puis nettoyées pour analyse. Ces données secondaires sont issues par exemple de l'EDSB-V 2017-2018, de MICS 2021/2022 et, les rapports d'activités des partenaires. Elles contiennent des informations de différents indicateurs permettant d'évaluer la situation des enfants au Bénin.

La seconde source, de nature primaire est une enquête quantitative auprès des chefs ménages bénéficiaires de la CTZ. Sur la base des questions liées aux critères d'évaluation, des données primaires ont été aussi collectées auprès de ces bénéficiaires et un questionnaire quantitatif (annexe 9.6) a été élaboré à cet effet, puis administré aux chefs ménages. Ces données quantitatives ont permis de situer le niveau d'atteinte des indicateurs se rapportant à la CTZ de lutte contre les violences, abus sexuels et mariage des enfants.

12.13.2.3. Collecte de données qualitatives

La collecte de données qualitatives a porté sur les questions des critères d'évaluation issues des éléments de la théorie de change défini plus haut. Les outils de collecte sont des guides contenant les questions des critères d'évaluation dont les domaines d'investigation concernent les hypothèses, les stratégies, les activités, les résultats, les effets, les mécanismes de coordination, de suivi et évaluation de la CTZ. Les techniques de collecte des données qualitatives incluent :

12.13.2.3.1. Entrevues avec des informateurs clés

Cette technique a permis de recueillir les données auprès des cibles telles que les partenaires, des autorités au niveau central et dans les communes concernées par l'évaluation. Cette méthode concerne : les organisations non gouvernementales (ONG), les autorités départementales, les élus locaux, le personnel des ministères en charge du projet, les responsables des services techniques déconcentrés et les représentants de la société civile ainsi que des entretiens avec des personnes ressources sur les questions de protection de l'enfant. - UNICEF et les partenaires financiers. - et les responsables des structures étatiques aux niveaux central et décentralisé et/ou déconcentré. Un guide d'entretien correspondant à chaque cible a été élaboré à cet effet, avec une durée moyenne de 1h30 minutes (voir outils de collecte en annexe 9.6: Guide d'entretien des structures centrales et décentralisées et Guide d'entretien des Partenaires de mise en œuvre). Ces guides contiennent des informations liées aux activités, aux effets, stratégies, hypothèses.

12.13.2.3.2. Discussions de groupe et entretiens approfondis

Les discussions de groupe ont été organisées avec les bénéficiaires. Nous avons choisi le format de focus groupe avec l'idée que le groupe pourrait générer d'informations qui fourniraient une appréciation plus riche des expériences collectives du groupe. Cette technique a utilisé pour capturer les effets des interventions. L'outil utilisé est le guide de discussion. Les entretiens en groupe de discussion (focus groups) ont été réalisés avec les communautés (les chefs traditionnels et religieux, les filles et les garçons de 10 à 17 ans) (Guide focus groups filles et garçons; Guide communauté (leaders religieux et traditionnels, et les personnes handicapées et marginalisées)). Dans la gestion des entretiens avec les enfants et les filles, les enquêteurs ont été sensibilisés sur les mesures spécifiques à prendre en compte en conformité avec les procédures qui sont compatibles avec la Politique de Bienveillance et la Charte d'Éthique de l'UNICEF et Directives de Recherche Éthique Impliquant les Enfants (www.childethics.com) L'obtention d'une autorisation parentale a été requise. Au préalable, l'un des parents ou un adulte responsable au moment de l'enquête (parent, grand-parent) a donné son accord pour toute interview de mineur ou personne considérée comme vulnérable. L'identité de la personne ayant donné l'autorisation a été enregistrée dans le formulaire d'autorisation parentale (voir modèle en annexe 9.9), y compris celle de l'enquêteur.

Les enfants de 10 à 17 ans concernés par l'enquête ont été divisés en deux groupes de tranche d'âge 10 à 14 ans et la seconde tranche d'âge de 15 à 17 ans. La méthode innovante d'évaluation « H » centrée sur le droit des enfants a été appliquée à la tranche d'âge de 10 à 14 ans et la méthode de jeux de cartographie corporelle aux enfants de 15 à 17 ans (voir détail en annexe 9.7. Elle a été choisie pour s'aligner sur la Convention des Droits de l'Enfant qui garantit en son article 12, le droit à l'enfant ou détenteur de droit, à exprimer librement son opinion sur toute question le concernant et consulter les enfants de manière moins extractive et plus sensible à leur sensibilité et âge.

La configuration des focus group a tenu compte des considérations du genre, d'âge, de l'éthique et des droits humains et a inclus aussi de focus groups des personnes vulnérables (handicapés de tout genre, les marginalisés). L'équipe d'évaluation s'est assurée que les risques éventuels de préjudice aux détenteurs de droits sont pris en compte. A cet effet, les modules de formations sur la Prévention de l'Exploitation et des Abus Sexuels (PSEA) ont été animées par les spécialistes de l'UNICEF en la matière au cours de la formations des agents de collecte de données de terrain. En ce qui concerne les entretiens individuels et les discussions de groupe, les questions sont ouvertes et sont conduites par les spécialistes de collecte

des données qualitatives. Chaque focus group réunira une moyenne de 10 personnes, tous de même sexe, de même groupe et de même catégorie.

12.13.2.3.3. Observation directe et récits de vie

Lors des visites de terrains, les consultants ont fait de l'observation participative avec prise de photos. Les aspects observés sont liés à la durabilité et la qualité des équipements et des infrastructures ou autres. Une grille d'observation (annexe 9.10) a été élaborée. Par ailleurs, des récits de vie (voir modèle en annexe 9.8) ont été également réalisés auprès d'adolescentes ayant échappé au mariage précoce et auprès d'adolescentes et d'adolescents en union. Au total, trois (03) récits de vie sont réalisés à l'aide de la fiche de témoignage dont une (01) filles et deux (02) garçons n'ayant pas pris part aux focus groupes. Le travail sur le terrain pour la collecte de données qualitatives a été facilité par, les responsables des services techniques de l'action sociale ainsi que des leaders traditionnels ou religieux.

Des photos ou vidéos sont prises rapportant aux histoires de vie des bénéficiaires avec leur consentement éclairé. Ces photos sont prises aussi bien au niveau des collèges, les centres de promotion sociale que dans la communauté pour étayer les informations quantitatives. L'observation directe a permis d'identifier si des actions de durabilité ont été mis aussi en place.

12.13.3. Stratégie d'échantillonnage

L'échantillonnage porte à la fois sur les enquêtes qualitative et quantitative.

12.13.3.1. Enquête quantitative

12.13.3.1.1. Plan d'échantillonnage

L'échantillon de l'enquête quantitative est un échantillon représentatif au niveau de la commune. Les interventions de la CTZ (2017-2023) couvrent 13 communes. L'option faite en matière d'échantillonnage a consisté à s'appuyer sur un compromis méthodologique à travers une démarche pragmatique permettant de gérer la contrainte temporelle et financière associée à une bonne rigueur dans le choix aléatoire de l'échantillon conforme à l'approche MICS. En effet, la démarche de l'enquête MICS procède à un tirage stratifié à deux degrés (au premier degré, il faut tirer les unités primaires qui sont les zones de dénombrement et tirer au second degré les ménages de façon systématique au sein des ZD). Cette démarche d'échantillonnage a été utilisée en 2017 lors de l'enquête TRaC sur la capacité d'identification, de prévention et de dénonciation des abus sexuels faits aux enfants y compris le mariage des enfants dans 12 communes du Bénin. Elle a été réalisée par l'Association Béninoise pour le Marketing Social/Population Services International (ABMS/PSI) dans le cadre de l'étude de référence de la CTZ. Afin de faciliter la comparaison des indicateurs entre cette enquête et celle du TRaC, nous avons repris les mêmes villages que l'enquête TRaC. Les communes de Kandi, Ségbana et Abomey ont été rajoutée puisqu'elles sont incluses dans la mise en œuvre de la CTZ.

Les ménages identifiés ont été sélectionnés dans les villages ou quartiers de villes des communes d'intervention. Aux seins de ces villages et quartiers de villes d'intervention, les femmes/hommes chefs de ménages ont été sélectionnées aléatoirement dans les ménages. Le village a été découpé en deux axes perpendiculaires à partir de son centre. Un pas de dix (10) ménages a été observé dans le choix du second ménage à partir du premier (ménage le plus proche du centre). L'enquêteur a suivi la zone comprise entre deux axes pour choisir les autres ménages à interviewer. Le calcul de la taille de l'échantillon suit les prescriptions méthodologiques de l'enquête MICS. Les 13 communes d'intervention ont été donc

parcourues et le choix des hommes / femmes chefs ménages ou son représentant dans les ménages à enquêter s'est fait parmi des hommes / femmes de 18 ans et plus.

12.13.3.1.2. La taille de l'échantillon des ménages

Les méthodes de calcul et les indicateurs utilisés pour la détermination de la taille de l'échantillon s'inspirent de la démarche utilisée pour les enquêtes MICS. Selon le plan de sondage des enquêtes MICS, la taille n de l'échantillon des ménages est obtenue par la formule suivante :

$$n = \frac{4p(1-p)f(1,1)}{((0,12p))^2 rh(1-t)}$$

où :

n est la taille de l'échantillon des ménages à sélectionner ;

4 est le facteur relatif au niveau de confiance 0,95 ; 4 est mis pour $(1,96)^2$;

p est la valeur présumée de l'indicateur de référence ;

t est le taux de non réponse totale attendu ;

f est l'effet de sondage dû à l'utilisation d'un sondage complexe ;

0,12p est la marge d'erreur relative acceptable retenue ;

r est la proportion de la population cible retenue dans la population totale ;

h est la taille moyenne des ménages dans la population totale.

L'indicateur de référence (p) est le pourcentage des femmes non mariées avant l'âge de 18 ans. Selon MICS 2021-2022, le pourcentage des femmes mariées avant l'âge de 18 ans est de 27,5%. La valeur présumée de p est de 0,725. La taille de l'échantillon est estimée à 969 ménages, arrondis mais 1013 chefs de ménages ont été enquêtés, soit 515 femmes (50,83%) et 498 hommes (49,16%). En ce qui concerne la répartition de l'échantillon, sa ventilation par commune est mise en annexe 9.5.

7.3.2. Enquête qualitative

Le choix de l'échantillon qualitatif notamment le nombre d'entretiens de focus groups repose sur les arrondissements et de villages ou quartiers de villes des communes échantillonnées par l'enquête quantitative (annexe 9.3), dans le but de respecter la couverture géographique de l'intervention. L'échantillon pour l'enquête qualitative est constitué de façon raisonnée autour des entretiens et des groupes de discussion homogènes en tenant compte de la participation des parties prenantes aux interventions de la CTZ et de leur niveau de responsabilisation dans la chaîne décisionnelle. Trois types (03) de focus groups (focus group filles, et focus group garçons élèves et les personnes vivant avec un handicap de tout genre ont été réalisés dans les zones d'intervention de la CTZ aussi bien en milieu urbain et rural tel que retenues dans l'enquête quantitative. Cent soixante-quatorze (174) focus groups seront réalisés ($174=87*2$). Ces focus groups sont constitués de personnes vivant avec un handicap (24 focus groups), et des filles (90 focus groups) et garçons (60 focus groups) âgés de 10 à 17 ans en collaboration avec les responsables des centres de promotion sociale (CPS) et les chefs d'arrondissements ou villages. Le tableau 5 fournit le détail de la répartition des effectifs de l'enquête qualitative.

Les entretiens individuels au nombre de 451 se feront avec les directions centrales des Ministères impliqués, les départements décentralisés (directions techniques), les structures locales, les partenaires de mise en œuvre : ONGs et artistes, les partenaires impliqués : ONG Internationales et Nationales, les Agences du Système des Nations Unies et aux autres partenaires (donateurs). La liste des personnes interrogées au niveau des entretiens individuels est indiquée en annexe (9.3). Le tableau suivant fournit la synthèse de l'ensemble des statistiques de la collecte des données quantitative et qualitative et la répartition de l'échantillon entre hommes et femmes et selon le milieu de résidence (urbain et rural).

Tableau: Point statistique des données collectées

Type de participants	Stratégie d'échantillonnage	Outils de collecte de données	Nombre total				Nombre de femmes / Filles		Nombre d'hommes / garçons	
			Milieu urbain		Milieu rural		Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
			Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé				
Chefs ménages de 18 ans et plus	Sélection aléatoire	Questionnaire quantitatif (Ménages)	500	593	500	420	511	515	489	498
Responsables des services ou structures étatiques nationales centrales, points focaux au sein des Ministères	Sélection raisonnée	Guide d'entretien individuel	14	06	NA	NA	NA	02	NA	04
Responsables des structures et services étatiques décentralisés ou déconcentrés bénéficiaires et points focaux	Sélection raisonnée	Guide d'entretien individuel	NA	NA	29	22	NA	02	NA	20
Staff Unicef : chefs de section et/ou des chargés de programmes et assistants	Sélection raisonnée	Guide d'entretien individuel	08	08	00	00	NA	03	NA	05
Agences du SNU et autres partenaires bilatéraux	Sélection raisonnée	Guide d'entretien	1	01	00	00	NA	01	NA	00
Autres partenaires (donateurs)	Sélection raisonnée	Guide d'entretien	01	01	00	00	NA	01	NA	00
Les partenaires de mise en œuvre : ONGs et artistes	Sélection raisonnée	Guide d'entretien	10	08	04	02	NA	01	NA	09
Les partenaires impliqués : ONG Internationales et Nationales	Sélection raisonnée	Guide d'entretien	04	02	NA	NA	NA	NA	04	02
Focus group enfants (10-14 ans)	Sélection raisonnée	Guide de discussion ; écoles et communautés	51	52	35	37	45	44	45	45
Focus group enfants (15-17 ans)	Sélection raisonnée	Guide de discussion : écoles et communautés	30	53	30	7	30	45	30	45

Type de participants	Stratégie d'échantillonnage	Outils de collecte de données	Nombre total				Nombre de femmes / Filles		Nombre d'hommes / garçons	
			Milieu urbain		Milieu rural		Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
			Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé				
Focus communauté (leaders communautaires, incluant les focus personnes vulnérables)	Sélection raisonnée	Guide de discussion – écoles et communautés	NA	16	NA	08	NA	01	NA	23
Récits	Aléatoire	Guide d'entretien	NA	03	NA	03	NA	04	NA	02

Source : Résultats de terrain, août 2023

Dans l'enquête quantitative, le total des enquêtes est de 1013, soit un taux de couverture est de 101,3%. La couverture chez les femmes est de 100,78% contre 101,84% chez les hommes. Au niveau des structures étatiques nationaux /centraux 6/14 entretiens ont été réalisés, 22/29 en ce qui concerne les structures décentralisées. À l'UNICEF 8/8 entretiens ont été réalisés, 2/4 au niveau des ONG, 89/86 entretiens focus group enfants de 10-14 ans; 90/60 entretiens focus group enfants de 15-17 ans; 24 entretiens focus group communauté et 6 récits ont été réalisés. La faible couverture des entretiens avec les structures nationales est due à la mobilité ou l'absence des agents responsables en charge de la CTZ qui sont affectés dans d'autres structures. Leurs remplaçants n'étaient en mesure de fournir d'informations pertinentes.

12.13.4. Analyse des données et assurance qualité

L'analyse des données a utilisé les techniques quantitatives et qualitatives. Les techniques quantitatives ont été appliquées essentiellement aux critères d'efficacité, d'efficience et d'analyse des effets ou d'impact, tandis que celles qualitatives s'appliqueront aux critères de pertinence, de cohérence, de durabilité, d'équité, genre et droits humains ainsi que la coordination, les mécanismes de suivi et d'évaluation. Mais ces techniques ne sont pas exclusives. La triangulation des données issues des outils de collecte (entrevues, observations, de l'analyse de documents) a été appliquée. La triangulation des données (ou des méthodes), combine deux ou plusieurs modes de collecte de données et plusieurs sources de données dans une perspective de recherche de complémentarité et, de corroboration. . La similarité des réponses a été recherché, et en cas de dissonance, le recours aux données secondaires complémentaires. Lors que les données sont recueillies auprès de plusieurs sources différentes, la diversité des points de vue a été recherchée pour dégager une vision plus riche de la thématique étudiée.

12.13.4.1. Analyse des données quantitatives

L'analyse quantitative a exploité l'analyse de contribution afin de confirmer si la CTZ a, en effet, contribué aux résultats obtenus. Elle a examiné la contribution de la CTZ à la lutte contre les violences, abus sexuels et le mariage des enfants au Bénin. Une comparaison a été réalisée entre résultats prévus en 2017 et les résultats obtenus en 2023 avec un focus sur les résultats intermédiaires afin de mieux disséquer le processus de leurs réalisations. Les données sont résumées en proportions et en nombres absolus pour les résultats et les caractéristiques démographiques en fonction du cadre logique de la CTZ utilisant le logiciel STATA. Les variables catégorielles sont présentées sous forme de pourcentages tandis

que les données continues sont présentées sous forme de moyennes, écarts types, médianes et intervalles interquartiles en fonction de la distribution des données et des tests statistiques sont appliqués pour juger de la significativité des résultats. Les résultats finaux sont présentés sous forme de tableaux et de graphiques.

Les statistiques descriptives : (i) géographique ; (ii) l'âge des participants à la CTZ ; et (iii) le sexe sont tirées de plusieurs sources de données quantitatives, à savoir les rapports des donateurs, la base de données de l'EDSB 2017-2018, MICS 201-2022, de la section Protection de l'Enfant et les données du système de suivi et évaluation de l'UNICEF. L'analyse spatiale a été utilisée pour identifier les facteurs contribuant au phénomène du mariage des enfants. Cette analyse se base sur le modèle de données de panel dont la formule : $Y_{k, i} = \beta X_{k, i} + \delta_k + \varepsilon_i$, où k est la zone géographique (département), i est l'individu, y est la variable d'intérêt (mariage forcé), X sont les causes, β sont les paramètres, δ est l'effet spécifique du département k et ε est le terme d'erreur.

Au regard de la revue de littérature, plusieurs déterminants socio-économiques et culturels du mariage des enfants au Bénin sont considérés, notamment :

Accès aux services de protection : l'insuffisance en nombre et en qualité

Financement public : les budgets alloués aux secteurs sociaux sont insuffisants;

La pauvreté : les parents sont portés à croire que donner une fille en mariage réduira les charges de la famille, ou même augmentera leurs revenus de façon temporaire;

La tradition : le mariage des enfants est intrinsèquement lié à la tradition perpétuée de façon intergénérationnelle depuis des années, aussi, le fait de s'écarter de la tradition pourrait conduire à la stigmatisation et à l'exclusion sociale. La dot est également une source importante de revenu pour les familles les plus vulnérables;

La sécurité : marier sa fille lorsqu'elle est toujours enfant est considéré comme un moyen d'assurer sa sécurité, surtout dans les zones où les filles sont à risque élevé d'agression physique ou sexuelle, ou de grossesses précoces non désirées;

L'inégalité des sexes: dans de nombreuses communautés où se pratique le mariage des enfants, les filles ne sont pas autant appréciées que les garçons, elles sont considérées comme un fardeau ou une marchandise;

La religion : dans de nombreuses communautés, surtout dans les communautés musulmanes et dans le nord du Bénin, les interprétations subjectives des préceptes religieux prescrivent la norme qui dicte qu'une fille soit mariée avant ou au début de la puberté;

L'éducation : le manque d'instruction ou éducation des parents et des enfants ainsi qu'une connaissance limitée de leurs droits et devoirs contribue à amplifier le phénomène;

L'impunité/gouvernance : la faible prise de conscience et la non-application des lois, la faible culture de dénonciation et de référencement des cas, ainsi que la peur des sanctions sociales et des représailles perpétuent la culture du silence et l'acceptation du statu quo.

Les facteurs qui expliquent le mieux la lutte contre les violences, le mariage des enfants ont été retenus au regard des tests statistiques appliqués.

12.13.4.2. Analyse des données qualitatives

L'ensemble des données empiriques collectées ont été transcrites intégralement (au besoin précédé d'une traduction pour les entretiens déroulés en langues locales). Ensuite, leur dépouillement a tenu compte de la structuration des points de discussion des guides d'entretien. Les fichiers audios et les notes des groupes de discussion, et des entretiens approfondis ont été transcrits textuellement puis importés dans le logiciel Nvivo pour la gestion et l'analyse des données. Les données qualitatives sont analysées à l'aide d'une approche d'analyse thématique. L'analyse thématique fait référence à la méthode d'analyse d'ensembles de données qualitatives dont le but est d'identifier, d'analyser et de rapporter des modèles dans les données. Les critères d'évaluation de l'efficacité, la pertinence, le genre, l'équité et l'efficience, la durabilité et la fiabilité sont utilisés comme cadre prédéterminé autour duquel les données ont été analysées. L'analyse a servi à étayer l'analyse quantitative.

12.13.5. Assurance qualité de l'évaluation

L'assurance qualité de l'évaluation a tenu compte de la conformité de différents livrables de ce mandat avec les standards du GÉROS ainsi que les différentes phases de conduite de l'évaluation (conf. Annexe 9.10). Un accent particulier a été mis lors de la formation avant la collecte de données pour garantir que toutes les équipes de collecte de données sont en mesure d'utiliser les outils de collecte de données avec précision et maîtrisent le politique de bienfaisance de l'enfant de l'UNICEF fondée sur l'intérêt supérieur de l'enfant. Les outils ont été pré-testés avant utilisation pour s'assurer qu'ils sont appropriés pour atteindre les objectifs de l'évaluation. Les considérations éthiques, les rôles et responsabilité de l'équipe d'évaluation ainsi que la gestion globale ont été pris en compte.

12.13.5.1. Plan de travail et les rôles et responsabilités de l'équipe d'évaluation

Le planning de déroulement des activités de l'évaluation de la CTZ est présenté en annexe. En ce qui concerne l'organisation de l'évaluation, le chef d'équipe international est responsable de l'exécution globale de l'évaluation et, les deux spécialistes nationaux en évaluation, dont la Consultante nationale, Spécialiste en protection de l'enfant a soutenu le chef d'équipe en analyse de données et la gestion d'enquête, et le second consultant national, statisticien a joué le rôle d'appui technique et de soutien au Chef de mission dans la conception des outils de collecte et, s'est occupé de la digitalisation des outils de collecte, d'extraction des données et de la logistique. La répartition des rôles et responsabilités des membres du personnel de terrain est résumé sous forme de tableau en annexe ().

Le gestionnaire global de l'évaluation est le Chef de la section Planification, Suivi et Evaluation du bureau UNICEF BENIN. Il est accompagné par le Spécialiste Planification, Suivi et Evaluation, et le Chargé du Suivi et d'Evaluation de l'UNICEF ainsi que la gestionnaire de la CTZ. Ceux-ci ont contribué à la supervision et la préservation de l'indépendance de l'évaluation. Le gestionnaire s'est assuré du respect des normes et standards de l'UNICEF ainsi que du respect des normes de qualité. Il a été le point focal de UNICEF pour l'équipe d'évaluation et a été responsable de la validation des documents. Il a veillé également à ce que le groupe de référence de l'évaluation soit informé de l'état d'avancement de l'évaluation. Le Contrôle de qualité de l'évaluation a été effectué au moyen d'une revue des termes de référence, de la méthodologie et des rapports et assuré par le gestionnaire de l'évaluation en coordination avec le Groupe de référence de l'évaluation (GRE) et le bureau régional de l'UNICEF (voir composition du GRE en annexe 9.1). Le Conseiller Régional en évaluation du Bureau pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre UNICEF, a contribué à l'assurance qualité de tous les produits de l'évaluation.

12.13.5.2. Considérations éthiques et principes d'évaluation

Comme l'indique les termes de référence, l'évaluation a été menée selon les normes et standards d'évaluation de l'UNICEF et du Groupe de l'Évaluation des Nations Unies (UNEG). Elle a intégré les droits humains, le genre et l'équité de manière transversale et a été conduite conformément au code de conduite et aux directives de l'UNEG en matière d'intégration des droits humains et de l'égalité des sexes aux évaluations. Au niveau national, le visa statistique a été sollicité à l'INStaD afin de se conformer aux prescriptions du Conseil National de la Statistique en matière de collecte des données. L'évaluation a suivi aussi le Guide de Recherche Éthique Impliquant les Enfants (ERIC, childethics.com) dans le cadre des entretiens avec les enfants

Les principes éthiques et les normes suivis dans le cadre de l'évaluation du Groupe des Nations Unies (GNUE) concernent : le respect et la bienfaisance, la confidentialité, l'anonymat, la responsabilité, l'intégrité, l'indépendance, la validation de l'information, l'incident et la propriété intellectuelle. En ce qui concerne les dispositions prises pour chaque principe et normes, l'équipe d'évaluation a procédé ainsi qu'il suit.

Intégrité : L'équipe d'évaluation a veillé à l'honnêteté et la véracité dans la communication et les actions. Le professionnalisme sera basé sur la compétence, l'engagement, la pratique réflexive continue et crédible et un comportement digne de confiance.

Au niveau de l'indépendance, impartialité et incorruptibilité, les consultants ont assuré la transparence concernant l'objectif de l'évaluation et les actions entreprises, en établissant la confiance et accroître la responsabilisation du rendement envers le public, en particulier les populations touchées par l'évaluation. Pour assurer l'indépendance de l'évaluation, les évaluateurs mèneront leur travail d'évaluation dans la pleine liberté, de manière impartiale, sans risque d'effets négatifs. Les éléments clés de l'impartialité respectés sont l'objectivité, l'intégrité professionnelle et l'absence de partie prise. L'équipe d'évaluation a garanti l'exactitude, l'exhaustivité et la fiabilité ; inclusion et non-discrimination ; et des rapports justes et équilibrés qui reconnaissent différentes perspectives.

L'équipe d'évaluation a assuré la réactivité lorsque des questions ou des événements surviennent, en adaptant les intentions et les plans au besoin. Lorsque la corruption, la fraude, l'exploitation ou les abus sexuels ou toute autre mauvaise conduite ou gaspillage de ressources sont identifiés, le chef d'équipe devrait communiquer directement aux responsables de l'UNICEF ou aux canaux appropriés. Lorsque de la collecte aucun incident de cette nature n'est survenu.

En matière de respect dans l'évaluation, l'équipe d'évaluation a facilité l'accès au processus et aux produits d'évaluation par toutes les parties prenantes concernées en tenant dûment compte des facteurs qui peuvent entraver l'accès tels que le sexe, le genre, la race, la langue, le pays d'origine, le statut Lesbienne, Gay, Bisexuel, Transgenre et "Queer" (LGBTQ), l'âge, l'origine, la religion, l'ethnicité et la capacité. Les consultants ont adopté le comportement à ne pas nuire

Éthique : L'évaluation a été menée avec les normes les plus élevées d'intégrité et de respect des croyances, mœurs et coutumes de l'environnement social et culturel ; les droits des institutions et des individus à fournir des informations confidentielles.

La transparence est un élément essentiel de l'évaluation qui établit la confiance et construit la confiance, renforce l'appropriation des parties prenantes et accroît la responsabilité publique. Les résultats de l'évaluation sont transparents et accessibles au public.

En ce qui concerne, plus spécifiquement aux enfants, différents principes éthiques fondamentaux, tels que le respect, le bénéfice et la justice ont été appliqués en renforçant l'attention sur des questions éthiques spécifiques, telles que les avantages et les inconvénients, le consentement éclairé, le respect de la vie privée et la confidentialité. Le respect signifie que les consultants ont été plus tolérants au regard du contexte dans lequel les enfants vivent et de reconnaître leur dignité. Obtenir leur consentement éclairé pour les faire participer à la recherche constitue un moyen important de démontrer ce respect de la dignité de l'enfant. Le principe éthique du bénéfice se compose de deux éléments : bienfaisance et non-malfaisance. Le principe de non-malfaisance ou de ne pas nuire oblige les chercheurs à prévenir les dommages et blessures susceptibles d'être infligés aux enfants en raison d'action que d'inaction. La bienfaisance se rapporte à l'obligation d'améliorer et de respecter le statut, les droits ou le bien-être des enfants. Le principe de justice a impliqué de s'assurer que les enfants sont traités de façon juste et équitable. Ce principe englobe la gestion des déséquilibres et l'inclusion ou de l'exclusion dont le plan d'échantillonnage y contribue.

Le chef d'équipe et les deux autres membres de l'évaluation ont également rempli leurs obligations éthiques, en ce sens qu'ils sont indépendants sans conflit d'intérêts, car ils n'ont pas été impliqués dans la conception ou la mise en œuvre de la CTZ. L'équipe est également impartiale ou n'a aucun intérêt direct à générer des résultats d'évaluation positifs ou négatifs. Enfin, quand il y a un problème et/ou émergeant lors de l'exécution de la mission d'évaluation, le chef d'équipe devra preuve de responsabilité et de transparence en attirant l'attention du personnel de l'UNICEF sur cet événement.

Les consultants ont évité les conflits d'intérêts dans tous les aspects de leur travail, respectant ainsi les principes d'indépendance, d'impartialité, crédibilité, honnêteté, intégrité et responsabilité. L'analyse des avantages et risques tout en prévoyant les mesures d'atténuation des éventuels risques sera pris en compte. Plusieurs avantages tiennent à la réalisation de cette évaluation. D'un point de vue scientifique, elle répond à la logique de s'interroger si les objectifs assignés à la CTZ, objet de l'évaluation ont été atteints et s'il faille apporter des mesures correctives surtout que les interventions se poursuivent pour la plupart. D'un point de vue sociétal, il convient de souligner qu'à l'issue de l'évaluation, les recommandations subséquentes ont été prises pour accroître et amplifier les impacts possibles sur la communauté.

Il n'y a pas de risques majeurs des enquêtes sur les personnes à interviewer. Les risques qui subsistent sont liés à l'utilisation des données personnelles dont les chercheurs ont veillé à leur protection. Les questions abordées sont suffisamment travaillées au regard des exigences internes de l'UNICEF pour éviter les traumatismes psychologiques et affectifs des enfants et personnes à interviewer. Les chercheurs ont passé à cet effet cinq cours de la Politique en ligne avec test de succès obligatoire dont deux ont été consacrés à l'éthique et à l'intégrité et à la prévention du harcèlement et des abus sexuels en milieu de travail et de recherche.

Les critères d'inclusion sont inspirés des cibles objet des cibles prévues par les interventions lors de leur conception. Lesdits critères d'inclusion ont été explicitement repris et prescrits par les termes de référence. Les critères d'exclusion sont essentiellement liés à la non-acceptation de la participation à l'issue de la présentation des objectifs, du consentement et de la requête de l'accord à participer aux entretiens. Aucune exclusion n'a été constatée.

12.13.6. Limites et contraintes de l'évaluation

La méthodologie proposée est limitée par l'absence d'une base de données ou listes des ménages bénéficiaires à enquêter pour tirer l'échantillon. Pour pallier cette insuffisance, la technique de boule de neige a été utilisée pour identifier les bénéficiaires à partir des associations et centres de promotion sociale. De même, il n'y a pas de contrefactuel pour mesurer les effets de l'intervention. Cependant, nous avons proposé l'approche de récits historiques afin de capter les perceptions avant et après l'intervention. Lors des focus groupes de discussion, les questions historiques (avant et après) ont été posées pour résoudre ce problème. Le tableau ci-après décrit les limitations possibles de l'évaluation et mesures de mitigation prévues.

Tableau : Limites et stratégies d'atténuation proposées

Limites et contraintes de l'évaluation	Stratégies d'atténuation identifiées
Absence d'une base de données ou listes des femmes à enquêter pour tirer l'échantillon quantitatif	La technique de boule de neige a été utilisée pour identifier les bénéficiaires.
Zones rurales où l'accès à l'électricité est très faible, interruptions lors des appels à la suite de la décharge des batteries des portables.	Rappel des cibles plusieurs fois pour s'assurer d'avoir toutes les informations; en collaboration avec les partenaires de mise en œuvre, nous avons procédé au remplacement des enquêteurs absents définitivement et certains sites inaccessibles.
La collecte de données sur le terrain en présentielle peut s'avérer que les personnes à enquêter soient absentes	Deux (02) visites ont été réalisées. Une première visite a été effectuée par l'enquêteur. Si la personne à enquêter est présente l'entretien est réalisé, sinon une seconde visite est nécessaire afin de renseigner le questionnaire. Mais, si l'absence est longue, il a été procédé à son remplacement.
Difficultés liées à la COVID-19	Les entretiens avec les informateurs clés ont été réalisés en ligne et les entretiens physiques ou en personne se sont faits en respectant les gestes barrières : port de cache nez et lavage des mains avec du gel.
Difficulté liée à l'insécurité	La sélection des zones d'enquête a tenu compte de l'existence de l'insécurité élevée ou zone à risque d'insécurité. Les consultants ont briefé de la situation sécuritaire par UNICEF et les consultants ont été conseillés de ne pas se rendre dans les zones classées rouges à cause de la présence des djihadistes au nord Bénin. La plupart des enquêteurs proviennent des zones d'enquête et qui connaissent les poches d'insécurité.

12.14. Liste des documents consultés

1. Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) : Recherche éthique impliquant des enfants, Septembre 2013 ISBN : 978 8865220344.
2. Save the Children Norway (2008): A kit of tools for participatory research and evaluation with children, young people and adults; A compilation of tools used during a Thematic Evaluation and Documentation on Children's Participation in Armed Conflict, Post Conflict and Peace Building, 2006-2008.
3. PNUD (2020) : Rapport sur le développement humain 2020 du Bénin : La prochaine frontière : le développement humain et l'Anthropocène; Note d'information à l'intention des pays concernant le Rapport sur le développement humain 2020.
4. WILDAF-AO (2019) : Rapport technique final : Extrait-Rapport-Étude de base-Mariage précoce – Mali
5. UNFPA (2018). Mariage d'enfant- Questions fréquemment posées.
<https://www.unfpa.org/fr/resources/mariage-denfants-foire-aux-questions>, consulté le 08-12-2020.

6. UNFPA, & Population Council (2016). Étude sur le mariage précoce dans la région de la boucle du Mouhoun (Burkina Faso), Rapport final, 104 p
7. INSAE (2019) : Cinquième Enquête Démographique et de Santé au Bénin (EDSB-V) 2017-2018
8. UNICEF : Proposition de lutte contre le mariage des enfants au Bénin; UNICEF BÉNIN | Protection de l'enfant | Décembre 2016
9. ABMS/PSI(2017) : Enquête TRaC sur la capacité d'identification, de prévention et de dénonciation des abus sexuels faits aux enfants y compris le mariage des enfants dans 12 communes du Bénin (Premier passage), rapport final.
10. Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant-UNICEF (1989) - Texte intégral
https://ise.unige.ch/isdd/IMG/pdf/Convention_relative_aux_droits_de_l_enfant.pdf
- 11. Norms and Standards for Evaluation (2016)**
<http://www.unevaluation.org/document/detail/1914>
- 12. Global Evaluation Reports Oversight System (GEROS)**
https://www.unicef.org/evaldatabase/index_GEROS.html
- 13. UNICEF UNEG Quality Checklist for ToR and inception reports**
https://www.unicef.org/evaluation/files/UNICEF_UNEG_TOR_Checklist_updated_June_20_17.pdf
- 14. Integrating Human Rights and Gender Equality in Evaluations**
<http://www.uneval.org/document/download/1294> <http://www.uneval.org/document/detail/1452>
- 15. UNICEF Report Standards Checklist for evaluation reports**
https://www.unicef.org/evaluation/files/UNICEF_adapted_reporting_standards_updated_June_2017.pdf
- 16. UNEG Code of Conduct for evaluation in the UN system**
<http://www.unevaluation.org/document/detail/100>
- 17. UNEG Ethical guidelines**
<http://www.unevaluation.org/document/detail/102>
- 18. UNICEF procedures for ethical research involving children**
https://www.unicef.org/supply/files/ATTACHMENT_IV-UNICEF_Procedure_for_Ethical_Standards.PDF
- 19. UNICEF (2010): Progress for Children–Achieving the MDGs with Equity, New York, 2010**
https://www.unicef.org/media/86431/file/Progress_for_Children-No.9_EN_081710.pdf
- 20. Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2021 – 2026)**
- 21. Plans de Travail Annuel (2017 à 2023)**
- 21. Programme d'Action du Gouvernement (2016-2021)**
22. Terry Smutyllo: Outcome mapping: A method for tracking behavioural changes in development programs

https://www.outcomemapping.ca/download/csette_en_ILAC_Brief07_mapping.pdf

23. Loi No 2021-11 DU 20 DECEMBRE 2021 portant dispositions spéciales de répression des infractions commises à raison du sexe des personnes et de protection de lo femme en République du Bénin.

24. Analyse de la situation des enfants au Bénin, 2017

12.15. Les actions ayant contribué partiellement à la lutte contre le mariage des enfants

Actions	Pourcentage (%)	Explications
Campagne nationale de sensibilisation pour un changement de comportement individuel et social qui s'est concentrée sur le mariage des enfants	92,9	<ul style="list-style-type: none"> - A travers ces campagnes, les communautés sont renforcées - La sensibilisation a porté de l'information aux populations et leurs faire toucher du doigt certaine réalité - La baisse du mariage des enfant qui était élevé, la vulgarisation du code des enfants qui a indu un changement de comportement - Les parents et les populations savent aujourd'hui qu'ils ont des obligations envers leurs fille. - Les populations sont sensibilisées et mieux outillées pour une autodéfense
Promotion du dialogue social sur les normes sociales et contribuer au changement social et à l'adoption de comportements positifs qui protègent les enfants	92,9	<ul style="list-style-type: none"> - Favorise le dialogue parent et enfant qui n'existait pas - Des comités de veille sont installés et formes et les leaders et organisation de la société civile sont mobilisés - Il faut vulgariser d'avantage du code de la famille - Les hommes sont sensibilisés par rapport à leur implication
Promotion de la masculinité positive auprès des garçons/adolescents pour leur implication dans la lutte contre les ME, VBG, VFE	85,7	<ul style="list-style-type: none"> - Cela a permis aux garçons de développer leur potentiel pour soutenir les filles - L'implication des garçons réduit le taux des violences faite aux femmes, le mariage des enfants tec. - L'information est portée par les garçons qui jouent aussi le rôle de leur propre protection
Promotion de la participation et capacitation des enfants, adolescent.es et jeunes par l'éducation par les pair.es, dans les écoles et les communautés, comme agents de changement pour la dénonciation des cas	85,7	<ul style="list-style-type: none"> - Elle a permis d'éduquer les enfants autrement contre ce genre de pratique - Les enfants eux même qui organisent les activités de leurs propres protections - Grace aux clubs scolaires et au parlement des jeunes, et à l'éducation des paires, cette pratique a été réduite par leur dénonciation - Les enfants n'ont pas peur de s'approcher des parents - Les jeunes entre eux se disent beaucoup de choses, ils ont beaucoup de facilité à se confier entre eux que d'aller vers l'adulte - Pas de participation des pères pour la capitalisation des enfants dans les écoles
Éducation parentale pour la promotion des droits des enfants, la discipline positive et le dialogue parents-enfants	92,9	<ul style="list-style-type: none"> - Grâce à cette action, les parents ont pu comprendre que les enfants sont les porteurs de droits qu'il faut respecter - Ceci a permis un dialogue entre parents et enfants - Favoriser les échanges entre parents et enfants et permet à l'adolescent d'exprimer ses besoins - Les enfants sont avec les parents il doit avoir une certaine complicité entre eux à travers le dialogue. - Pise de conscience des filles
Fourniture d'un paquet de services intersectoriels (protection, WASH, santé éducation) pour le maintien des filles à l'école, le changement social et comportemental des communautés et la mobilisation sociale contre les ME/VFE	85,7	<ul style="list-style-type: none"> - Elle permet aux bénéficiaires de ne pas être sujet de moquerie - Cela a permis de rapprocher aux populations certains services vitaux - La protection santé éducation pour le maintien effectif des enfants à l'école - Parce-que la communauté sait aujourd'hui ce que c'est que les VBG VFE, et leurs conséquences - Le changement social n'a pas encore pris au niveau des jeunes
CASH : Transfert monétaire aux élèves filles (9-15 ans) et suivies de ces filles à l'école et dans les communautés	92,9	<ul style="list-style-type: none"> - Aide les familles vulnérables - Permet de régler les problèmes de vulnérabilité et le maintien des filles à l'école - Ceci a permis de les rendre indépendantes du point de vue financier et leur permet d'éviter à la tentation du gain facile.

Actions	Pourcentage (%)	Explications
Appui à l'opérationnalisation d'un mécanisme de veille et de reporting des ME, VBG et VFE dans les écoles et dans les communautés y compris la vérification de l'âge de ME dans les registres des mosquées	85,7	<ul style="list-style-type: none"> - Le comité de veille sait faire le suivi des enfants et les accompagne au besoin - Ce mécanisme fournit des données qui permettent de prendre des décisions - Cela a permis la dénonciation à travers le 138 par le comité de veille. - Certaines ONG ont accompagné les élèves dans ce sens - Ces comités de veille assurent au quotidien la lutte dans les écoles et la communauté et facilite la montée des informations et la prise en charge des cas - L'appui aux communautés n'est pas manifeste et la vérification des âges non respecté - Parce-que toute tentative est dénoncée immédiatement - Pas de registres de vérification des âges dans les mosquées
Renforcement des capacités des acteurs sur les procédures et mécanismes de PE, les connaissances et aptitudes liées au genre et à l'élimination des ME, VBG, VFE	85,7	<ul style="list-style-type: none"> - Il a permis une convergence des actions de tous les acteurs dans la protection des enfants - Ceci a permis aux acteurs de mieux orienter leurs actions sur le terrain - Cela a permis aux différents acteurs de dynamiser leurs interventions dans la lutte pour la protection des enfants
Appui au fonctionnement des CIPECs et PEC des survivantes de VBG/ME	85,7	<ul style="list-style-type: none"> - Cela a permis de redynamiser les centres pour une bonne prise en charge - Il a permis une écoute des victimes même si la structure reste pour le moment virtuelle
Renforcement de l'opérationnalisation de la Ligne d'Assistance aux Enfants (LAE) pour la dénonciation des cas à l'échelle nationale	92,9	<ul style="list-style-type: none"> - Cela a renforcé les dénonciations - Il permet à toute personne de signaler facilement - Protège l'identité des gens qui évite d'être identifié et traité comme tel - Cette stratégie permet de dénoncer simplement sans se déplacer - Grâce à LAE, des plaintes anonymes et des dénonciations sont reçues
Plaidoyer basé sur l'évidence et appui à l'appropriation du modèle par le gouvernement pour son financement et le passage à l'échelle	85,7	<ul style="list-style-type: none"> - Les plaidoiries se font mais les partenaires ONG nous appuient en montant insuffisant - Permet la réintégration dans la société - Tous ces acteurs accompagnent la victime suivant son domaine de compétence <p>La prise en charge est orientée et non mensuelle. Toutefois, une statistique mensuelle des victimes prises en charge est établie</p>
Prise en charge par mois des victimes de violences sexuelles et des mineures par un assistant social, un psychologue, une sage-femme, un médecin gynécologue, un magistrat et un officier de Police	85,7	<ul style="list-style-type: none"> - Il existe un Paquet Minimum d'Intervention (PMI) pour tous les enfants qu'ils soient en apprentissage ou pas

12.16 : Résultats réalisés entre 2020-2022

Produits	Résultats
Produit 1	- Les systèmes de gestion des données de CP ont été améliorés pour renforcer l'efficacité des réponses de CP : l'Observatoire en ligne du Système de données intégré sur la famille, la femme et l'enfant (SIDoFFE) est désormais opérationnel dans l'ensemble des 85 Centres de

Produits	Résultats
	<p>promotion sociale (CPS), ce qui rend la mise à disposition plus fiable et des données désagrégées sur les enfants victimes de mariage et les services fournis.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les mécanismes de coordination du programme aux niveaux national et décentralisé et les comités de CP ont tenu leurs réunions statutaires et ont analysé les principaux enjeux pour améliorer la qualité des services offerts aux enfants vulnérables et renforcer la coopération intersectorielle et la coordination des actions. <p>Adoption de la stratégie nationale de communication contre les violences et les abus, y compris le Mariage des Enfants (ME), renforçant ainsi le dialogue social sur les VFE, les VBG et le mariage des enfants.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adoption de la loi n° 2020-34, qui régleme la réforme de l'enregistrement des personnes physiques y compris les naissances, présentant des perspectives prometteuses pour l'enregistrement universel des naissances qui permet de démontrer l'âge des enfants victimes. - Six (6) Centres de Prise en charge Intégrée des VBG (CIPEC/VBG) ont été appuyés sous la houlette du secteur de la santé, permettant chaque année à des centaines d'enfants et de femmes victimes de VBG d'accéder à des services intégrés (sécurité, santé, sociaux et judiciaires) en un seul lieu.
Produit 2	<ul style="list-style-type: none"> - 15 819 (5 820 femmes) acteurs multisectoriels sur 2 119 prévus ont bénéficié d'un renforcement de capacités techniques sur les thèmes prioritaires de la PE - VBG/VAC, PE en situation d'urgence (CPiE), la prise en charge des cas incluant les mécanismes d'orientation, soutien psychosocial - et ont fourni des services de prévention ou de soins à 383 251 enfants/adolescents (205 567 filles et 1 810 enfants handicapés). Ces enfants inclus : • 865 enfants réfugiés/déplacés internes suite aux attaques de groupes armés non étatiques dans le département de l'Atacora, qui ont reçu une aide d'urgence et un soutien psychosocial, • 83 985 adolescentes âgées de 9 à 19 ans protégées contre la CM grâce aux compétences de vie et à l'éducation par les pairs sur 18 541 ciblées.
Produit 3	<ul style="list-style-type: none"> - La ligne d'assistance téléphonique gratuite lancée est devenue opérationnelle au niveau national. - De 2019 à 2021, plus de 1 212 comités communautaires de surveillance de protection ont été mis en place et sont devenus opérationnels dans 82,7% des 1 466 villages des trois départements cibles (Borgou, Alibori et Zou).

Produits	Résultats
	<ul style="list-style-type: none"> - Plus de 800 leaders communautaires ont été équipés pour jouer le même rôle dans les 85 CPS dans le contexte de la COVID 19. Ces actions ont permis d'étendre et de renforcer les mécanismes institutionnels et communautaires de détection, de signalement et d'orientation des cas de VFE dont VBG et ME. - Plus de 30 000 enfants (dont au moins 2 000 rescapés de violences sexuelles majoritairement des filles, 700 en situation de handicap et 230 adolescentes victimes de ME) victimes de VAC ont eu accès au Paquet Minimum d'Intervention (PMI) recevant ainsi des services intégrés adaptés aux cas de VBG. Parmi eux, 4 069 enfants en contact avec la loi ont reçu une protection judiciaire par le biais de services de police et de justice adaptés aux enfants. - 10304 adolescentes ont également été équipées pour se protéger contre le mariage précoce ainsi qu'environ 10 000 adolescents lors de sessions d'éducation aux compétences de vie. Plus de 50 000 adolescents (filles et garçons) et jeunes, dont 9 742 pairs éducateurs actifs dans 263 clubs scolaires et non scolaires, ont participé à des actions d'engagement citoyen et de mobilisation contre la violence et le mariage des enfants.

Source : construit par les consultants, 2024

12.17. Ressources financières par produit.

Tableau 19: Montant total par année en USD

Produits	2020	2021	2022	2023
Produit 1	848 000	821 000	700 889	703 000
Produit 2	138 7000	1 343 572	1 496 942	1 501 000
Produit 3	872 000	903 000	1 054 909	1 075 000

Source : rapports financiers 2020-2023

Pour plus d'informations, merci de contacter :
© Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Bureau du Bénin
Avenue CEN-SAD, Les Cocotiers, Cotonou
Email : cotonou@unicef.org
Octobre 2024